

BÈCHE (EMILE), né le 20 janvier 1898, à Saint-Germain-des-Bois (Saône-et-Loire).
Député des Deux-Sèvres de 1936 à 1942 et de 1945 à 1956.

Après avoir obtenu son brevet supérieur et son Certificat de fin d'études normales (Ecole Normale de Mâcon), M. Emile Bèche occupa plusieurs postes d'instituteur, puis fut nommé directeur d'école à Limalonges (Deux-Sèvres).

Mobilisé en 1917, aspirant en 1918, il obtint la Croix de guerre et la Médaille militaire.

Les 26 avril et 3 mai 1936, il se présenta aux élections générales dans la première circonscription de Niort. Candidat du Front populaire — membre de la S.F.I.O. — il fut élu à la Chambre, au deuxième tour de scrutin, par 5.617 voix sur 14.364 votants. Il devint membre de la Commission des comptes définitifs et des économies, et de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts. Il prit part, notamment, à la discussion du projet de budget pour l'exercice 1937 (organisation de l'enseignement en province et réquisitions d'établissements scolaires).

Pendant la deuxième guerre mondiale, il participa activement à la Résistance dans le département des Deux-Sèvres : il fut responsable régional du réseau de renseignements C.N.D. Castille, du 1^{er} novembre 1942 au 30 septembre 1944, et responsable du mouvement de résistance « Libé-Nord » pour la région du Poitou.

Il obtint la Médaille de la résistance, la Croix de guerre 1939-1945, la Croix du combattant volontaire, etc. Il fut nommé maire de Niort à la Libération : choix qui fut confirmé par les électeurs lors des élections municipales de 1945.

Le 21 octobre 1945, il fut élu membre de la première Assemblée Nationale Constituante avec 48.094 suffrages sur 156.367 votants. (La liste S.F.I.O. à la tête de laquelle il se trouvait fut la seule à avoir deux élus.) Il devint membre de la Commission de l'éducation nationale et des beaux-arts, de la jeunesse, des sports et des loisirs, de la Commission de la famille, de la population et de la santé publique. Il fut nommé juré à la Haute-Cour de Justice.

Le 2 juin 1946, il fut réélu à la deuxième Assemblée Nationale Constituante, toujours à la tête de la liste S.F.I.O., dont il fut le seul élu cette fois, avec 35.384 suffrages sur 159.519 votants. Il occupa les mêmes fonctions parlementaires que dans la précédente Assemblée.

Le 10 novembre 1946, 27.176 électeurs sur 155.246 votants, le choisirent comme député à l'Assemblée Nationale. Il devint membre de la Commission de l'éducation nationale, de la Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions, et de la Commission de la production industrielle. Il fut renommé juré à la Haute-Cour de Justice.

Il déposa plusieurs propositions de loi concernant, notamment : l'exploitation des œuvres littéraires après l'expiration des droits patrimoniaux des écrivains (1947), les congés de longue durée à accorder aux fonctionnaires de l'enseignement atteints de poliomyélite.

Il prit part à la discussion du projet de loi relatif aux crédits de fonctionnement des services civils en 1950 (écoles primaires, bourses nationales).

Lors des élections générales du 17 juin 1951, les listes apparentées — dont ne faisait pas partie celle de la S.F.I.O. — n'ayant pas obtenu la majorité des suffrages, les sièges furent répartis à la représentation proportionnelle : M. Bèche fut élu avec 36.679 voix sur 154.262 votants. Il devint membre de la Commission de l'éducation nationale.

Il a déposé notamment une proposition de loi tendant à assurer le fonctionnement de la Caisse nationale des lettres (1952); une proposition de résolution tendant à accroître le rythme des constructions scolaires (1952); une proposition de loi tendant à assurer le fonctionnement normal des services de l'Education nationale (1952).

Lors de la discussion du projet de loi portant ouverture de crédits sur l'exercice 1951, il a déposé un amendement tendant à prévoir 26 milliards pour la construction de nouvelles écoles, et un autre tendant à rendre caduque le 1^{er} janvier 1952 la loi accordant des subventions à l'enseignement libre. Au cours de diverses discussions, il proposa de ne pas accorder de fonds aux établissements employant des congréganistes (1951) et de réserver l'allocation scolaire aux élèves de l'enseignement public (1952).

Il ne se représenta pas aux élections générales de janvier 1956.

Le 5 juillet 1957, il reprit le poste de maire de Niort, qu'il avait perdu en 1947, et le conserva lors des élections municipales de 1959.

M. Emile Bèche est rédacteur en chef de l'hebdomadaire S.F.I.O. *Le travail des Deux-Sèvres*. Il est officier de la Légion d'honneur et chef de bataillon honoraire.

BECCOART (HENRI, JULES, LUCIEN), né le 1^{er} octobre 1891, à Houplines (Nord), mort le 19 mars 1953, à Mazagan (Maroc).

Député du Nord de 1936 à 1942.

Henri Beccoart, après avoir terminé ses études juridiques, prit une part brillante à la première grande guerre mondiale : engagé volontaire, il obtint la Croix de guerre, la Distingué service cross américaine, et la Médaille militaire. Licencié en droit, il fut placé à la tête d'une usine de tissages de toile, près d'Armentières.

Dès 1921, il se lança dans la vie politique. En octobre 1925, il fut l'un des fondateurs d'un groupement régional de propagande. Il prononça de nombreuses conférences au nom des républicains modérés.

En octobre 1934, il fut élu conseiller général du Nord.

Il se présenta aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936 et fut élu dans la première circonscription de Lille, au deuxième tour de scrutin, avec 9.410 voix sur 15.923 suffrages exprimés.

Il fut nommé membre de la Commission du commerce et de l'industrie, de la

Commission des mines et de la force motrice, de la Commission des comptes définitifs et des économies.

Père de famille nombreuse, il s'intéressa particulièrement aux problèmes familiaux.

Il déposa à ce sujet, plusieurs propositions de loi ou de résolution: maintien de la mère au foyer (1936); droit de suffrage à la famille indépendamment des individus qui la composent (1936-1939); salaires plus importants pour les familles nombreuses (1937).

Il présenta également plusieurs propositions de loi en faveur des personnes âgées (1937), et des anciens combattants (1936-1938). Il fut plusieurs fois rapporteur de textes portant sur des problèmes techniques (commerciaux et industriels).

Au cours de la discussion sur le projet de loi de 40 heures, il dénonça les dangers que ce texte ferait courir à l'économie nationale.

Le 13 novembre 1936, il développa son interpellation sur l'affaire Salengro, accusé d'insoumission, reprenant les thèses de l'hebdomadaire *Gringoire*.

Il intervint à maintes reprises en séance publique, notamment sur les problèmes concernant le commerce ou l'industrie. Il s'opposa vivement, en 1939, à ce que soient amnistiés les ouvriers et fonctionnaires frappés à la suite de faits de grèves.

Pendant la guerre, il prit part à la Résistance ce qui lui permit d'être relevé de son inéligibilité en 1945.

Candidat, en 1945, aux élections de la première Assemblée Nationale Constituante, il échoua et se retira définitivement de la vie politique.

Il mourut le 19 mars 1953, à Mazagan (Maroc).

BEDIN (CAMILLE, FERNAND), né le 3 janvier 1893, à Saint-Satur (Cher).

Député de la Dordogne de 1936 à 1942.

Député à l'Assemblée Nationale en 1945
Négociant en tissus, M. Camille Bedin fut, dans la deuxième circonscription de Périgueux, le candidat du parti socialiste S.F.I.O. aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936. Il fut élu, au deuxième tour de scrutin, avec 6.350 voix sur 11.176 votants.

Nommé membre de la Commission du commerce et de l'industrie et de la Commission de la marine militaire, il prit part à quelques discussions concernant les industriels et les commerçants. En particulier, en 1939, il dénonça en séance publique, les funestes effets du monopole existant dans l'industrie de la chaussure.

Après la guerre, en 1945, M. Bedin fut désigné par son parti comme délégué à l'Assemblée consultative provisoire de Paris où il appartint à la Commission de l'éducation nationale et à celle de l'Alsace et de la Lorraine. Il ne se manifesta pas dans les débats publics.

Il s'est retiré à Excideuil (Dordogne).

BEDOUCE (ALBERT), né le 8 janvier 1869, à Toulouse (Haute-Garonne), mort le 4 août 1947, à Paris.

Député de la Haute-Garonne de 1906 à 1919, puis de 1924 à 1942.

Ministre des Travaux publics de 1936 à 1937.

Employé de commerce, Albert Bedouce fut très tôt un militant socialiste. En 1897, il publia une brochure, *Le pain cher*, où il attaqua vivement la politique protectionniste de Méline (on se souvient que, selon Jaurès, dans son grand discours de 1894 sur la protection douanière du blé le socialisme n'est, au point de vue économique, ni protectionniste ni libéral, il est « au-delà » de ces deux tendances opposées).

Conseiller municipal, puis maire de Toulouse, il se présenta aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, dans la première circonscription de Toulouse. Il fut élu, au second tour de scrutin, avec 9.175 voix (6.609 au premier tour) sur 16.372 votants.

Il devint membre de diverses Commissions, notamment de celle des octrois et de celle de la législation fiscale.

Dès ses débuts au Palais-Bourbon, il déploya une grande activité, montrant son intérêt pour les sujets les plus divers. Une de ses interventions les plus remarquables concernait les abus commis dans les trésoreries générales au détriment du personnel et au profit des trésoriers-payeurs généraux (1907). De même, il prit part aux divers débats qui s'engagèrent sur le projet et les propositions de loi concernant l'impôt sur le revenu (il avait pris une part active aux travaux préparatoires), principalement en ce qui concerne le mode de calcul des bénéfices commerciaux (1908). Il participa régulièrement aux débats sur les projets de budget. En 1908, notamment il dénonça l'insuffisance de la protection des travailleurs dans les colonies; il montra, en particulier, que les lois sociales votées par le Parlement n'étaient pas appliquées outre-mer, alors que leur mise en œuvre aurait été « le meilleur moyen de nous attacher les indigènes par des liens de reconnaissance ».

Bien qu'il ait, dans l'intervalle, perdu la mairie de Toulouse, il se représenta avec succès aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910: il obtint au second tour de scrutin, 7.685 voix (6.820 au premier tour) sur 18.320 votants. Il devint membre de la Commission des crédits, de la Commission des Travaux publics et des chemins de fer, de la Commission du budget et de la Commission des octrois.

Il présenta plusieurs rapports au nom de la Commission des travaux publics sur les chemins de fer. Il prit part à la discussion de nombreux textes, notamment sur les habitations à bon marché (1912); l'assistance aux femmes en couches et l'aide aux familles nombreuses (1912, 1913, 1914); l'application de la loi sur les retraites ouvrières (1914); la contribution foncière et l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (1914); l'im-

pôt complémentaire sur l'ensemble du revenu (1914). Il se préoccupa, à de nombreuses reprises, d'améliorer les traitements du petit personnel de l'administration.

Aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, il fut de nouveau élu au deuxième tour de scrutin, avec 8.588 voix (7.737 au premier tour) sur 17.280 votants.

Membre de la Commission des crédits, de la Commission des travaux publics, des chemins de fer et des voies de communication, de la Commission de la réorganisation économique et de la Commission chargée d'examiner les traités de paix, il ne présenta pas moins d'une douzaine de rapports techniques sur les chemins de fer.

Il prit part à la discussion du projet de budget pour l'exercice 1914 et des divers textes portant ouverture de crédits provisoires pendant la guerre. Durant cette période, il participa à de très nombreux débats, concernant notamment le ravitaillement de la population (1915, 1916, 1917) ; la création de dispensaires d'hygiène sociale et de préservation antituberculeuse (1916) ; la rééducation professionnelle des blessés et des mutilés de guerre (1916) ; les productions de guerre (1917). Dans la discussion des interpellations sur l'affaire Bolo Pacha, il dénonça « ceux qui armaient le bras de l'assassin (de Jaurès) à l'heure où les socialistes désolaient les armes politiques pour prendre celles contre l'ennemi » (1917).

Le 25 septembre 1919, au cours de la discussion du projet portant approbation du traité de Versailles, il prononça un important discours concernant les conséquences économiques et financières du traité, qui, selon lui, était, en ces matières, « mauvais et désastreux pour notre pays » : l'Allemagne ne pourra pas payer les réparations, les Alliés doivent aider la France, il faut aider la naissance de la démocratie en Allemagne, les peuples ne doivent pas continuer à se haïr, tels étaient les thèmes principaux qu'il développa.

Le 16 novembre 1919, il fut victime du nouveau mode de scrutin — seul M. Vincent Auriol fut élu sur la liste socialiste.

Le 11 mai 1924, la liste socialiste obtint quatre sièges : 43.796 voix se portèrent sur A. Bedouce, sur 111.018 votants et il retrouva son siège de Député.

Membre de la Commission des finances, dont il devint vice-président puis, en 1928, président, et de la Commission des travaux publics et des moyens de communications, il fut plusieurs fois rapporteur de ces deux Commissions. Il participa aux discussions sur les divers projets de budget annuels et sur de nombreux textes financiers.

Le 24 janvier 1928, il développa son interpellation sur la politique financière du Gouvernement Poincaré : les socialistes souscrivent à la stabilisation de la monnaie mais demandent que l'équilibre soit assuré dans le domaine économique et non pas seulement dans le secteur financier : la production doit augmenter, il faut élever les salaires, créer les assu-

rances sociales, associer les ouvriers à la gestion des entreprises.

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 (retour au scrutin uninominal) il fut réélu député de la première circonscription de Toulouse au deuxième tour de scrutin, avec 10.047 voix sur 21.008 votants. Membre des mêmes Commissions que pendant la législature précédente, il en fut de nombreuses fois le rapporteur. Ses interventions montrent la diversité de ses préoccupations ; elles portent, par exemple, sur les habitations à bon marché (1928) ; l'électrification des campagnes (1928) ; les travaux publics (1928, 1929, 1930, 1931, 1932) ; le perfectionnement de l'outillage national (1930) ; les soins aux tuberculeux (1930), etc.

Réélu encore une fois, au deuxième tour de scrutin, aux élections des 1^{er} et 8 mai 1932, avec 13.103 voix sur 20.397 votants, il est nommé membre de la Commission des finances, de la Commission des régions libérées et de la Commission de l'aéronautique. Outre ses rapports habituels sur les travaux publics, il en présenta plusieurs autres sur le régime de retraite des ouvriers mineurs (1934, 1935). En 1932, il entra au conseil d'administration de l'Office national des combustibles liquides. Le 3 novembre 1933, il se prononça contre la politique économique et financière du Gouvernement Albert Sarrault, refusant de soutenir un Gouvernement « infidèle aux promesses faites devant les électeurs ». Il intervint notamment en ce qui concerne la fraude fiscale (1933), la lutte contre le chômage au moyen de grands travaux (1934).

Le 26 avril 1936, 12.495 électeurs — sur 24.224 votants — le réélisent député, au premier tour de scrutin. Il est nommé membre de la Commission des finances. Le 4 juin, il devient Ministre des Travaux publics dans le Cabinet Léon Blum et le restera jusqu'au 21 juin 1937. Il défend le budget de son département pour 1937 et présente divers projets de loi (1936). En 1938, il devint membre de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations. Au cours de l'année 1940, il déposa diverses propositions de loi relatives aux carburants destinés à remplacer l'essence. Son mandat fut prolongé jusqu'en 1942, en raison des événements.

Il ne reprit pas d'activité politique après la guerre.

Il est mort le 4 août 1947, à Paris.

BEDU (CHARLES, ALBERT), né le 7 janvier 1876, à Bourges (Cher), mort le 26 janvier 1950, à Saint-Amand-Montroand (Cher).

Député du Cher de 1932 à 1936.

Après ses études primaires, Charles Bèdu travailla dans une imprimerie de journaux. Devenu maître-imprimeur à Saint-Amand (Cher), il prit la direction du journal *l'Avenir du Cher*. En 1911, il devint propriétaire de l'imprimerie et du journal.

Mobilisé en 1914, il obtint la Croix de guerre avec deux citations. Maire de

Saint-Amand, il devait le rester de 1925 à 1935. Il fut élu député du Cher lors des élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, au deuxième tour de scrutin, avec 9.350 voix sur 24.536 votants, comme radical-socialiste.

Nommé membre de la Commission de l'administration générale, départementale et communale, il se consacra à son travail de commissaire, et ne prit part à aucun débat en séance publique.

Il fut battu aux élections générales de 1936, par M. Lazurick, et se retira à Saint-Amand-Montrond dont il avait perdu la mairie. Il se consacra à des travaux d'édition.

Il mourut le 26 janvier 1950.

BEGEY (EMILE), né le 19 octobre 1857 à Anzin (Nord), mort le 13 février 1924 à Nice (Alpes-Maritimes).

Député d'Alger de 1902 à 1910.

Délégué financier en 1898, conseiller municipal d'Alger en 1888, puis conseiller général, Emile Begey se présenta aux élections législatives des 27 avril et 11 mai 1902 dans la deuxième circonscription d'Alger. Il fut élu au deuxième tour de scrutin par 7.561 voix sur 11.562 votants. Inscrit au groupe de l'Union démocratique et au groupe colonial, il fut nommé membre de la Commission des douanes, de la Commission du règlement et de diverses commissions spéciales.

Se consacrant à son travail de commissaire, il ne prit part qu'à une seule discussion en séance publique, sur les tribunaux répressifs en Algérie. Répondant à une longue intervention d'Albin Rozet, réclamant que soient supprimées ces juridictions d'exception, ayant compétence pour les seuls indigènes, Emile Begey développa une longue intervention demandant, au contraire, leur maintien : « une instruction sommaire et une justice rapide », « sans excès de sensiblerie », étant le seul moyen de mettre fin aux attentats et de rétablir la sécurité. Il soutint le plus souvent le Gouvernement de ses votes, notamment dans l'affaire des écoles congréganistes.

Réélu les 6 et 20 mai 1906 au deuxième tour de scrutin des élections générales avec 8.256 voix sur 13.942 votants, il fut nommé membre de la Commission des travaux publics et des chemins de fer, de la Commission de l'administration générale, des cultes et de décentralisation et de diverses commissions. Il présenta un certain nombre de rapports.

Il ne fit pas acte de candidature aux élections générales de 1910 et il mourut le 13 février 1924 à Nice où il s'était retiré.

BÉHARELLE (HENRI), né à Noeux-les-Mines (Pas-de-Calais) le 9 novembre 1861, mort à Noeux-les-Mines le 9 janvier 1916.

Député du Pas-de-Calais de 1902 à 1906.

Agriculteur, Henri Béharelle devint maire de Noeux-les-Mines, puis conseiller d'arrondissement. Candidat à la députation lors des élections générales des

27 avril et 11 mai 1902, il fut élu au deuxième tour de scrutin par 9.500 voix sur 17.388 votants dans la 4^e circonscription de Béthune. Inscrit au groupe des sucriers, il devint membre de diverses commissions et présenta plusieurs rapports sur des élections. Il s'abstint volontairement lors du scrutin sur la légalité des décrets décidant de fermer les écoles congréganistes insoumises à la loi de 1901. Il ne se représenta pas aux élections générales de 1906 et mourut le 9 janvier 1916 à Noeux-les-Mines. Il était chevalier du Mérite social.

BÉJARRY (AMÉDÉE, PAUL, ARMAND de), né le 30 juin 1840 à Saint-Vincent-Puymaufrais (Vendée), mort le 1^{er} octobre 1916 à Saint-Vincent-Puymaufrais. *Sénateur de la Vendée de 1886 à 1916.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 239.)

Il fut réélu aux renouvellements des 4 janvier 1891, 28 janvier 1900 et 9 janvier 1909. Il représenta la Vendée à la Haute-Assemblée pendant trente années consécutives. Sa mort, le 1^{er} octobre 1916, mit fin à son mandat.

Il fut membre de plusieurs commissions, déposa un certain nombre de pétitions, mais n'intervint pas à la tribune.

Le Président Antonin Dubost prononça son éloge funèbre à la séance du 12 octobre 1916.

Il s'était toujours posé en défenseur de la monarchie, de la religion et de la liberté.

BELCASTEL (JEAN, BAPTISTE, GASTON, GABRIEL, MARIE, LOUIS LACOSTE, BARON de), né le 26 octobre 1821 à Toulouse (Haute-Garonne), mort le 20 janvier 1890 à Colomiers-Lasplasnes (Haute-Garonne).

Représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876. Sénateur de la Haute-Garonne de 1876 à 1879.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 240.)

Après son échec au Sénat, il entreprit d'aller porter la parole dans les assemblées générales des comités catholiques, et dans les congrès eucharistiques. Il organisa même des pèlerinages en terre sainte ! Puis le vieux lutteur se résigna au silence.

Il mourut dans la propriété de Colomiers-Lasplasnes qu'il tenait de sa femme, née de Lasplasnes.

BELCASTEL (JOSEPH de), né le 1^{er} octobre 1860 à Toulouse (Haute-Garonne), mort le 12 novembre 1942 à Belcastel (Tarn).

Député du Tarn de 1906 à 1910 et de 1919 à 1924.

Descendant d'une vieille famille toulousaine, ancien élève des Jésuites, officier de cavalerie démissionnaire et neveu du Baron de Belcastel ancien sénateur de la Haute-Garonne (Voy. ci-dessus), il

fut conseiller général du canton de Cug-Toulza, maire de Belcastel depuis 1896 — il le demeura pendant 45 ans —. Ayant publié diverses études sur la mutualité, Joseph de Belcastel se présenta aux élections générales des 6 et 20 mai 1906 dans l'arrondissement de Lavaur (Tarn). Il fut élu au deuxième tour de scrutin avec 7.572 voix sur 14.323 votants. Il devint membre de diverses commissions.

A maintes reprises, il se préoccupa d'améliorer le sort des soldats sous les drapeaux (proposition de loi en 1906, interventions publiques 1906, 1907, 1908, 1909, 1910) et des victimes du chômage (1907, 1909, 1910).

Il montra, en particulier, son objectivité et son sens social dans la discussion de l'interpellation déposée par Jaurès à propos des grèves des ouvriers de Graulhet, qui travaillaient dans des conditions extrêmement dures et sans que soient respectées les règles de l'hygiène. Adversaire politique de Jaurès, il confirma pour l'essentiel ses déclarations, et rendit hommage à son rôle de conciliateur.

Le 16 novembre 1919, Joseph de Belcastel — qui avait échoué en 1910 et ne s'était pas présenté en 1914 — fut réélu député du Tarn, à la tête de la liste d'union nationale républicaine — qui eut trois élus : il obtint 30.800 voix sur 77.789 votants.

Membre de la Commission de l'armée, il fut à plusieurs reprises rapporteur de projets ou de propositions de loi concernant des problèmes militaires particuliers. Il demanda à interpellier le Gouvernement sur les droits des mutilés et des veuves et ascendants de militaires tués à la guerre (1920); sur l'alimentation en pain — il dénonça les dangers de la liberté, et en particulier les prélèvements abusifs des intermédiaires, prélèvements qui, selon lui, auraient pu être réduits de deux milliards — (1920); sur les mesures propres à augmenter la natalité (1923).

Il prit part à plusieurs discussions concernant notamment l'armée (alimentation, 1921, cadres et effectifs, 1924) et l'agriculture (régime du pain, 1920; permissions agricoles, 1920; Budget de l'agriculture, 1921).

Second de la liste d'union nationale républicaine — dirigée cette fois par M. Reille-Soult — il ne fut pas réélu lors des élections du 11 mai 1924 : la liste du bloc des gauches ayant emporté tous les sièges.

Il se retira à Belcastel où il mourut le 12 novembre 1942.

BELHOMME (GASTON, JEAN-MARIE), né le 8 octobre 1848 au Boscla, commune de Saint-Vite-de-Dor (Lot-et-Garonne), mort le 14 avril 1931 à Libos, commune de Fumel (Lot-et-Garonne).

*Sénateur du Lot-et-Garonne
de 1906 à 1930*

Gaston, Jean-Marie Belhomme fit ses études secondaires au collège d'Istrie, fondé par le Maréchal Bessières, duc

d'Istrie, à Prayssac (Lot), d'où il était originaire. Ayant obtenu son baccalauréat, il entra en mathématiques spéciales au collège Sainte-Barbe, à Paris, pour y suivre les cours préparatoires à l'École Polytechnique et à l'École centrale des Arts et Manufactures. Il y eut pour condisciples deux de ses compatriotes qui devinrent les généraux Brun et Carrier et qui devaient accéder, le premier, au Ministère de la Guerre, le second au commandement militaire du Sénat, au Palais du Luxembourg.

Il fréquentait, au quartier latin, la « popote » de Léon Gambetta où il rencontra, chaque dimanche, des Quercy-nois tels que le docteur Pèphaut, futur directeur de l'hôpital des Quinze-Vingts, et son ami Lairy, futur directeur du Cabinet de Gambetta, avant d'être notaire à Toulouse.

C'est dans ce milieu, animé par Mlle Bénédetta Gambetta (que l'on surnommait « Barnave », en raison de son tempérament combatif) que Gaston, Jean-Marie Belhomme affermit ses convictions républicaines que lui avait déjà inculquées son père, seul de sa commune à avoir voté « non » au premier plébiscite, le second devant être marqué d'un « non » supplémentaire, celui de son fils.

Bénédicta Gambetta devait, un peu plus tard, épouser M. Jouinot et devenir la mère du général de cavalerie qui s'illustra au Moyen-Orient.

Mais le père et le fils Belhomme devaient payer leur attachement aux convictions républicaines, le premier d'une décision de déportation à Cayenne, le deuxième d'une arrestation lors de la visite du Sultan de Constantinople à l'empereur Napoléon III pour cris irrévérencieux à l'adresse de ce dernier.

Gaston, Jean-Marie Belhomme n'en fut pas moins admis aux concours d'entrée à l'École centrale des Arts et Manufactures et à l'École militaire spéciale de Saint-Cyr.

Des événements familiaux imprévus l'obligèrent à renoncer au bénéfice de ce double succès. Il se spécialisa dans la conduite des travaux publics. On lui doit, en ce domaine, d'importantes réalisations, notamment les ouvrages d'art de la ligne de chemin de fer de Périgueux à Agen (viaduc des Ondes, pont de Ladignac sur le Lot, viaduc de Hautefage).

Il fut mobilisé durant la guerre de 1870-1871, au régiment des Mobiles de Lot-et-Garonne et prit part aux opérations de l'armée de la Loire, sous le commandement du général Chanzy et, plus particulièrement, à la bataille de Beaugency, d'abord en qualité de sous-officier, puis de sous-lieutenant du Génie.

Démobilisé, il se fixa à Libos (Lot-et-Garonne), où il créa une fabrique de chaux et ciment qu'il exploita jusqu'en 1914.

Il débuta dans la politique comme conseiller municipal de Fumel, le 23 janvier 1881, pour le rester jusqu'au 17 mai 1896.

En 1889, il fut élu conseiller général du canton de Fumel, battant le baron Bertrand de Langsdorf, descendant direct

de la famille des Fumel. Il devait conserver ce mandat jusqu'en 1925, où il se retira volontairement en faveur de son ami Georges Escande, futur maire de Fumel et futur sénateur de Lot-et-Garonne.

Il avait été lui-même maire adjoint de Fumel du 20 mai 1888 au 14 mai 1892 et devait retrouver son mandat de conseiller municipal le 20 mai 1900, pour le garder jusqu'au 17 mai 1912.

Au renouvellement sénatorial du 3 janvier 1897, il prit la tête de la liste radicale, opposée à la liste républicaine qui comprenait Armand Fallières, Léopold Faye et Joseph Chaumié. C'est cette dernière liste qui l'emporta avec 426 voix à Chaumié, 374 à Fallières et 351 à Faye; il en obtenait lui-même 322.

Le décès de Léopold Faye, le 5 septembre 1900, laissa vacant un siège de sénateur. Gaston, Jean-Marie Belhomme, qui s'était porté candidat, fut battu par Edouard Giresse, qui obtint 361 voix, alors qu'il n'en recueillait lui-même que 302.

Au renouvellement du 7 janvier 1906, il fut encore mis en minorité par la liste républicaine composée de Fallières, Chaumié et Giresse. Mais, le 13 février 1906, Armand Fallières, élu Président de la République, abandonna son siège de sénateur. Une élection partielle eut lieu le 8 avril suivant et, après une lutte passionnée contre treize candidats, Gaston, Jean-Marie Belhomme fut élu au troisième tour de scrutin par 457 voix contre 156 à Botet de Lacaze, conservateur.

Ainsi, pour la première fois, un radical-socialiste entra au Sénat pour y représenter le Lot-et-Garonne et il devait conserver ce mandat jusqu'au renouvellement du 11 janvier 1920, soit pendant quatorze ans.

Siégeant dans diverses Commissions *ad hoc*, Gaston, Jean-Marie Belhomme traita, à la tribune, de nombreuses questions parmi lesquelles on retiendra plus particulièrement celles concernant : les lignes de chemin de fer (1906); la loi de finances de l'exercice 1907 (1907); la crise des transports, le rachat de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest (1908); le tarif général des douanes, le recrutement de l'armée (1910); le budget des Travaux publics de l'exercice 1911 (1911); le budget de l'exercice 1912 (1912); le budget du Ministère des Travaux publics de l'exercice 1914 (1914); Il présenta, en outre, plusieurs rapports relatifs à l'exploitation des chemins de fer français.

Il subit un échec aux élections de 1920 — il avait 72 ans — mais conserva, jusqu'en 1925, son mandat au conseil général dont il était le doyen d'âge.

Il se retira alors de la vie publique, mais demeura, néanmoins, le conseiller souvent consulté et toujours écouté de ses compatriotes qu'impressionnaient sa riche expérience et sa verte vieillesse.

Il mourut à 83 ans, à Libos. La presse locale lui consacra d'élogieux articles nécrologiques.

Gaston, Jean-Marie Belhomme était médaillé de la guerre de 1870, Officier

d'académie depuis le 2 juillet 1891, Officier de l'Instruction publique du 1^{er} janvier 1905, et chevalier de la Légion d'honneur du 27 mai 1921.

BELINGUIER (PIERRE, JEAN-BAPTISTE), né le 24 juin 1870 à Villefranche (Haute-Garonne), mort le 8 septembre 1926 à Renneville (Haute-Garonne).

*Député de la Haute-Garonne
de 1914 à 1919.*

Pierre Belinguière, négociant en bestiaux à Villefranche-de-Lauragais, était maire de cette commune et conseiller général de la Haute-Garonne lorsqu'il se présenta aux élections législatives du 26 avril 1914. Dans sa profession de foi, il se déclara partisan de l'extension de la loi sur les accidents du travail aux ouvriers agricoles, de la création d'une Caisse d'assurances contre les intempéries, du développement de l'enseignement agricole et professionnel, de l'établissement d'un impôt progressif sur le revenu et de la suppression de la contribution personnelle mobilière et de l'impôt sur les portes et fenêtres. Il est élu, au premier tour de scrutin, par 6.832 voix contre 6.567 à Henri Auriol, député sortant, sur 13.617 votants.

A la Chambre, il fait partie du groupe républicain radical et radical-socialiste et il est membre de la Commission des pensions civiles et militaires. Auteur d'une proposition de loi tendant à venir en aide aux agriculteurs victimes de la grêle dans l'arrondissement de Villefranche-de-Lauragais et d'une proposition de résolution dans laquelle il invite le Gouvernement à retarder de quelques mois l'appel sous les drapeaux de certains agriculteurs, il intervient dans la discussion du projet de loi relatif à la taxation des blés (1917) pour demander que le blé déjà livré, mais non encore réglé par l'Etat, soit payé au nouveau prix. Il participe, en 1919, à la discussion du projet de découpage des circonscriptions électorales. Il ne se représente pas aux élections du 16 novembre 1919 qui ont lieu au scrutin de liste.

Il meurt à Renneville (Haute-Garonne), le 8 septembre 1926.

BELLAMY (PAUL), né le 27 octobre 1866 à Brest (Finistère), mort le 29 mars 1930 à Cambo (Basses-Pyrénées).

*Député de la Loire-Inférieure
de 1924 à 1928.*

Né en 1866 à Brest, Paul Bellamy, dont la famille s'était établie à Nantes dès 1870, passa sa licence en droit et succéda à son père dans les fonctions de greffier au Tribunal civil dont il devint greffier en chef en 1902. Il entre au conseil municipal de Nantes en 1908 et, deux ans plus tard, il est élu maire de cette ville et conseiller général. Il sera constamment réélu jusqu'en 1928. Président de l'Association des maires de France en

1920, il est promu officier de la Légion d'honneur la même année.

Aux élections générales du 11 mai 1924, il se présente avec succès à la députation sur la liste républicaine patronnée par Aristide Briand, qui obtient quatre sièges. Membre du groupe républicain socialiste et socialiste français, il est vice-président de la Commission de l'administration générale, départementale et communale et de la Commission des assurances et de la prévoyance sociales. Il établit les rapports sur la proposition de loi de M. Garchery tendant à reconnaître aux communes une entière liberté pour l'administration de leur fiscalité et de leur police, et la capacité industrielle et commerciale, puis sur le projet de ratification du décret du 28 décembre 1926 relatif aux régies municipales. Auteur de propositions de loi concernant l'éligibilité des maires et des adjoints, le relèvement de la natalité et les maternités secrètes, la suppression des taudis et le fonctionnement des abattoirs, il prend part à la discussion des projets relatifs à l'élection des conseillers municipaux de Paris, à la création de caisses d'avance aux communes et à l'aménagement de lotissements défectueux.

Il ne se représente pas aux élections de 1928 et se retire à Cambou, où il meurt en 1930.

BELLANGER (ROBERT, BERNARD, PAUL, MANIE), né le 3 janvier 1884 à Saint-Denis (Seine).

*Député d'Ille-et-Vilaine de 1928 à 1932.
Sénateur d'Ille-et-Vilaine de 1933 à 1941.
Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine
du 23 février au 2 mars 1930.*

Fils et petit-fils de Brelons, Robert Bellanger était particulièrement connu à Vitré, où il était industriel, en même temps que propriétaire-éleveur.

Attiré par la politique, il fit acte de candidature dans la circonscription de Vitré, aux élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928, alors qu'il n'appartenait encore à aucune assemblée locale. Il fut élu au deuxième tour de scrutin, battant son concurrent de 45 voix seulement. Il s'inscrivit au groupe des députés indépendants.

Membre de la Commission des finances et de la Commission de l'aéronautique civile, commerciale, militaire, maritime et coloniale, il déposa deux propositions de loi d'intérêt agricole, et prit part, en qualité de rapporteur, à la discussion du budget de la Marine marchande (1928 et 1930).

M. Camille Chautemps le choisit comme Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine dans son premier Cabinet du 21 février 1930. Mais ce Ministère eut une existence éphémère. Il fut renversé le jour même de sa présentation devant la Chambre.

Reprenant sa place à son banc de député, Robert Bellanger demanda à interpellier le Gouvernement sur l'expulsion projetée de sa ferme, d'un cultivateur père de vingt-deux enfants (1930).

Il fut battu au deuxième tour de scru-

tin, aux élections législatives des 1^{er} et 8 mai 1932.

Mais, au mois d'août suivant, il obtint une compensation en se faisant élire-conseiller général du canton de Retiers, ce qui lui valut, quelques semaines plus tard, d'être désigné par le Congrès républicain de son département, à une énorme majorité, comme candidat aux élections sénatoriales.

Il fut élu sénateur d'Ille-et-Vilaine aux élections du 16 octobre 1932 précédant le renouvellement du 10 janvier 1933, au deuxième tour de scrutin à la majorité absolue. Il s'inscrivit au groupe de la gauche républicaine et siégea à la Commission des travaux publics, à celle de l'air dont il devint secrétaire puis vice-président, à celle des douanes et à celle de la marine. Il se manifesta peu à la tribune. On l'entendit cependant, en 1938, parler des théâtres lyriques nationaux.

Il avait fondé, en 1931, avec l'aide de Louis Loucheur, l'*Ouest-Journal*, quotidien de gauche, qui devenait le rival de l'*Ouest-Eclair*, enlevant à celui-ci le quasi-monopole d'informations en Bretagne, et il en était l'administrateur.

Il était membre du Conseil supérieur de la marine marchande, du Conseil supérieur de la navigation aérienne. Il avait été nommé président d'honneur du Syndicat national de l'hydravation.

Il n'a plus fait acte de candidature après la libération et vit à Paris où il s'est fixé définitivement.

Il est officier de la Légion d'honneur.

BELLE (ANTOINE, DIEUDONNÉ), né le 8 décembre 1824 à Mont-Louis (Indre-et-Loire), mort à Rouziers (Indre-et-Loire) le 10 mars 1915.

*Député d'Indre-et-Loire de 1876 à 1889.
Sénateur d'Indre-et-Loire
de 1894 à 1915.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 244.)

Il fut battu aux élections générales de 1889 par M. du Saussay, mais se fit élire-sénateur, le 4 mars 1894, en remplacement de M. Guinot, décédé.

Siégeant à la gauche démocratique, il fut nommé membre de plusieurs Commissions, et se fit entendre, le 3 avril 1895, dans la discussion du budget du Ministère de la Guerre.

Il fut réélu au renouvellement partiel du 3 janvier 1897, mais ne participa qu'aux travaux de diverses Commissions.

Réélu le 7 janvier 1906, il prit part le 23 janvier 1907, à la discussion de la loi de finances de l'exercice 1907 et, le 2 avril 1910, parla à propos du budget du Ministère de la Guerre.

Le 12 janvier 1915, il présida en qualité de doyen d'âge la séance d'ouverture de la session ordinaire et prononça l'allocution d'usage. Le 12 mars suivant, le Président Antonin Dubost annonçait son décès au Sénat et faisait l'éloge du disparu, évoquant ses profondes qualités de cœur et la vivacité franche et alerte de son amitié ».

Il s'était éteint deux jours plus tôt, à Rouziers en entrant dans sa quatre-vingt-douzième année.

BELLET (CHARLES/ MAURICE), né le 3 août 1880 à Toulouse (Haute-Garonne).

Député de la Haute-Garonne de 1919 à 1924.

Charles, Maurice Bellet est Toulousain de naissance. Son aïeul paternel, secrétaire du Marquis de Saint-Mars, Grand Ecuyer de France, s'établit à Montpellier après l'arrestation de celui-ci en 1642 et devint bijoutier, profession qui fut exercée de père en fils jusqu'au milieu du premier Empire où le grand-père de M. Bellet entra dans l'armée.

Lieutenant à la garde impériale, il fut décoré à la bataille de Dantzig. Officier de la Légion d'honneur et Chevalier de l'ordre de Saint-Louis, il prit sa retraite à Toulouse où il avait été sous-directeur de l'arsenal. Son fils devint magistrat. Révoqué sous le second Empire, il fut réintégré comme premier avocat général près la Cour de Toulouse, puis désigné par le Gouvernement français pour le représenter auprès des tribunaux mixtes créés en 1875 en Egypte. Il devint président de la Cour d'appel internationale mixte. Il était Commandeur de la Légion d'honneur.

Charles, Maurice Bellet vécut donc toute son enfance en Egypte. Elevé au collège Saint-François Xavier à Alexandrie au milieu de camarades de religions diverses, il apprend dès son jeune âge le respect des opinions d'autrui. Dans le salon de ses parents il rencontre diplomates, magistrats, hommes d'affaires et avocats de renom et il s'habitue ainsi à considérer les événements sous leurs aspects internationaux. Regu au baccalauréat en Egypte, il poursuit ses études à la faculté de droit de Toulouse où il passe la licence et le doctorat. Il s'inscrit au barreau de Toulouse en 1900 et, pour être agréable à son père qui souhaitait assister à sa prestation de serment avant de regagner l'Egypte, le premier président de la Cour la réunit spécialement pour recevoir ce serment.

En 1902, le directeur des Affaires politiques au Ministère des Affaires étrangères, qui avait été Ministre de France en Egypte, lui propose de le prendre auprès de lui comme attaché. Bien que les perspectives d'une brillante carrière diplomatique lui soient ainsi offertes, Charles, Maurice Bellet préfère demeurer au barreau où il a déjà plaidé de nombreuses affaires. Il est très vite tenté par la politique et se présente, un peu par défi au Conseil général dans le canton réputé difficile de Toulouse. Il est battu, mais après une campagne animée qui le fait connaître du grand public. Organisateur à Toulouse du pacte dit de Bordeaux, il figure aux élections municipales sur une liste se réclamant de la représentation proportionnelle qui obtient 18.000 voix et un élu, M. Rieu. En 1913, il devient conseiller général de Montastruc-la-Conseillère et il se présente aux élections

législatives des 18 avril et 10 mai 1914, dans la troisième circonscription de Toulouse, où il est battu de justesse, au deuxième tour, par M. Cruppi, député sortant, ancien Ministre.

Vient la guerre qu'il fait durant quatre années dans la zone des armées : mobilisé comme caporal, il la termine comme lieutenant avec trois citations.

Aux élections législatives du 16 novembre 1919, il se présente dans la Haute-Garonne sur la liste d'union républicaine et nationale qui emporte trois sièges. Elu député, avec MM. Henri Auriol et Charles Barès, il fait partie des Commissions du règlement, de l'administration générale, de l'Algérie et des colonies, et des régions libérées. Membre du groupe de l'entente républicaine démocratique, dont il devient secrétaire général puis vice-président au début de 1923, il s'attache à réaliser l'union entre tous les républicains qui ne sont ni socialistes, ni radicaux et, avec Bonnevie, Dior, Bonnefous, Louis Marin et Lefebvre du Prey, il parvient à réunir 184 députés dans ce groupe. Il intervient dans la discussion des interpellations sur la question turque (27 mars 1920) et, la même année, lorsque le Traité de Saint-Germain est ratifié, il exprime le regret que l'unité de l'Allemagne ait été préservée alors que l'Autriche-Hongrie a été démantelée pour faire place à une mosaïque de pays fragile et il évoque le danger d'un futur rattachement de l'Autriche à l'Allemagne. Nouvelles interventions lors du vote du budget de 1921, sur la situation en Syrie, puis à l'occasion de la ratification du Traité de paix avec la Hongrie, dont certaines clauses relatives à la sauvegarde du droit des minorités en Tchécoslovaquie, Roumanie et Serbie lui paraissent excessives. En 1922, dans la discussion des interpellations sur les événements d'Orient, il se préoccupe de la situation en Turquie et en Grèce.

Auteur de diverses propositions de loi concernant les anciens combattants et la constitution d'une caisse d'amortissement de la rente française ainsi que de rapports sur la réorganisation de l'administration et la réforme des tribunaux administratifs, il prend part à la discussion du projet de loi portant création de nouvelles ressources fiscales et à celle des budgets de 1920 (retraite des instituteurs, H.L.M., réduction du nombre des sous-préfectures), 1922 (réforme des conseils de préfecture, allocation aux chômeurs) et 1923 (programme de réformes municipales, déductions pour charges de famille en matière d'impôts sur les salaires). Il est rapporteur de la proposition de résolution tendant à fixer au 11 novembre la commémoration de la victoire et participe à la discussion de projets de loi relatifs à la taxe sur le chiffre d'affaires, aux loyers, aux pensions civiles et militaires, à l'amnistie, aux spéculations illicites, au contrôle des changes et à la création d'une caisse de pensions de guerre.

Il prend part à la rédaction de l'ordre du jour qui clôture la discussion de l'interpellation de M. Emmanuel Brousse

concernant les attentats royalistes commis contre MM. Maurice Viollette, Marc Sangnier et Marius Moutet (1^{er} juin 1923). Il intervient encore dans la discussion des interpellations sur la politique intérieure du Gouvernement (15 juin 1923) et se prononce en faveur du droit de vote pour les femmes et du vote familial.

Aux élections du 11 mai 1924, il se présente sur la liste de concentration républicaine et nationale, derrière M. Henri Auriol qui est tête de liste. Il n'est pas élu, cette liste n'obtenant qu'un siège. En avril 1928, les élections ont lieu au scrutin d'arrondissement et il est candidat dans la troisième circonscription de Toulouse. Arrivé en tête au premier tour de scrutin, il est battu au second par le docteur Amat. Il demeure maire de Montastruc-la-Conseillère jusqu'en 1938.

M. Bellet a été, pendant quinze ans, président de la Fédération républicaine de la Seine et vice-président de la Fédération républicaine de France. Il a fait paraître à Toulouse, à l'occasion des élections de 1914, 1924 et 1928 un journal intitulé *l'Union républicaine*. Auteur de divers articles dans la *Revue des deux mondes* et dans la *Revue politique et parlementaire*, il a collaboré au *Tétragramme de Toulouse* et tenu durant plusieurs années la rubrique de politique intérieure de la revue *La Nation* dirigée par Louis Marin et celle de politique étrangère à *l'Opinion* dirigée par Colrat. Inscrit au barreau de Paris depuis 1924, M. Bellet compte plus de soixante années d'exercice dans la profession d'avocat.

BELLEVAL (HENRI, LOUIS, JEAN DE), né le 20 janvier 1860 à Paris, mort le 30 mai 1914 à Paris.

Député de la Seine de 1889 à 1893.

Docteur en droit, licencié ès lettres, Henri de Belleval prépare le concours du Conseil d'Etat où il est reçu second. Il fait partie de la section des finances où il s'occupe plus spécialement de l'exécution des demandes de pension. Il vient d'être nommé vice-président de la Commission chargée d'étudier les lois allemandes appliquées en Alsace-Lorraine lorsque paraît, en juin 1888, son livre *Sommes-nous en République ?* Sévère critique des abus commis, selon lui, sous le régime républicain. Ayant refusé d'en arrêter la vente comme le lui demandait le Vice-Président du Conseil d'Etat, il est révoqué le 18 juillet 1888. Il se rallie au chef du parti national et, par la parole et par la plume, soutient le général Boulanger au cours de ses campagnes électorales, notamment dans la Somme où le général est élu à Montdidier.

Aux élections législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, il se présente dans la première circonscription de Sceaux comme candidat des comités révisionnistes et du parti républicain national. Il s'engage à « demander le rappel du général Boulanger dans la patrie française... et la mise en accusation des escrocs et des concussionnaires du Mi-

nistère ». Au cours de réunions souvent tumultueuses, il combat avec violence opportunistes et radicaux et se prononce en faveur d'une révision de la Constitution, du mandat impératif pour les députés, du recours au référendum, qu'il définit comme étant « le droit pour le peuple de se prononcer directement par voie de plébiscite sur les questions qui l'intéressent ». Élu au second tour de scrutin, par 12.195 voix contre 9.325 à M. Raspail sur 21.894 votants, il est invalidé par la Chambre, le 21 décembre 1889 à la majorité de 285 voix contre 220, pour avoir jeté le doute, par ses propos et ses affiches électorales, sur le patriotisme de son adversaire qui, selon ses dires, aurait été vu en compagnie d'officiers allemands durant l'occupation de 1871 et se serait davantage préoccupé de sauvegarder ses propriétés que d'obtenir l'élargissement des prisonniers.

Réélu au premier tour de scrutin à l'élection partielle qui suit, le 16 février 1890, par 11.022 voix contre 9.829 à M. Goblet sur 28.746 votants, il dépose une proposition de loi tendant à modifier la composition du Conseil général de la Seine, en vue d'établir l'égalité de représentation entre les arrondissements de Paris et les cantons de banlieue. Il propose aussi de supprimer le budget des Cultes et d'affecter l'économie ainsi réalisée à la création d'une caisse des invalides du travail. Il prend part à la discussion du projet de loi relatif à la répression des infractions spéciales à l'indigénat (1890) et à celle du budget de 1891 où il soutient plusieurs amendements qui ne sont pas adoptés : création de nouveaux consulats aux États-Unis et en Amérique du sud, réduction des traitements des fonctionnaires supérieurs, du gouverneur général de l'Algérie, des sous-préfets en service dans les départements algériens qui, déclare-t-il, « ont encore beaucoup moins à faire qu'en France, ce qui n'est pas peu dire ».

Il ne se représente pas aux élections de 1893. Son idole s'étant effondrée, il cesse toute activité dans tous les domaines jusqu'à sa mort qui survient le 30 mai 1914, à Paris.

BELLIER (JOSEPH, HIPPOLYTE), né le 10 septembre 1854 à Châteauroux (Indre), mort le 25 mars 1936 à Châteauroux.

Député de l'Indre de 1902 à 1910.

Négociant, maire de Châteauroux, ancien juge au tribunal de commerce, Joseph Bellier se présente aux élections législatives des 27 avril et 11 mai 1902 et il est élu député de la première circonscription de Châteauroux au deuxième tour de scrutin, par 9.937 voix contre 8.791 à M. Balsan, député sortant, sur 18.832 votants. Aux élections du 6 mai 1906, il est réélu au premier tour de scrutin, avec 11.463 voix contre 7.276 à M. Maublant, sur 19.027 votants. Républicain radical, il est membre de la Commission de la comptabilité et de la Commission du commerce et de l'industrie. Il vote la loi relative au régime

des sucres qui exemptent de l'impôt le sucre destiné à l'alimentation du bétail, la loi d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, la loi sur les retraites ouvrières, la loi qui fixe à 9 heures la journée de travail pour les ouvriers de l'Etat, la loi portant suppression de l'enseignement congréganiste et séparation des églises et de l'Etat ainsi que divers projets concernant l'instruction primaire et l'amélioration de la situation des instituteurs. Il participe à la discussion de plusieurs projets fiscaux et se prononce en faveur de la décentralisation administrative et de la réduction à deux ans de la durée du service militaire.

Aux élections des 24 avril et 8 mai 1910, il recueille 9.028 suffrages sur 19.419 votants, mais M. Patureau-Mirand, avocat, qui en obtient 10.041, est élu à sa place.

Chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, président de la section des prévoyants de l'avenir de Châteauroux, Joseph Bellier est décédé dans sa ville natale le 25 mars 1936 à près de 82 ans.

BELLISSEN (CYPRIEN, EMMANUEL, MARIE DE), né le 7 octobre 1840 à Toulouse (Haute-Garonne), mort le 11 janvier 1925 au château du Cap de la Ville à Foix (Ariège).

Député de l'Ariège de 1880 à 1881.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 246.)

Après cet échec il entra dans la carrière diplomatique et fut nommé Consul de France à Alicante en 1891, à Riga en 1894, à Francfort en 1898 et Consul général à Barcelone en 1904. Il fut mis en disponibilité en 1909, puis chargé de mission en 1910 pour être mis à la retraite en qualité de Ministre plénipotentiaire en 1911.

Il se retira à Foix où il mourut le 11 janvier 1925. Il avait été fait officier de la Légion d'honneur le 22 novembre 1903.

BELLOCOQ (LÉOPOLD), né le 10 mars 1880 à Saint-André-de-Seignaux (Landes).

Député de la Nièvre de 1928 à 1932.

Originaire des Landes, Léopold Bellocoq fit ses études secondaires au lycée de Bayonne puis suivit les cours de notariat à la Faculté de droit de Bordeaux. Après avoir accompli son service militaire de 1900 à 1903, il continue ses études à Paris. En 1912 il s'installe notaire à Lormes dans la Nièvre. Mobilisé en août 1914, il est au front de novembre 1914 à novembre 1918 dans une unité d'artillerie, puis dans le train des équipages lorsque seront formés des groupes automobiles pour le transport des troupes et des munitions. Il refuse tout grade, préférant rester, avec ses camarades, soldat de deuxième classe.

En 1919 il est élu au conseil d'arrondissement qu'il présidera par la suite. Il devient le même année maire de Lormes et le restera jusqu'en 1935.

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, il se présente à la députation dans la circonscription de Clamecy et il est élu au deuxième tour de scrutin par 6.600 voix contre 6.111 à M. de Nadaillac sur 12.937 votants.

Dans sa profession de foi électorale il se prononce en faveur de la diminution des impôts sur la consommation et sur les bénéfices industriels et commerciaux, de la révision des patentes, d'exonérations en faveur des artisans et d'une stabilisation légale du franc avec indemnisation des petits rentiers. Il se propose de favoriser le développement du crédit agricole, l'application de la loi sur les assurances sociales et l'enseignement gratuit à tous les degrés.

A la Chambre, il fait partie du groupe radical-socialiste et siège à la Commission de l'Administration générale départementale et communale. Il dépose une proposition de loi tendant à augmenter les subventions accordées aux communes pour les constructions scolaires. Au cours de la discussion du Budget de 1929 il propose que les propriétaires exploitants bénéficient d'un abattement à la base pour leur contribution foncière. L'année suivante, il demande une exonération des droits de mutation en faveur des établissements hospitaliers. Auteur de plusieurs propositions de loi relatives aux baux à ferme, il intervient dans la discussion du projet de loi concernant l'outillage national (1931) pour demander que les communes bénéficient d'avances du Trésor à intérêt réduit.

Devenu conseiller général de la Nièvre le 18 octobre 1931 il est battu de justesse aux élections générales législatives des 1^{er} et 8 mai 1932 par M. de Nadaillac qui emporte le siège au deuxième tour de scrutin avec 6.223 voix contre 6.142 sur 12.651 votants.

Il ne se représente pas aux élections de 1936 mais demeure conseiller général jusqu'en 1939.

M. Bellocoq qui a donné sa démission de notaire en 1933 pour exercer la profession de gérant d'immeubles à Paris, est Chevalier de la Légion d'honneur.

BELMONT (ROBERT), né le 22 décembre 1892 à Bourgoin (Isère), mort le 11 avril 1953 à Bourgoin.

Sénateur de l'Isère de 1933 à 1941.

Issu d'une vieille famille originaire de Bourgoin, où son père était avoué, Robert Belmont, après avoir terminé ses études de droit, s'inscrit en 1919 au barreau de sa ville natale.

Plusieurs fois bâtonnier, il réussit, grâce à son talent, à obtenir dix acquittements sur les dix causes qu'il défendit en Cour d'Assises à Grenoble.

Il débuta dans la politique comme conseiller municipal de Bourgoin, aux élections du 30 novembre 1919, puis fut nommé maire après les élections muni-

BELLOT (Michel) né le 19 juin 1824 à Nallery (Allier),
 mort le 20 mars 1890 à Sarcosins (Cher)
 député du Cher de 1881 à 1885 (voir l'article de la biographie dans
 Robert et Cougny T. 1 p 247)

cipales de mai 1925. Mais il démissionna de ces doubles fonctions deux mois plus tard, à la suite de l'échec qu'il subit aux élections cantonales dans sa ville même de Bourgoin.

Les élections municipales de 1929 le ramenèrent au conseil municipal et à sa mairie. Réélu maire en 1935, il démissionna une fois encore en décembre 1937.

La ville de Bourgoin lui doit son jardin public, sa piscine et son stade ; la transformation de l'Hôtel des postes, de l'hôpital civil, de la maternité et de l'Asile des vieillards ; l'achèvement d'un groupe scolaire, la création de l'œuvre municipale des enfants à la montagne et à la mer ; et l'établissement du Musée Victor Charretton. Il présidait et aimait en outre de nombreuses sociétés locales.

Il entra le 7 octobre 1934 au conseil général de l'Isère, comme représentant d'un canton voisin, celui de Crémieu. Il en devint vice-président en 1939 et siégea jusqu'aux événements de 1940.

Il fut membre de la Commission administrative départementale puis du conseil départemental sous le régime de Vichy.

C'est aux élections du 16 octobre 1932, qu'il se présenta au Sénat, pour le renouvellement partiel du 10 janvier 1933. Il emporta son siège aisément et se fit inscrire au groupe de la gauche démocratique. Membre de la Commission de la législation civile et criminelle dont il fut secrétaire, de la Commission de l'armée, de la Commission de l'air, il se fit entendre dans divers débats portant notamment sur : la création d'un service de fabrications d'armement, le marché du blé (1935) ; les plantes à parfums, la réforme fiscale (1936) ; les délais aux commerçants, industriels et artisans, le prix de vente des fonds de commerce, le Budget de l'Agriculture (1937) ; Ta propriété commerciale (1939) ;

Il ne reparut plus dans la vie politique après la libération, se fixa définitivement à Bourgoin où il mourut le 11 avril 1953.

BELON (JEAN, JULES, HENRI), né le 6 janvier 1834 à Meyrueis (Lozère), mort à Meyrueis le 23 juillet 1906.

Député de la Lozère de 1879 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 249.)

L'ironie est assurément plus perfide que l'attaque directe : elle insinue. Elle l'incita à quitter définitivement l'arène politique.

Il se retira dans son pays natal où il mourut le 23 juillet 1906.

BELS (ADRIEN), né le 25 octobre 1882 au Bugue (Dordogne).

Sénateur de la Dordogne de 1936 à 1942 et de 1951 à 1955.

La famille paternelle de M. Adrien Bels est originaire de Carcassonne où elle exploitait depuis le XVII^e siècle une manufacture de draps. Sa famille maternelle est périgourdine.

Son trisaïeul fut maire de Sainte-Alvère (chef-lieu de canton de la Dordogne) sous la Révolution et le resta jusqu'à la fin du 1^{er} Empire. Son grand-père y exerçait la médecine ; il en devint à son tour maire lors de la Révolution de 1848, puis conseiller général lorsque fut instituée pour la première fois l'élection de ces notables au suffrages universel.

Son oncle, Gabriel Lamothe-Pradelle, qui fut également conseiller général du même canton, entra à la Chambre des députés en 1885, la liste républicaine à laquelle il appartenait ayant battu la liste réactionnaire conduite par M. de Fourton.

Profondément pénétré de ces traditions républicaines, c'est en démocrate convaincu qu'Adrien Bels débute dans la carrière politique, le 8 mai 1908, à 26 ans, comme conseiller municipal de Sainte-Alvère.

Il avait fait de brillantes études secondaires au lycée de Périgueux et avait obtenu les diplômes de licencié ès sciences mathématiques, de licencié en droit, et sortait de l'École des sciences politiques.

Il entra au conseil général le 17 septembre 1911. Il y siégea toujours, soit depuis cinquante ans, et en est le vice-président. Il est maire de Sainte-Alvère depuis l'année 1912.

En 1936, un siège de sénateur se trouve vacant dans la Dordogne, par suite du décès de M. Georges Faugère. Adrien Bels l'emporte à l'élection partielle du 15 novembre, au deuxième tour de scrutin, par 743 voix contre 102 à M. Simonet son principal concurrent. Il conserve ce siège au renouvellement du 23 octobre 1939.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il est nommé membre de la Commission de l'agriculture, de celle des travaux publics, des transports et du tourisme et de celle des comptes définitifs. Il s'efforce, au sein de la Haute-Assemblée de prolonger l'action qu'il mène depuis de longues années dans son département. C'est ainsi qu'il joue un rôle important tant dans l'organisation et le développement des transports publics, que dans le domaine de l'électrification des campagnes. Les adductions d'eau ne le laissent pas davantage indifférent. Il préside, il est vrai, depuis sa fondation, le syndicat départemental des collectivités électrifiées. Il préside également l'Office départemental du tourisme dès sa création et il contribue à ce titre à l'amélioration et à l'extension du réseau routier dans un département d'une grande superficie, où la vie agricole est intense et qui compte le nombre le plus élevé des exploitations rurales.

A l'Assemblée Nationale du 10 juillet 1940, à Vichy, il est l'un des seize sénateurs, anciens combattants, qui présentent avec Paul-Boncour et Taurines, le contre-projet spécifiant que toute modification de la Constitution devait être ratifiée par la Nation.

Sous l'occupation, il s'engage à fond dans les rangs de la Résistance. Sa commune de Sainte-Alvère est attaquée et en

partie incendiée ; il est pris comme otage par les Allemands, et celle-ci reçoit à la libération la Croix de guerre.

Après le rétablissement du régime parlementaire, il se présente le 2 septembre 1951 au Conseil de la République à une élection partielle en remplacement de M. Marcel Breton, et est élu au deuxième tour de scrutin avec 883 voix.

Inscrit au groupe du Rassemblement des gauches républicaines et de la gauche démocratique, il appartient à la Commission de l'agriculture, à celle des transports et à celle du suffrage universel. Toujours orienté vers l'avenir, et ayant prévu les transformations gigantesques qui allaient bouleverser le monde, il s'est constamment intéressé à la situation extérieure, en suivant avec attention les études du Centre de politique étrangère dont il est un des membres. Il appartient depuis 1935 au Conseil supérieur de l'électricité et du gaz et fait partie de sa délégation permanente. Il a été jusqu'à sa dissolution membre de la Commission instituée auprès de la Caisse nationale de Crédit agricole, chargée de donner son avis sur les demandes de prêts formulées par les départements en matière d'électrification. Il y représentait le Conseil supérieur de l'électricité. Il a été également membre du Conseil d'administration du Fonds d'amortissement des charges d'électrification.

Il s'est fait battre au renouvellement du 19 juin 1955, n'ayant obtenu au deuxième tour de scrutin que 574 voix sur 1.233 votants.

Toujours fidèle à la grande tradition démocratique, qui fut celle de sa famille, Adrien Bels continue d'administrer sa commune et de participer à la gestion de son département en homme politique laborieux, respectueux des institutions républicaines et de l'ordre public.

Chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire en sa qualité d'ancien combattant de la guerre 1914-1918, il est aujourd'hui Commandeur. Il est également titulaire de la Croix de guerre, Commandeur du Mérite civil, Officier du Mérite agricole, décoré de la Médaille d'or départementale et communale et de la Médaille d'or de l'Education physique.

Il vit actuellement dans un vieux domaine familial à Pradelle, Commune de Sainte-Alvère.

BELTRÉMIEUX (GASTON, JEAN-BAPTISTE, FRANÇOIS, JOSEPH), né le 15 mars 1876 à Fréwillers (Pas-de-Calais), mort le 15 juillet 1947 à Fresnicourt-le-Dolmen (Pas-de-Calais).

*Député du Pas-de-Calais
de 1931 à 1942.*

Issu d'une vieille famille de cultivateurs originaire de Rebreuve dans le canton d'Houdain (Pas-de-Calais), Gaston Beltrémieux, après avoir fait de solides études dans divers établissements universitaires de la région du Nord, se consacre avec ses parents à la culture de la terre. En raison de ses opinions politiques, son père ne peut renouveler le

baill de la ferme qu'il exploite dans la région de Saint-Pol-sur-Ternoise et la famille vient s'installer en 1899 à Fresnicourt-le-Dolmen.

Dès 1900, Gaston Beltrémieux entre dans la lutte politique et, aux côtés d'Henri Cadot, se fait le propagandiste des idées socialistes. Il se présente cette année-là aux élections municipales, bien que n'ayant pas encore l'âge requis, et obtient un nombre important de suffrages. Elu maire de Fresnicourt-le-Dolmen le 15 mai 1904 il est un des plus jeunes maires de France et le premier maire socialiste du Canton d'Houdain. Réélu en 1908, il est battu en 1912 mais demeure conseiller municipal. En 1907 il se présente au Conseil général contre le candidat soutenu par la Compagnie des mines de Bruay et recueille un nombre de voix qui montre la progression des idées socialistes.

Mobilisé au 6^e Territorial, il est fait prisonnier en octobre 1914 et demeure en captivité jusqu'à la fin de la guerre.

De nouveau maire de Fresnicourt-le-Dolmen en 1919, il sera réélu en 1925, en 1929, et en 1935. Il devient aussi conseiller général du canton d'Houdain le 14 décembre 1919 et il le restera jusqu'à la deuxième guerre mondiale.

Il entre à la Chambre des Députés le 12 avril 1931 lors d'une élection partielle succédant à Henri Cadot élu sénateur. Aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932 il fait campagne avec la S.F.I.O. pour la semaine de 40 heures, l'assurance chômage, un programme de grands travaux, la création d'offices pour le blé et le vin, la nationalisation des chemins de fer, des mines et des assurances, le contrôle des banques et de la Bourse et la laïcité de l'enseignement. Il demande à ses électeurs de « ne pas céder au mirage d'un communisme de dictature dont les lendemains n'apportent au peuple abusé que misère et désillusion ». Elu au deuxième tour de scrutin par 11.757 voix contre 6.253 à M. Vasseur, il siège à la Commission des pensions et à celle des mines. Il établit le rapport sur la proposition de loi de M. Raoul Evrard tendant à instituer des délégués à la sécurité et à l'hygiène de la surface des mines. Il est membre du comité consultatif des mines.

Durant la campagne électorale qui précède les élections des 26 avril et 3 mai 1936, Gaston Beltrémieux insiste sur la nécessité de défendre les libertés démocratiques contre le fascisme et se prononce en faveur des nationalisations, des conventions collectives et de l'augmentation du pouvoir d'achat des masses. Il est réélu au deuxième tour de scrutin avec 14.979 suffrages contre 6.534 à M. Degrave. Membre des mêmes Commissions que sous la précédente législature et de la Commission des comptes définitifs et des économies, il présente le rapport sur le projet d'approbation des comptes de l'Office national des combustibles liquides pour 1935 et 1936 et demande à interpeller le Gouvernement sur les lenteurs apportées au ravitaillement en café de nos populations (1939).

Il ne fait plus acte de candidature

après la libération et meurt à Fresnicourt-le-Dolmen, où il s'est retiré, le 15 juillet 1947.

Il avait voté, le 10 juillet 1940, à Vichy, en faveur du projet de loi constitutionnelle.

BELUEL (ERNEST, LOUIS), né le 21 février 1885 à Sète (Hérault), mort le 2 juillet 1942 à Toulouse (Haute-Garonne).

Député de la Haute-Garonne de 1928 à 1932.

Sénateur de la Haute-Garonne de 1938 à 1941.

Issu d'une famille languedocienne, ses origines étaient modestes et il se plaisait lui-même à le rappeler. Son père était un simple employé de la Compagnie des chemins de fer du Midi.

Sur les bancs de l'école laïque, son application et son intelligence précoce attirèrent sur lui l'attention de ses maîtres, et c'est en qualité de boursier qu'il fit ses études secondaires au collège de Sète, au lycée de Montpellier, enfin au lycée Henri IV à Paris. La Faculté des Lettres de Toulouse lui ouvrit ses portes en 1905 pour ses études supérieures, son admission à l'École normale de la rue d'Ulm lui ayant valu une bourse de licence.

En 1909 il passait avec succès le concours de l'agrégation de lettres. Il fut alors nommé professeur de littérature classique au lycée de Foix, puis au lycée de Toulouse où il forma de nombreuses générations de bacheliers.

En 1920 il devenait Maître de Conférences de langue et de littérature latine à la Faculté des lettres de Toulouse, pour être un peu plus tard Professeur titulaire à cette même Faculté.

Lorsque reprit la vie politique suspendue pendant la tourmente de 1914-1918, Ernest Beluel se sentit attiré par les luttes du Forum.

Dès le début de l'année 1920, il adhéra au parti républicain radical et radical-socialiste après qu'il eut été élu conseiller municipal de Toulouse. Il en devint ensuite maire-adjoint pour le rester jusqu'en 1925. On lui doit, en cette qualité, d'heureuses initiatives. Délégué aux beaux-arts, aux bibliothèques, aux musées, au Conservatoire et au théâtre, il développa les cours techniques et professionnels de l'École des Beaux Arts, pour permettre aux élèves de trouver, en dehors des professions purement artistiques, des débouchés dans les industries d'art.

C'est lui qui, avec des moyens financiers modestes, releva le théâtre municipal du Capitole de ses ruines. Silencieux depuis l'incendie de 1917, il put reprendre ses spectacles et retrouver tout son prestige.

Cédant aux sollicitations pressantes de ses amis, il se présenta à la députation dans la deuxième circonscription de Toulouse aux élections générales des 22 et 29 avril 1928. Il fut élu au deuxième tour de scrutin.

Inscrit au groupe républicain radical

et radical-socialiste, il siégea à la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats et à la Commission de l'aéronautique civile, commerciale, militaire, maritime et coloniale.

Auteur de diverses propositions de loi, on peut citer celle tendant à la création au Ministère de la Guerre, d'un service des fabrications d'armement. Il prit la parole à maintes reprises pour plaider la cause des agents militaires, et des élèves des grandes écoles, officiers de réserve (1928), des retraités des instituteurs, des garçons de bibliothèques, de la crise de l'enseignement secondaire (1929), de la production coloniale et de la lutte contre les maladies tropicales (1931). Préoccupé déjà du surmenage scolaire, il demanda en 1930 à interpellier le Gouvernement sur cette question soumise à l'examen d'une Commission spéciale.

Il ne sollicita pas le renouvellement de son mandat en 1932 et fut appelé cette même année à la présidence de la Fédération radicale et radical-socialiste de la Haute-Garonne. Mais sa carrière parlementaire n'était pas terminée. En effet, une élection partielle eut lieu le 3 juillet 1938, pour remplacer, au Sénat, M. Savignol, décédé. Les électeurs sénatoriaux de la Haute-Garonne lui attribuèrent ce siège.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il fit partie de la Commission de l'air et de la Commission du commerce, mais les événements de 1939 ne lui laissèrent pas le temps de donner sa mesure.

Il vota les pouvoirs constituants au Maréchal Pétain, le 10 juillet 1940 à Vichy.

Il mourut prématurément à Toulouse le 2 juillet 1942.

BENARD (LÉONUS), né le 10 janvier 1882 à Saint-Louis (Réunion), mort le 23 janvier 1952 à Paris.

Sénateur de la Réunion de 1928 à 1945.

Issu d'une famille réunionnaise venue s'établir dans l'île peu de temps après sa découverte, Léonus Benard, grand propriétaire foncier de la colonie, était un homme d'initiative et d'action.

Après de solides études secondaires au Lycée Leconte de Lisle, il se voua à sa profession d'agriculteur par tradition familiale. Mais il ne tarda pas à être attiré par l'industrie de transformation de la canne à sucre, et il fonda, le 18 juin 1910 la Société civile de Pierrefonds qui eut pour tâche la remise sous culture du Domaine de Pierrefonds et la restauration de la sucrerie-distillerie qui ne fonctionnait plus depuis plusieurs années.

Le succès remporté par cette entreprise le poussa à acquérir le 1^{er} janvier 1923 le domaine et la sucrerie du Gol, ce qui ramena dans l'économie réunionnaise des biens qui avaient été acquis par une société de l'île Maurice.

La part importante, qu'il prit quelques années plus tard dans la Société des Casernes lui permit de contrôler les

trois sucreries de la région et de faire passer la production de sucre dans les moindres délais, de 12.000 à 52.000 tonnes.

Il développa la pratique du colonat partiaire dans ses diverses propriétés, favorisant ainsi l'accession à la petite propriété rurale et l'accroissement de la population agricole.

Réformé en 1914 et ne pouvant servir aux armées, il encouragea toutes les œuvres ayant pour but de venir en aide aux soldats et à leurs familles.

Elu Conseiller municipal de Saint-Louis en 1919, réélu en 1923, il en devint maire en 1924 pour le rester jusqu'en 1930. Il contribua à ce titre au développement et à la prospérité de sa ville.

Il accéda au Conseil général le 31 décembre 1919, fut réélu les 27 septembre 1925, 18 octobre 1931 et 10 octobre 1937 et le présida de 1929 à 1931. C'est sur ses instances que cette Assemblée adopta le principe de l'impôt sur le revenu et décida la construction de la route de Cilaos.

Il fut élu au Sénat à l'élection partielle du 19 août 1928, en remplacement de M. Auber décédé. Il devait être réélu le 27 octobre 1929 (renouvellement du 14 janvier 1930) et le 23 octobre 1938 (renouvellement du 10 janvier 1939).

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il appartient aux Commissions des colonies et des protectorats dont il devint secrétaire, de la Marine et des Douanes.

Il se fit entendre à quelques reprises sur les sujets qui lui tenaient à cœur, notamment sur : le crédit colonial (1931), la fixation du prix de la canne à sucre (1935).

Mais il fut particulièrement actif au sein des Commissions des colonies et des protectorats et des douanes, déposant en son nom de nombreux rapports sur le régime douanier des Antilles et des établissements français de l'Océanie.

Il ne prit pas part au vote de la loi constitutionnelle, le 10 juillet 1940, à Vichy.

Il se désintéressa de la politique après la libération. S'étant fixé à Paris, il y mourut le 23 janvier 1952.

Il était père de sept enfants.

La Croix d'Officier de la Légion d'Honneur et celle d'Officier du Mérite agricole lui avaient été attribuées en récompense de ses services.

BENASSY (CAMILLE, LOUIS), né le 25 février 1887 à Montet-au-Vicomte (Creuse), mort le 26 mai 1958 à Royère (Creuse).

Député de la Creuse de 1924 à 1928, et de 1931 à 1936.

Camille Benassy, dont le père était instituteur, adhère à 18 ans au parti socialiste et collabore au *Travailleur du Centre* et au *Petit Limousin*. Licencié en droit, il devient économiste au Lycée de Guéret. Mobilisé en 1914, quatre fois blessé, sa brillante conduite au front lui vaut la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur et la Croix de guerre avec six citations. En 1919, il est élu conseiller

général de la Creuse et maire de Royère mais il échoue aux élections législatives.

Tête de liste socialiste aux élections du 11 mai 1924 il est élu avec 15.518 voix sur 53.580 votants et devient ainsi le premier député du parti socialiste dans le département de la Creuse.

Aux élections des 22 et 29 avril 1928, (retour au scrutin d'arrondissement) il est candidat dans la circonscription de Guéret. Arrivé en tête au premier tour de scrutin, il est battu au second avec 6.294 voix contre 8.555 à M. Ferrand, pharmacien, qui est élu. Mais à l'élection partielle qui a lieu le 3 mai 1931 pour remplacer M. Connevoit devenu sénateur, il est élu au deuxième tour de scrutin par 5.641 voix contre 4.570 à M. Chambonnet vétérinaire. Il est réélu au second tour, toujours dans l'arrondissement d'Aubusson, aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932.

Membre de la Commission des comptes définitifs et des économies et de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts, il siège sur les bancs de la S.F.I.O. Il s'intéresse tout spécialement aux questions qui relèvent de l'Education Nationale et dépose plusieurs propositions de loi ou rapports concernant la situation des instituteurs et des professeurs, les écoles primaires, les bourses et l'enseignement secondaire. Il intervient sur ces questions lors de la discussion des budgets de l'Instruction publique de 1925, 1928, 1933 et 1935. Il est membre du conseil départemental de l'Instruction publique. A l'occasion de la discussion d'interpellations sur le salaire des mineurs (1927) il invite le Gouvernement à s'opposer à la diminution des salaires des ouvriers des mines de Lavaveix (Creuse).

Au cours de la discussion du Budget de 1928 il demande l'augmentation des retraites ouvrières et l'amélioration des chemins ruraux. En 1931 il proteste contre l'insuffisance des secours accordés aux agriculteurs victimes des calamités publiques et propose de créer une caisse d'assurance contre les calamités agricoles. Il se préoccupe d'obtenir l'aide du Gouvernement en faveur de l'industrie des tapis d'art d'Aubusson durement atteinte par la crise économique. Il prend part en 1935 à la discussion des interpellations relatives à certains cumuls d'emplois alors que le chômage persiste.

Après les élections des 26 avril et 3 mai 1936 où il n'obtient au deuxième tour que 6.918 voix contre 8.246 à M. Chambonnet qui est élu à sa place, il devient chef de cabinet d'Albert Rivière, Ministre des Pensions du Gouvernement Blum. Réélu conseiller général de la Creuse et maire de Royère en 1945, il le restera jusqu'à son décès en 1958.

BENAZET (PAUL, ANTOINE, THÉODORE), né à Paris, le 22 novembre 1843, mort à Mérigny (Indre) le 22 décembre 1920.

Député de l'Indre de 1878 à 1891.

Sénateur de l'Indre de 1891 à 1897.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 250.)

Il fut réélu aux élections générales du 22 septembre 1889 par la circonscription du Blanc, au premier tour de scrutin. Membre de diverses commissions, il rapporta le projet de loi tendant à supprimer la compagnie des pionniers de discipline (1890).

Élu sénateur de l'Indre le 15 février 1891, à une élection partielle, en remplacement du Comte de Bondy, décédé, il se démit de son mandat de député le 28 février.

Siégeant à droite, il appartenait à diverses commissions et se fit entendre à plusieurs reprises dans des débats ayant trait notamment : à l'exercice de la médecine, au recrutement de l'armée (1892); au rengagement des sous-officiers (1893); à l'organisation de l'artillerie et du génie (1894); au recrutement de l'armée relativement au service de deux frères (1895 et 1896).

Il fut battu au renouvellement du 3 janvier 1897.

Il était lieutenant-colonel d'état-major de l'armée territoriale et avait été promu officier de la Légion d'honneur à titre militaire, au mois de juillet 1897.

Il mourut à Mérygnay, dont il avait été le maire, et où il possédait le château de La Roche-Bellusson, le 22 décembre 1920.

BENAZET (PAUL, LOUIS, THEODORE), né le 24 février 1876 à Paris, mort le 23 septembre 1948 à Paris.

Député de l'Indre de 1906 à 1932

Sénateur de l'Indre de 1933 à 1941.

Commissaire général à la Guerre en 1925. Sous-Secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique de 1925 à 1926.

Haut-Commissaire à la Guerre en 1925-1926.

Fils du précédent, Paul Benazet se destine d'abord à la carrière militaire. Sorti de l'Ecole de Saint-Cyr en 1896 avec le grade de sous-lieutenant, il mène de front ses obligations d'officier et celles d'étudiant en droit. Il conduira ses études jusqu'au grade de docteur. Il quitte l'armée à la suite du cas de conscience que posèrent pour lui les grèves de Saint-Étienne et se fait inscrire au barreau de Paris.

Stimulé par le souvenir qu'avait laissé son père dans le département de l'Indre qu'il avait représenté à la Chambre et au Sénat, il fait acte de candidature aux élections générales législatives du 6 mai 1906 dans la circonscription du Blanc alors qu'il n'a que 30 ans et qu'il n'appartient encore à aucune Assemblée locale. Il est élu au premier tour de scrutin.

Il s'inscrit au groupe de la gauche républicaine démocratique et entre aux Commissions de l'armée et d'assurance et prévoyance sociales. Il fait preuve d'une activité débordante, prenant part aux discussions les plus diverses qu'il serait vain de vouloir énumérer, mais qui déjà s'orientent vers ce qui sera plus tard sa principale préoccupation : les lacunes de notre armement, les faiblesses de notre défense. En 1909, il est élu Secrétaire de la Chambre des Dé-

putés, pour le rester jusqu'à la fin de la législature.

Réélu aux élections générales du 24 avril 1910, par la même circonscription, au 1^{er} tour de scrutin, il est membre des Commissions de l'armée, de la marine et du Budget. Il est aussitôt nommé Rapporteur du budget de la marine pour devenir quelques temps après Rapporteur du budget de l'aéronautique, du budget des poudres et du budget de la guerre, fonctions qu'il conservera jusqu'en 1914.

En 1913, justement alarmé par les préparatifs militaires de l'Allemagne, il examine dans tous ses détails l'état de notre défense nationale et dénonce notre insuffisance en ce qui concerne l'artillerie lourde, l'artillerie de siège et de place, le matériel du génie, les fortifications, les moyens de communication téléphonique et télégraphique, ainsi que l'équipement des troupes.

Il est réélu aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, au 2^{es} tour de scrutin. Inscrit au groupe de la gauche radicale, il siège aux Commissions de l'armée, de la marine et du budget.

A la déclaration de guerre, il rejoint le front comme capitaine d'Etat-Major. Avec le 18^{es} corps, il prend part aux batailles de Charleroi, de Guise, de la Marne et de l'Aisne. Il est fait en décembre 1914 Chevalier de la Légion d'honneur sur le front des troupes et obtient deux citations à l'ordre de l'armée. La Chambre le rappelle après l'échec de l'offensive de 1915. Il devient Rapporteur du budget de la guerre et des armements et intervient à ce titre dans tous les débats militaires, qu'il s'agisse de dépenses ou de conduite des opérations. Il s'intéresse ensuite à toutes les formes de démobilisation, celle des hommes comme celle de l'industrie.

Aux élections générales du 16 novembre 1919 qui ont lieu au scrutin de liste, il est élu en tête de la liste d'Union républicaine et s'inscrit au groupe de la gauche républicaine démocratique. Siégeant aux Commissions de l'armée, de la marine marchande, d'Alsace-Lorraine et de la marine militaire, il continue de s'intéresser au recrutement de l'armée, à l'organisation de la défense nationale et demande la création d'une caisse des pensions de guerre.

Il est réélu le 11 mai 1924, premier de la liste du Cartel des gauches et adhère au groupe républicain socialiste et socialiste français. Il est toujours membre de la Commission de l'armée.

Le 23 juin 1924, il est nommé Commissaire général à la guerre, chargé de l'Education physique dans le premier Cabinet Herriot. Il conserve ces fonctions dans le deuxième Cabinet Painlevé du 17 avril 1925 où il devient le 11 octobre, sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique et professionnel et à l'éducation physique. Le 29 octobre 1925, Painlevé le nomme dans son troisième Cabinet, sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique et Haut-commissaire à la guerre.

Le 10 mars 1926, Aristide Briand lui confie les mêmes fonctions dans ses huitième et neuvième Cabinets du 28 novembre 1925 et du 9 mars 1926. Elles prendront fin le 15 juin 1926 avec la démission du Ministère.

En cette qualité, il soutient le budget de l'enseignement technique et celui des services de l'éducation physique.

Il retrouve sa circonscription du Blanc aux élections des 22 et 29 avril 1928, qui ont lieu au scrutin uninominal par arrondissement, en emportant son siège au deuxième tour de scrutin.

Inscrit au groupe républicain-socialiste, il siège aux Commissions de l'agriculture, de l'Algérie, des colonies et des protectorats, des affaires étrangères, de l'armée, des travaux publics et moyens de communication ; des finances ; des programmes électoraux.

Il se déclare partisan du retour au scrutin de liste, en déposant trois propositions de loi dans ce sens. Il s'intéresse tout spécialement à l'agriculture et au dépeuplement des campagnes ainsi qu'à la situation de l'aéronautique.

Il ne se représente pas aux élections législatives de 1932, mais quelques mois plus tard, se fait élire au Sénat, le 16 octobre 1932 (renouvellement du 10 janvier 1933).

Il adhère au groupe de la gauche démocratique, et entre aux Commissions de l'armée et de l'air. En 1933, on l'entend sur le projet de loi portant organisation du Ministère de l'air et sur la loi de finances. En 1934, il rapporte au nom de la Commission de l'armée le projet de loi relatif au programme de travaux de défense nationale.

En 1935, il participe à la discussion des interpellations sur la défense nationale et présente des observations, au cours d'un débat relatif au recrutement de l'armée, sur le statut des sous-officiers de carrière. En 1936, il devient président de la Commission de l'air et se fait entendre sur le statut du personnel navigant de l'aéronautique civile, sur la nationalisation de la fabrication des matériels de guerre, sur le matériel aérien et sur le Budget du Ministère de l'Air.

En 1937, il intervient au cours de la discussion d'interpellations sur la défense nationale et de celle du Budget de l'air.

En 1938, il se préoccupe tout particulièrement du projet de loi relatif à l'organisation de la nation pour le temps de guerre et parle sur les budgets de la guerre, et de l'air, ainsi que sur la défense des territoires d'outre-mer.

En 1940, il demande à interpeller le Gouvernement sur ses méthodes et son programme d'action. Le 10 juillet de la même année, il vote les pouvoirs constituants au Maréchal Pétain, à Vichy.

Mais parallèlement à cette intense activité parlementaire Paul Benazet, très attaché aux intérêts de son département, appartenait à diverses assemblées locales :

Le 30 novembre 1919, il était conseiller municipal de Mérygny pour en devenir le maire le 10 décembre de la même

année. Le 14 décembre 1919, il entraît au Conseil général de l'Indre comme représentant du canton de Tournon-Saint-Martin et devait accéder à la présidence de cette assemblée le 1^{er} octobre 1932.

Il ne fit plus acte de candidature après la libération. Il devait mourir à Paris le 23 septembre 1948.

Il avait publié chez Bernard Grasset en 1938, un ouvrage intitulé *Notre sécurité* dans lequel il faisait un courageux exposé de la situation de notre Défense nationale, estimant qu'on n'avait pas le droit de la dissimuler.

Livre prophétique !

Paul Benazet était officier de la Légion d'honneur, titulaire de la Croix de guerre et de nombreuses décorations étrangères.

BENDER (EMILE, JOSEPH, LOUIS), né le 6 septembre 1871 à Charentay (Rhône), mort le 26 mars 1953 à Nice (Alpes-Maritimes).

*Député du Rhône de 1907 à 1919
et de 1924 à 1928.*

Sénateur du Rhône de 1931 à 1944.

Fils d'un viticulteur qui fut en même temps juge de paix à Lyon et qui mena une lutte mémorable pour la reconstitution du vignoble français détruit par le phylloxera, Emile Bender commença ses études à l'école laïque de son village pour les poursuivre au Lycée de Lyon.

Il s'inscrivit ensuite à la Faculté de Droit de cette Université où il passa sa licence puis son doctorat avec une thèse sur : « *Le salaire effectif, sa protection par la loi* ».

Devenu peu après membre du barreau de Lyon il fut nommé premier secrétaire de la Conférence des avocats et consacra son discours de rentrée à la défense des intérêts pécuniaires de la femme mariée.

Il fut secrétaire, depuis sa fondation, de la *Revue des questions pratiques de législation ouvrière et d'économie sociale*, et auteur d'un *Traité sur la législation des loyers* (en collaboration avec Henry Chéron) d'un *Code sur les boissons*, et d'un *Traité sur les conditions du travail pendant la guerre*.

Viticulteur à Odenas (Rhône) il devint maire de cette commune en 1901, fut élu conseiller général du Rhône (canton de Belleville) en 1913 et président du conseil général du Rhône en 1920.

Elu député de la première circonscription de Villefranche, au premier tour de scrutin, à l'élection partielle du 8 décembre 1907, en remplacement de Justin Chabert, décédé, il siégea dans diverses Commissions et s'intéressa à la date d'appel des réservistes et des territoriaux (1908), à la nicotine titrée (1909), et à la circulation des vendanges. Il appartenait au groupe radical-socialiste.

Il fut réélu par la même circonscription aux élections générales du 24 avril 1910, au premier tour de scrutin. Membre de la Commission de la réforme judiciaire, il prit part à de nombreux débats sur : les contributions directes et les

taxes y assimilées, le budget du Ministère de la justice, la loi de finances, la garantie d'origine des vins de Champagne, les délimitations régionales (1911); l'expropriation pour cause d'insalubrité publique (1912); il rapporta le projet de loi tendant à réduire l'effet des oppositions pratiquées entre les mains des comptables des départements, communes et autres établissements publics. Il s'intéressa également à l'enseignement professionnel agricole, au repos des femmes en couches et aux boissons apéritives autres qu'à base de vin (1914).

Il retrouva son siège, au premier tour de scrutin, aux élections générales du 26 avril 1914, et fut nommé membre des Commissions : du travail, de la réforme judiciaire et de la législation civile et criminelle; de réparation des dommages causés par les faits de guerre; de révision des lois constitutionnelles; du budget; d'examen des divers traités de paix. Il rapporta le projet et la proposition de loi relatifs au récolement et au séquestre de tous les biens austro-allemands, la proposition de loi relative à la saisie-arrêt sur les salaires et petits traitements des ouvriers et employés (1915); le projet de loi sur la déclaration des biens des sujets des puissances ennemies (1916); le projet de loi relatif aux modifications apportées aux baux à loyers par l'état de guerre; il s'intéressa également aux dommages de guerre et en sa qualité de Vice-Président de la Commission de la législation civile et criminelle, à la protection de la propriété commerciale. Il rapporta enfin la proposition de loi sur l'emploi obligatoire des mutilés de guerre (1919).

Il se fit battre aux élections générales du 16 novembre 1919, qui eurent lieu au scrutin de liste. Il ne venait qu'en troisième position sur celle présentée par le parti républicain radical, qui n'eut que deux élus.

Mais il prit sa revanche aux élections générales du 11 mai 1924 en se faisant réélire Député du Rhône sur la liste du bloc des gauches qui passa tout entière.

Membre des Commissions : d'Alsace-Lorraine; du travail; des boissons; et du Conseil supérieur du travail, il s'intéressa à la réorganisation du régime administratif des départements recouvrés (1925); aux rapports entre les bailleurs et locataires de locaux d'habitation, à l'enseignement ménager (1926); à la création d'une caisse d'avances aux communes, aux appellations d'origine des vins, à l'aménagement du Rhône, et aux Offices publics d'habitations à bon marché (1927).

Il échoua aux élections générales des 22 et 29 avril, qui se firent au scrutin uninominal, dans son ancienne circonscription de Villefranche. Mais trois ans plus tard, le 3 mai 1931, il entra au Sénat, en remplacement de M. Lacroix décédé. Il devait être réélu aux élections du 20 octobre 1935, précédant le renouvellement du 14 janvier 1936.

Siégeant sur les bancs de la gauche démocratique, il entra à la Commission du Commerce dont il devint le Vice-

Président en 1935. Il prit part à divers débats, parmi lesquels on peut citer ceux ayant trait : au régime fiscal des valeurs mobilières et des Sociétés (1932); au repos du dimanche des clercs, des officiers publics et ministériels, à l'acide carbonique liquide, aux loyers de locaux d'habitations, à la viticulture et au commerce des vins, au travail de nuit des enfants et des femmes (1933); à la protection de l'épargne et aux sociétés par actions, au repos hebdomadaire dans le commerce de détail (1934); aux magasins à prix unique, à la conciliation et à l'arbitrage des différends collectifs du travail, aux fonds de commerce (1935); à la convention collective du travail, aux administrateurs de sociétés faisant appel à l'épargne, à l'aide temporaire aux entreprises commerciales, industrielles et agricoles (1936); à la réglementation des boulangeries, à la licence pour les agences de voyage (1937); à la situation des concierges, aux procédures de conciliation et d'arbitrage, à l'âge d'admission des enfants aux travaux non industriels (1938);

Il devint en 1939 Président de la Commission du commerce et en cette qualité se fit entendre sur la gestion du Ministère des P. T. T., sur le commerce des produits destinés à l'alimentation des animaux et sur la propriété commerciale (1939).

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il fut parmi les 80 parlementaires qui s'opposèrent au projet de loi constitutionnelle présentée par le Maréchal Pétain.

Il vécut en retrait de la politique pendant la période d'occupation, ne fit plus acte de candidature et se retira à Nice où il mourut le 26 mars 1953.

BENENSON (ROGER, HENRI) né le 13 avril 1900 à Paris (11^e). Mort pour la France le 5 mars 1945 à Drutte (Allemagne).

*Député de la Seine-et-Marne
de 1936 à 1942*

Issu d'une famille de travailleurs manuels, Roger Benenson fit de brillantes études primaires; il fut en effet reçu 1^{er} au certificat d'études à Paris.

Après son service militaire qu'il accomplit à Toul dans l'aviation comme soldat de 2^e classe, il rentra dans la vie civile et fut engagé comme tourneur-outilleur. En 1928 il passe le concours du Service des Eaux de la ville de Paris; reçu il est nommé tourneur-ajusteur en septembre 1931 au Service de dérivation de Seine-et-Marne. Il devait être promu chef ouvrier en 1934.

Inscrit au parti communiste, il est élu Député de la Seine-et-Marne aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936 au 2nd tour de scrutin, dans la circonscription de Provins, avec 4.779 voix contre 3.788 à son concurrent le plus favorisé M. Silva.

Au cours de cette législature, Roger Benenson devint membre de la Commission des travaux publics et des moyens de communication. En cette qualité, il déposa de nombreux rapports, parmi

lesquels on peut citer celui qui tendait à inviter le Gouvernement à prendre toutes les mesures utiles pour l'organisation d'un pèlerinage à Valmy en septembre 1939, celui concernant les mesures à envisager en vue de l'octroi de facilités de transports aux malades en traitement pour la tuberculose, et à leurs familles, et celui relatif à la majoration des pensions des voyageurs blessés ou mutilés dans les accidents de chemins de fer, antérieures à 1921.

Le 6 juillet 1937, il participa à la discussion : de la proposition de loi tendant à interdire et à réprimer le travail noir, du projet de loi portant fixation du Budget de l'exercice 1938 au cours de laquelle il soutint un amendement sur la situation des éclésiastres.

Le 14 décembre 1937, il présenta un amendement sur le rôle des syndicats ouvriers agricoles. Le 20 décembre 1937 enfin, il déposa un amendement sur l'interdiction aux collectivités locales d'allouer à leurs agents une rémunération supérieure à celle que l'Etat attribue à ses fonctionnaires remplissant une fonction équivalente.

Il prit également part au débat sur le Budget de 1939 et le 29 décembre 1938 à la discussion d'une proposition de loi tendant à rendre applicable aux agents généraux d'assurances les lois sur les contrats collectifs de travail et l'arbitrage obligatoire.

A la déclaration de guerre en 1939, il revêtit l'uniforme comme simple soldat. Libéré en 1940, il fut le 4 septembre 1941, en raison de ses opinions, arrêté administrativement et interné au camp de Châteaubriant, puis au lieu dit Voves dans l'Eure-et-Loir jusqu'en juin 1944.

Il fut ensuite déporté en Allemagne dans un camp de la mort, à Drutte, où il expira, victime de son idéal, le 5 mars 1945.

BENEZECH (JEAN, BAPTISTE) né le 6 août 1852 à Montpellier (Hérault), mort le 20 février 1909 à Paris.

Député de l'Hérault de 1898 à 1909.

Appartenant à une famille d'ouvriers, Jean-Baptiste Benezech devint lui-même ouvrier typographe. En 1870, alors qu'il n'avait que 18 ans, il fit brillamment campagne comme franc-tireur dans l'armée de la Loire. A sa démobilisation, il reprit son métier de typographe et s'inscrivit au parti socialiste.

Il fut élu en cette qualité Conseiller municipal de Montpellier en 1892.

Ce premier succès politique l'encouragea à se présenter aux élections générales législatives des 8 et 22 mai 1893 dans la deuxième circonscription de Montpellier. Il obtint, au 2^e tour de scrutin 12.203 voix contre 7.234 à son concurrent le plus favorisé M. de Girard.

Au cours de ce mandat, il appartint à diverses Commissions et prit part à la discussion des Budgets des exercices 1899, 1900, 1902 s'intéressant à l'application du système de commandite à l'imprimerie nationale (1898, 1899) et à la vente du *Journal Officiel* (1901).

Il présenta, de concert avec certains de ses collègues un amendement relatif à la suppression du chapitre des 'fonds secrets du Ministère de l'Intérieur (1901). Il se fit également entendre au cours du débat sur le projet de loi réorganisant les services maritimes postaux entre le continent et la Corse (1902).

Aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, il devait être réélu au 2^e tour de scrutin, par 8.699 voix contre 7.625 à M. Temple.

Pendant ce second mandat, Jean-Baptiste Benezech fut nommé membre de la Commission du travail. Il prit une part active à la discussion des budgets des exercices 1903, 1905 et 1906. Il demanda une fois encore la suppression des dépenses secrètes (1903), s'intéressa au sort des administrateurs de l'inscription maritime (1903), et déposa au cours de la discussion du budget de la guerre, un projet de résolution tendant à accorder une pension de retraite aux hommes ayant contracté une infirmité pendant leur service militaire (1905). Il réclama une indemnité de résidence en faveur des ouvriers et employés des chemins de fer de l'Etat (1906).

Son mandat lui fut renouvelé aux élections des 6 et 20 mai 1906, au 2^e tour de scrutin, par 8.864 voix contre 8.523 à M. Gervais. Il en prit, au cours de cette législature, prendre part qu'à la discussion du budget de l'imprimerie nationale de l'exercice 1908 (1907).

Il devait mourir en cours de mandat, le 20 février 1909 à Paris.

Son éloge funèbre fut prononcé à la 1^{re} séance du 24 février, par le Président Henri Brisson, qui rendit hommage à l'ancien Président de la Chambre syndicale des ouvriers typographes et à l'ancien trésorier de la Bourse du travail de Montpellier.

BENOIST (CHARLES, AUGUSTIN), dit CHARLES-BENOIST.

Né à Courseulles-sur-Mer (Calvados) le 31 janvier 1861, mort le 11 août 1936 à Courseulles-sur-Mer.

Député de la Seine de 1902 à 1919.

Charles Benoist appartenait à une famille de marchands et de marins.

Il fut envoyé, en 1871, au lycée de Caen où il fit de brillantes études. Son père le plaça comme clerc chez un officier ministériel caennais mais, manquant d'enthousiasme pour cette carrière, il décida de gagner Paris.

Il y arriva en 1882, spécialement recommandé à Henri Baudrillard qui le garda deux ans comme secrétaire.

En 1886, il publia son premier ouvrage : *La politique du roi Charles V, la Nation et la Royauté*. Cet heureux essai le fit entrer en relations avec Eugène Yung, directeur de la *Revue Bleue* qui lui confia une rubrique.

Il aborda, ensuite, le journalisme politique en écrivant dans le *Parti national* et, enfin, dans la *Revue des Familles*.

Alfred Rambaud, nouveau directeur de la *Revue Bleue*, lui proposa d'écrire une série de portraits d'hommes politi-

ques qui parurent d'abord dans la revue sous le pseudonyme de Sybil, puis furent réunis en volumes en 1891 sous le titre de *Croquis parlementaires*. La qualité de ces articles retint l'attention du directeur du *Temps*, Adrien Hébrard, qui l'attacha à la rédaction et le chargea de grandes enquêtes à l'étranger : en Italie en 1889-1890 ; en Allemagne, lors de la conférence ouvrière convoquée par Guillaume II en mars 1890 ; en Hollande et en Algérie.

Ces voyages lui inspirèrent un nouvel ouvrage : « *Souverains, hommes d'Etat, hommes d'Eglise* » qui parut en 1893.

Il entra, la même année, à la *Revue des Deux-Mondes* qui l'envoya en mission en Belgique, en Hollande, en Suisse, en Autriche-Hongrie et en Bohême. Il écrivit à son retour, une étude sur le prince de Bismarck, imprimée en 1900.

A la même époque, il publia *Sophismes politiques de ce temps* dont le succès fut considérable. Il dirigeait aussi la *Bibliothèque des Sciences sociales et politiques*.

Il fut appelé, en 1895, à professer à l'école des Sciences politiques. Il y occupa la chaire d'histoire constitutionnelle de l'Europe occidentale qu'il devait conserver jusqu'en 1919.

Tout destinait Charles Benoist à la politique : ses études, ses travaux. Cependant, une première tentative aux élections législatives de 1898, dans la 1^{re} circonscription du 6^e arrondissement de Paris, fut infructueuse. Il fut battu par André Berthelot.

Il affronta ce même adversaire, dans la même circonscription, aux élections générales suivantes et, après une campagne brillante où sa verve joua un rôle capital, il fut élu le 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, par 4.705 voix contre 2.090 à André Berthelot.

Il devint membre des Commissions du suffrage universel, du travail et du règlement. Auteur d'une proposition de résolution invitant le Gouvernement à soumettre à la Chambre un projet de Code du travail (1905), il fut chargé, de rapporter les projets de loi portant codification des lois du travail. Ses interventions furent si nombreuses qu'il serait vain de vouloir les énumérer ici. On doit mentionner, cependant, la part importante qu'il prit à la défense des congrégations enseignantes (1902, 1903, 1904, 1905) et à la discussion de la loi sur la séparation des églises et de l'Etat (1905) ; il se déclara partisan irréductible de l'application du système de la représentation proportionnelle (1905), s'intéressa à la contribution des patentes (1903), aux Caisses de retraites ouvrières (1905), à la révision de la constitution (1905) et se fit, en outre, entendre au cours de la discussion des budgets des exercices 1903, 1904, 1905 et 1906.

Réélu par la même circonscription, aux élections générales du 6 mai 1906, au premier tour de scrutin, il siégea à la Commission du travail, à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, à la Commission du suffrage universel, dont il avait demandé la

création et au Conseil supérieur du travail.

Toujours fidèle à sa conception du suffrage universel, il reprit son rapport sur les propositions de loi tendant à établir la représentation proportionnelle et continua à manifester, en séance publique, la même inlassable activité.

Il se fit entendre, notamment, sur la réduction du nombre des Députés (1906), le secret et la liberté du vote (1907), le projet d'impôt sur le revenu (1907 et 1908), le vote personnel des Députés, les incompatibilités parlementaires (1908, 1909), la grève des employés des P.T.T. (1909), les retraites ouvrières et paysannes (1910).

Ses électeurs lui restèrent fidèles aux élections des 24 avril et 8 mai 1910, quoiqu'il n'obtint son siège qu'au 2^e tour de scrutin. Il fut membre de la Commission des programmes électoraux, de celle de l'administration des cultes et de la décentralisation et de celle du suffrage universel. Il fut réélu, en outre, membre du conseil supérieur du travail. Il tenta encore, avec la même ténacité, d'obtenir une réforme électorale pour faire établir le scrutin de liste avec représentation proportionnelle (1910, 1911, 1913), participa activement à la discussion des budgets des exercices 1911, 1912, 1913 et 1914 et se fit entendre : sur la convention conclue entre la France et l'Allemagne le 4 novembre 1911 pour la délimitation de leurs possessions en Afrique équatoriale (1911), sur la situation respective de la France et de l'Espagne à l'égard de l'Empire chrétien (1912), sur la durée du service dans l'armée active, dite loi des trois ans (1913) et sur l'établissement d'un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu (1914).

Réélu aux élections générales du 26 avril 1914, au premier tour de scrutin, il entra à la Commission des programmes électoraux, à la Commission du suffrage universel, à celle de la révision des lois constitutionnelles et, enfin, à la Commission chargée d'examiner les divers traités de paix. Il déposa de nouvelles propositions de loi tendant à établir la représentation proportionnelle, réforme politique à laquelle il avait voué une grande part de son activité, et qu'il ne put faire aboutir. Mais son rapport le plus important fut celui qu'il présenta sur l'application du traité de Versailles et dans lequel il traitait des frontières d'Allemagne et des clauses politiques européennes (1919).

Il s'intéressa, en outre, pendant la guerre, à l'aération des blessés, à l'utilisation des mobilisés (1915), aux mesures de défense nationale (1916), aux affaires de Grèce, au ravitaillement en charbon, à la direction de la politique française (1917), à la création d'une Commission de la paix et, enfin au traité de paix de Versailles du 28 juin 1919. (1919).

Il avait été chargé, au début de la guerre, de diverses missions en Italie en janvier et en décembre 1915 et il n'avait

pas cessé de rédiger, durant les hostilités, la chronique politique de la *Revue des Deux-Mondes*.

Il donna sa démission de Député le 18 octobre 1919, Clemenceau lui ayant offert le poste de Ministre de France à La Haye, qu'il conserva pendant cinq ans, sachant tirer le plus grand profit de ce paisible poste d'observation. Il ambitionnait de poursuivre une carrière diplomatique et, tout spécialement, de se faire nommer ambassadeur de France auprès du Vatican, mais son espoir ne put se réaliser en raison de l'avènement du Cartel des gauches en 1924.

Il se consacra, dès lors, à l'étude de l'histoire et de la politique. Déçu par dix-sept ans de vie parlementaire au cours desquels il ne parvint pas à corriger ce qu'il appelait les vices du régime démocratique, et persuadé que la République courait à l'abîme, il adhéra à l'*Action française* et fit connaître les raisons de cette décision dans un ouvrage qui fit sensation : *Les lois de la politique française*, (1927). Le duc de Guise le chargea alors de l'éducation politique de son fils, le Comte de Paris.

Il est impossible d'énumérer ici ses nombreux ouvrages, mais on en trouvera et communale, de la Commission de l'hygiène et de la Commission de l'hygiène nationale. Nous mentionnerons seulement ses trois volumes de *Souvenirs* qui contribuent à la connaissance de l'histoire de la III^e République.

Il s'en alla mourir, en 1936, dans son pays natal, Courseulles-sur-Mer, dans le Calvados.

Maurice Reclus, en annonçant son décès à l'Académie des sciences morales et politiques dit : « C'était un orienteur, et il le fut en homme d'esprit, de bonne volonté et de bon sens ».

BENOIST (CHARLES, CLAUDE) né à Paris (5^e) le 28 janvier 1901.

*Député de Seine-et-Oise
de 1936 à 1942 et de 1945 à 1958.*

Orphelin de père à l'âge de deux ans, Charles Benoist se trouva en 1914 dans l'obligation d'aider sa mère, alors qu'il n'avait que 13 ans, son beau-père ayant été appelé sous les drapeaux pour y mourir d'ailleurs en 1917. Sans métier bien défini, il se livra avec la meilleure des bonnes volontés, aux tâches que l'on voulait bien lui confier.

En 1921, il accomplit son temps de service militaire dans l'aviation. *du P.L.M.*

Entré en 1923 aux ateliers de la S.N.C.F. à Villeneuve-Saint-Georges, il y devint chaudronnier. Il s'inscrivit alors au parti communiste et ne tarda pas à être nommé secrétaire du syndicat des cheminots, délégué du personnel et délégué à la sécurité.

En 1935, il fut élu conseiller municipal puis premier adjoint de Villeneuve-Saint-Georges. Il garda cette charge jusqu'en 1939.

Aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, il fut élu député de Seine-et-Oise par la circonscription de Corbeil

au deuxième tour de scrutin avec 15.445 voix contre 10.420 à M. Della, son principal adversaire.

Pendant ce premier mandat, Charles Benoist s'inscrivit au groupe communiste et devint membre de la Commission de l'administration générale, départementale et communale, de la Commission de l'hygiène et de la Commission de la santé publique.

Il déposa notamment une proposition de loi tendant à accorder le droit aux allocations familiales pour tout enfant à charge d'un salarié ; et un rapport sur une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à élaborer d'urgence un projet de loi dotant la France d'un réseau suffisant de crèches et de garderies d'enfants du premier âge.

Il intervint à plusieurs reprises, et plus spécialement sur : l'aménagement de la région parisienne (1936), le budget du Ministère du Travail de l'exercice 1938, à propos du service de contrôle du chômage, l'augmentation des taxes sur l'essence automobile (1937) ; le budget de l'éducation nationale de l'exercice 1939, au sujet de l'insuffisance de l'équipement sportif (1938).

Si au cours de ce mandat, Charles Benoist porta une attention particulière aux grands problèmes sociaux, il ne négligea pas les moindres intérêts et l'agriculture retint aussi son attention. Il demanda en effet par voie d'amendement au budget de l'agriculture, une réglementation moins sévère de la pêche aux écrevisses, puis au cours de la discussion du budget du travail, il réclama la titularisation des contrôleurs auxiliaires du chômage ; enfin à l'occasion du débat sur le budget des travaux publics, il demanda l'extension aux petits cheminots et aux petits fonctionnaires de l'abattement prévu en faveur des assurés sociaux gagnant moins de 10.000 francs.

Il fut déchu de son mandat le 20 février 1940 pour être rétabli dans ses droits par l'ordonnance du 9 août 1944 et décision du Conseil des Ministres du 28 octobre 1944.

En 1939, M. Benoist fut emprisonné à Maison-Carrée, après une condamnation à 5 ans de prison et à une amende de 1 million de francs. Libéré en 1943, il entra en France à la fin du mois d'août 1944.

Réélu à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges en 1945, il devint membre de la première Assemblée Nationale Constituante aux élections générales du 21 octobre 1945. Il occupait la deuxième place de la liste communiste dans le département de Seine-et-Oise.

Membre de la Commission des moyens de communication et des postes, télégraphes et téléphones, il rapporta le projet de loi autorisant l'octroi d'avances aux entreprises exploitant des réseaux de voies ferrées d'intérêt local partiellement détruits par suite d'actes de guerre.

Il prit part à la discussion du projet de loi tendant à établir le budget général de l'exercice 1946, s'intéressant tout spécialement à la situation des fonction-

naires et à leurs rémunérations accessoires.

Réélu le 11 juin 1946 membre de la deuxième Assemblée Nationale Constituante, il siégea à la Commission des moyens de communication et à la Commission des territoires d'outre-mer. Il se fit entendre au cours de la discussion des propositions de loi tendant à établir la Constitution.

Réélu député de Seine-et-Oise aux élections générales du 10 novembre 1946 (première législature de l'Assemblée Nationale), il fut nommé juge titulaire à la Haute Cour de justice en 1947. Membre de la Commission des moyens de communication, de la Commission de la presse et de celle des territoires d'outre-mer, il manifesta une très grande activité. Il rapporta plusieurs projets ou propositions de loi intéressant plus spécialement la S.N.C.F. et les ports maritimes. Parmi ses nombreuses interventions, on peut citer celles relatives : aux réductions de tarifs accordés par la S.N.C.F. aux sociétés sportives, au rétablissement de certains trains, au dégroupement des cadres des fonctionnaires, à la réorganisation des transports de la région parisienne, à la réparation des dommages de guerre (1947 ; au projet de loi instituant la Compagnie Air-France, à la caisse des marchés, aux budgets des territoires d'outre-mer et de l'aviation civile, aux aménagements d'impôts, aux lignes aériennes du Pacifique sud (1948) ; au budget de la France d'outre-mer, aux condamnés malgaches (1949) ; aux fonctionnaires civils et militaires des territoires d'outre-mer (1950, 1951) ; à l'élection des membres de l'Assemblée Nationale, à l'élection des députés dans les territoires d'outre-mer (1951).

Réélu le 17 juin 1951, troisième de la liste présentée par le parti communiste, il fit partie de la Commission des territoires d'outre-mer et de celle de l'intérieur. Il déposa pendant ce nouveau mandat, le 25 février 1952, une proposition de loi sur les dommages de guerre, le 21 octobre 1952 une proposition de loi tendant à rassembler tous les services de la pêche fluviale sous une direction unique ; le 19 janvier 1954 une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à autoriser la pêche dans les fleuves et rivières.

Il se fit entendre au cours de nombreux débats, notamment sur : le budget de la France d'outre-mer, l'organisation des Assemblées locales dans ces territoires, la formation du conseil général de Nouvelle-Calédonie (1951) ; le code du travail dans les territoires d'outre-mer, amendé par le Conseil de la République (1952) ; les dépenses d'investissements (1953) ; l'organisation municipale dans les territoires d'outre-mer, les institutions territoriales et régionales du Togo, les dépenses du Ministère des territoires d'outre-mer (1954) ; l'état d'urgence (1955).

Il fut réélu aux élections générales du 2 janvier 1956, toujours troisième de la liste communiste.

Membre de la Commission des territoires d'outre-mer et du conseil supérieur du travail de la France d'outre-mer il déposa notamment une proposition de loi tendant à modifier la loi instituant un Code du travail dans les territoires d'outre-mer. On l'entendit fréquemment au cours de débats concernant plus spécialement : le projet de loi-cadre des territoires d'outre-mer, les dotations budgétaires de la France d'outre-mer (1956) ; les accidents du travail et les maladies professionnelles dans les territoires d'outre-mer (1958).

Il ne devait pas être réélu aux élections générales de 1958. Il est député honoraire et habite Vincennes.

BENOIST (JACQUES), né le 30 novembre 1881 à Boutigny (Eure-et-Loir).

Sénateur de l'Eure-et-Loir de 1933 à 1939.

Jacques Benoist, issu d'une famille d'agriculteurs, vit le jour à la ferme de Cloches, sise sur le territoire de la commune de Boutigny et que son père exploitait. Il fit ses études primaires à l'école communale de son village, puis ses études secondaires au Collège Rotrou à Dreux et enfin au Lycée Hoche, à Versailles.

Il entra en 1901 à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Grignon et en sortit en 1903 avec le diplôme d'ingénieur agricole.

Il se maria en 1905 et prit aussitôt la tête de la propriété familiale de Cloches qui, sous l'impulsion paternelle, était devenue une ferme modèle très réputée dans la région et surtout connue par les expériences dites « de Garola » qui y avaient été effectuées avec compétence et succès.

Il s'efforça d'améliorer la production en portant ses soins sur le cheptel et la culture. Il mit au point des semences sélectionnées de céréales, de graines fourragères et potagères. Il créa des variétés nouvelles de blé notamment.

Pour améliorer son exploitation, il la dota dès 1911 de l'électricité à l'aide d'un moteur à gaz pauvre lui permettant en outre de procéder au battage mécanique et à tous les travaux inhérents à l'entreprise, éclairage compris.

C'est grâce à cette initiative que survint quelque temps plus tard la vulgarisation de « l'électricité à la ferme » et que se créa la première coopérative interprofessionnelle de « Prounis Rosay électrique ». Il fut également à l'origine de la fondation de syndicats de communes dans le département d'Eure-et-Loir.

Lorsqu'éclata la guerre de 1914, Jacques Benoist fut appelé sous les drapeaux et affecté aux services automobiles de l'armée. Dix-huit mois plus tard, il était appelé au Service spécial de l'agriculture du Comité d'action agricole pour l'organisation des terres et des fermes abandonnées avec le concours des sections de tracteurs agricoles créés à cet effet.

En 1933, un siège de sénateur se trouva

vacant en Eure-et-Loir, à la suite du décès, le 16 mars, de M. Bouvart. Jacques Benoist posa sa candidature et l'emporta à l'élection partielle du 11 juin 1933. Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique et appartient aux Commissions des douanes et de l'agriculture.

Le 14 décembre 1933, il participa à un débat sur le marché du blé, question qui entraînait à la fois dans ses préoccupations et dans ses compétences et revint sur ce même sujet au cours des séances des 15 mars et 30 juin 1934.

En 1935, il se fit entendre sur les mines de potasse d'Alsace et déposa deux propositions de loi, la première sur les fermages ruraux, la seconde sur l'organisation de l'agriculture française.

En 1936, il intervint sur : la politique économique du Gouvernement, la fixation du prix du blé à la production, la quantité de blé à importer annuellement, les ventes aux coopératives, la création de nouvelles coopératives de blé, le monopole de l'importation et de l'exportation des blés, et parla une fois encore des mines de potasse d'Alsace. Il fut nommé cette même année secrétaire de la Commission de l'agriculture.

En 1937, on l'entendit sur la fixation du prix du blé.

En 1938, il entretint ses collègues des conventions collectives dans l'agriculture, de la crise du cheptel national et de l'organisation de l'élevage.

Il échoua au renouvellement du 23 octobre 1938 et reprit ses activités agricoles.

Familier et protecteur du monde rural, celui-ci l'avait nommé :

— Président de la coopérative d'achats du Syndicat agricole d'Eure-et-Loir,

— Président de la coopérative de vente du Syndicat agricole d'Eure-et-Loir,

— Vice-président de la Caisse régionale de Crédit agricole mutuelle de la Beauce et du Perche,

— Président du Comité des céréales d'Eure-et-Loir,

— Président de la Fédération départementale des coopératives de vente d'Eure-et-Loir.

— Président de l'Union des coopératives de céréales d'Eure-et-Loir (U.C.A. C.E.L., silo de Rouen),

— Président du Syndicat des Eaux de Boutigny,

— Vice-président et fondateur de l'Association générale des producteurs de céréales,

— Membre du Conseil central de l'O.N.I.C.

Il fut en 1924 lauréat de la Prime d'Honneur pour la Région du Nord.

Il s'est retiré à La Bouillère, par Houdan (Seine-et-Oise).

Il est officier de la Légion d'honneur.

BENOIST (Louis, Désiré), né à Mitry (Seine-et-Marne) le 20 février 1821, mort au hameau de Vieux-Moulin, Commune d'Oquerre, le 23 février 1896.

*Sénateur de Seine-et-Marne
de 1891 à 1896.*

Notaire à Lizy-sur-Ourcq, où il avait succédé à un de ses oncles en 1848. Louis

Benoist avait gagné l'estime et la reconnaissance de ses concitoyens pendant la guerre de 1870, en refusant de livrer aux autorités allemandes, malgré des sommations répétées, la liste des conscrits du canton de Lizy-sur-Ourcq. Il fut arrêté otage, incarcéré et ne recouvra la liberté qu'après la signature de l'armistice. Sa brillante conduite lui valut d'être décoré de la Légion d'honneur.

Il fut élu Conseiller général de Seine-et-Marne en 1873 et Président de cette Assemblée en 1893. Il devait le rester jusqu'à sa mort.

Il entra au Sénat le 15 mars 1891, à une élection partielle, en remplacement de M. Foucher de Careil, décédé. Membre et président de plusieurs Commissions spéciales, il déposa de nombreux rapports et soutint en 1893, en qualité de rapporteur, la proposition de loi tendant à étendre l'application de l'article 2151 du Code civil aux créances privilégiées.

Il mourut en cours de mandat, le 23 février 1896, et le Président Emile Loubet prononça son éloge funèbre à la séance du 25 février.

Il avait fondé la bibliothèque publique de Lizy-sur-Ourcq en 1860, et la Société littéraire et historique de la Brie en 1893.

Membre de plusieurs Sociétés savantes, il avait publié des notices nécrologiques, des discours, et une longue série de *Notices historiques et statistiques* sur les communes ou les seigneuries de Seine-et-Marne, richement documentées.

BENOIST (MARIE, VICTOR, *Albert*, Baron de), né le 17 mai 1843 à Waly (Meuse), mort le 27 mai 1923 à Thonneles-Prés (Meuse).

Député de la Meuse de 1901 à 1906.

Albert de Benoist était le fils de Louis, Victor de Benoist, ancien député au Corps législatif de 1858 à 1870. Ses trois frères, Henri, Jules et Paul devinrent tous les trois généraux.

Après avoir fait ses études de droit à Paris, il entra en 1865, comme auditeur au Conseil d'Etat, puis fut nommé sous-préfet de Pamiers en 1869 et révoqué le 4 septembre.

Lorsque la guerre de 1870 éclate, il s'engage dans le 2^e régiment de marche de chasseurs. Nommé sous-lieutenant le 25 décembre 1870 il démissionne en avril 1871 et se retire près de Montmédy où il se marie.

Attiré par la politique, il devient conseiller municipal, puis maire de Thonneles-Prés, conseiller général du canton de Montmédy et enfin le 20 janvier 1901, il est élu député de la Meuse pour l'arrondissement de Montmédy, à une élection partielle en remplacement de M. Sommeiller, décédé, au deuxième tour de scrutin avec 6.307 voix contre 5.749 à M. Didion son principal adversaire.

Pendant ce court mandat (la législature devait se terminer l'année suivante), il fait partie de diverses commissions et prend part à la discussion des budgets

des Ministères de l'Instruction publique, des Finances et de la Guerre de l'exercice 1902.

Il est réélu aux élections générales du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, par 6.499 voix, contre 6.370 à M. Lefebvre sur 12.953 votants. Membre de la Commission du suffrage universel, de la Commission relative à la législation des boissons, il participe à la discussion des budgets des exercices 1903, 1904 et 1905, s'intéressant tout spécialement : à la vente des tabacs, au renforcement des forts, à l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, aux renseignements politiques demandés aux instituteurs (1903) ; aux sociétés et aux professeurs d'agriculture (1904) ; à la séparation des églises et de l'Etat (1905) ; et aux retraites des agents des douanes (1906). Il vota avec l'opposition libérale et s'opposa à la politique du Cabinet Rouvier.

Il fut battu aux élections du 6 mai 1906 par M. Lefebvre.

Il se retira à Thonne-les-Prés, entouré de l'estime de ses concitoyens et y mourut le 27 mai 1923.

Il était Commandeur de Saint-Grégoire le Grand.

BENOIT (MARIE, SOLANGE, GUILLAUME, *Norbert de*), né le 12 mai 1838 à Saint-Geniez d'Olt (Aveyron), mort le 9 février 1906 à Saint-Geniez d'Olt.

Député de l'Aveyron de 1885 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 254.)

Réélu aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, au deuxième tour de scrutin, par 7.531 voix contre 5.885 à son rival, M. Denayrouze, il siégea dans quelques commissions « *ad hoc* ». Il déposa une proposition de loi tendant à faire effectuer aux archives départementales le versement des minutes notariales antérieures à 1700 (1893), déposa un rapport sur une proposition de loi ayant pour objet de faire supprimer l'article 298 du Code civil sur le divorce (1891) et intervint au cours de la discussion du budget du Ministère de l'Agriculture de l'exercice 1891, en faveur de la reconstitution du vignoble français.

Il dut s'incliner aux élections de 1893 devant M. Labarthe et se retira de la vie politique.

Il mourut dans sa commune natale le 9 février 1906.

BEPMALE (JEAN, EUGÈNE, OMER), né le 1^{er} septembre 1852 à Saint-Gaudens (Haute-Garonne), mort le 9 novembre 1921 à Saint-Gaudens.

Député de la Haute-Garonne de 1893 à 1898 et de 1902 à 1907.

Sénateur de la Haute-Garonne de 1907 à 1920.

Avocat inscrit en 1873 au barreau de Toulouse, Jean Bepmale se fit élire en 1878 conseiller général de la Haute-Ga-

ronne. Il fonda en 1880 le journal *La Montagne* et devint en 1884 maire de sa ville natale, qu'il administra jusqu'à sa mort.

Radical-socialiste, il avait en vain essayé, lors des élections législatives de 1885 et de 1889, de s'emparer, dans la première circonscription de Saint-Gaudens, du siège de Jacques Piou, avocat lui-même, mais catholique libéral. Il y réussit le 20 août 1893, ayant obtenu, au premier tour de scrutin 6.959 voix et son concurrent 6.139. Jacques Piou prit sa revanche aux élections du 8 mai 1898, obtenant au premier tour de scrutin 7.312 voix alors que Bepmale n'en comptait que 6.487. Le 27 avril 1902, ce fut au tour de Bepmale de l'emporter à nouveau au premier tour de scrutin avec 7.803 voix, Piou n'en recueillant que 5.973. Aux élections générales du 6 mai 1906, Bepmale trouva en face de lui un nouveau concurrent, Daure, qu'il réussit à éliminer au premier tour de scrutin par 6.451 voix contre 6.353.

Caze, Sénateur de la Haute-Garonne étant décédé le 10 septembre 1907, Bepmale fut élu à sa place, le 10 novembre suivant par 506 voix sur 946 votants. Il demeura au Sénat jusqu'en 1920, le mandat des sénateurs ayant été prolongé en raison des hostilités mais il ne fut pas réélu au renouvellement du 11 janvier 1920.

Pendant tout son séjour à la Chambre, Bepmale resta inscrit au groupe de la gauche radicale-socialiste. Membre de diverses Commissions, il appartint en particulier, pendant la sixième législature, à la Commission de la réforme générale de l'impôt, puis, pendant la huitième législature, à la Commission du budget pour l'exercice 1903 et à la Commission de législation fiscale ; il fut vice-président de la Commission qui s'occupa de la séparation des Eglises et de l'Etat. De 1906 à 1907, il resta membre de la Commission de législation fiscale, mais il siégea également à la Commission de l'enseignement et à la Commission du budget pour l'exercice 1907.

Elu sur le programme radical, Bepmale refusa en 1894 de voter les crédits destinés à l'expédition de Madagascar ; il déposa une proposition de loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et se préoccupa du sort des victimes des inondations qui dévastèrent le Midi en 1897. Il prit part, la même année, à la discussion d'une interpellation sur la crise agricole, mais il intervint surtout au cours des discussions budgétaires, sur des questions de voirie, d'assistance aux vieillards et aux incurables, de défense contre les eaux, et plus souvent encore d'instruction publique. Ses interventions le montrent préoccupé de questions pratiques qui comptent beaucoup dans la vie quotidienne de la province, et soucieux d'abord de défendre les intérêts de son département.

Pendant la huitième législature et le début de la neuvième, il continua à marquer l'intérêt qu'il portait à l'enseignement — il déposa une proposition de

loi sur le traitement et le mode de recrutement des instituteurs et rapporta le budget de l'instruction publique pour l'exercice 1903 —, à l'agriculture et aux questions d'administration locale en intervenant dans les débats budgétaires mais aussi dans la discussion de propositions sur l'assistance aux vieillards ou sur la compétence des juges de paix. Il rapporta d'autre part le budget des protectorats pour l'exercice 1907. Mais il semble aussi s'être mêlé davantage et avec plus d'autorité aux débats politiques. Il déposa un ordre du jour le 12 juin 1902 pour réclamer l'institution d'un impôt progressif sur le revenu ; il combattit le rétablissement de la représentation proportionnelle ; publiciste, il refusa de voter un projet de loi relatif à la contribution des patentes parce qu'il lui paraissait mettre en danger la vie des petits journaux politiques. Il intervint sur les projets ou propositions de loi relatifs au recrutement de l'armée et au secret et à la liberté de vote et prit une part active à la discussion de la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat, qu'il vota tout en lui reprochant de donner à l'Eglise une liberté illimitée. Il s'intéressa vivement à la politique religieuse, se montrant partisan intransigeant de la laïcité de l'Etat, et se fit entendre dans tous les débats où cette politique fut mise en cause ; il déposa le 2 janvier 1907, un ordre du jour en conclusion de la discussion des interpellations sur l'application des lois concernant la séparation des Eglises et de l'Etat. Il approuva le programme du ministère Combes, la fermeture des écoles congréganistes, la suppression du monopole des inhumations et celle des privilèges accordés aux associations culturelles. Il se prononça d'autre part pour le principe de l'arbitrage dans les conflits du travail, la réglementation du travail dans l'industrie, le rachat par l'Etat des chemins de fer de l'Ouest et du Midi, la réduction des périodes d'instruction militaire des réservistes, la multiplication des bourses accordées aux élèves des écoles professionnelles. Il ne soutint pas le ministère Combes dans l'affaire de « l'Internationale » ni dans l'affaire des « fiches ». Il n'approuva pas non plus la constitution du ministère Rouvier.

Au Sénat, Bepmale s'inscrivit au Groupe de la gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste. Membre de diverses Commissions, il maintint les positions qu'il avait prises à la Chambre au sujet notamment de la durée des périodes d'instruction militaire, du secret et de la liberté de vote et de la politique religieuse. En 1910 et 1911, il prit une part active à la discussion de la loi limitant le nombre des débits de boisson — qu'il refusa finalement de voter — et de la loi sur les retraites ouvrières ; il plaida la cause des salariés de l'agriculture et des métayers et fermiers. En 1912, il intervint et déposa des ordres du jour au cours de débats d'interpellations concernant l'enseignement technique et les retraites ouvrières.

Il refusa d'approuver la convention franco-allemande sur les possessions africaines, et s'opposa en 1913 à l'institution du service de trois ans. Il intervint sur un projet de loi relatif au mode d'élection des députés et rapporta en 1914 une modification du tableau des circonscriptions électorales.

Pendant la guerre, il s'intéressa surtout aux problèmes de l'agriculture et du ravitaillement, prenant part notamment à la discussion de projets sur la taxation des céréales ou des denrées et interpellant le Gouvernement sur la légalité du décret du 30 novembre 1917 relatif à la consommation du pain et à la réquisition des céréales ; mais il intervint aussi dans la discussion de lois relatives aux pupilles de la nation et aux exemptés et réformés.

Après la guerre, il semble s'être préoccupé surtout de questions électorales ; il siégea en 1918 dans une Commission qui étudia l'attribution du droit de vote aux femmes, et parla en 1919 dans la discussion de lois portant sur la révision des listes électorales, le mode d'élection des députés, les bulletins de vote et les circulaires électorales.

Il mourut à 69 ans, moins de deux années après avoir échoué aux élections sénatoriales du 11 janvier 1920. Il avait publié en 1908 un guide de tourisme pyrénéen : *Toute la Chaîne de Banquils à Saint-Jean-de-Luz en trente jours.*

BÉRAL (ELOI, BERNARD), né le 1^{er} août 1838 à Cahors (Lot), mort le 6 novembre 1908 à Paris.

*Sénateur du Lot de 1883 à 1897
et de 1906 à 1908.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET GOUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 256.)

Le 24 juin 1890, il prend part, en qualité de Rapporteur, à la discussion de la proposition de loi, renvoyée au Sénat, sur les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs et le 20 décembre il se fait entendre au cours du débat budgétaire concernant l'exercice 1891.

Le 20 octobre 1892, le Procureur Général près la Cour d'appel de Paris demande au Sénat la suspension de son immunité parlementaire en vue de constater dans quelles conditions il aurait participé à l'émission, avec lots, de l'emprunt de 1888, du Canal de Panama, une instruction criminelle étant ouverte contre les administrateurs de ce canal. A partir de ce moment, il se tint éloigné des débats, et bien qu'acquitté, ne voulut pas se représenter aux élections sénatoriales de 1897.

Mais il retrouva son siège au renouvellement du 7 janvier 1906. Il reprit toute son activité et, membre de plusieurs Commissions, déposa de nombreux rapports notamment sur des projets de loi relatifs aux chemins de fer d'intérêt local et national. Il participa à la discussion des budgets des exercices 1907 et 1908.

Il mourut en cours de mandat, le 6 novembre 1906 et le Président Antonin Dubost prononça son éloge funèbre à la séance du 10 novembre. Il rappela la brillante carrière du disparu, sa foi républicaine qui était une tradition de famille ses qualités de travailleur infatigable son esprit fin et son caractère aimable.

BÉRALDI (PIERRE, LOUIS), né le 24 août 1821 à Fort-Royal (Martinique), mort à Paris (9^e) le 13 janvier 1903.

Sénateur de l'Aude de 1876 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et GOUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 257.)

Après cet échec, il se désintéressa de la politique. Il avait obtenu sa retraite le 8 février 1876, après son élection au Sénat.

Il se fixa définitivement à Paris où il mourut dans son appartement du 9^e arrondissement, le 13 janvier 1903.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 13 août 1863.

BÉRANGER (PIERRE, VINCENT, EMILE), né le 26 juin 1888 à Paris.

Député de l'Eure de 1936 à 1942.

Issu d'une famille dont il se plaisait à rappeler les attaches terriennes, aîné de seize enfants, Pierre Vincent Emile Béranger exerçait à Paris la profession d'assureur-conseil lorsqu'il se présenta les 26 avril et 3 mai 1936 aux suffrages des électeurs de la circonscription de Bernay (Eure).

Il avait fait la guerre de 1914-1918 comme fantassin, puis comme aviateur; quatre fois blessé, il s'était vu décerné la Croix de guerre et la Croix d'officier de la Légion d'honneur, avec deux citations à l'ordre de l'armée.

Il s'était intéressé aux problèmes agricoles et commerciaux : un moment collaborateur du Ministre de l'Agriculture, conseiller du commerce extérieur, il avait présenté un rapport sur la question du blé devant le parti de l'Alliance démocratique réuni en congrès à Bordeaux peu avant les élections de 1936.

Il fut élu député de l'Eure, le 3 mai 1936, au deuxième tour de scrutin, par 5.651 voix sur 11.351 votants.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe de l'Alliance des Républicains de gauche et des radicaux indépendants.

Fervent de l'aviation, — et d'ailleurs sportif, ancien joueur de rugby et de tennis —, il appartint à la Commission de l'aéronautique, ainsi qu'aux Commissions des comptes définitifs et de la comptabilité.

Il déposa une proposition de loi tendant à accorder des distinctions dans l'ordre de la Légion d'honneur aux grands mutilés de l'aviation en raison des blessures reçues en service commandé depuis la guerre et ayant fait l'objet d'une citation (1939). Il rapporta un projet de loi mettant à la

disposition du Ministre de l'Air un contingent de Croix de la Légion d'honneur en faveur des combattants volontaires de la guerre de 1914-1918 (1938); il fut également le rapporteur des projets de loi portant règlement définitif des budgets de l'agriculture pour les exercices 1934 et 1936 (1939).

L'agriculture et l'aviation furent l'objet essentiel de son activité parlementaire. Il combattit le projet de loi qui tendait à fixer par conventions collectives les conditions de vente des produits agricoles (1937); il intervint dans la discussion du projet de loi relatif au règlement des dettes agricoles, au sujet de la constitution d'un fonds commun de garantie (1937), et il demanda le 5 mars 1940 à interpellier le Gouvernement sur sa politique agricole.

Il prit part, en 1937 et 1938, à la discussion des crédits du Ministère de l'Air comme à celle du projet relatif à l'organisation de la nation en temps de guerre, et il déposa deux demandes d'interpellation relatives à la politique aéronautique du Gouvernement (1938). Il s'intéressa enfin aux questions électorales et intervint le 5 mars 1940 dans un débat de politique étrangère.

Il vota les pouvoirs constituants au Maréchal Pétain, le 10 juillet 1940 à Vichy.

Ayant cessé toute activité politique après la guerre, il s'est fixé à Paris.

BÉRARD (ERNEST), né à Lyon (Rhône), le 29 octobre 1829, mort à Lyon le 8 février 1914.

Député du Rhône de 1889 à 1898.

Ernest Bérard après avoir étudié à l'école des Beaux-Arts de sa ville natale, travailla comme dessinateur dans une fabrique lyonnaise de soieries; mais, dès 1854, il fonda sa propre manufacture et, pour en développer l'importance, fit de fréquents voyages en Orient et en Extrême-Orient, et créa des succursales à Bagdad, Smyrne et Bombay.

A plusieurs reprises, il fut chargé par le Gouvernement français de missions commerciales dans les pays qu'il parcourait; il consigna les résultats de la dernière de ces missions, accomplie en 1892, dans un rapport portant sur l'état du commerce européen en Egypte et en Turquie et sur la situation des écoles françaises en Syrie.

Sa manufacture, qui produisait des soies et des velours, devint une des plus importantes de Lyon et Ernest Bérard, pour la qualité de ses fabrications, remporta plusieurs récompenses aux expositions industrielles, entre autres un diplôme d'honneur à l'exposition d'Amsterdam, et un grand prix à l'exposition universelle qui se tint à Paris en 1889.

Dès 1848, il avait manifesté des opinions républicaines; sous l'Empire, il se fit le propagandiste des idées démocratiques et militaires, à Lyon, dans les rangs de l'association phalanstérienne qui combattit le Gouvernement de Napoléon III.

Elu en 1884 et en 1888 Conseiller municipal du 6^e arrondissement de sa ville natale, il fut, lors des élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, choisi par le « Comité de l'union des républicains radicaux » de cet arrondissement comme candidat « décidé à combattre le césarisme et la réaction monarchique ». Ayant obtenu au second tour de scrutin 4.708 voix contre 2.918 recueillies par son concurrent le plus favorisé, un candidat révisionniste, il devint député de la 7^e circonscription de Lyon. Il fut réélu les 20 août et 3 septembre 1893 au second tour encore, mais avec 3.248 voix, 162 seulement de plus qu'un de ses concurrents le socialiste Colliard qui tenta en vain d'obtenir de la Chambre, l'annulation de l'élection.

Ernest Bérard siégea à la gauche radicale. Il fit partie de diverses Commissions, notamment de la Commission d'enquête sur l'affaire de Panama (en 1892 et 1893), de la Commission de révision de la loi sur les prêts, de la Commission d'examen des propositions sur la participation des ouvriers aux bénéfices, enfin de la Commission chargée d'examiner les projets relatifs aux colonies.

Ancien employé de manufacture, il s'intéressa particulièrement aux questions ouvrières : il déposa en 1890 une proposition de loi sur la retraite des ouvriers de l'agriculture et de l'industrie et en 1898 une proposition de loi relative à la création de livrets de travail et d'épargne. Il réclama aussi la bonification des pensions et retraites liquidées pour incapacité de travail prématurée. Il prit part enfin à la discussion des propositions relatives à l'organisation de caisses de retraites pour les ouvriers.

Commerçant avec le Proche-Orient, il porta naturellement son attention sur les relations maritimes que la France entretenait avec les pays d'outre-Méditerranée et réclama l'organisation d'un service hebdomadaire entre Marseille et Alexandrie.

Industriel, il intervint dans la discussion de projets relatifs aux expositions internationales de Lyon, d'Anvers, de Bruxelles et d'un projet concernant des encouragements spéciaux accordés à la sériciculture et à la filature de la soie.

Ancien élève de l'école des Beaux-Arts de Lyon, il demanda que fût rétablie dans cet établissement la classe de dessin dite « de composition » dont il avait pu lui-même apprécier l'utilité.

Il rapporta aussi des propositions relatives à l'organisation de l'enseignement primaire et à la protection des cultivateurs contre les animaux malfaisants.

Il ne fut pas réélu en 1898, n'ayant obtenu que 1.349 voix au premier tour de scrutin et il se retira de la vie politique pour se consacrer à ses affaires.

Il mourut à Lyon, le 8 février 1914, dans sa 85^e année.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur et Officier du Dragon de l'Annam.

BÉRARD (ALEXANDRE, OCTAVE), né à Lyon (Rhône) le 3 février 1859, mort à Paris le 20 avril 1923.

*Député de l'Ain de 1893 à 1908.
Sénateur de l'Ain de 1908 à 1923.*

*Sous-Secrétaire d'Etat aux Postes
et Télégraphes
du 10 juin 1902 au 19 octobre 1906.*

Fils du précédent, fabricant de soieries qui fut député du Rhône de 1889 à 1898, Alexandre Bérard fit ses études dans sa ville natale, d'abord à l'institution des Chartreux, puis à la faculté de droit, qui lui décerna en 1882 le grade de docteur. Dès l'âge de dix-sept ans, il s'était exercé au journalisme en collaborant au *Courrier de Lyon*, feuille que le Gouvernement du 16 mai poursuivit ; il écrivit aussi dans le *Progrès de Lyon* et le *Lyon républicain* et, par la suite, dans divers journaux provinciaux ou parisiens. Il se fit recevoir avocat en 1877 et devint chef de cabinet du maire de Lyon. En 1880, il entra dans la magistrature comme attaché aux cabinets du procureur de la République, puis du procureur général à Lyon. Il fut nommé substitut à Saint-Etienne le 21 décembre 1883, et ensuite à Lyon. En cette qualité, il porta la parole dans certaines causes criminelles qui eurent un retentissement considérable, telle l'affaire de l'anarchiste Cyvoct, qu'il fit condamner, ou l'affaire Gouffé. Le 20 mai 1890, il devint substitut du procureur général de Grenoble. Il quitta la magistrature en 1893 lorsqu'il eut été élu député de l'Ain, dans la circonscription de Trévoux.

Depuis 1886, il représentait le canton d'Ambrérieu au Conseil général de l'Ain ; il se présenta aux élections générales législatives du 20 août 1893 et obtint dès le premier tour de scrutin 11.731 voix sur 12.003 votants, son adversaire en obtenant 272. Il succédait à Henri Germain, qui ne se représentait pas. Il avait refusé de se porter candidat en 1885 et 1886 pour ne pas compromettre l'unité du parti républicain dans le département. Il s'engagea en 1893 à défendre une République démocratique, réformatrice et progressiste, à maintenir les lois scolaire et militaire, la laïcité de l'école publique, à voter des lois sur les associations, sur le crédit agricole, sur l'assurance agricole obligatoire, à réformer l'impôt sur les boissons, à créer des caisses de retraite pour les travailleurs, à instituer un impôt sur le capital et la grande propriété, à maintenir et même à renforcer le protectionnisme douanier. Il fut réélu le 8 mai 1898 au premier tour de scrutin par 12.172 voix alors que son concurrent le plus favorisé n'en obtenait que 6.738. Devenu vice-président du conseil général, il fut encore réélu député le 27 avril 1902, au premier tour, par 13.766 voix contre 6.378 et le 6 mai 1906, par 13.948 voix contre 6.621 toujours au premier tour. Il fut enfin élu au Sénat le 9 janvier 1908 par 772 voix sur 886 votants, en remplacement du sénateur

Goujon, décédé ; il fut réélu les 7 janvier 1912 et 9 janvier 1921.

A la Chambre, Alexandre Bérard s'inscrivit aux groupes de la gauche démocratique et de l'union progressiste, dont il fut le vice-président pendant la 7^e législature, puis aux groupes de la gauche radicale et de l'union démocratique, à partir de 1902, enfin, à partir de 1906, au groupe de la gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste. Il fit également partie, au moins pendant la septième législature, du « groupe agricole » et, dans la même période, à diverses reprises, du « groupe de l'enseignement ».

Membre de diverses Commissions, Alexandre Bérard appartient notamment à la Commission d'assurance et de prévoyance sociale (sixième et septième législature), à la Commission d'enquête sur l'affaire de Panama (1897), au nom de laquelle il déposa un rapport partiel, à la Commission du Règlement (1901) et à la Commission du budget pour les exercices 1899, 1901 et 1902.

Il déploya à la Chambre une grande activité dont on ne peut donner qu'un aperçu. Au cours de la sixième législature, il déposa et rapporta une proposition de loi tendant à créer des caisses départementales d'assurances et de retraites pour les sapeurs-pompiers — proposition qu'il fit aboutir en 1898 —, une proposition de loi interdisant le cumul de l'indemnité législative des sénateurs avec les traitements de l'Etat, une proposition de loi relative aux étangs de la Dombes. Il rapporta en outre de très nombreux rapports sur des projets de loi tendant à autoriser des collectivités locales à s'imposer extraordinairement, à contracter emprunt ou à proroger des surlaxes d'octroi. Il prit part à la discussion d'une proposition d'ordre juridique et intervint fréquemment dans la discussion du budget, notamment pour obtenir le développement des services de l'enseignement, des postes et télégraphes et de lutte contre l'incendie.

Au cours de la septième législature, il déposa des propositions relatives à la réforme de l'organisation administrative, aux chemins de fer d'intérêt local ou aux corps de sapeurs-pompiers. Il rapporta les budgets de l'intérieur pour 1899, 1900 et 1902, des chemins de fer de l'Etat pour 1901 et des Cultes pour 1902, ainsi que divers projets ou propositions, touchant notamment à la répartition du fonds de subvention aux départements ou à l'attribution de secours aux victimes de calamités publiques. Il soutint le Cabinet Waldeck Rousseau, vota la loi sur les associations, la loi sur les boissons hygiéniques, la progressivité de l'impôt sur les successions. Ses votes le montrent soucieux de progrès social, — il se prononça par exemple pour la réglementation du travail dans l'industrie et pour l'éligibilité des femmes aux conseils de prud'hommes —, mais aussi économe des deniers publics. Il intervint sur les sujets les plus divers : secours aux mineurs, liberté

et secret du vote, loi électorale, etc. Il travailla en même temps au développement économique de la région qu'il représentait, ce qu'il lui valut, par la suite, d'être appelé à la présidence du Conseil général de l'Ain.

Le 10 juin 1902, Emile Combes lui confia le sous-secrétariat d'Etat des Postes et Télégraphes, qu'il conserva jusqu'au 19 octobre 1906, dans le deuxième et le troisième Cabinets Rouvier, puis dans le Cabinet Sarrien. A ce poste, il s'employa à développer le réseau téléphonique intérieur, mais se soucia aussi de relier par câbles télégraphiques les colonies à la métropole : il déposa plusieurs projets à ce sujet.

Redevenu simple député, vice-président de la Commission du budget pour 1908 et membre de la Commission de l'enseignement et des Beaux-Arts, il déposa deux propositions de loi, relatives l'une aux droits de douane sur les pétroles, l'autre aux élections des députés. Il vota la suppression des privilèges des associations culturelles et le rachat par l'Etat du réseau de l'Ouest.

Sénateur, il demeura inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste, et continua à déployer une grande activité. Il appartint à diverses Commissions et notamment à la Commission des finances dont il fut en 1912 vice-président, à la Commission des chemins de fer, dont il fut également vice-président et des Commissions d'examen de propositions relatives au régime de la presse, à l'organisation départementale et communale ou aux conseils de guerre.

Il intervint fréquemment, en particulier, sur les questions électorales, et, avant 1914, déposa plusieurs rapports dont quatre concernaient les chemins de fer et quelques autres l'organisation judiciaire. Il rapporta aussi le projet de loi portant approbation d'une convention franco-russe pour la protection des œuvres artistiques et littéraires, ainsi que le budget de l'intérieur de l'exercice 1912. Il prit part à la discussion de la loi sur les retraites ouvrières et, le 27 janvier 1914, à la discussion d'une interpellation sur l'aéronautique militaire. Pendant la guerre, il déposa, au nom de la Commission des finances, plusieurs rapports dont un certain nombre intéressaient les collectivités locales contraintes par l'état de guerre à interrompre leurs travaux. Il rapporta également le budget de l'intérieur de l'exercice 1918.

Élu pour la première fois vice-président du Sénat le 14 janvier 1919, — il devait être réélu chaque année jusqu'à sa mort —, il rapporta en 1919 le projet de loi tendant à rétablir le scrutin de liste avec représentation proportionnelle et divers projets et propositions touchant aux questions électorales, ainsi que le budget de l'intérieur de l'exercice 1921. En 1922, il intervint dans les discussions de propositions de loi relatives au vote des femmes. Le 28 février, moins de deux mois avant sa mort, il présidait encore une séance du Sénat. Son éloge

funèbre fut prononcé par le Président Gaston Doumergue.

Esprit curieux, Alexandre Bérard, malgré ses activités politiques, n'avait jamais abandonné l'étude des belles lettres. Officier d'Académie, il a laissé un grand nombre d'ouvrages juridiques, politiques, sociologiques, géographiques, historiques ou même romanesques : *De la destruction des biens en droit romain* (1882), *La responsabilité morale et la loi pénale* (1892), *La publicité des exécutions* (1894), *La dépopulation des campagnes* (1891), *L'invasion des étrangers et la taxe de séjour* (1886), *La criminalité en France* (1890), *Les deux Chambres, leur histoire, leur théorie* (1885), *Sur l'anarchie* (1897), *Les étangs de la Dombes* (1898), *La route de l'Inde par la vallée du Tigre et de l'Euphrate* (1887), *La Convention, l'invasion arabe dans la Bresse, la Dombes et le Bugey* (1889), *Les invasions de 1814 et 1815 dans l'Ain* (1887), *Les Thermopyles de 1814* (récit de l'histoire du Bugey) (1898), *Les Vaudois* (1892), *Les vieilles abbayes du Bugey* (1888), *Les vétérans et les galères royales sous Louis XIV* (1896), *Cypris*, (chronique de l'île de Chypre au moyen âge) (1902), *Marcella* (roman de l'époque gallo-romaine), *La Bresse et le Bugey historiques et pittoresques* (1906), *À travers le sang vers la liberté* (recueil d'articles publiés pendant la guerre) (1918).

Il s'est passionné pour la question d'Alésia qu'il a cru pouvoir identifier avec Izarnodurum (Izernore) ; il a publié trois mémoires à ce sujet.

Ses obsèques furent célébrées à Ambérieu en Bugey, aux frais du Conseil général de l'Ain. Les honneurs militaires lui furent rendus, en sa qualité de vice-Président du Sénat. Son département fit ériger son buste en bronze sur la place du marché d'Ambérieu, mais en 1943 les Allemands s'en emparèrent et détruisirent le socle. Il fut entièrement refait après la libération aux frais du Département et inauguré en avril 1959.

La rue principale d'Ambérieu porte le nom d'Alexandre-Bérard.

BÉRARD (FÉLIX, JOSEPH, LOUIS, Léon), né à Sauveterre-de-Béarn (Basses-Pyrénées) le 6 janvier 1876, mort à Paris le 25 février 1960.

Député des Basses-Pyrénées de 1910 à 1927.

Sénateur des Basses-Pyrénées de 1927 à 1944.

Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts de janvier 1912 à décembre 1913.

Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

de novembre 1919 à janvier 1920 et de janvier 1921 à mars 1924.

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de janvier 1931 à février 1932 et de juin 1935 à janvier 1936.

Fils de parents aisés, comptant parmi ses ancêtres des « jurats » de Salies-de-Béarn, Félix-Joseph-Louis-Léon Bérard fit ses études secondaires au collège

Moncade d'Orthez, puis à Pau au collège de l'Immaculée Conception. Il étudia le droit à Paris ; reçu docteur en 1900, il se fit avocat et fut en 1901-1902 premier secrétaire à la conférence du stage, devant laquelle il prononça l'éloge d'Ernest Picard. De 1901 à 1910, il fut, au barreau, le secrétaire de M^r Raymond Poincaré.

Maire de sa ville natale du 16 mai 1904 au 17 mai 1908, il fut élu Conseiller général du canton de Sauveterre le 28 juillet 1907 ; il devait le rester jusqu'en 1940, et succéder à Louis Barthou le 17 octobre 1934 à la présidence du Conseil général.

Il se présenta aux élections générales du 24 avril 1910, dans la circonscription d'Orthez, et fut élu au premier tour de scrutin par 11.100 suffrages sur 16.756 votants, distançant son principal concurrent de 6.747 voix. Ses électeurs allaient lui garder constamment leur confiance : il obtint 11.187 suffrages sur 15.132 votants aux élections de 1914 ; à celles de 1919, il fut élu avec 25.515 voix, le deuxième de la liste de concentration républicaine ; enfin, en 1924, avec 31.251 suffrages, il fut le seul élu de cette liste, prise entre la liste d'union nationale et la liste d'union des gauches.

À son arrivée à la Chambre, il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique ; il appartint ultérieurement au groupe des républicains de gauche, puis au groupe de la gauche républicaine démocratique.

Pendant la dixième législature, il siégea à la Commission de réforme judiciaire et au Comité consultatif des assurances contre les accidents du travail, et il montra dès l'abord l'intérêt particulier qu'il portait aux questions juridiques sans se désintéresser pour autant des questions agricoles.

Il soutint les deux premiers gouvernements Briand et le gouvernement Caillaux. Il prononça hors du Parlement de nombreux discours, tel celui qu'il consacra à Oloron à la politique de Gambetta.

Dès le 14 janvier 1912, son ancien « patron » Poincaré le prit, comme sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, dans le gouvernement qu'il formait pour la première fois ; Léon Bérard devait conserver son portefeuille jusqu'au 9 décembre 1913, dans les troisième et quatrième Cabinets Briand et dans le Cabinet Barthou.

Au cours de la onzième législature, il fut membre de diverses Commissions, dont celles de l'Enseignement et des Beaux-Arts et de la Législation civile. Il déposa une proposition de loi relative à la durée des droits de propriété littéraire et artistique et rapporta le projet de loi instituant une pupille de la nation. Il prit une part active à la discussion de la loi sur les pensions militaires, où il soutint le principe du droit à réparation, et participa à de très nombreux débats intéressant les arts et les lettres, le ravitaillement, le prix des loyers, le traitement des fonctionnaires, ainsi que la politique générale du Gouver-

vernement. Il fut un des plus ardents soutiens de Clemenceau.

Celui-ci le prit, le 27 novembre 1919, dans son deuxième Cabinet, — qui resta au pouvoir jusqu'au 18 janvier 1920 —, comme Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Léon Bérard retrouva ce portefeuille le 16 janvier 1921 dans le septième Cabinet Briand et le conserva, jusqu'au 29 mars 1924, dans le deuxième Cabinet Poincaré. Son passage au Ministère fut marqué, en 1921, par le relèvement des traitements des fonctionnaires et, en 1923, par une réforme des programmes de l'enseignement secondaire ; profondément convaincu de la valeur des humanités gréco-romaines, il voulut, contre la Commission de l'Enseignement et contre le Conseil supérieur de l'Instruction publique, rendre l'étude du latin obligatoire pour tous les élèves de l'enseignement secondaire ; la réforme fut de courte durée : son décret du 3 mai 1923 fut rapporté par son successeur.

En 1920, Léon Bérard avait été élu vice-président de la Chambre. Il appartenait à la Commission de la Législation et à la Commission de l'Enseignement et des Beaux-Arts. Il fut également membre de cette Commission au cours de la treizième législature, pendant laquelle il déposa une proposition de loi relative à l'impôt cédulaire sur les bénéfices des professions non commerciales. Il prit part à la discussion des crédits de l'Instruction publique et demanda à interpellier le Gouvernement sur l'ouverture de classes secondaires d'enseignement moderne. Le 3 novembre 1925, il interpella le Cabinet Poincaré sur sa politique générale.

Au renouvellement du 9 janvier 1927, il fut élu sénateur des Basses-Pyrénées ; il devait voir son mandat renouvelé le 20 octobre 1935. Le 10 février 1927, il épousa Laure de Souhy, fille d'un conseiller général de Mauléon, républicain conservateur ; cette union consacra l'évolution politique de Léon Bérard qui, entré dans la vie publique comme républicain radical, s'affirmait dès lors comme libéral.

Au Sénat, il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine, dont il devint le Président, et fit partie de la Commission de l'Enseignement. Le 23 février 1928, il interpella le Gouvernement sur la situation de l'enseignement secondaire, et intervint en 1929 et 1930 dans des débats portant sur la place des langues méridionales dans l'enseignement et sur le baccalauréat. Il proposa d'accorder la gratuité de l'enseignement secondaire aux élèves dont la famille n'était pas en condition de supporter les frais d'éducation de ses enfants et réclama la réorganisation du régime de la licence es lettres. Il intervint à plusieurs reprises sur les budgets de l'Instruction publique et de la Justice et dans les débats relatifs aux rapports entre bailleurs et locataires des locaux d'habitation, à l'organisation judiciaire et à la défense des épargnants.

Le 27 janvier 1931, il entra à nouveau au Gouvernement ; Laval le prit comme

Garde des Sceaux dans ses trois premiers Cabinets, qui exercèrent le pouvoir jusqu'au 16 février 1932. Il lui confia encore une fois les mêmes fonctions dans son quatrième Cabinet qui se maintint du 7 juin 1935 au 22 janvier 1936. Comme Ministre de la Justice, Léon Bérard soutint d'abord la discussion du projet de loi relatif aux expropriations pour cause d'utilité publique et de divers autres projets d'ordre juridique, puis la discussion de propositions de loi sur les baux à ferme et d'un projet sur les « ligues » politiques.

Simple sénateur de 1932 à 1935, il appartenait encore à la Commission de l'Enseignement, mais aussi à la Commission de Législation, et en 1934, à la Commission de réforme de l'Etat, et il continua à manifester par ses interventions l'intérêt qu'il portait aux questions juridiques et aux problèmes de l'Instruction publique.

Après 1936, il demeura membre de la Commission de l'Enseignement. Résolument opposé au « front populaire », il intervint au sujet de l'Office national du blé, des mises à la retraite par ancienneté, des crédits budgétaires et de la liberté de la presse ; il demanda à interpellier, en 1937 « sur les anomalies constatées dans le fonctionnement de la justice et l'application des lois », en 1938 sur l'organisation des enseignements du premier et du deuxième degré.

Il partageait son activité entre la politique, le barreau et les lettres. Il avait été élu en 1930 président de l'Académie de Béarn et porté en 1932 au Conseil de l'ordre des avocats de Paris. Le 15 novembre 1934, l'Académie Française lui avait ouvert ses portes : par 17 voix contre 11 à Georges Duhamel, elle lui offrit le fauteuil de Camille Jullian, et sans doute l'aurait-elle accueilli plus tôt si son compatriote Louis Barthou n'avait tenu à rester le seul Béarnais de l'Académie. La cérémonie de réception n'eut d'ailleurs lieu qu'en 1938 ; Léon Bérard fut reçu par Louis Madelin.

Chargé de mission par le Gouvernement Daladier, il alla, en février 1939, négocier à Burgos la reconnaissance « de jure » par la France du Gouvernement du général Franco.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pouvoirs constituants au Maréchal Pétain. En octobre de la même année celui-ci le fit ambassadeur de l'Etat Français près le Saint-Siège ; il occupa ce poste jusqu'en août 1944. En mai 1945, il reçut l'autorisation de rester à Rome en qualité d'hôte, mais il se vit frappé d'indéligibilité parlementaire.

Retré en France en 1946, retiré de la vie politique, il se consacra à l'Académie, au barreau et aux lettres. Il fit des conférences et collabora à la *Revue des Deux Mondes*. Sur la fin de sa vie, il faisait de fréquents séjours dans sa ville natale et dans ce Béarn auquel il se glorifiait d'être resté fidèle. Il repose dans le petit cimetière de Saint-Gladie, au pied de Sauveterre, non loin de la maison où sa mère était née.

Léon Bérard a laissé, avec deux livres, *Pour la réforme classique de l'enseigne-*

ment secondaire (1923) et *Au service de la pensée française* (1925), recueil de ses principaux discours, le souvenir d'un esprit fin et lettré, d'un orateur clair et précis, d'un brillant causeur et d'un fervent défenseur des humanités.

BÉRARD (Vicron), né le 10 août 1864 à Morez (Jura), mort le 13 novembre 1931 à Paris.

Sénateur du Jura de 1920 à 1931.

Reçu à l'École Normale Supérieure en 1884, il en sortit agrégé d'histoire en 1887 et fut envoyé à l'École française d'Athènes, en qualité de membre titulaire. Ayant la passion des fouilles, il se mit en rapport avec Gustave Fougères et Collardeau. Géographe patient des archipels méditerranéens, il parcourut soit seul, soit en leur compagnie, la Carie, la Lycie, la Pisidie et le Péloponèse. C'est lui qui mit à jour le mur d'enceinte de Thésée, au prix de plusieurs expéditions. Il rentra en France en 1891 après un séjour en Albanie et publia en 1895 une étude sur l'École d'Athènes, travail de quatre années durant lesquelles il compila les nombreux documents qu'il avait rapportés.

Il fut alors nommé examinateur d'entrée à l'École navale, Professeur de géographie à l'École supérieure de la Marine, directeur d'études grecques à l'école des Hautes études où il défendait avec éclat et ferveur, la tradition des études grecques.

Lorsque fut fondée la *Revue de Paris*, Ernest Lavisse l'en nomma secrétaire général, poste qu'il occupa de 1904 à 1911, et lui confia la rédaction des articles de politique étrangère. Il en tira quatre ouvrages : *L'Angleterre et l'Impérialisme* (1900) ; *La révolte de l'Asie* (1904) ; *L'Empire russe et le tsarisme* (1906) ; *La France et Guillaume II* (1907).

Il fut élu Sénateur du Jura au renouvellement du 11 janvier 1920, ses compatriotes ayant toujours apprécié l'amour qu'il portait à sa petite patrie dont il parlait avec attendrissement et fierté. Ils lui renouvelèrent son mandat le 6 janvier 1924.

Inscrit à la gauche démocratique, il présida les Commissions des Affaires étrangères et de l'Enseignement. Il participa à ce titre à de très nombreux débats ; on peut même dire qu'il s'y mêlait constamment, se sachant toujours écouté avec la plus vive attention et le plus grand intérêt. Il est impossible de les énumérer dans ce cadre étroit ; en poilitique étrangère il parla plusieurs fois en 1920, de la ratification des traités de paix avec l'Autriche et avec la Bulgarie et encouragea la création d'un Institut musulman à Paris.

Il se préoccupa également de la reprise des relations entre la France et le Saint-Siège (1921). Auteur d'un rapport très documenté sur la question des zones franches, ce travail servit de guide aux juges du tribunal de La Haye au cours des négociations franco-suisse (1927). La Suisse d'ailleurs ne lui était pas inconnue ; il avait publié deux ouvrages :

Genève et les Traités (2 vol. 1930) et *Genève, la France et la Suisse* (4 vol.) qui concernaient les rapports entre les deux pays.

En matière d'instruction publique il interpella le Gouvernement en 1922 sur la réforme de l'enseignement national et en particulier sur l'enseignement secondaire ; il s'associa à la célébration du centenaire de Pasteur et demanda que fut célébré le centenaire d'Ernest Renan (1922) ; il est à l'origine de la création à Paris d'un institut international de coopération intellectuelle (1925) ; il recommanda l'utilisation du cinéma dans l'enseignement (1927) et se préoccupa de l'agrandissement de la cité universitaire (1928). En 1929 il préconisa l'usage des langues méridionales et entretenit ses collègues des fouilles archéologiques de Tanis, en Egypte.

Au point de vue social, il s'intéressa à l'organisation de l'apprentissage (1927), aux assurances sociales (1927), aux constructions scolaires dans la banlieue parisienne (1928), aux fonctionnaires atteints de tuberculose (1929). Enfin, il n'est pas de discussions budgétaires auxquelles il n'ait pris part en donnant toutefois sa préférence aux budgets de l'Instruction publique et des Affaires étrangères.

Nommé vice-président du Sénat le 12 janvier 1922, il devait le rester jusqu'au renouvellement de janvier 1924.

Il mourut, en cours de mandat, le 13 novembre 1931. A la séance du 17, le Président Albert Lebrun prononça son éloge funèbre, auquel s'associa M. Marié Roustan, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, au nom de l'Université, rendant hommage au grand Sénateur qui fut en même temps un grand savant et un grand universitaire.

Son œuvre littéraire est considérable. Passionné de géographie et d'histoire grecques, tous ses ouvrages sont empreints d'hellénisme, il avait présenté en 1894 une thèse de doctorat ès lettres sur *L'origine des cultes arcadiens* dans laquelle il faisait de la Phénicie le berceau de la mythologie du Péloponèse. Il revint sur cette assertion dans *Les Phéniciens et l'Odyssée* qui parut en 1902-1903. C'est la poursuite de l'étude d'Homère qui lui inspira pendant vingt ans un nombre important d'ouvrages : *La Turquie et l'Hellénisme* (1895) ; *La Macédoine* (1897) ; *Pro-Macédoine* (1903) ; *Introduction à l'Odyssée* (3 vol. 1924-1925) ; *La résurrection d'Homère, au temps des héros, le drame épique* (1930) ; *Les navigations d'Ulysse* (1 vol. 1927-1929). On trouvera d'ailleurs la liste complète de ses œuvres au catalogue de la Bibliothèque Nationale.

BÉRAUD (Auguste, Bruno), né le 17 janvier 1858 à Montoux (Vaucluse), mort le 2 février 1905 à Paris.

Député du Vaucluse de 1891 à 1897
Sénateur du Vaucluse de 1900 à 1907

Auguste Béraud accomplit son cycle secondaire au lycée d'Avignon puis ses

études médicales à la Faculté de médecine de Paris.

Reçu docteur en 1885, il s'installa à Montoux, son pays natal, où il exerça jusqu'en 1891. Élu Député à l'élection partielle du 6 décembre de cette même année, par l'arrondissement de Carpentras en remplacement de M. Alfred Michel décédé, il fut membre de diverses Commissions et déposa une proposition de loi tendant à modifier la loi sur les candidatures multiples.

Il fut battu aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893, au deuxième tour de scrutin, par Alfred Naquet qui obtint 280 voix de plus que lui, grâce à l'appui des suffrages réactionnaires.

Il reprit ses occupations de médecin avec une bonté et un désintéressement qui lui gagnèrent la sympathie générale. Pressé de se présenter au Sénat au renouvellement du 28 janvier 1900, il fut élu brillamment et s'en fut siéger sur les bancs de la gauche démocratique. Membre et Secrétaire de plusieurs Commissions, il se fit entendre dans la discussion des crédits pour l'expédition de Chine (1900), dans celle du budget de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et comme rapporteur dans le débat sur l'abrogation du chapitre premier du Titre III de la loi du 25 mars 1900 sur l'enseignement (1901).

Au début de 1902, il siégea au bureau provisoire, en qualité de Secrétaire d'âge et prit part au débat tendant à l'abrogation de la loi du 12 juillet 1875 sur l'enseignement supérieur.

En 1903 il fut élu Secrétaire du Sénat et plaida pour la construction d'office de maisons d'école, ainsi que pour l'enseignement secondaire.

En 1904 et 1905 il conserva son siège de Secrétaire.

Il mourut en quelques jours des suites d'une maladie brutale qu'il ne put surmonter. Il n'avait que 47 ans.

Le Président Fallières prononça son éloge funèbre à l'ouverture de la séance du 3 février 1905, louant sa bienveillance, sa générosité et son inaltérable besoin de faire le bien.

BERDOLY (MARTIAL), né à Bordeaux (Gironde) le 29 février 1844, mort à Uhart-Mixé (Basses-Pyrénées) le 23 septembre 1905.

*Député des Basses-Pyrénées
de 1893 à 1900*

*Sénateur des Basses-Pyrénées
de 1900 à 1905.*

Martial-Henri Berdoly, fils d'un ingénieur civil de Bordeaux, fit ses études classiques et juridiques à Paris et s'inscrivit en 1869 comme avocat au barreau de Saint-Palais, chef lieu de canton des Basses-Pyrénées. Il possédait dans ce canton le château d'Uhart, que son père avait acquis en 1833, et il était un des plus grands propriétaires fonciers de l'arrondissement de Mauléon. Atteint d'une affection de la gorge, il ne fit pas campagne pendant la guerre de 1870-

1871, mais fut mobilisé dans les bureaux du Ministère de la Guerre à Bordeaux.

Attiré par la politique comme son père qui s'était présenté aux élections d'avril 1848 dans les Basses-Pyrénées. Martial Berdoly, républicain libéral et modéré, mais, comme il le disait lui-même « ferme dans sa modération », entreprit de conquérir à la République l'arrondissement de Mauléon, considéré alors comme un des fiefs du parti conservateur. Il y fut d'abord sous-préfet de 1880 à 1884. Il démissionna, pour se présenter sur la liste républicaine, aux élections générales de 1885 — qui eurent lieu au scrutin départemental — mais il arriva le dernier de douze candidats, ayant recueilli au premier tour 37.934 voix, alors que son concurrent le plus favorisé obtenait 46.836 suffrages.

En revanche, il se fit élire le 1^{er} avril 1886 Conseiller général du canton de Saint-Palais. Il fit partie de la Commission départementale des Basses-Pyrénées et du Conseil départemental de l'Instruction primaire, rédigea des rapports sur la situation de l'agriculture, présida les comices agricoles de l'arrondissement de Mauléon où sa popularité grandit.

Il se présenta à nouveau aux élections générales de 1889, contre Louis Etcheverry, membre d'une famille basco-gasconne influente, fils et neveu d'anciens députés — son père était bonapartiste —; il obtint 5.891 voix, son concurrent était élu avec 6.906 suffrages.

Cette élection fut contestée à la Chambre où l'on accusa Etcheverry d'avoir bénéficié « d'ingérences cléricales ».

Etcheverry pour se défendre, accusa, non sans vraisemblance, son adversaire d'avoir reçu de son côté l'appui de l'administration. Son élection fut annulée le 27 janvier 1890.

L'élection partielle qui suivit le 2 mars 1890, ne fut pas plus favorable à Berdoly : il obtint 5.944 voix et Etcheverry fut réélu avec 6.275 voix.

Berdoly dut attendre les élections du 20 août 1893 pour battre son concurrent. Il y réussit au premier tour de scrutin ayant recueilli 6.670 voix et Etcheverry 6.602. Dans son journal *Le réveil Basque*, Berdoly avait défendu une République libérale et soutenu que le clergé, encore tout puissant alors au Pays basque, devait se confiner dans son rôle religieux. La campagne électorale avait été si violente qu'à Arrast-en-Soule un partisan d'Etcheverry avait été tué dans une rixe : des femmes se signaient au passage de Berdoly en qui elles croyaient voir le diable.

En juin 1895, Berdoly renonça à son siège au Conseil général. Il fut réélu député le 8 mai 1898, au premier tour de scrutin sans concurrent, avec 10.184 voix sur 10.791 votants. Il fut enfin élu Sénateur des Basses-Pyrénées le 28 janvier 1900, par 657 voix sur 992 votants, en remplacement du Sénateur républicain Vignancour.

Au Parlement, Berdoly semble pour reprendre le mot d'un journal conservateur de Paris *Le Memorial* avoir fait peu de bruit. A la Chambre, inscrit au

groupe de l'Union républicaine, membre de diverses Commissions et notamment en 1902, de la Commission d'examen d'une convention franco-espagnole, il se borna à déposer quelques rapports sur des pétitions. Il soutint de ses votes le Ministère Waldeck-Rousseau, dont il approuvait la doctrine au sujet des rapports de l'Eglise et de l'Etat, puis le Ministère Combes. Il défendit aussi par ses suffrages les intérêts de l'agriculture, qu'il souhaitait voir puissamment protégée et il fit preuve d'une grande prudence sur les questions sociales ou fiscales. Il avait d'ailleurs promis en 1893 à ses électeurs de défendre « la propriété contre les menaces du socialisme révolutionnaire ».

Au Sénat, où il resta inscrit au groupe de l'Union républicaine, il ne semble pas être intervenu.

Prononçant son éloge funèbre le 30 octobre 1905, le Président Fallières le loua surtout d'avoir été « un des militants les plus résolus, les plus fermes et les plus dignes de la confiance du parti républicain ».

Il avait été fait en 1890, Officier d'Académie et Chevalier du Mérite agricole.

BÉRENGER (GÉNÉRAL CHARLES, MAXIME), né le 23 novembre 1829 à Cagnes (Alpes-Maritimes), mort le 13 mars 1913 à Cagnes.

*Sénateur des Alpes-Maritimes
de 1900 à 1903.*

Fils d'un boulanger de Cagnes, Charles Bérenger élève intelligent et studieux, entra à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr en 1846. Il en sortit le 28 mai 1848 dans l'infanterie avec le grade de sous-lieutenant. Lieutenant en 1852, il fut envoyé à Rome dans le corps d'occupation où il rédigea certaines études qu'il publia à son retour en France, sous le titre de *Conférences*.

Au début de 1855, il fut désigné pour la Crimée où il conquit son troisième galon, le 23 septembre de la même année. Nommé chef de bataillon au 33^e régiment d'infanterie le 27 février 1869, il fut versé, lorsqu'éclata la guerre de 1870, dans l'armée du Rhin. Il combattit à Borny, Rezonville, Saint-Privat et Servigny et fut blessé le 1^{er} octobre au combat de Lessy. Sa conduite lui valut d'être cité à l'ordre du jour de la division et du 4^e corps de l'armée du Rhin. Au moment de la capitulation de Metz il fut fait prisonnier et refusa de s'engager sur l'honneur à ne pas s'évader. Cette attitude entraîna son envoi en détention à Hambourg où il subit un régime inclement. Libéré après la défaite il fut mêlé aux événements de la Commune de Paris qu'il était chargé de réprimer.

Il devint lieutenant-colonel en 1874 et colonel-commandant le 57^e régiment d'infanterie le 25 octobre 1879. Il participa en 1881 à la campagne de Tunisie.

Nommé général le 24 octobre 1885, il commanda la 11^e brigade à Rouen, puis fut détaché au 3^e corps d'armée le 7 mars 1887, en qualité d'inspecteur géné-

ral de la gendarmerie. Le 12 août 1888, il devenait membre des Comités techniques de l'infanterie et de la cavalerie.

Le 21 mars 1891 il gagnait sa troisième étoile et prenait le commandement de la 28^e division ainsi que de la circonscription de la Savoie. Le 23 juin 1894 il était fait Grand Officier de la Légion d'honneur et passait au cadre de réserve.

S'étant retiré dans sa ville natale, un siège de Sénateur des Alpes-Maritimes se trouva vacant à la suite du décès, le 16 janvier 1900, de Léon Chris. Il se présenta à l'élection partielle du 8 avril et fut élu.

Il prit place parmi les modérés, appartenant à quelques Commissions *ad hoc*, mais ne participa à aucun débat.

Il ne se représenta pas au renouvellement partiel du 4 janvier 1903 et se replia définitivement sur Cagnes où il mourut le 13 mars 1913.

BÉRENGER (HENRY), né à Ingles (Eure) le 22 avril 1867, mort le 18 mai 1952 à St-Raphaël (Alpes-Maritimes) *Var*

*Sénateur de la Guadeloupe
de 1912 à 1945.*

*Commissaire général aux essences
et combustibles en 1918, 1919 et 1920*

Henry Bérenger fit de brillantes études au collège de Dinan, au lycée de Coutances, au lycée Henry-IV et à la Sorbonne où il obtint la licence ès lettres. Il fut, en outre, lauréat du concours général de philosophie. Elu président de l'association des étudiants, il obtint du Conseil d'Etat, pour cet organisme, la reconnaissance de son caractère d'utilité publique. Il publia en 1891 une remarquable étude sur Lavisse. Il écrivit dès cette époque dans les revues *l'Ermitage* et *la Conque* des poèmes d'une esthétique inspirée de Gabriele d'Annunzio. Animateur du groupe « l'Art et la Vie », il s'attachait au Symbolisme et tentait de réconcilier la libre pensée et le jeune clergé socialisant dans un mouvement de démocratie spiritualiste. Il publiait successivement : *L'Âme moderne* et *l'Effort* (1892), *l'Aristocratie intellectuelle* (1895), couronnés par l'Académie française, la *Conscience nationale*, dont le succès fut retentissant, enfin un roman : *La Proie*. Non content d'écrire dans *La Dépêche de Toulouse*, il fonda en 1903 le journal *l'Action*. Il y créa une page coloniale à laquelle il dut sa renommée aux Antilles.

Il quitta bientôt *l'Action* pour d'autres grands journaux, devenant successivement directeur du *Siècle* (1908) et de *Paris-Midi* (1911). Son engouement pour l'Italie — il voyait dans ce pays le futur allié de la France contre l'Allemagne — lui fit écrire les *Résurrections italiennes* (1911).

En 1912 les électeurs sénatoriaux de la Guadeloupe lui demandèrent de les représenter. Il accepta et fut élu le 7 janvier. Radical-socialiste, il fit partie du groupe de la gauche démocratique et

entra à la Commission de l'Algérie. Au moment de la discussion au Sénat du projet d'impôt général sur le revenu, il participa discrètement à la campagne de presse menée contre ce projet et contre Caillaux.

Grand travailleur, il fut l'avocat inlassable des mesures énergiques et des décisions bien tranchées. Son influence était déjà grande avant la guerre à la Commission de l'Armée. En août 1914, il rapporta la loi réprimant les indiscrétions de la presse en temps de guerre, puis interpella le Gouvernement sur l'application de cette loi. Il fut également le rapporteur de la loi étendant aux communes de plein exercice du Sénégal l'application de la loi militaire du 11 octobre 1916. Membre de la Commission de l'organisation économique du pays, il déposa et rapporta, en 1917, une proposition de loi instituant la mobilisation civile et organisant la main-d'œuvre. Il s'intéressa particulièrement à la production et au ravitaillement de la France en hydrocarbures, conscient qu'il était du rôle capital qu'ils allaient jouer à la fin de la guerre. Aussi Clemenceau le nomma-t-il Haut-Commissaire aux essences et aux combustibles le 21 août 1918 et le 18 février 1929. C'est là qu'il conçut un nouveau livre : *La politique du pétrole* (1919). La mise en application de sa doctrine devait, quelques années plus tard, assurer à la France 22,5 % du pétrole de Mossoul et eut pour conséquences indirecte la naissance d'une industrie française du raffinage.

Il conserva ce commissariat dans les 1^{er} et 2^e Cabinets Millerand des 20 janvier et 18 février 1920, jusqu'à la démission de ce dernier le 23 septembre 1920.

Réélu Sénateur en 1921, membre de la Commission des finances et véritable père de la loi sur le contrôle des dépenses engagées, il fut bientôt élu à l'unanimité rapporteur général et s'intitula lui-même « procureur général des contribuables ». Il conserva cette fonction quatre années de suite (1922-1926) au cours desquelles il réorganisa la Commission, amplifiant son rôle de contrôleur des finances du pays. Il publia, à la même époque : *La question des réparations*. Entré à la Commission des Affaires Extérieures en 1924 il fut désigné en août 1925 comme délégué parlementaire de la mission Caillaux envoyée à Washington pour étudier la question des dettes interalliées. Nommé par Briand Ambassadeur de France aux États-Unis en 1926, il parvint à régler ce litige qui fit l'objet de l'accord Mellon-Bérenger. Ses discours et articles sur cette question ont été rassemblés et publiés en 1933. Mais, à la négociation, Bérenger préférerait l'action, et, peu soucieux d'un pouvoir éphémère, il cherchera désormais à accéder aux véritables leviers de commande, c'est-à-dire à la présidence d'une des grandes Commissions. Après sa deuxième réélection, en 1929, on le vit simultanément participer aux travaux de l'Académie diplomatique, collaborer

à la *Revue des Deux Mondes*, à la *Revue de Paris*, et à la *Revue des revues*, diriger le périodique *Actualités*. Il ne renonçait pas cependant aux Belles-Lettres et entretenait la biographie de Chateaubriand (1930), analysant avec finesse les qualités poétiques du grand romantique et insistant sur ses fautes politiques.

À son retour en France (1928), la Commission des Finances l'avait chargé du rapport sur le budget des Affaires étrangères. Vice-président de la Commission des Affaires étrangères il demanda, de concert avec Joseph Caillaux à interpeller le Gouvernement sur les relations entre la France et l'Union soviétique (12 novembre 1931). Quelques jours plus tard il succédait à Victor Bérard à la présidence de la Commission des Affaires étrangères. Il devait conserver cette charge jusqu'en 1939. Le 21 septembre 1932, il fut, en outre, nommé délégué titulaire de la France à la Société des Nations. Le 20 décembre 1934, il déposa et fit adopter une motion de félicitations à M. Pierre Laval, Ministre des Affaires étrangères.

Quoi qu'hostile au fascisme, il préconisa une politique de non-intervention dans la guerre civile espagnole. Dans divers articles, notamment dans le *Sémaphore*, il prit de plus en plus ouvertement position contre la politique de violence pratiquée par Hitler et Mussolini et appela de ses vœux une « coalition armée des nations pacifiques ».

Quand, à partir de 1938, affluèrent d'Allemagne et d'Autriche les réfugiés, en particulier israélites, fuyant la domination nazie, Henry Bérenger organisa l'aide à ces émigrés et devint vice-président du Comité intergouvernemental d'Evian. Après Munich, il intervint auprès de M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, avec l'espoir que celui-ci pourrait obtenir, dans une atmosphère détendue, le règlement de cette question. Hitler fut intraitable.

Le 9 mars 1949, Henry Bérenger fit à l'American Club de Paris une retentissante conférence sur le rôle historique de la France en Méditerranée, soulignant que les Français avaient toujours été partisans de la liberté des mers et que, loin de parler d'une *mare nostrum*, ils avaient contribué, en perçant l'isthme de Suez, à en faire une *mare omnium*. Son éloquence pleine de fantaisie et d'originalité, toujours brillante, avait comme à l'accoutumée, ravi ses auditeurs. En juin 1940 il ne vota pas la délégation des pouvoirs au maréchal Pétain : il ne prit pas part au vote. Il se retira alors chez sa sœur, à Saint-Raphaël, où il vécut discrètement et où il mourut. Henry Bérenger était Président de l'Union des Français de l'étranger. Depuis 1933 il présidait le conseil d'administration de la société « Les Chargeurs Réunis ». A la fin de sa carrière il faisait partie du comité directeur du groupe sénatorial de la gauche républicaine démocratique.

Il était Officier de la Légion d'honneur

BÉRENGER (RAYMOND), né à Dreux (Eure-et-Loir) le 3 avril 1886.

*Député de l'Eure-et-Loir
de 1930 à 1942.*

Dès l'âge de douze ans, à sa sortie de l'école primaire, Raymond Bérenger entra, comme employé aux écritures, à l'entrepôt des tabacs de sa ville natale ; en 1904, il vint à Paris : il y fut aide-comptable, aux grands magasins Pygmalion. Mais dès 1905, il entra au service d'une importante graineterie de Nonancourt (Eure) dont il devint le chef comptable et le fondé de pouvoir : il y resta employé jusqu'en 1930.

Pendant la guerre de 1914-18, mobilisé au 4^e escadron du train, à Chartres, il fut versé dans le service automobile. Il fit campagne avec l'armée d'Orient en 1915 et 1916, et gagna les galons de brigadier, puis de maréchal des logis. C'est avec ce grade qu'il termina la guerre, en France, au service automobile de la 132^e division d'infanterie.

Il fut élu député de la circonscription de Dreux à l'élection partielle du 30 mars 1930, en remplacement de Maurice Viollette qui venait d'entrer au Sénat. Arrivé en tête au premier tour de scrutin il obtint au second tour 6.906 voix sur 13.749 votants, distançant son concurrent immédiat de 2.220 suffrages. Il devait être réélu, toujours au second tour, aux élections générales de 1932 et de 1936, la première fois avec 7.654 suffrages sur 14.762 votants, la seconde avec 8.205 voix sur 15.042 votants.

Il s'inscrivit, à la Chambre, au groupe socialiste, puis, à partir de 1936, au groupe de l'Union socialiste et républicaine. En 1930 et 1931, membre de la Commission du commerce et de l'industrie, il intervint dans la discussion du budget de l'agriculture et de propositions ou projets de loi relatifs à certains droits de douanes, au taux de la taxe à l'importation ou aux baux à ferme.

Pendant la quinzième législature, où il appartient aux Commissions de l'agriculture et des comptes définitifs et des économies, il déposa une proposition de loi tendant à organiser et à défendre le marché du blé et deux rapports portant l'un sur la fixation d'un prix minimum du blé, l'autre sur les offices publics de reboisement. En 1932, il interpella le Gouvernement sur la crise agricole et la spéculation à la baisse du blé. Il intervint en 1934 dans la discussion de textes se rapportant à l'organisation du marché du blé et au prix de cette céréale, et dans celle d'interpellations sur la politique agricole. Il interpella lui-même le Gouvernement en 1936 sur cette politique : il s'intéressa également aux débats sur la réforme électorale.

Membre, pendant la seizième législature, des Commissions de l'aéronautique, des douanes, de la marine militaire et de la comptabilité, puis, à partir de 1938, de la marine marchande, il prit part à la discussion du projet de loi instituant l'office national interprofessionnel des céréales ; il le vota, et, au

cours des débats budgétaires de 1939, défendit cette institution. Il participa également à la discussion d'un projet de loi intéressant les vieux travailleurs, d'une proposition tendant à faire élire les députés à la représentation proportionnelle et d'interpellations sur la politique agricole du Gouvernement (1940).

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pouvoirs constituants au maréchal Pétain, puis il renonça à la vie politique et se retira dans l'Eure, à Saint-Georges-Motel.

BÉRENGER (RENÉ), né le 22 avril 1830 à Bourg-les-Valence (Drôme), mort à Alincourt (Ardennes) le 29 août 1915.

*Représentant de la Drôme
à l'Assemblée Nationale
de 1871 à 1876.*

Sénateur inamovible de 1876 à 1915

*Ministre des Travaux publics
du 18 au 25 mai 1873*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1 p. 263).

D'une inlassable activité, il serait vain d'énumérer ici les débats auxquels il participa, aussi bien en Commission qu'en séance publique, mais il se consacra surtout aux œuvres de préservation et de relèvement de l'enfance et de l'adolescence.

Il fut l'auteur, en 1884 et le rapporteur en 1890 et 1891, de la proposition de loi sur l'atténuation et l'aggravation des peines. Il cherchait à préserver de contacts pervers les délinquants primaires donnant l'impression d'avoir agi par faiblesse ou par erreur accidentelle, en autorisant les juges à leur accorder le sursis de la peine. Par contre, le tribunal pouvait l'aggraver pour les récidivistes. Ce fut la loi du 26 mars 1891 qui porte son nom.

Élu le 17 janvier 1899 membre de la Commission d'Instruction de la Haute Cour de Justice chargée d'examiner les faits d'attentat contre la sûreté de l'Etat et autres faits connexes relevés à la charge de MM. Deroulède, Marcel Habert, Buffet et autres, il dirigea les travaux de cette Commission avec autorité et compétence en dépit des attaques dont il fut l'objet.

Il menait également campagne contre la licence des rues et des spectacles, le néo-malthusianisme et la traite des blanches.

Il était vice-Président du Conseil supérieur de l'assistance publique, Président de la société générale des prisons et de la société du patronage des libérés.

Lorsqu'éclata la guerre de 1914 il se retira dans sa propriété d'Alincourt (Ardennes) qu'il avait transformée en asile pour les blessés. Il y mourut le 29 août 1915, à 85 ans.

Le Président Antonin Dubost prononça son éloge funèbre à la séance du 2 septembre.

Il était membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

BERGE (ALBERT, MARCHAIS DE LA)
(Loire) Voy. LA BERGE.

BERGEON (BENOÎT, CHARLES), né à
Calluire-et-Cuire (Rhône) le 11 février
1870. Mort à Vallauris (Alpes-Maritimes)
le 13 juillet 1947.

*Député des Bouches-du-Rhône
de 1914 à 1919.*

*Sénateur des Bouches-du-Rhône
de 1921 à 1939.*

Après avoir fait ses études de droit à
Lyon, Benoît Bergeon passa par l'école
de notariat de Paris et acheta en 1900
une étude de notaire à Marseille. Il
devint conseiller municipal de cette ville
en 1908 et fut adjoint au maire de 1910
à 1912. Il prit une part active à l'essor
commercial et maritime de sa cité
d'adoption.

Il fut élu député de la première cir-
conscription de Marseille aux élections
générales des 26 avril et 10 mai 1914,
au second tour de scrutin par 6.571
suffrages sur 12.052 votants.

À la Chambre, où il s'inscrivit au
groupe républicain socialiste et appartint
aux Commissions de la Marine marchande,
de la législation fiscale et des
pensions, il déploya une grande activité,
s'intéressant tout spécialement aux ques-
tions commerciales et maritimes et au
régime des successions. Parmi les très
nombreuses propositions de loi qu'il a
déposées, on retiendra celle qui tendait à
la création de zones franches dans les
ports maritimes, celles qui intéressaient
les marins et les officiers du commerce
(1916, 1917 et 1919), les inscrits mari-
times (1917), les inspecteurs de la naviga-
tion maritime (1917), la caisse des inva-
lides de la marine et la caisse de pré-
voyance des marins français (1919), celles
qui concernaient les dépôts en douanes
(1918), les formalités de succession des
militaires tombés au Champ d'honneur
(1916), les récompenses dues aux officiers
et marins du commerce morts au Champ
d'honneur (1916), la protection du patri-
moine familial (1915), le régime des suc-
cessions et le régime des retraites des
fonctionnaires (1918), enfin le régime des
pensions militaires (1919).

Benoît Bergeon rapporta lui-même
plusieurs de ces propositions ; il déposa
en outre de nombreux rapports relatifs
notamment aux droits à pension des
invalides de la marine ou à la vente
des navires de mer (1915), à la réquisi-
tion de la flotte marchande ou à diverses
mesures fiscales (1918) et à l'Office des
pêches maritimes (1919). Il prit part
ensuite à un grand nombre de débats,
touchant notamment à la marine marchande
(1915), aux baux à loyers (1915
et 1917), aux douanes ou à la guerre
sous-marine (1917), aux pensions mili-
taires (1918), à la propriété commerciale

(1919). Il demanda en 1918 à interpellier
le Gouvernement sur la protection des
navires marchands contre les sous-
marins ennemis.

Inscrit en tête de la liste de concen-
tration républicaine, il obtint 26.550 voix
aux élections générales du 16 novembre
1919, mais ne fut pas réélu. Il répara
cet échec le 9 janvier 1921 en se faisant
élire sénateur des Bouches-du-Rhône.
Son mandat devait lui être renouvelé le
14 janvier 1930.

Au Sénat, il s'inscrivit au groupe de
la gauche démocratique radicale et radi-
cale-socialiste et entra successivement,
pour y demeurer jusqu'à la fin de son
mandat, à la Commission de la marine,
à la Commission dite des récompenses
nationales, enfin aux Commissions de
l'air et des Affaires étrangères ; il devint,
à différentes dates, vice-président des
trois premières de ces Commissions et
appartint également un moment aux
Commissions du règlement et des colo-
nies. Au nom des Commissions de la
marine, des récompenses nationales et
des Affaires étrangères, il déposa un
grand nombre de rapports ; les plus
nombreux concernent l'octroi de croix
de la Légion d'honneur ou d'autres déco-
rations, mais on peut citer aussi ses
rapports sur l'embarquement des offi-
ciers à bord des navires armés au cabo-
tage (1922), sur plusieurs conventions
relatives à l'exercice de certaines pro-
fessions ou activités maritimes (1928 et
1929), sur la défense des côtes et la
sécurité de la navigation (1933), sur la
conservation des ouvrages des côtes
(1936), sur la mise en chantier des tran-
ches 1935 et 1936 du programme naval
(1935 et 1936), sur la convention de
Londres relative à la sauvegarde de la
vie humaine en mer (1931) et sur la
convention franco-italienne portant déli-
mitation de la frontière sur la ligne
Coni-Vintimille (1932).

Benoît Bergeon déposa en 1932 une
proposition de loi relative au mode d'élec-
tion des conseillers municipaux de la ville
de Marseille ; il participa très fréquem-
ment à la discussion des crédits intéres-
sant la marine marchande ou la marine
nationale, mais il intervint aussi sur des
projets ou propositions concernant les
bénéfices de guerre (1922), les baux com-
merciaux (1924), les loyers (1926), le
Code de justice militaire (1926), la Com-
pagnie générale transatlantique (1932 et
1933), la sécurité de la navigation mari-
time (1932), le programme naval (1934),
les Chambres de commerce (1937). Il
prit part à la discussion d'interpellations
relatives à la perte du cuirassé « France »
(1923) et à la politique extérieure (1937).
Il interpella le Gouvernement en 1923
sur les imperfections de l'organisation du
sauvetage sur les côtes françaises. Il ne
fut pas réélu aux élections sénatoriales
du 10 janvier 1939. Il se désintéressa
alors de la vie publique et se retira à
Vallauris (Alpes-Maritimes) où il mourut
le 13 juillet 1947.

BERGEON (EMILE, FIRMIN), né le 21 juillet 1828 à Argenton-Château (Deux-Sèvres), mort le 15 mars 1891 à Sainte-Verge (Deux-Sèvres).

Sénateur des Deux-Sèvres de 1885 à 1891.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 266).

Membre de quelques Commissions, il ne participa à aucun débat, et se fit battre au renouvellement du 4 janvier 1891 par Léo Aymé.

Il se retira dans sa propriété de la Gosselière pour y mourir quelques semaines plus tard, le 18 mars 1891.

Il conserva ses mandats de maire et de conseiller général jusqu'à sa mort.

BERGER (FRANÇOIS, EUGÈNE), né le 10 janvier 1829 à Cholet (Maine-et-Loire), mort le 14 février 1903 à Paris (8^e).

Député du Maine-et-Loire de 1876 à 1881 et de 1885 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 267).

François-Eugène Berger fut réélu député de la circonscription de Saumur, le 22 septembre 1889, au premier tour de scrutin avec 12.331 voix, son concurrent le plus favorisé n'en obtenant que 8.410. Il avait promis à ses électeurs de rester fidèle aux convictions qu'il avait toujours manifestées et de défendre le programme conservateur. Mais il est peu intervenu à la Chambre, où, membre de diverses Commissions, il se borna à déposer des rapports sur des pétitions.

Il fut battu aux élections de 1893 par Georges de Grandmaison, ancien officier de cavalerie et maire de Montreuil-Bellay. Celui-ci avait recueilli dès le premier tour 10.625 voix, Berger n'en conservant que 3.558, tandis qu'un autre candidat obtenait 7.890 suffrages. Au deuxième tour, Berger n'eut plus que 107 voix.

Il était membre de la société d'agriculture, des sciences et des arts d'Angers.

Il avait été conseiller général du canton de Seiches-sur-le-Loir de 1864 à 1870 et du canton de Durtal de 1873 à 1878.

Son père, Adrien Berger, avait été Secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire de 1855 à 1865.

François-Eugène Berger mourut à Paris, le 14 février 1903.

BERGER (MAURICE, AUGUSTE), né à Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais) le 7 juin 1885, mort le 28 juillet 1939 à Orléans (Loiret).

Député du Loiret de 1928 à 1932.

Ancien combattant, père de famille nombreuse et pharmacien à Orléans, Maurice Berger se lia après la guerre au parti démocrate populaire et devint conseiller municipal. Il fit acte de candidature aux élections générales des 22 et 29 avril 1928.

Dans sa profession de foi il se déclarait partisan de la véritable représentation proportionnelle, d'un sévère redressement financier et d'une amélioration sensible du niveau de vie populaire.

Il fut élu au scrutin de ballottage député de la 1^{re} circonscription d'Orléans par 11.068 voix contre 10.092 à M. Pierre Chollet son concurrent le plus favorisé, député sortant.

Membre des Commissions du commerce et de l'industrie, des régions libérées, des finances, il déposa plusieurs propositions de loi tendant : à dispenser les artisans de fournir un cautionnement dans les adjudications des marchés passés avec l'Etat (1931), à employer le boni des caisses d'épargne en faveur d'œuvres sociales ou de bienfaisance (1929 et 1932), à protéger la créance de l'hôtelier et du logeur (1932), et prit part à la discussion du budget de l'exercice 1930 s'intéressant aux conservatoires et écoles de musique de province et à la réforme du système fiscal (1931). Il intervint également sur le projet de loi concernant la viticulture et le commerce des vins et sur celui relatif à l'outillage national.

Aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, il arriva en tête au premier tour de scrutin, mais se fit battre par Jean Zay au second tour.

Il reprit sa pharmacie pour la céder quelque temps plus tard à son fils, avant de mourir le 28 juillet 1939 à Orléans.

BERGER (PAUL, LOUIS, GEORGES), né à Paris le 5 octobre 1834, mort le 8 juillet 1910 à Paris.

Député de la Seine de 1889 à 1910.

Paul Berger prépara l'école des Mines à Paris, et y entra en 1855. A sa sortie, il fut engagé comme ingénieur à la Cie des Chemins de fer du Nord, ce qui lui valut d'entreprendre une série de voyages en Europe et en Orient.

Lorsque fut décidée l'exposition universelle de 1867, à Paris, Frédéric Le Play le chargea d'y organiser la section étrangère. Il accomplit cette mission non seulement avec compétence, mais avec un sens parfait de l'esthétique.

Cette réussite lui valut d'être nommé en 1876 professeur d'Art à l'école supérieure des Beaux-Arts pour suppléer Taine. Il publia, à cette époque, sur l'école française de peinture depuis son origine jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, un ouvrage qui constituait, en quelque sorte, la base de son enseignement.

Ayant donné sa mesure au cours de l'exposition de 1867, il fut chargé de la direction des expositions universelles qui eurent lieu à Paris en 1878, où il tint à faire représenter l'Alsace-Lorraine, puis, en 1889, où il fut associé à Alphonse et à Picard. Il fut, plus tard, nommé membre du comité de direction de celle de 1900.

On avait entre-temps, fait appel à lui pour organiser les sections françaises aux expositions universelles d'Amsterdam en

1869 et 1883, de Melbourne en 1880 et d'Anvers en 1885. Il avait, en outre, dirigé le congrès international d'électricité et présidé l'union centrale des Arts décoratifs.

Esprit ouvert à la politique, il fit acte de candidature aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889 dans la 2^e circonscription du 9^e arrondissement de Paris. Il fut élu au deuxième tour de scrutin avec 6.127 voix contre 4.882 à son concurrent le plus favorisé, M. Andrieux.

Il s'inscrivit au groupe progressiste dont il devint, peu de temps après, le vice-Président.

Membre de la Commission des douanes et de la Commission relative à la réforme générale de l'impôt, son action lui fut toujours inspirée par sa passion de l'Art.

Il demanda, par voie de proposition de loi, la concession à la Société de l'union centrale des Arts décoratifs de l'emplacement de l'ancien Palais de la Cour des Comptes (1891); il rapporta le projet de loi portant ouverture d'un crédit pour la participation de la France à l'exposition universelle de Chicago de 1893, et demanda, en une intervention remarquée, qu'elle ne soit pas absente au congrès télégraphique international. Il prit également une part active à l'établissement du tarif général des douanes (1891).

Réelu aux élections générales du 20 mars 1893, au premier tour de scrutin par 4.400 voix contre 2.742 à M. Strauss, son principal adversaire, il fut membre de diverses Commissions *ad hoc*, de la Commission des douanes et de la Commission du budget pour l'exercice 1898.

Il rapporta les projets de loi relatifs aux récompenses à décerner à l'occasion de diverses expositions (1894, 1895, 1897) ainsi qu'à l'occasion du centenaire de la fondation de l'École normale supérieure (1895). Il déposa, également plusieurs rapports sur des projets douaniers et s'intéressa, tout particulièrement, à l'adduction à Paris des eaux du Loing et du Lunain (1896), à l'augmentation des membres du Conseil des Musées nationaux (1898), à la reconstruction du théâtre national de l'Opéra-Comique (1898), à l'établissement d'une gare de chemin de fer sur l'esplanade des Invalides (1894), à la participation de la France à l'exposition internationale d'Anvers (1894) et prit part aux discussions des budgets des Beaux-Arts, en qualité de rapporteur, des travaux publics, de l'instruction publique, du commerce et de l'industrie des exercices 1895, 1897 et 1898.

Ses électeurs lui renouvelèrent son mandat aux élections générales du 8 mai 1898, au premier tour de scrutin, par 7.220 voix. Il siégea à la Commission des douanes et à la Commission du budget pour les exercices 1898, 1901 et 1902.

Il rapporta les budgets des Affaires étrangères et des Beaux-Arts, s'intéressa à l'exposition universelle de 1900 (1899, 1900); au projet de translation des

cedres de Turgot au Panthéon (1900), à l'érection d'un monument à la mémoire des Alsaciens-Lorrains (1901), à la demande en révision du procès Dreyfus (1898), à la déchéance de Paul Déroulède et de Marcel Habert (1901), et présenta de nombreux rapports concernant les tarifs douaniers (1901, 1902). Enfin, il soutint un projet de loi sur la reconstruction de l'imprimerie nationale (1902).

Réelu aux élections générales du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, par 6.437 voix, il appartint à la Commission relative au régime du gaz à Paris, à la Commission du budget pour l'exercice 1903, à la Commission de l'enseignement et des Beaux-Arts et à la Commission relative à la séparation des Eglises et de l'Etat. Il s'intéressa à la conservation de la Galerie des machines à Paris et prit une part active à la discussion du budget des Beaux-Arts des exercices 1903, 1904 et 1906 pour plaider la cause des Musées nationaux, des monuments historiques et de l'école des Arts décoratifs et pour demander, également, le transfert du Ministère des colonies hors du palais du Louvre.

Il fut réelu, par la même circonscription, aux élections générales du 6 mai 1906, au premier tour de scrutin, par 8.067 voix et siégea dans diverses Commissions.

Au cours de la discussion du budget des Beaux-Arts des exercices 1907, 1908 et 1909, il demanda la création d'un Musée des Gobelins, le gardiennage du cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, la restauration du Palais de Versailles, l'enlèvement des peintures du cabinet des singes et revint, une fois encore sur l'évacuation du palais du Louvre par le Ministère des colonies et celui des finances.

Il ne se représenta pas aux élections générales du 24 avril 1910. Il devait mourir, un peu plus tard, le 8 juillet de la même année à Paris.

Il avait, en outre, publié *l'Exposition universelle internationale de 1889 à Paris*, en deux volumes et un atlas; et avait été, dans le privé directeur des établissements Breguet. On lui devait, également, une usine électrique de sa conception.

Il fut le collaborateur du *Génie civil*, du *Journal des Débats* et de diverses revues dans lesquelles il publiait principalement des articles sur l'art et l'industrie.

Il était Grand Officier de la Légion d'honneur.

BERGER (PIERRE, CÉLESTIN, Maurice), né le 25 septembre 1852 à Chiddes (Nièvre), mort le 10 avril 1900 à Chiddes.
Député de la Nièvre de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 268).

Il fut battu aux élections générales du 22 septembre 1889, au premier tour de

scrutin, par le Comte d'Espeuilles qui obtint 8.182 voix alors qu'il n'en obtenait lui-même que 7.866.

Il se désintéressa alors de la politique et revint à la propriété familiale et à sa mairie de Chiddes qui advint ensuite à son petit-fils M. Maurice Berger.

Il mourut dans sa commune le 10 avril 1900.

BERGER (PIERRE, CHARLES), né le 27 octobre 1873 à Vendôme (Loir-et-Cher), mort le 15 septembre 1932 à Vendôme.

*Député du Loir-et-Cher
de 1906 à 1910 et de 1914 à 1920.
Sénateur du Loir-et-Cher
de 1920 à 1932.*

Fils de Charles Berger, qui fut maire de Vendôme et Président du Conseil général du Loir-et-Cher, Pierre Berger accomplit son cycle secondaire au lycée de Vendôme, puis ses études de droit à Paris.

Il s'incritiv comme avocat à la Cour d'appel de Paris en 1897 puis abandonna le barreau pour la magistrature. Il fut nommé Procureur de la République à Blois en 1902. En 1904, en sa qualité de chef du Parquet de Blois il expulsa les capucines. Il devint en 1906 Président honoraire du tribunal civil.

Président de l'Union des sociétés de secours mutuel du Loir-et-Cher, il avait débuté dans la politique comme conseiller général du canton de Selommes en 1898.

Il se présenta aux élections générales législatives du 6 mai 1906 dans la circonscription de Vendôme et fut élu au premier tour de scrutin, par 9.602 voix contre 9.482 à son adversaire le plus favorisé, Alphonse-Rivière. Inscrit au groupe de la gauche radicale, il appartient à la Commission du commerce et de l'industrie et à la Commission de répression du vagabondage. Il déposa deux propositions de loi concernant la magistrature cantonale et se fit entendre en 1908 et en 1909 au cours de la discussion du budget du ministère de la justice.

Il se fit battre au 2^e tour de scrutin, aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910 par son ancien concurrent Alphonse-Rivière. Il réintégra la magistrature et fut nommé Procureur de la République à Beauvais.

Il prit sa revanche aux élections des 26 avril et 10 mai 1914 en battant son même adversaire au deuxième tour de scrutin, par 9.552 voix contre 8.238.

Mobilisé dès le début de la guerre de 1914 comme capitaine au 43^e bataillon de chasseurs à pied, il fit campagne en France et en Italie où il fut attaché à l'Etat-major de l'armée. Il en revint avec le grade de lieutenant-colonel. Ses activités à la Chambre s'en trouvèrent amoindries. Membre de la Commission de la réforme judiciaire et de celle de l'armée, il déposa diverses propositions de loi en faveur des magistrats et prit part à la discussion de la proposition de loi relative à la réforme électorale (1919).

Il fut réélu aux élections générales du 16 novembre 1919, deuxième de la liste

républicaine radicale, par 19.085 voix sur 54.490 votants. Il emporta son siège à la plus forte moyenne. Mais il démissionna le 22 janvier suivant après son élection au Sénat le 11 janvier 1920. Membre de la Commission de l'armée il se fit entendre dans la discussion du budget de l'exercice 1920, et dans celle du projet de loi relatif aux abattoirs (1920). Il prit part, en 1921, au débat sur le projet de loi accordant au Ministre de la justice un contingent supplémentaire de Croix de la Légion d'honneur, et en 1923, au cours de la discussion du projet de loi concernant des crédits provisoires pour le mois de mars.

Il retrouva son siège de Sénateur au renouvellement du 6 janvier 1924 et celui de membre de la Commission de l'armée dont il devint vice-Président en 1925. Il s'intéressa à un certain nombre de questions, parmi lesquelles on peut citer : les ressources fiscales, les permissions agricoles, l'amnistie, les habitations à bon marché (1924) ; la convention avec la Banque de France, la création de taxes par les Conseils municipaux (1926) ; les habitations à bon marché (1927) ; l'habillement des troupes, la péréquation des retraites (1930) ; les importations de pain dans les zones frontalières, les départements atteints par le chômage (1932). Il déposa en outre plusieurs rapports au nom de la Commission de l'armée.

Il mourut soudainement à Vendôme le 15 septembre 1932 et le Président Jules Jeanneney prononça son éloge funèbre à la séance du 17 septembre.

Pierre Berger était Conseiller honoraire de la Cour d'appel. Il avait été fait Officier de la Légion d'honneur au titre militaire et était en outre Officier de l'instruction publique, Officier du Nicham, Officier de l'Etoile noire du Bénin et Chevalier du Mérite agricole.

BERGER (PHILIPPE), né le 15 septembre 1846 à Beaucourt (Haut-Rhin) (actuellement Territoire de Belfort), mort le 24 mars 1912 à Paris.

*Sénateur du Territoire de Belfort
de 1904 à 1912.*

Issu d'une famille originaire de Merzlingen (Canton de Berne) qui se fixa à Montbéliard à la fin du XVII^e siècle, Philippe Berger naquit à Beaucourt — qui appartenait à ce moment au département du Haut-Rhin — où son père était pasteur avant d'exercer son ministère à Paris.

Il fit ses études secondaires aux lycées Saint-Louis et Louis-le-Grand, puis entra en 1867 à la Faculté de Théologie protestante de Strasbourg où il s'initia à l'étude de l'hébreu sous la direction d'Edouard Reuss et avec l'encouragement de Renan. Il s'engagea en 1870 dans le service de santé de l'armée de la Loire et soutint le siège de Paris. Sa conduite lui valut la Médaille Militaire. Il fut mêlé ensuite aux péripéties de la commune.

Il soutint en 1873, sa thèse de théologie à la Faculté de Montauban, inti-

tulée : *Etudes des documents nouveaux fournis sur les Ophites par les « Philo-sophoumèna »*. Elle fut reçue sans enthousiasme mais fut appréciée de Renan qui le proposa pour une récompense à l'Institut de France. Il abandonna alors son ministère pour se consacrer à l'érudition et devenir un des plus grands maîtres des études sémitiques.

Il est nommé en 1873 bibliothécaire adjoint de l'Institut et bibliothécaire en chef en 1874. Il devient secrétaire de Renan qui l'initie à ses travaux et il collabore ainsi à la publication du *Corpus inscriptionum semiticarum* où il prend la responsabilité de la partie traitant de la Phénicie. Il dirigera cette publication à partir de 1892. Il occupait depuis 1877 la chaire d'hébreu à la Faculté de théologie protestante de Paris.

Le 2 décembre 1892 il entre à l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres où il succède à Renan et l'année suivante lui est confiée la chaire d'hébreu au Collège de France en remplacement de Renan, qu'il occupera jusqu'en 1910.

Malgré cette intense activité littéraire, la politique ne le laissait pas indifférent : élu en 1895 Conseiller général du canton de Giromagny, il préside un peu plus tard l'Assemblée départementale.

En 1904, le siège de Sénateur de Belfort se trouve vacant par suite de la disparition du général Frédéric Japy, décédé le 16 mars. Une élection partielle a lieu le 15 mai suivant et Philippe Berger emporte facilement ce siège, pour être réélu sans concurrent au renouvellement partiel du 3 janvier 1909.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique il devient membre de plusieurs commissions et s'intéresse à diverses questions parmi lesquelles on peut citer : le recrutement de l'armée, le budget de l'Instruction publique, la séparation des Eglises et de l'Etat (1905) ; le repos hebdomadaire des employés et ouvriers (1906) ; la prostitution des mineurs (1907) ; la dévolution des biens ecclésiastiques (1908) ; la construction des voies ferrées entre la France et la Suisse (1909) ; les retraites ouvrières (1909 et 1910) ; les exploitations forestières, les tribunaux pour enfants et la liberté surveillée (1911).

Le 26 mars 1912, le Président Antonin Dubost annonçait son décès au Sénat et prononçait l'éloge funèbre de ce « noble esprit et de ce grand cœur ». L'inhumation eut lieu à Giromagny, au milieu d'une grande affluence.

BERGEROT (ALPHONSE, LOUIS, FERDINAND), né le 7 septembre 1820 à Bordeaux (Gironde), mort à Esquelbecq (Nord) le 11 février 1912.

Député du Nord de 1880 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 268.)

Réélu au premier tour de scrutin aux élections générales du 22 septembre 1889 par 8.143 voix contre 3.086 à M. Vandenbergue, son adversaire le plus favorisé, il fut membre de diverses commissions

mais ne participa à aucun débat en séance publique.

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1893 et se retira à Esquelbecq où il mourut, le 11 février 1912, à 92 ans.

BERGEROT (CHARLES, ALPHONSE, AUGUSTE), né à Lille le 30 mars 1861, mort à Esquelbecq (Nord) le 4 mars 1941.

Député du Nord de 1928 à 1932.

Fils du précédent, Charles Bergerot se consacra à l'agriculture en exploitant à Esquelbecq les propriétés de son père. Il devint rapidement, grâce à l'estime de ses concitoyens, maire d'Esquelbecq, puis conseiller général du canton de Wormhoudt.

Les 22 et 29 avril 1928 il se présenta aux élections générales législatives dans la deuxième circonscription de Dunkerque et fut élu au deuxième tour de scrutin avec 6.319 voix contre 6.275 à M. Wemaere son principal adversaire.

Inscrit au groupe de l'Union républicaine démocratique, Charles Bergerot devint membre de la Commission des pensions civiles et militaires, de la Commission d'Alsace-Lorraine, de celle de la marine marchande et de celle des mines et de la force motrice.

Il n'intervient qu'une fois au cours de la discussion du budget de l'Agriculture de l'exercice 1930 pour s'intéresser aux planteurs de chicorée.

Il ne se présenta pas aux élections générales de 1932, et reprit à Esquelbecq ses occupations de propriétaire-agriculteur. Il y mourut le 4 mars 1941.

BERGERY (GASTON), né le 22 novembre 1892 à Paris.

Député de Seine-et-Oise de 1928 à 1934 et de 1936 à 1942.

Fils de Jean-Paul Bergery et de Marie-Louise Morel-Deroche, Gaston Bergery obtint sa licence en droit en 1912 et s'inscrivit au stage du barreau de Paris. Il préparait sa thèse de Doctorat en droit et sa licence de philosophie lorsque éclata le conflit mondial de 1914. Il s'engagea dans l'infanterie dès la déclaration de guerre.

Parti simple soldat, il conquiert au feu les galons de caporal, de sergent, puis d'aspirant. Il est cité à l'ordre du jour du 4^e corps d'armée, le 3 mars 1915, avec le motif suivant : « A fait preuve d'une vigueur et d'une énergie admirables en entraînant sa troupe à l'assaut pendant le jour et à la contre-attaque de la nuit du 23 février. »

Il est blessé gravement à la bataille de Champagne en 1915 et doit être hospitalisé pendant neuf mois.

Versé en 1916 au service de liaison avec l'armée britannique, il est décoré de la Military-Cross pour « Services distingués », pendant le repli sur Amiens en 1917.

Nommé sous-lieutenant, il est attaché comme tel au Secrétariat de la Conférence de la Paix en 1918.

Démobilisé, il est promu lieutenant puis capitaine de réserve.

En 1918, il devient secrétaire général adjoint interallié de la Commission des réparations. Il le restera jusqu'en 1924.

De 1924 à 1925, il est directeur du Cabinet du Ministre des Affaires étrangères, et délégué à la Conférence de Londres. En 1925, il est chargé d'une mission aux Etats-Unis d'Amérique et en 1926 il reprend sa profession d'Avocat à la Cour de Paris, spécialisé dans le droit international privé.

Attiré par la politique, il fait acte de candidature aux élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928, dans le département de Seine-et-Oise et est élu par la circonscription de Mantes, au deuxième tour de scrutin avec 7.859 voix contre 7.606 à son rival, M. Lefebure.

Membre, puis vice-président du groupe radical-socialiste, il entre à la Commission des affaires étrangères. Il s'intéresse tout spécialement durant cette législature : au pacte général de renonciation à la guerre, aux dettes interalliées et aux réparations, à la banque des règlements internationaux (1929) ; au règlement des dettes russes (1930 et 1931) ; à la liberté de parole et de réunion (1931) ; et à la politique extérieure du Gouvernement (1932).

Il retrouve son siège de Député aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, au deuxième tour de scrutin, avec 8.683 voix contre 7.352 à son concurrent le plus favorisé, M. Sarret. Il entre à nouveau à la Commission des affaires étrangères et participe à de nombreux débats ayant trait notamment : à la conférence du désarmement, au règlement des dettes interalliées (1932) ; à l'amnistie, à la politique générale du Gouvernement (1933 et 1934).

Il se démet de son mandat le 20 février 1934 en signe de protestation contre les conséquences politiques des émeutes du 6 février ; demandant au corps électoral d'approuver son attitude, il se représente à l'élection partielle du 29 avril suivant, destinée à pourvoir à son remplacement. Il est battu au 2^e tour par M. Sarret, avec 300 voix d'écart sur 17.428 suffrages exprimés.

Mais il prend sa revanche aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, au deuxième tour de scrutin, battant M. Sarret par 10.480 voix contre 7.951. Il se fait inscrire au parti frontiste qu'il avait fondé avec Georges Izard, futur député de Meurthe-et-Moselle. Toujours membre de la Commission des affaires étrangères, il interpelle le Gouvernement : sur le passage d'un discours du Président du Conseil à la Société des Nations, paraissant subordonner l'organisation du désarmement à celle de l'assistance mutuelle, et sur sa politique extérieure vis-à-vis de l'Espagne (1936) ; sur sa politique financière (1937) ; enfin sur la formation du nouveau Cabinet ministériel (1938). Il prend part également à la discussion de projets de loi concernant : l'émission d'un emprunt comportant des garanties de change, le redressement financier (1937) ; les pouvoirs spéciaux demandés par le Gouvernement, les crédits supplémentaires exigés par la situation extérieure (1939).

Entre-temps, il dirige la rubrique politique de l'hebdomadaire *La Flèche* qu'il avait créé en 1934 avec des militants radicaux, socialistes et syndicalistes, et qui ne cessa de paraître qu'à la déclaration de guerre en 1939.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vote les pouvoirs constituants réclamés par le maréchal Pétain.

Au mois de novembre de la même année, il est chargé d'une mission en Suisse par le Ministère des Affaires étrangères. Elle met en valeur ses qualités de diplomate, et le 5 avril 1941 il est nommé Ambassadeur de France à Moscou, poste qu'il conservera jusqu'à la rupture des relations diplomatiques entre la France et l'U.R.S.S., le 29 juin 1941. Enfin, le 16 juin 1942, lui est confiée l'Ambassade de France à Ankara, où il restera jusqu'à la Libération.

Il rentre volontairement en France dès 1945, et est traduit devant la Cour de justice pour avoir accepté ces deux dernières missions diplomatiques du Gouvernement de Vichy. Il est totalement acquitté et reprend sa place au barreau de Paris avec la même spécialisation dans le droit international.

Il a publié son rapport à la Commission des affaires étrangères sur la question des réparations en 1929.

De 1929 à 1939 il a écrit de nombreux articles dans la presse quotidienne et hebdomadaire.

Il est en outre l'auteur de « *Notre Plan* », principes d'économie politique, édité par « *La Flèche* » (Paris 1938), « *Air-Afrique, voie impériale* », publié aux éditions Bernard Grasset (Paris 1937), et sous le pseudonyme de Gaston François « *La Vierge et le Sagittaire* » (Edition « *Le Portulan* », Paris 1848).

Il a été chargé de la libre chronique diplomatique à « *Paris-Presse-Intransigeant* » en 1957 et 1958.

Il est titulaire de la Croix de Guerre. Il a été fait Chevalier de la Légion d'honneur le 27 juillet 1924 avec la citation suivante : « Gaston Bergery, secrétaire général adjoint de la Commission des réparations, remplit ses fonctions avec la plus remarquable distinction, services exceptionnels, une blessure de guerre » ; et il a reçu les décorations étrangères suivantes : Military Cross (Grande-Bretagne), Commandeur de Léopold (Belgique), Commandeur de Saint-Sava (Yougoslavie), Grand officier de la Couronne de Chêne (Luxembourg), Chevalier de la Couronne d'Italie.

BERGEY (Abbé) (VIVIER, Daniel, MICHEL), né le 18 avril 1881 à Saint-Tréloody près Lesparre (Gironde), mort le 31 décembre 1950 à Saint-Emilion (Gironde).

Député de la Gironde de 1924 à 1932.

Daniel Bergery appartenait à une modeste famille de cultivateurs. Dès qu'il eut la force, il dut participer au travail de la terre pour aider les siens. Son enfance fut sinon sans joie, du moins austère. Mais, bientôt, une vocation religieuse l'attirait qu'il ne cacha plus à sa

famille lorsqu'il eut la certitude de cet appel.

Il entre alors au petit séminaire où désormais seules les études occupent sa vie, pour la préparation au grand séminaire. Sa résistance physique formée à la glèbe lui permet de s'adapter à la rude discipline du lever au petit jour et aux différents exercices tant physiques qu'intellectuels auxquels il est soumis. Il termine brillamment son cycle, et l'École supérieure de Théologie lui ouvre ses portes. Il passe avec succès tous ses examens malgré une santé qui devient déficiente. Il crache le sang et est tenu pour tuberculeux. Il passe outre et va de l'avant en dépit de tous les diagnostics. Il est ordonné prêtre en 1904. On lui confie un court ministère à Sadirac où il ne restera qu'un an puis c'est sa nomination à Saint-Emilion en qualité de vicaire de son oncle, l'abbé Philippot, auquel il succède comme curé en 1911.

Orateur et polémiste de qualité exceptionnelle, il est sollicité de toutes parts pour porter la contradiction dans les réunions publiques. Il devient un militant d'action catholique de premier plan et participe à toutes les manifestations, fréquentes à cette époque, où les luttes religieuses agitent l'opinion.

Lorsque éclate la guerre de 1914, il est réformé pour raison de santé. Mais son patriotisme ne peut l'admettre et il s'engage comme aumônier militaire à la 36^e division d'infanterie. Ce sera le point de départ d'une grande épopée. Prodigeux entraîneur d'hommes, il est partout où l'orage gronde : au Chemin des Dames en 1915, il part à la tête des renforts et tombe grièvement blessé par un éclat d'obus qui perfora un de ses poumons.

L'année suivante il est à Verdun, et en 1917 il retourne au Chemin des Dames avec ses « Poilus de France » auxquels il avait donné son cœur et dont il avait gagné la confiance et l'admiration.

Il est fait Chevalier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille, est blessé 4 fois, cité 6 fois, reçoit la Croix de guerre avec palmes, la Croix du Poilu belge, et la rosette d'Officier d'Académie au titre militaire.

Démobilisé il regagne son presbytère et retrouve ses paroissiens de Saint-Emilion. Il consacre ses rares moments de liberté à la poésie et compose avec bonheur des poèmes gascons pleins de sensibilité dont il ne publiera qu'un seul volume en 1923.

Mais sa renommée est telle que son propre Archevêque insiste auprès de lui pour qu'il fasse acte de candidature aux élections générales législatives du 11 mai 1924. Il se laisse fléchir et prend la tête de la liste d'union républicaine clémentiste où figure en deuxième position Georges Mandel. L'Abbé Bergéy en est le seul élu avec 37.686 voix sur 187.689 votants. Jeune député, incertain de l'accueil qu'allait lui réserver un milieu nouveau pour lui, il ne s'inscrivit à aucun groupe. Il est nommé membre de la Commission de la marine marchande et de la Commission des boissons. Il demande, par voie de proposition de loi la création à

Libourne d'une section du tribunal départemental (1927) et il prend part à divers débats sur la modification de la législation sur les loyers pour éviter les expulsions, l'émission d'un emprunt aux Etats-Unis (1924), le budget de la marine, celui des affaires étrangères de l'exercice 1925 au cours duquel il plaide avec éloquence le maintien des relations de la France avec le Saint-Siège et où il s'impose à l'auditoire; le budget de l'Instruction publique et la loi de finances de l'exercice 1926 (1925); l'augmentation de l'indemnité parlementaire (1926); les appellations d'origine des vins, les interpellations relatives au communisme et enfin le rétablissement du scrutin uninominal pour l'élection des députés (1927).

Il est réélu aux élections générales du 22 avril 1928, qui marquent le retour au scrutin uninominal, par la quatrième circonscription de Bordeaux, au premier tour de scrutin et s'inscrit au groupe des députés indépendants.

Membre de la Commission d'Alsace-Lorraine, de celle de la marine marchande et celle des boissons, il intervient à de nombreuses reprises sur les sujets dont nous citerons les principaux : la politique du Gouvernement en Alsace-Lorraine (1929); le budget de l'Instruction publique de l'exercice 1930 (1930), l'amélioration du marché des vins (1930); le budget de la Santé publique de l'exercice 1931-1932, celui de l'Instruction publique, celui de l'Agriculture et celui du Commerce et de l'Industrie; la viticulture et le commerce des vins, la politique extérieure du Gouvernement (1931) et le budget des pensions de l'exercice 1932 au cours duquel il plaide tout spécialement la cause des blessés du poumon et des tuberculeux de guerre (1932).

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1932 et son siège revint à Philippe Henriot. Mais son activité débordait le cadre du Parlement. Les passions politiques s'étaient réveillées, la lutte religieuse reprenait, et les Alsaciens-Lorrains jaloux de leur concordat, en étaient profondément troublés.

Prenant son bâton de pèlerin, l'Abbé Bergéy parcourait le pays, rassemblant des foules débordantes d'enthousiasme. Il se faisait entendre à Pau, à Reims, à Marseille, à Strasbourg, dans d'autres villes de France, toujours avec le même prodigieux succès. C'était la mobilisation des foules catholiques au nom d'un sacerdoce qui se situait entre la terre et le ciel pour unir fraternellement les hommes et les éclairer divinement.

Retourné à son cher Saint-Emilion, son modeste presbytère s'ouvrait à nouveau à toutes les détresses d'ou qu'elles vissent.

Mais il n'oubliait pas pour autant les anciens combattants qui avaient toujours gardé le meilleur de son cœur. Il anima de vastes rassemblements internationaux dans le monde entier : Dakar, Bruxelles, Lourdes, Vienne, Rome, Budapest où son ardente éloquence tenait les auditeurs haletants.

Les tragiques années de 1940 et 1941 lui réservaient l'épreuve la plus doulou-

reuse de sa vie. Durant cette catastrophe nationale qu'il avait pressentie et qu'il avait tenté d'éviter en prêchant la fraternité à tous les hommes du temps présent, il s'efforça de secourir les victimes innombrables qui vinrent à lui.

On lui reprocha cependant certains articles publiés dans « *Soutances de France* » dont il avait été le fondateur et dont il était resté le directeur.

Il fut emprisonné au fort de Hâ, puis traduit le 24 juillet 1945 en Cour de justice. Le procès se termina par un acquittement.

Il retourna à son petit presbytère où il reprit son apostolat en faveur des déshérités.

Le 31 décembre 1950, alors qu'il se disposait à célébrer sa messe, une syncope cardiaque, consécutive à ses blessures de guerre, le terrassait, et il succombait presque aussitôt.

Inhumé provisoirement dans le cimetière paroissial, sa dépouille mortelle portée par ses compagnons d'armes de la 36^e division et par les enfants de Saint-Emilion fut transférée solennellement dans la Chapelle des martyrs de sa chère collégiale.

Il était Fondateur-président de la Ligue des Prêtres anciens combattants, vice-président de la Fédération nationale catholique, Chanoine de la cathédrale de Bordeaux, de la cathédrale de Blois, de la cathédrale de Châlons, de la cathédrale de Gap et de la cathédrale de Budapest.

BERLIA (EMILE), né le 23 mai 1878 à Toulouse (Haute-Garonne), mort le 13 août 1946 à Toulouse.

*Député de la Haute-Garonne
de 1933 à 1946*

Comptable, imprimeur et administrateur du *Midi-Socialiste*, Emile Berlia débuta dans la politique comme conseiller général de la Haute-Garonne, conseiller municipal et adjoint au maire de Toulouse.

Il se présenta à l'élection partielle du 7 mai 1933 au siège laissé vacant par M. Rieux, décédé, et fut élu député de la deuxième circonscription de Toulouse par 10.768 voix sur 13.109 votants.

Siégeant sur les bancs socialistes, il devint membre des Commissions d'assurance et de prévoyance sociales, de l'administration générale, de l'enseignement et des Beaux-Arts; il intervint au cours de la discussion d'un projet financier portant ouverture et annulation de crédits sur le budget de l'exercice 1933, attirant l'attention du Ministre de l'Intérieur sur la répression de certaines manifestations qui eurent lieu à Toulouse (1934).

Réélu aux élections générales du 26 avril 1936 au premier tour de scrutin avec 12.625 voix contre 7.318 à son rival, M. Montagne, il siégea à la Commission des affaires étrangères.

Il déposa une proposition de loi tendant à assurer la représentation du personnel au Conseil d'administration de l'Office national de l'azote (1937), mais

n'intervint à la tribune que pour soutenir quelques rapports sur les opérations électorales de certaines circonscriptions.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il ne prit pas part au vote sur la délégation des pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

Il se retira à Toulouse, sa ville natale, qu'il se plaisait à qualifier de « Ville rose ». Il y mourut le 13 août 1946.

BERLIÉ (CLAUDE), né le 3 mai 1850 à Monthieux (Ain), mort le 28 août 1926 à Lyon.

Député du Rhône de 1910 à 1914.

Claude Berlié entra très jeune dans l'industrie métallurgique et se spécialisa bientôt dans la fonderie de bronze d'art et d'ameublement, très en faveur à la fin du XIX^e siècle.

S'étant fait une renommée régionale, il songea à en tirer parti pour se lancer dans la politique vers laquelle il se sentait attiré.

Il se présenta aux élections générales législatives du 24 avril 1910 dans la dixième circonscription de Lyon, et fut élu au premier tour de scrutin, obtenant 6.556 voix contre 5.752 à son rival, M. de Pressensé, député sortant.

Il s'inscrivit au Groupe radical-socialiste. Membre de la Commission du travail, il ne prit la parole qu'une fois, au cours de la discussion d'une interpellation sur la Conférence générale du travail (1910).

Il fut battu aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, au scrutin de ballottage, par M. Jean Voillot, bien qu'il soit arrivé en tête au premier tour.

Il se consacra désormais à ses affaires, à Lyon, où il mourut le 28 août 1926.

BERLIOZ-BENIER (JOANNY), né le 7 juillet 1892 à Saint-Priest (Isère).

*Député de la Seine de 1936 à 1940.
Délégué à l'Assemblée Consultative
provisoire d'Alger, puis de Paris,
de 1944 à 1945.*

*Député de l'Isère aux deux Assemblées
Nationales Constituantes
de 1945 à 1946.*

Député de l'Isère en 1946.

Sénateur de la Seine de 1946 à 1958

Issu d'une famille de petits exploitants agricoles, Joanny Berlioz entre en 1908 à l'École normale d'instituteurs de Lyon et en sort en 1912 avec son brevet supérieur. En 1914 il passe le Certificat d'aptitude au professorat d'Allemand dans les Ecoles normales. Mais la guerre éclate et il est mobilisé. Il est blessé le 25 septembre 1914 et reçoit la Croix de guerre sur le champ de bataille. Après sa démobilisation, il reprend ses études et est reçu en 1919 au Certificat d'aptitude au professorat de lettres dans les Ecoles normales. Il est nommé professeur à Monthlison, puis à Dijon.

Affilié au parti communiste dont il deviendra membre du comité central, il entre en 1923 comme rédacteur à la *Vie Ouvrière*, à la *Correspondance Internationale* et à l'*Humanité*. Il est élu en

1935 au Conseil général de la Seine où il représente le deuxième canton de Saint-Ouen. Il le restera jusqu'en 1940.

Il fait acte de candidature aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936 dans la sixième circonscription de Saint-Denis. Il est élu au deuxième tour de scrutin par 11.084 voix, battant le député sortant, M. Lesesne.

Inscrit au groupe communiste, il siège à la Commission de l'Alsace-Lorraine, à celle des finances et à celle de l'enseignement et des beaux-arts. Chargé du rapport sur le budget des beaux-arts, il présente tous les ans, au moment de sa discussion, des observations fort pertinentes sur l'insuffisance de la dotation dont pâtissent les caisses de retraites des artistes, les conservatoires de province, les théâtres subventionnés, les musiques populaires, le corps des musées, le théâtre populaire (1936) ; l'enseignement du dessin et de la musique, les bourses des élèves des beaux-arts, les théâtres de province, la manufacture de Sèvres (1937) ; les ressources de la radiodiffusion et ses programmes artistiques, son statut (1938). Il s'intéresse en outre au projet de loi portant réorganisation des théâtres lyriques nationaux dont il est également le rapporteur (1937 et 1938).

Arrêté le 6 octobre 1939, il est déchu de son mandat de député le 20 février 1940, condamné en avril suivant à 5 ans de prison, et déporté en Algérie en 1941. Il est libéré en février 1943 au moment où s'organise à Alger l'Assemblée Consultative provisoire. Il y est délégué au titre de la Résistance métropolitaine. Il entre aux Commissions de l'Information, des affaires étrangères, de l'équipement national, de l'éducation nationale et des finances. Il intervient à plusieurs reprises sur : l'aide à la résistance, les fonctionnaires frappés pour leurs opinions politiques (1944), l'électorat des français musulmans algériens résidant en France, le budget de l'Information, celui de la Radiodiffusion et celui de l'Intérieur (1945) ; enfin il rapporte le projet d'ordonnance portant ouverture de crédits, au titre du 3^e trimestre 1945, pour les besoins de la défense nationale (1945).

Lorsqu'ont lieu, le 21 octobre 1945, les élections à la première Assemblée Nationale Constituante, il fait acte de candidature dans l'Isère, son département d'origine, où il prend la tête de la liste communiste. Il est élu au quotient électoral et reprend place sur les bancs du groupe communiste. Il est nommé membre de la Commission des finances et du contrôle budgétaire. Il rapporte le budget sur l'armement de l'exercice 1946, et prend part à la discussion du projet de loi sur la nationalisation de la Banque de France et des grandes banques (1945).

Réélu par le même département aux élections du 2 juin 1946 (2^e Assemblée Nationale Constituante) il retrouve son siège à la Commission des finances et du contrôle budgétaire et se fait entendre au cours de la discussion des projets de loi sur les accords de Washington et la Convention avec l'Export-Import Bank et

du projet de loi portant ouverture de crédits sur l'exercice 1946.

Il est réélu dans l'Isère le 10 novembre 1946 à la première législature de l'Assemblée Nationale, mais démissionne le 23 décembre suivant à la suite de son élection, le 8 décembre 1946, au Conseil de la République par le département de la Seine, sur la liste d'Union républicaine et résistante. Il devient membre de la Commission du règlement et de celle des finances. Il intervient à de nombreuses reprises sur des sujets tels que : le budget de reconstruction et d'équipement pour 1947, le budget des dépenses militaires, la défense de la République, le prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation (1947).

En 1948, il entre à la Commission des affaires étrangères et prend part à la discussion du projet de loi portant création de ressources nouvelles et aménagement d'impôts.

Il est réélu au renouvellement du 7 novembre 1948 par le département de la Seine et devient membre de la Commission des affaires étrangères et de la Commission de l'éducation nationale. On l'entend dans la discussion du projet de loi portant fixation des maxima des dépenses publiques pour l'exercice 1949, sur le régime de vente de l'essence, sur le budget des dépenses militaires pour l'exercice 1949, sur la réorganisation des sociétés nationalisées de constructions aéronautiques, sur le statut du Conseil de l'Europe (1949) ; sur la loi de finances de l'exercice 1950, sur la répression de certaines atteintes à la sûreté extérieure de l'Etat, sur l'accord d'aide mutuelle entre la France et les U.S.A., sur les affaires allemandes et autrichiennes (1950) ; sur l'institution d'un compte spécial du Trésor (1951).

En 1952, il siège à la Commission de la reconstruction et des dommages de guerre et intervient sur l'accession de la Grèce et de la Turquie au traité de l'Atlantique Nord.

Il retrouve son mandat de Sénateur au renouvellement partiel du 18 mai 1952 et entre à la Commission de l'éducation nationale et des beaux-arts.

En 1953 ses collègues l'envoient siéger à la Commission de la défense nationale comme membre titulaire, et des Commissions des affaires étrangères et de production industrielle comme membre suppléant. Il se fait entendre à diverses reprises sur le budget des Etats associés de l'exercice 1954, et les dépenses militaires pour les mois de janvier et février 1954 (1953) ; les accords de Paris (1955) ; la politique du Gouvernement au Viet-Nam, le projet d'Euratom (1956) ; le réarmement atomique de l'Allemagne, le statut de l'agence France-Presse, l'attitude des Etats-Unis en Afrique du Nord (1957).

Il ne s'est pas représenté au renouvellement du 8 juin 1958 pour des raisons de santé.

Il s'est retiré à Epinay-sur-Seine.

BERMOND D'AURIAO (JEAN, EMILE, LAURENT, MICHEL de), né le 29 septembre 1855 à Gaillac (Tarn), mort le 31 mars 1928 à Neuilly-sur-Seine.

Député de la Vendée de 1919 à 1924.

Petit-neveu de Marie Joseph de Bermond d'Auriac qui fut député du Tarn aux Cinq-Cents et sous la monarchie de juillet, neveu d'Alexandre-Charles de Bermond d'Auriac qui représenta le même département à l'Assemblée nationale de 1871, Jean, Emile, Laurent, Michel, comte de Bermond d'Auriac décida de faire carrière dans l'armée.

Entré à Saint-Cyr en 1875, il fut affecté en 1877 comme sous-lieutenant au 15^e Dragons. Il fut promu successivement lieutenant, capitaine, chef d'escadron et prit sa retraite en 1911 comme lieutenant-colonel. Lorsque la guerre de 1914 éclata, il reprit du service et commanda un régiment d'infanterie territoriale.

En 1884, il avait épousé Mlle de Joubert du Landreau et, à sa retraite, il s'était installé au château du Landreau, sis dans la commune des Herbiers, en Vendée. En 1912, il fut élu maire de cette commune. Aux élections générales du 16 novembre 1919, il fut élu député de la Vendée sur la liste d'Union nationale.

À la Chambre, il s'inscrivit au groupe des indépendants et fut membre de la Commission de l'hygiène, de la Commission des marchés de la guerre et de la Commission de l'Algérie. Tout naturellement, il s'intéressa surtout aux questions militaires et intervint dans la discussion du projet de loi sur le recrutement de l'armée (1922), du projet de loi concernant l'organisation générale de l'armée (1924) et du projet de loi concernant l'organisation des cadres et effectifs (1924). Il participa, en outre, à la discussion d'une proposition de loi tendant à faire élire la Chambre des Députés pour six ans et à la faire renouveler par tiers tous les deux ans (1924).

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1924, mais resta maire des Herbiers jusqu'à sa mort survenue en 1928.

Il était titulaire de la Croix de guerre 1914-1918 et commandeur de la Légion d'honneur.

BERNACHON (JEAN, JOSEPH), né à Urbise (Loire) le 13 décembre 1876, mort à Paris le 5 novembre 1933.

Député de la Loire de 1924 à 1928.

Fils d'une famille de cultivateurs — son père était simple métayer — dernier né de neuf enfants, Bernachon, ses études terminées, s'installa comme sculpteur-marbrier, puis, vers 1920, devint propriétaire-agriculteur, spécialisé dans la viticulture.

Il fit toujours preuve d'une très grande activité sur le plan local, collaborant à la presse régionale, notamment à la presse coopérative et mutualiste et assumant la présidence de sociétés mutuelles

et d'autres œuvres, telle la section cantonale des pupilles de la nation. En 1908, il avait été élu conseiller municipal de La Pacaudière, en 1912 conseiller d'arrondissement; en 1919 il devint maire de La Pacaudière et président du conseil d'arrondissement de Roanne.

Il se présenta aux élections législatives du 16 novembre 1919 sur la liste du bloc républicain et socialiste et subit un échec. Mais, aux élections du 11 mai 1924, il fut élu sur la liste du cartel des forces de gauche et siégea au groupe radical et radical-socialiste.

Membre de la Commission des mines et de la force motrice, de la Commission des travaux publics et des moyens de communication et de la Commission de comptabilité, il s'intéressa spécialement au problème des céréales panifiables et du pain, déposant trois propositions de loi relatives à l'augmentation du prix du pain (1924), à l'interdiction de la vente du pain frais (1924), à l'augmentation du coût de la vie et en particulier du prix du pain (1926) et une proposition de résolution tendant à appliquer l'article 42 du Cahier des charges des grands réseaux de chemins de fer relatif au transport des céréales panifiables (1927).

Il prit la parole à plusieurs reprises au cours de la discussion des budgets de 1925, 1926 et 1927, évoquant des questions diverses telles que le prêt du soldat, la convocation des réservistes, les bibliothèques scolaires, les bourses nationales, l'assistance aux vieillards et aux infirmes. Il prit part également à la discussion d'interpellations relatives à l'agriculture (1927) et, dans la discussion d'un projet de loi sur les permissions agricoles, soutint et fit adopter un amendement étendant le bénéfice de ces permissions aux militaires qui exercent la profession de réparateurs de machines agricoles ou d'équipements aratoires (1927).

Parmi d'autres textes qu'il prit l'initiative de déposer, il convient de signaler une proposition de loi tendant à remplacer la taxe sur le chiffre d'affaires par une taxe à la production (1927).

Bernachon ne se représenta pas aux élections générales de 1928 et mourut à Paris cinq ans plus tard.

BERNARD ABEL (Vaucluse), Voir : ABEL - BERNARD.

BERNARD (AUGUSTE, JOSEPH), né le 30 juillet 1834 à Aubencheul-au-Bac (Nord), mort le 20 mai 1905 à Wattrelos (Nord).

Député du Nord de 1881 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 277).

S'étant désormais désintéressé de la politique, il se retira à Wattrelos, où il mourut le 20 mai 1905.

BERNARD (CÉSAR), né à Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais) le 12 décembre 1875, mort à Frévent (Pas-de-Calais) le 8 mai 1950.

Député du Pas-de-Calais de 1919 à 1928.

Descendant par son père de matelots boulonnais et par sa mère de paysans de la Vallée de l'Authie, César Bernard fit ses études au collège de sa ville natale et entra à l'École normale d'Arras.

Nommé instituteur à Lens, puis à Calonne-Ricouart, son esprit social le poussa à entrer dans la lutte politique. A Lens, il avait fondé un organe socialiste et syndicaliste « *Syndiquons-nous* ». A Calonne-Ricouart, il devint administrateur de la fédération des coopératives ouvrières et conseiller municipal.

Élu député au scrutin de liste dans la première circonscription du Pas-de-Calais aux élections générales du 16 novembre 1919 et réélu le 11 mai 1924, il siégea au groupe socialiste.

Au cours de la première législature, il fit partie de la Commission du commerce et de l'Industrie, de la Commission d'hygiène et de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts. Pendant sa seconde législature, il se consacra uniquement à cette dernière Commission dont il fut élu vice-président.

En 1922, il demanda à interpeller le Gouvernement sur les incidents d'Hermicourt lors de la saisie du mobilier du cheminot Courquin.

Mais il se préoccupa surtout des problèmes de l'enseignement. Auteur en 1923 d'un rapport sur la proposition de loi de M. Evrard tendant à la création d'écoles primaires nationales destinées aux enfants des bateliers, il le reprit en 1926 et intervint sur le même sujet au cours de la discussion du budget de 1928. Il rédigea également un rapport sur la proposition de loi de M. Chacun relative aux garanties d'aptitude professionnelle à exiger du personnel de l'enseignement privé (1926) et un rapport sur la proposition de loi de M. Caffort tendant à assimiler le brevet supérieur au baccalauréat pour l'obtention des licences secondaires et primaires (1927).

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, le scrutin uninominal ayant été rétabli, il se présenta dans l'arrondissement de Saint-Pol, mais il fut battu au deuxième tour de scrutin par Salmon. Il essaya en vain de reconquérir un siège de député dans le même arrondissement lors des élections générales de 1932. d'une élection partielle en 1934 et des élections générales de 1936.

En mai 1925, il avait été élu conseiller municipal de Frévent et, jusqu'à la guerre, les électeurs de cette commune lui renouvelèrent leur confiance. Pendant l'occupation, il fit preuve d'une remarquable fermeté sous les bombardements, et, au lendemain de la libération en 1945 il fut réélu conseiller municipal, puis élu la même année maire de Frévent et conseiller général d'Auxi-le-Château. Jusqu'à son dernier souffle, il se dévoua à la reconstruction de Frévent, au logement des sinistrés et à la défense.

au sein de l'assemblée départementale, des intérêts de son canton.

Le 2 octobre 1949, il reçut, en tant que maire, la Croix de guerre attribuée à la ville de Frévent. En avril 1948, il avait été lui-même décoré de la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Il est l'auteur de contes et de pièces de théâtre pour enfants.

BERNARD (CHARLES, FRANÇOIS, JOSEPH), né le 1^{er} février 1812 à Bourg (Ain), mort le 1^{er} mars 1890 à Bourg.

Représentant de l'Ain à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 276).

Il ne fit plus jamais acte de candidature et ayant regagné sa ville natale pour y gérer ses propriétés, il y mourut le 1^{er} mars 1890.

Il était le fils de Pierre-Marie Bernard (Voir ROBERT ET COUGNY, t. 1, p. 275.) qui fut lui-même Député-maire de Bourg-en-Bresse en 1834, où il décéda le 10 décembre 1839.

BERNARD (CHARLES, JEAN), né à Bordeaux le 15 juin 1856, mort à Paris (18^e) le 8 décembre 1927.

*Député de la Gironde de 1898 à 1902
Député de la Seine de 1914 à 1924.*

Charles Bernard obtint son diplôme de pharmacien, mais fut rapidement attiré par le combat politique dans lequel il se lança comme rédacteur à « *La Victoire de la démocratie* », organe blanquiste ; il prit ensuite la direction du journal « *La Revanche* » et, en 1899, devint rédacteur en chef de « *La France de Paris* ». Il était directeur de la caisse d'Épargne de Bordeaux quand il fut élu conseiller d'arrondissement de cette ville en 1889, puis conseiller général en 1895. Aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, il se présenta à la députation dans la deuxième circonscription de Bordeaux, demandant aux électeurs de l'envoyer à la Chambre des Députés « pour défendre les vrais intérêts du peuple, pour combattre les faux républicains et démasquer les hypocrisies de la secte opportuno-juive ». Il fut élu au deuxième tour de scrutin par 8.053 voix contre 7.056 à M. Gruet, député sortant.

Il ne s'inscrivit à aucun groupe, mais fit preuve d'une très grande activité. Il déposa des propositions de loi sur les sujets les plus divers tels que l'organisation du corps des inspecteurs de travail (1898), l'abrogation des lois réprimant les menées anarchistes (1899), l'emploi des travailleurs étrangers (1901), la suppression de la censure des œuvres théâtrales (1901), le régime des aliénés (1901), la lutte contre la dépopulation en France (1901), la vente au détail du tabac dit « supérieur » (1902), la suppression de toutes les décorations civiles (1902).

Il se rendit rapidement célèbre par ses nombreuses et virulentes interventions.

qui soulevaient souvent le tumulte au sein de la Chambre et lui valaient de fréquents rappels à l'ordre des présidents de séance. Il saisissait toutes les occasions, et même les provoquait, pour exprimer sa vive hostilité à l'égard de Monis, qui représentait comme lui le département de la Gironde, mais en qualité de sénateur, et était Ministre de la Justice du Gouvernement Waldeck Rousseau. C'est ainsi, pour ne citer que quelques exemples, qu'il l'attaqua violemment lors de la discussion de l'interpellation sur l'incident survenu au Président de la République Emile Loubet au pesage d'Auteuil le 4 juin 1899, au cours de la discussion générale du budget de la Justice — la Chambre, sur proposition du président, lui interdit la parole pour le reste de la séance — (1899) et au cours d'une discussion sur le procès des Pères Assomptionnistes — sa violence fut telle que la Chambre vota contre lui la censure, puis la censure avec exclusion temporaire (1900) ; dans une interpellation sur l'Exposition universelle de 1900, il accusa même Monis d'avoir, en sa qualité de président de comice agricole de l'arrondissement de Bazas, commis des fraudes à la section des vins de cette exposition (1902) et lors de la discussion d'un projet de résolution relatif à l'affichage de la Déclaration des Droits de l'Homme, il demanda que celle-ci fût affichée sur les chais de M. Monis (1901), il ne manqua pas d'appuyer le projet de résolution de Cunéo d'Ornano tendant à la nomination d'une commission d'enquête sur l'usage que le Garde des Sceaux aurait fait de sa fonction ministérielle (1901).

De ses autres interventions, on peut retenir qu'il interpella le Gouvernement sur l'application de l'ordre du jour du 16 décembre 1898 nétrissant la candidature officielle (1899), qu'il prit part à la discussion du projet de loi concernant le contrat et le droit d'association (1901), qu'il soutint un projet de résolution tendant à requérir la suspension de la détention de M. Marcel Habert, député, poursuivi devant la Haute-Cour (1899), qu'il vota contre la déchéance de Déroutède et Habert (1901) et, lors de la discussion de propositions d'amnistie, demanda que celle-ci leur fût accordée (1902).

S'étant installé définitivement à Paris où il avait acquis une pharmacie dans le XVIII^e arrondissement, il se présenta, aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, dans la deuxième circonscription de cet arrondissement, contre le député sortant Rouanet. Il fut battu au second tour de scrutin et subit à nouveau deux échecs aux élections générales de 1906 et 1910. Mais Charles Bernard ne se découragea pas et il finit par battre Rouanet aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, au second tour de scrutin par 9.542 voix contre 9.112 à son adversaire.

Elu sous l'étiquette de « républicain socialiste patriote », il avait affirmé à ses électeurs sa volonté de lutter « pour toutes les libertés syndicales, confessionnelles, d'écrire et de dire ».

n'est pas étonnant qu'il se soit élevé à plusieurs reprises contre la censure, intervenant dans la discussion d'une proposition de loi relative au régime de la Presse en temps de guerre et déposant deux interpellations à ce sujet au cours de la seule année 1916.

Dans la discussion du projet de loi de finances pour l'exercice 1914, il proposa que les députés donnent l'exemple des sacrifices en réduisant l'indemnité parlementaire (1914) et, lors de la discussion des crédits provisoires applicables au premier trimestre de 1917, il soutint un amendement tendant à l'établissement d'une taxe sur les distinctions honorifiques ou décorations obtenues à titre civil (1916). Lors de la présentation du cabinet Briand le 3 novembre 1915, il fut le seul député qui vota contre l'ordre du jour de confiance; il devait ensuite voter la confiance au Gouvernement Ribot, puis au Gouvernement Clemenceau (1917).

Membre de la Commission de l'hygiène publique et de la Commission des régions libérées, il déposa des propositions de loi tendant à augmenter l'allocation aux familles nombreuses (1916), à instituer un diplôme spécial aux préparateurs en pharmacie (1917) et présenta un rapport sur une proposition de loi concernant les substances vénéneuses (1916); il se préoccupa spécialement du sort des mutilés de guerre, demandant à interpeller le Gouvernement sur l'organisation des services de la prothèse orthopédique (1917); il intervint dans la discussion d'une interpellation concernant l'épidémie de grippe (1918).

Parmi ses nombreuses autres interventions, on peut rappeler que, lors de la discussion de la proposition de loi relative à la réforme électorale, il soutint un amendement demandant que la représentation proportionnelle fût étendue aux élections à la Chambre des Députés, aux conseils municipaux, aux conseils généraux et au Sénat (1919).

Aux élections générales du 16 novembre 1919, il fut réélu dans la première circonscription de la Seine sur la liste du bloc national dans laquelle il figurait avec le titre de « socialiste patriote ». Mais il avait gardé toute son indépendance et son originalité de caractère. Il ne voulut s'inscrire à aucun groupe et ses interventions reçurent à plusieurs reprises l'approbation de l'extrême gauche, par exemple lorsqu'il exposa au cours de la discussion du budget de 1923 qu'il voterait, comme il l'avait toujours fait, contre les fonds secrets ou qu'il expliqua ses votes contre la demande en autorisation de poursuites de Marcel Cachin et pour l'adoption de la résolution tendant à suspendre la détention du même député (1923).

Il avait déposé une proposition de résolution tendant à la suppression de la représentation coloniale au sein du Parlement français et à la création d'une Assemblée coloniale délibérante et permanente siégeant à Paris (1919). Il continua à participer très activement aux débats de la Chambre, intervenant notamment dans la discussion du projet d'amnistie (1920), du projet relatif à la

législation sur les loyers (1921), des propositions de loi sur la pharmacie (1923), interpellant ou demandant à interpellier le Gouvernement sur les motifs des perquisitions effectuées chez les communistes et les résultats qu'elles ont donnés (1921) sur la nomination de Gémier à la direction du théâtre national populaire (1921), sur les agissements de la police militaire dans la région de Meknès (1923).

Aux élections générales de 1924, il se représenta dans la première circonscription de la Seine à la tête d'une liste dite du « cartel des indépendants », mais cette liste n'obtint qu'un nombre très réduit de suffrages et n'eut aucun élu. Charles Bernard mourut trois ans plus tard à Paris.

BERNARD (JEAN, GUSTAVE), né le 11 novembre 1836 à Baume-les-Dames (Doubs), mort le 8 décembre 1907 à Baume-les-Dames.

*Député du Doubs de 1878 à 1889.
Sénateur du Doubs de 1889 à 1907.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COGNVY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 277).

Proclamé sénateur le 13 juin 1889, il se fit entendre dès le 1^{er} juillet dans la discussion du projet de loi concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail, et le 12 juillet au cours de la discussion du budget de l'exercice 1890.

Le 20 février 1890, il prit part au débat sur la proposition de loi tendant à rendre aux tribunaux correctionnels la connaissance des délits d'injures, d'outrages commis par voie de la presse contre le Président de la République, les Ministres et les membres des deux chambres. Le 27 novembre, il s'intéresse au contrat de louage et aux rapports des agents des chemins de fer avec les compagnies. Le 28 novembre, il prend part à la discussion du budget de l'agriculture de l'exercice 1891.

Le 8 mai 1892, il se préoccupe d'obliger le bailleur qui revendique des bestiaux vendus par son fermier, à rembourser aux acheteurs de bonne foi le prix qu'ils ont payé, et parle le 23 juin dans la discussion du projet de loi sur les syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers. Le 7 décembre il est entendu dans le débat sur le projet de loi portant fixation du tarif général des douanes ; le 26 décembre, il s'intéresse à l'approvisionnement de la population civile des places fortes en cas de guerre.

Le 15 mars 1892, il présente un contre-projet au projet de loi ayant pour objet la constitution des universités.

Il demande, le 6 mars 1893, que soit détachée de la loi de finances de la même année, la loi sur la réforme de l'impôt des boissons, et le 16 juin prend part à la discussion du projet de loi sur le régime des boissons.

Il est réélu au renouvellement du 7 janvier 1894 et durant cette année, s'intéresse, en séance publique, à la proposition de loi concernant la réparation

des erreurs judiciaires, et aux modifications des limites d'âge d'admission des candidats à l'école polytechnique.

En 1895 il plaide la cause des enfants naturels dans la succession de leurs père et mère, et prend part aux discussions : de la loi de finances, du tarif des douanes, et de la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.

En 1896, il se fait entendre dans de nombreux débats portant notamment sur : l'interdiction des coalitions dans les exploitations de l'Etat et les Compagnies de chemins de fer ; l'autorisation d'emprunt sollicitée par le protectorat de l'Annam et du Tonkin ; l'instruction de l'affaire des chemins de fer du Sud, les accidents du travail ; la révision des lois constitutionnelles ; la réforme des boissons ; la police sanitaire des animaux ; la situation de Madagascar.

En 1897, il participe aux discussions les plus diverses, parmi lesquelles on peut noter : la fabrication, la circulation et la vente des vins artificiels ; le budget du Ministère de la Guerre ; le régime des sucres ; les menées cléricales et les directives pontificales ; la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine ; la répression des outrages aux bonnes mœurs ; la révision du procès Dreyfus.

En 1898, il attire l'attention du Sénat sur : le régime fiscal des successions, donations et ventes de meubles et les dépenses et les recettes du Ministère de la Guerre.

En 1899, on l'entend sur les sujets suivants : modification de l'article 445 du Code d'instruction criminelle ; budget du Ministère de l'Agriculture ; maintien de l'ordre et défense des institutions républicaines ; responsabilité civile des membres de l'enseignement secondaire.

En 1900, il est nommé Président de diverses commissions spéciales, et participe aux discussions sur : l'application de circonstances atténuantes aux articles 221, 222 et 223 du Code de justice militaire ; la contribution des patentes ; le régime des boissons.

En 1901 il s'intéresse : au budget et à la réforme du régime fiscal sur les successions ; à la contribution des patentes ; à la réhabilitation des faillis.

En 1902, il parle dans la discussion : du projet de loi relatif à la contribution des patentes et des propositions de loi modifiant la loi de juillet 1889 sur le recrutement de l'armée.

Il est réélu au renouvellement du 4 janvier 1903 et se fait entendre dans la discussion : de la loi de finances et des propositions de loi relatives au recrutement de l'armée.

En 1904 et 1905 son activité faiblit, mais il parle en 1906 dans le débat relatif au budget du Ministère de l'Intérieur, et en 1907 pour la dernière fois dans celui relatif à la loi de finances.

Le 9 décembre 1907, le Président Antonin Dubost annonce son décès au Sénat et prononce son éloge funèbre. Il était mort la veille dans son pays natal de Baume-les-Dames. Il avait longtemps

présidé le groupe de la gauche radicale et avait soutenu de ses suffrages la politique anticléricale de Waldeck Rousseau.

BERNARD (MAURICE), né à Baumeles-Dames (Doubs) le 5 mai 1877, mort à Pau (Basses-Pyrénées) le 10 octobre 1916.

Député du Doubs de 1914 à 1916.

Fils du précédent, qui fut député et sénateur du Doubs, Maurice Bernard, après de brillantes études juridiques, passa l'Agrégation de droit et devint professeur de droit commercial à la Faculté de Grenoble en 1907. En 1912, il fut nommé professeur adjoint à la Faculté de Droit de Paris.

Son père étant mort en décembre 1907, Maurice Bernard fut élu à sa place en 1908 au conseil général du Doubs où il siégea jusqu'en 1912. Aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, il se présenta à la députation dans la 1^{re} circonscription de Besançon comme candidat d'union de tous les républicains contre la coalition de droite et fut élu au deuxième tour de scrutin par 5.800 voix contre 4.891 à Saillard.

Inscrit au groupe de la gauche radicale, il fut membre de la Commission du travail, de la Commission de l'armée, de la Commission de réparation des dommages causés par les faits de guerre, et présida la Commission de la réforme judiciaire et de la législation civile et criminelle. La guerre ne lui permit pas de se donner tout entier à une activité parlementaire qui s'annonçait particulièrement prometteuse. Cependant, entre deux combats, il rapporta devant la Chambre le projet de loi autorisant le Gouvernement à rapporter les décrets de naturalisation de sujets de puissances devenues ennemies (1915 et 1916).

Il rapporta également divers projets et propositions concernant les troupes d'Afrique du Nord et les troupes coloniales (1915 et 1916). Il prit part à la discussion du projet de loi relatif au règlement des successions ouvertes pendant la guerre (1915), du projet de loi relatif à l'appel sous les drapeaux de la classe 1917 (1915) et du projet et des propositions de loi concernant les baux et loyers pendant la guerre (1916).

Dès le début des hostilités, il partit pour le front. Sous-lieutenant dans les chasseurs à pied, il fut promu lieutenant puis capitaine et obtint la Croix de Guerre. Il fut versé ensuite sur sa demande dans l'aviation. Il venait d'obtenir son brevet de pilote et complétait son instruction à l'école d'aviation de Pau quand, le 10 octobre 1916, son avion capota et il fut tué sur le coup. Son éloge funèbre fut prononcé par le président Deschanel au cours de la séance du 12 octobre : « Le voilà tombé, victime de sa témérité enthousiaste, et, avec lui, tant de nobles espoirs ».

Maurice Bernard est l'auteur d'ouvrages de droit parmi lesquels on peut citer : *Des conflits de souveraineté en*

matière pénale (1900) et *Les facteurs sociaux de la criminalité* (1903).

BERNARD (JOSEPH, FRÉDÉRIC, ANGE, Désiré, Intendant général), né le 14 septembre 1885 à Nice (Alpes-Maritimes).

Commissaire général au Ravitaillement du 18 juin au 12 juillet 1940.

Engagé volontaire pour trois ans à compter du 10 octobre 1905 au 112^e régiment d'infanterie, Joseph Bernard fut promu sous-lieutenant de réserve le 5 juillet 1909. Ayant ainsi apprécié la vie de soldat, et désirant devenir officier de carrière, il se présenta au concours d'entrée à l'École du commissariat de la marine, où il fut admis le 5 octobre 1910. Il devint commissaire de 3^e classe le 5 octobre 1911, de 2^e classe le 5 octobre 1912 et de 1^{re} classe le 12 janvier 1917. Il entra au corps de l'Intendance militaire le 20 février 1918, et fut promu sous-intendant militaire de 3^e classe le 25 mars 1919.

Il demanda alors un congé de deux ans, sans solde, le 7 juillet 1920 mais fut réintégré le 18 février suivant et affecté au service de la solde et des transports au Ministère de la guerre. On l'attacha au Gouvernement militaire de Paris le 1^{er} août 1923, pour le promouvoir au grade d'intendant militaire de 1^{re} classe le 25 décembre 1929, puis d'intendant général de 2^e classe le 18 septembre 1935 et on le maintint dans son affectation au Secrétaire général du Ministère de la Guerre.

Il fut nommé Directeur de l'Intendance au Ministère de la Défense nationale et de la guerre le 12 février 1937, et en cette qualité, devint membre du Conseil supérieur de surveillance des eaux destinées à l'alimentation de l'armée et de la Commission supérieure consultative d'hygiène et d'épidémiologie militaires en 1938.

Il devint Intendant général de 1^{re} classe le 23 mars 1939, et directeur de l'Intendance au Ministère de la Défense nationale et de la Guerre le 2 septembre 1939.

C'est à ce titre qu'il fut nommé Commissaire général au ravitaillement, le 18 juin 1940 dans le Cabinet formé à Bordeaux par le Maréchal Pétain le 16 juin 1940. Il le demeura jusqu'au 12 juillet suivant, soit moins d'un mois.

Il devint alors directeur de l'Intendance de la 15^e région à Marseille le 10 octobre 1940, et inspecteur général interrégional de l'Intendance de la zone Sud-Est le 3 décembre 1944.

Atteint par la limite d'âge de son grade, il fut placé dans la 2^e section du cadre du Corps de l'Intendance militaire, le 14 septembre 1945.

Il a participé à la campagne contre l'Allemagne de 1914 à 1918 qui lui valut une blessure et une citation à l'ordre du jour et à celle de 1939 à 1945.

L'Intendant général Bernard est Commandeur de la Légion d'Honneur depuis le 25 février 1916, de la Croix de Guerre depuis le 20 juin 1917 et titulaire de plusieurs décorations étrangères.

BERNARD (Louis), né le 26 janvier 1886 à Nîmes (Gard), mort le 28 février 1956 à Nîmes.

Député du Gard de 1914 à 1919.

Appartenant à une famille d'horticulteurs aisés de Nîmes, Louis Bernard, après avoir fait des études secondaires et obtenu le baccalauréat, devint à son tour horticulteur.

La famille Bernard était fortement attachée aux idées de progrès social et Louis Bernard participa de très bonne heure à la lutte politique. Rédacteur au *Combat social*, organe de la fédération socialiste du Gard, il fut élu conseiller municipal de Nîmes en mai 1912 et adjoint au maire alors qu'il n'avait que vingt-six ans. Aux élections cantonales de 1913, il se présenta au conseil général dans le canton du Vigan, mais fut battu. Aux élections législatives des 26 avril et 10 mai 1914, il fut désigné comme candidat de la S.F.I.O. dans l'arrondissement du Vigan. Au premier tour de scrutin, il n'obtint que 1.749 voix ; mais la compétition, surtout d'ordre personnel, avait été très vive entre le député sortant, Bourguet, radical-socialiste, et un socialiste indépendant, Milhaud ; distança au premier tour — il avait obtenu 4.639 voix contre 4.143 à Milhaud — Bourguet se retira et la plupart de ses électeurs reportèrent leurs voix sur Bernard qui fut élu au scrutin de ballottage par 7.125 voix contre 5.858 à Milhaud : ce fut le type de l'élection-surprise. Les qualités personnelles de Louis Bernard avaient certainement joué dans ce succès : simple et modeste, il avait une culture générale et politique sérieuse, faisait preuve d'une réelle finesse d'esprit et était toujours d'une parfaite courtoisie, sachant maîtriser sa parole et garder son calme dans les réunions les plus orageuses.

Louis Bernard s'inscrivit à la Chambre au groupe socialiste et fut nommé membre de la Commission de l'agriculture. Il déposa une proposition de loi tendant à ouvrir un crédit extraordinaire pour venir en aide aux victimes de la gelée et de la grêle dans l'arrondissement du Vigan (1914), une proposition de résolution invitant le Gouvernement à intervenir auprès des patrons filateurs pour qu'une indemnité de cherté de vie soit accordée aux ouvrières fileuses en soie (1917), une proposition de loi tendant à exonérer de tout impôt tous les mobilisés non soumis à l'impôt sur les bénéfices de guerre et à l'impôt général sur le revenu (1919), une proposition de loi tendant à maintenir la totalité de l'allocation militaire aux familles des mobilisés durant une année après la signature de la paix et à réviser les dossiers d'allocations des familles qui n'ont pas touché dès 1914 (1919), une proposition de loi tendant à compléter la loi du 29 mars 1919 instituant une prime de démobilisation (1919). A l'ouverture de la session ordinaire de 1918, il siégea au bureau de la Chambre comme secrétaire d'âge.

Aux élections générales du 16 novembre 1919, Louis Bernard se représenta sur la liste du parti socialiste, mais il se classa dernier de cette liste et ne fut pas réélu. Lors de la scission du congrès de Tours, il passa au parti communiste. Après un échec, il était retourné à la terre familiale et avait repris son métier d'horticulteur, mais il n'abandonna pas le combat politique. Il fut le candidat du parti communiste aux élections générales de 1928 dans la 1^{re} circonscription de Nîmes, aux élections générales de 1932 dans la 2^e circonscription de Nîmes et aux élections générales de 1936 de nouveau dans la 1^{re} circonscription de Nîmes où, par son désistement, il assura au second tour la réélection de Hubert Rouger. Il échoua également à deux reprises aux élections cantonales, dans le 3^e canton de Nîmes en 1928 et dans le canton de Saint-Mamert en 1934, mais il fut élu conseiller général du 2^e canton de Nîmes le 17 octobre 1937, au second tour de scrutin, par 2.169 voix contre 1.282 à son adversaire P.S.F. Il figura sur la liste communiste qui, au renouvellement sénatorial d'octobre 1938, réunit une centaine de suffrages.

Peu après la Libération, Louis Bernard rompit avec le parti communiste et il n'eut plus dès lors aucune activité politique.

Il mourut à Nîmes le 28 février 1956, à 70 ans.

BERNARD (PAUL, VICTOR), né le 31 mai 1862 à Duperré (Algérie), mort le 16 octobre 1924 à Constantine.

Député de la Seine de 1898 à 1902.

Né en Algérie, Paul Bernard vint faire ses études au Prytanée militaire de la Flèche, car il se destinait à la carrière militaire, et il fut admissible à Saint-Cyr. Mais il renonça à entrer dans l'armée et passa successivement à la préfecture d'Alger, au Gouvernement général de l'Algérie et au Ministère de la guerre en qualité de rédacteur.

Ayant obtenu sa licence en droit, il se fit inscrire en 1886 au barreau de Paris où il gagna rapidement l'estime de ses collègues par son talent, son aménité et la droiture de son caractère. Le 23 avril 1893, il fut élu conseiller municipal du 13^e arrondissement, comme républicain socialiste, et réélu le 3 mai 1896 ; ayant été élu député aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, il démissionna de l'assemblée municipale le 18 août de la même année.

Paul Bernard, qui s'était présenté sous l'étiquette de républicain socialiste indépendant, avait, en effet, battu au deuxième tour de scrutin, dans la 1^{re} circonscription du 13^e arrondissement, par 3.276 voix contre 3.109, le député sortant socialiste Géralt-Richard.

Membre de diverses Commissions, il déposa des propositions de loi tendant à modifier la loi du 25 mai 1885 sur la relégation (1899), à supprimer la peine corporelle en matière de simple police (1899), à modifier le mode de fixation de

la taxe des actes des officiers ministériels (1900), à modifier la loi de 1889 sur le recrutement de l'armée (1901). A l'occasion de l'inondation survenue le 29 mai 1901 dans les 13^e et 15^e arrondissements de Paris, il présenta une proposition tendant à faire attribuer aux victimes des secours extraordinaires (1901).

Il prit part à la discussion des budgets pour les exercices 1899 et 1900, soutenant notamment un amendement qui tendait à faire étendre l'application de la loi sur les accidents du travail aux ouvriers des établissements militaires.

Il demanda à interpellier le Gouvernement sur les conditions du transport des soldats envoyés en Chine (1900). Il intervint dans la discussion de l'interpellation de M. Coutant sur la catastrophe de Choisy-le-Roi et déposa un ordre du jour motivé (1900). Il prit part, enfin, à la discussion de diverses propositions tendant à modifier la loi du 9 avril 1898 sur les accidents de travail (1901).

Aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, il se reposa sa candidature, mais, bien qu'arrivé en tête au premier tour de scrutin, il fut battu de justesse au second par son concurrent socialiste Cardet par 3.746 voix contre 3.588 et rentra dans la vie privée.

Il donna sa démission du barreau de Paris le 28 décembre 1905, car il était entré dans la magistrature algérienne. Juge de paix à Tablat, puis à Aïn-Bessem, il fut nommé juge au tribunal de Sétif en 1913, puis procureur de la République près le tribunal de Constantine en 1917. C'est dans cette ville qu'il mourut le 16 octobre 1924.

BERNARD-DUTREIL (PAUL, MARIE), né le 1^{er} novembre 1831 à Laval (Mayenne), mort à Paris le 3 juillet 1902.

*Sénateur de la Mayenne
de 1876 à 1879 et de 1888 à 1897.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 279).

Il fut réélu sénateur de la Mayenne au renouvellement du 5 janvier 1888 et prit part à la discussion du budget du Ministère des Affaires étrangères (1888) ; le 25 mars 1892 il fut nommé secrétaire du Sénat et le resta jusqu'au 8 janvier 1895 où par lettre adressée au Président d'âge, il déclina toute candidature nouvelle.

Le 5 avril de la même année il posa au Ministre des Affaires étrangères une question orale sur l'inégalité de traitement appliqué aux vins français, à leur importation en Autriche-Hongrie et en Italie.

Il ne fut pas réélu au renouvellement du 3 janvier 1897, se tint désormais à l'écart de la politique et mourut à Paris, le 3 juillet 1902.

BERNE-LAGARDE (MARIE, JOSEPH, AUGUSTE DE), né à Albi (Tarn) le 15 novembre 1850, mort à Albi le 7 janvier 1931.

Député du Tarn de 1893 à 1898.

Auguste de Berne-Lagarde, né d'une famille originaire de Lautrec et de Saint-Grégoire, dans le Tarn, fit ses études de droit et, après avoir obtenu sa licence, exerça pendant quelques années la profession d'avocat. En 1885, il prit une étude de notaire dont il assuma la charge jusqu'à la fin de l'année 1906.

C'est en 1892 qu'il se lança dans la politique et fut élu maire d'Albi et conseiller général du Tarn. Aux élections générales du 20 août 1893, il se présenta comme républicain progressiste dans la première circonscription d'Albi et fut élu au premier tour de scrutin par 5.804 voix contre 4.621 à Andrieu et 1.002 à Huguenin. La régularité de son élection fut vivement contestée par Jaurès qui, dans un long discours prononcé au cours de la séance du 7 décembre 1893, fit état d'irrégularités graves et d'une intervention abusive de l'administration préfectorale et demanda à la Chambre d'ordonner une enquête : mais cette demande fut repoussée par 342 voix contre 123 et les pouvoirs de Berne-Lagarde validés.

Membre de diverses Commissions, il présenta deux rapports sur la vérification d'opérations électorales (1893) et rédigea un rapport sur une pétition (1898).

Il déposa une proposition de loi portant modification de la loi de douanes en ce qui concerne l'essence d'anis (1895).

Sa carrière politique fut courte puisqu'il ne resta maire d'Albi que jusqu'en 1897, conseiller général que jusqu'en 1898 et ne se représenta pas à la députation aux élections générales de 1898.

Il se fixa définitivement à Albi où il mourut le 7 janvier 1931, à 81 ans.

BERNÈRE (HENRY), né le 14 octobre 1856 à Loys, commune de Sentaraille (Ariège), mort le 5 février 1914 à Saint-Girons (Ariège).

Sénateur de l'Ariège de 1912 à 1914.

Après avoir terminé ses études de droit, Henry Bernère s'inscrivit au barreau de Saint-Girons.

Bientôt attiré par la politique, il devient conseiller municipal, puis maire de Saint-Girons, enfin conseiller général de l'Ariège.

La députation le tente et il fait acte de candidature aux élections générales des 8 et 22 mai 1898 dans l'arrondissement de Saint-Girons. Il est battu de cent voix par M. Galy-Gasparrou. Il renouvelle sa tentative aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902 dans la même circonscription et il échoue encore devant le même adversaire qui obtient, cette fois, plus de 400 voix de majorité.

Mais, aux élections sénatoriales du

7 janvier 1912, il emporte le siège de M. Delpech, sénateur sortant. Il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale socialiste, mais frappé aussitôt par la maladie dont il devait mourir peu de temps après, il ne put se rendre que rarement à la Haute Assemblée.

A la séance du 6 février 1914, le Président Antonin Dubost annonçait son décès à ses collègues et rendait hommage à l'esprit distingué, au patriote et au républicain dont la carrière venait d'être prématurément interrompue.

BERNEX (JEAN-BAPTISTE, MARIE), né le 26 octobre 1893 à St-Paul-en-Chablais (Haute-Savoie), mort le 3 janvier 1947 à Evian-les-Bains (Haute-Savoie).

*Député de la Haute-Savoie
de 1936 à 1942.*

Fils d'une famille d'agriculteurs du Chablais, Jean-Baptiste Bernex commençait ses études de médecine au moment où la guerre de 1914 éclata. Il partit pour le front où il fit brillamment son devoir et d'où il revint invalide à 30 %.

Après avoir terminé ses études, il s'installa comme docteur en médecine à Evian où il gagna l'estime de ses compatriotes par la dignité de sa vie familiale — il était père de cinq enfants — sa compétence et son dévouement.

Aux élections cantonales du 14 octobre 1934, il fut élu conseiller d'arrondissement du canton d'Evian et, aux élections municipales du 5 mai 1935, conseiller municipal d'Evian ; il devait remplir les fonctions d'adjoint au maire de 1941 à 1943.

Aux élections générales du 26 avril 1936, il se présenta dans l'arrondissement de Thonon-les-Bains comme candidat d'entente républicaine contre le Front populaire : il fut élu dès le premier tour de scrutin avec 7.753 voix sur 15.444 votants.

Il s'inscrivit au groupe de la Fédération républicaine de France et fut nommé membre de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, de la Commission de l'hygiène et de la Commission de la santé publique.

Il déposa une proposition de loi tendant à instituer un « livret de santé » et rédigea, au nom de la Commission de la santé publique, un rapport sur cette proposition (1938). Il demanda à interpeller le Gouvernement sur les conséquences désastreuses que pourrait avoir l'application de la loi de 40 heures dans l'industrie hôtelière (1937). Au cours de la discussion du budget de l'exercice 1938, il demanda la réduction du prix des permis de pêche pour les pêcheurs riverains du lac Léman (1937) ; au cours de la discussion du budget de l'exercice 1939, il signala les inconvénients qui résultaient de la suppression de certains trains desservant les régions frontalières où l'on pratique les sports d'hiver (1938).

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pouvoirs constituants au maréchal Pétain. Bernex ne reprit pas d'activité politique après la Libération.

Il disparut prématurément à l'âge de 54 ans, à Evian, le 3 janvier 1947.

BERNIER (JOSEPH), né le 12 avril 1864 à Dijon (Côte-d'Or), mort le 1^{er} juin 1933 à Ceyzériat (Ain).

Député de l'Ain de 1919 à 1924.

Minotier à Bourg-en-Bresse, Joseph Bernier manifesta un vif intérêt, non seulement pour les problèmes relatifs à la corporation à laquelle il appartenait — il fut vice-président de l'Association nationale de la Meunerie française —, mais aussi pour l'ensemble des problèmes économiques et financiers. Sa compétence, reconnue de tous, lui valut d'occuper d'importantes fonctions dans divers organismes locaux et nationaux : il fut membre, puis président de la Chambre de commerce de l'Ain, président du Tribunal de commerce de Bourg, président du Comice agricole de l'arrondissement de Bourg, administrateur de la Compagnie nationale du Rhône, de la Caisse d'amortissement, de la Banque de France, président du Comité national des Conseillers du commerce extérieur de la France.

En 1900, il avait été élu conseiller municipal de Bourg, et, en 1912, il devint adjoint au maire de cette ville. Pendant la guerre de 1914-1918, il se consacra spécialement à la lourde tâche de ravitailler les habitants de Bourg et du département de l'Ain.

Le 16 novembre 1919, il fut élu député de l'Ain, s'étant présenté sur une liste « de combattants et d'intérêts économiques ».

Il s'inscrivit au groupe de l'Entente républicaine et démocratique et fut membre de la Commission des douanes et de la Commission des mines et de la force motrice. Son activité parlementaire fut considérable.

Il déposa une proposition de loi — dont il fut nommé rapporteur — tendant à modifier la loi des 21 avril 1810 et 27 juillet 1880 sur les mines (1922) et une proposition de loi ayant pour objet de réglementer la fabrication et la vente des récipients et ustensiles destinés à la préparation et à la conservation des boissons et denrées alimentaires (1923).

La Commission des douanes le chargea de nombreux rapports et avis, notamment sur le projet de loi relatif à la réforme du statut douanier des zones franches du pays de Gex et de la Haute-Savoie (1921) dont il soutint la discussion en 1923 ; sur le projet de loi portant approbation de la convention conclue à Paris le 7 août 1921 entre la France et la Suisse, réglant les relations de bon voisinage entre les anciennes zones franches et les cantons suisses limitrophes (1922) dont il soutint également la discussion en 1923 ; sur le projet de loi portant suppression du coefficient de majoration des droits de douane sur les blés (1924) et sur le projet de loi relatif au régime douanier

du blé et à la fixation des rapports à établir entre le cours des blés, le cours des farines et le prix du pain (1924).

Ses principales interventions en séance publique portèrent sur les problèmes céréaliers. C'est ainsi qu'il participa à la discussion d'un projet de loi relatif à l'alimentation nationale en pain (1920), d'interpellations sur le régime du blé (1920), d'une proposition de loi sur l'alimentation en pain (1921), d'un projet de loi tendant à assurer une meilleure utilisation du blé et des farines (1922), d'un projet de loi relatif à la taxation de certaines denrées alimentaires (1922) ; au cours du débat sur un projet de loi ayant pour but de modifier certaines dispositions relatives à la taxe sur le chiffre d'affaires, il soutint un amendement visant la vente du pain, des céréales panifiables et des farines (1923).

Parmi ses autres interventions, on peut retenir celles qu'il fit lors de la discussion du projet de loi relatif à la création de nouvelles ressources fiscales (1920), du budget général de l'exercice 1921 où il présenta des observations sur l'utilisation des forces hydrauliques et la distribution d'énergie électrique (1921), du projet de loi relatif au nouveau régime des chemins de fer d'intérêt général (1921), de l'interpellation sur la catastrophe des Echelles (1921), du projet de loi relatif au régime douanier des produits marocains importés en France et en Algérie (1923), du projet de loi relatif à la distribution de l'énergie électrique dans les campagnes (1923).

Aux élections générales du 11 mai 1924, Joseph Bernier posa à nouveau sa candidature, à la tête d'une liste « de concentration républicaine, démocratique et sociale », mais subit un échec.

Il n'abandonna cependant pas toute activité politique, car, élu en 1919 au conseil général de l'Ain par le canton de Ceyréziat, il fut réélu aux élections cantonales suivantes et devint membre de la Commission départementale. Il continua également jusqu'à son décès à remplir les fonctions qui lui avaient été confiées dans les grands organismes économiques et financiers auxquels il apportait le concours de sa longue expérience.

Il était Chevalier de la Légion d'Honneur.

BERNIER (MESMIN, FLORENT), né le 28 janvier 1809 à Vineuil (Loir-et-Cher), mort à Orléans le 27 mai 1892.

Député du Loiret de 1876 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 281.)

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1889, en raison de son grand âge et mourut à Orléans le 27 mai 1892 à 83 ans.

BERNIER (PAUL, MARIE), né le 10 juillet 1868 à Ligueil (Indre-et-Loire), mort le 20 août 1957 à Mouzay (Indre-et-Loire).

Député d'Indre-et-Loire de 1919 à 1942.
Sous-Secrétaire d'Etat à l'Air de 1932 à 1933.

Ministre des P.T.T. en 1934.

Après avoir terminé ses études de droit, Paul Bernier s'inscrivit au Barreau de Paris.

Bientôt attiré par la politique, il se fait élire en 1898, alors qu'il n'a que 30 ans, conseiller municipal de Paris (6^e arrondissement, quartier de la Monnaie) et le restera jusqu'en 1900. Il devient par la suite maire de Mouzay et conseiller général d'Indre-et-Loire pour le canton de Ligueil.

Dès 1904 il se consacre à l'agriculture et préside le Comice agricole de l'arrondissement de Loches, et l'Union des comices du département d'Indre-et-Loire. Il assume en même temps la direction politique du journal *Le Lochois*.

Il se présente aux élections générales du 16 novembre 1919 sur la liste de la Fédération républicaine d'Indre-et-Loire, où il figurait en deuxième position, derrière M. Camille Chautemps. Il est élu par 22.232 voix sur 71.936 suffrages exprimés. Il s'inscrit au groupe radical-socialiste et devient membre de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales et de la Commission du travail. Il siège en outre au Comité consultatif des assurances sur la vie. Il prend part à quelques débats portant principalement sur la création de nouvelles ressources fiscales (1920) et demande à interpellier le Gouvernement sur l'augmentation du troupeau bovin (1921). Il présente des rapports concernant le repos des femmes en couches.

Réélu aux élections générales du 11 mai 1924 sur la liste d'Union des gauches, par 42.906 voix sur 83.071 votants, il appartient à la Commission de l'armée et à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales. Il prend part, en qualité de rapporteur de la Commission de l'armée aux discussions sur : les permissions agricoles, la convocation de réservistes, la libération des jeunes soldats rentrés du Maroc et de Syrie (1926) ; le recrutement de l'armée (1927 et 1928) ; il interpelle en outre le Gouvernement sur les spéculations provoquant la hausse des prix du blé et du pain (1926).

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 qui ont lieu au scrutin uninominal par arrondissement, il est élu dans la circonscription de Loches, au deuxième tour de scrutin, par 7.616 voix contre 5.027 à M. Vavasseur son concurrent le plus favorisé. Il retrouve son siège à la Commission de l'armée et entre à celle de la marine militaire. Il se fait entendre au cours de la discussion : du budget de la guerre de l'exercice 1929, et de la loi de finances du même exercice (1929) ; du projet de

crédits pour les besoins de la Défense nationale (1930); du budget de la Guerre de l'exercice 1931-1932, du programme d'organisation défensive des frontières (1931), de la prophylaxie de la tuberculose des bovidés, du projet de loi relatif aux ouvrages de côtes (1933). Il présente en outre un nombre considérable de rapports au nom de la Commission de l'armée sur des problèmes militaires et plus particulièrement sur le recrutement de l'armée.

Il est réélu dans la même circonscription aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, au deuxième tour de scrutin par 10.293 voix contre 677 à son principal adversaire M. Thibault. Toujours membre de la Commission de l'armée il accède à celles des finances et des P. T. T. Le 3 juin 1932, il est nommé sous-secrétaire d'Etat à l'Air dans le 3^e Cabinet Edouard Herriot, qui est renversé le 12 décembre suivant. Mais il retrouve ce même portefeuille dans l'éphémère Cabinet Paul Boucœur du 18 décembre 1932 qui démissionne le 28 janvier 1933. Il n'intervient qu'une seule fois en qualité de sous-secrétaire d'Etat, à propos du lock-out des usines Blériot, qui est évoqué au cours d'une interpellation.

Reprenant sa place à son banc de député, il entretient ses collègues de l'organisation et de la défense du marché du blé, et du rétablissement de l'équilibre budgétaire (1933).

Le 30 janvier 1934, il est nommé Ministre des P. T. T. dans le deuxième Cabinet Daladier qui disparaît une semaine après, au lendemain de la manifestation du « 6 février ». Redevenu simple député, il se fait entendre à nouveau sur l'organisation et la défense du marché du blé, sur le programme de travaux concernant la Défense nationale, sur les dépenses à envisager pour les besoins exceptionnels du Ministère de la Guerre (1934) et sur le recrutement de l'armée (1935 et 1936).

Il retrouve son siège aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, au deuxième tour de scrutin par 9.069 voix contre 5.974 à M. Bois son rival le mieux placé. Il siège à nouveau à la Commission des finances et se fait entendre sur : la réforme fiscale (1936) ; le budget de la Guerre de l'exercice 1938 (1937) ; les investissements de la Défense nationale, l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre (1938) ; le recrutement de l'armée (1939).

Il rentra dans la vie privée après la réunion des Chambres, le 10 juillet 1940, à Vichy, où il vota les pouvoirs constituants au maréchal Pétain et se retira à Mouzay pour y mourir le 20 août 1957, à 89 ans.

BERNIOLE (RAYMOND, PROSPER, MARCELIN), né le 14 mai 1855 à Querigut (Ariège), mort le 16 septembre 1928 à Sainte-Savine (Aube).

Député de l'Aube de 1910 à 1914.

Professeur au Lycée de Troyes, Raymond Berniolle fut maire de Sainte-Savine pendant 24 années. Conseiller

d'arrondissement pour le 2^e canton de Troyes, il militait dans les rangs de la gauche radicale.

Il se présenta aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910 dans la première circonscription de Troyes et fut élu, au deuxième tour de scrutin, avec 5.507 voix contre 3.850 à M. Lemblin-Armant, républicain de gauche et 3.639 à M. Philbois, socialiste unifié.

« Nous demandons au corps électoral, disait-il dans sa profession de foi, de choisir un candidat qui ait la volonté d'exiger, dans le département, une politique de liberté et de justice, une politique affranchie d'influences anormales et abusives. Ma candidature est sortie du congrès régulier organisé par la Fédération départementale des Comités radicaux : c'est dire quel est l'esprit de mon programme ».

À la Chambre, il s'incrimina au groupe de la gauche radicale. Membre de diverses commissions et notamment de la Commission de l'administration, des cultes et de la décentralisation (1910) ; de la Commission des comptes définitifs (1912), il s'intéressa particulièrement aux projets de loi concernant les délimitations régionales et les taxes sur la propriété bâtie. Il faut noter aussi sa proposition de loi ayant pour objet de modifier les articles 317, 331 et 335 du Code civil, tendant à la légitimation et à la reconnaissance des enfants adultérins (1912).

Il se fit battre par M. Philbois aux élections des 26 avril et 10 mai 1914, n'ayant obtenu que 41 voix au scrutin de ballottage. Il ne se représenta pas en 1919 et se retira à Sainte-Savine où il mourut le 16 septembre 1928, à l'âge de 73 ans.

BERNIS (COMTE, HENRI, FRANÇOIS, JULES, DE PIERRE DE), né le 8 janvier 1842 à Nîmes (Gard), mort le 16 juillet 1902 au Château de la Marine près de Nîmes.

Député du Gard de 1889 à 1898.

Fils de Joachim-Albert et Marie-Thérèse Claire de Bernon et neveu d'un officier général qui termina sa carrière comme inspecteur général de l'armée en 1879, le Comte de Bernis fit une partie de ses études secondaires au collège de l'Assomption à Nîmes où il eut pour professeur Emile Combes le futur président du Conseil.

Ayant choisi la carrière de soldat, il sortit de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1862 mais donna bientôt sa démission d'officier en 1867, alors qu'il était lieutenant au 10^e régiment de chasseurs à cheval.

Il s'intéressa alors à la politique locale et fut élu dès 1871 Conseiller municipal de Nîmes puis en 1880 Conseiller général du Gard pour le troisième canton de Nîmes.

Monarchiste et catholique, il prit la tête des manifestations organisées pour protester contre l'expulsion de la congrégation des Pères Récollets et contre la laïcisation de l'école des frères. Traduit

à cette occasion devant le tribunal correctionnel de Nîmes il fut acquitté.

Il poursuivit sa carrière politique en se présentant aux élections générales des 4 et 18 octobre 1885 sur la liste conservatrice qui échoua au second tour de scrutin, battue par la liste républicaine. Mais il fut plus heureux aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889 où il fut élu au deuxième tour de scrutin député de la première circonscription de Nîmes par 8.174 voix contre 6.598 au républicain Cazelles fils du directeur de la Sûreté générale et 1.549 au boulangiste Numa Gilly qui l'avait battu en 1885.

Dans sa profession de foi il attaque violemment les républicains « qui depuis douze ans ont menti à toutes leurs promesses, trahi tous leurs programmes » et qui « n'ont fait que gaspiller nos finances, troubler les consciences, mépriser la liberté et violer toute justice ».

Puis, pour obtenir les suffrages des conservateurs, il réclame le renforcement du protectionnisme douanier, « la sauvegarde des droits imprescriptibles de la religion et de la conscience » et pour obtenir ceux des boulangistes, la révision constitutionnelle par « une grande consultation nationale ».

À la Chambre il siège à l'extrême droite et appartient à quelques commissions chargées d'examiner des propositions d'intérêt local; il dépose un certain nombre de rapports concernant les surtaxes d'octroi ou les autorisations accordées aux départements d'émettre des emprunts.

Mais en séance, il retrouve toute sa combativité pour intervenir dans les débats politiques et soulever souvent les protestations de la majorité républicaine. C'est ainsi qu'il réclame la révision constitutionnelle (1889), ou qu'il essaye d'obtenir la révocation du maire républicain de Nîmes (1890) ville dont il est conseiller municipal. À cette occasion, le Ministre de l'Intérieur Constans de dénoncer à la tribune son alliance avec les socialistes révisionnistes en lisant une lettre que Numa Gilly lui avait adressée de sa prison de Sainte-Pélagie.

Il poursuit sa polémique anti-républicaine à propos de la modification de la loi de la presse (1892) et de la discussion des indemnités accordées aux familles des victimes républicaines du Coup d'Etat du 2 décembre 1851 (1893).

Ainsi engagé dans le combat contre la République il trouve à peine le temps de demander au Ministre de l'Agriculture de prendre des mesures contre la maladie du mûrier (1893).

Réélu aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893 au deuxième tour de scrutin par 7.277 voix contre 7.068 au radical Delon-Soubeiran, il promet de nouveau de défendre « les droits sacrés de la religion et de la conscience », de demander « le maintien du tarif douanier » et de lutter contre les républicains compromis dans « les scandales financiers et les aventures coloniales ».

Au cours de cette législature il continua de siéger sur les bancs de l'extrême droite et appartient à la commission

chargée d'examiner la proposition de loi sur le monopole de rectification de l'alcool et à quelques commissions chargées d'examiner des propositions d'intérêt local.

Plus violemment encore que dans la précédente législature il renouvelle ses attaques contre la République et contre le socialisme à l'occasion de la discussion des fonds secrets (1894), de la proposition socialiste tendant à accorder une subvention aux syndicats ouvriers pour l'envoi de délégués à l'exposition de Lyon (1894), de la situation des fonctionnaires élus aux assemblées locales (1894) des pensions versées aux familles des victimes du Coup d'Etat du 2 décembre (1895, 1897) de la nomination de parlementaires au Conseil d'administration des chemins de fer de l'Etat (1895) des grèves de Carmaux.

Enfin, lors de la discussion d'une interpellation sur l'affaire Dreyfus, le 22 janvier 1898, il interrompit violemment Jaurès, le traita « d'avocat du syndicat » et tenta même, selon l'historien Seignobos, de frapper dans le dos le grand tribun socialiste. Puis il en vint aux mains avec le député socialiste Gerault-Richard. Le Président fut contraint de lever la séance et de saisir le procureur général qui demanda la levée de l'immunité parlementaire des deux adversaires, demande qui fut d'ailleurs repoussée par la Chambre.

Ce fut le dernier acte d'une carrière parlementaire tumultueuse. En effet aux élections générales des 8 et 22 mai 1898 de Bernis fut battu au deuxième tour de scrutin par le candidat radical Delon-Soubeiran.

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1902 et mourut au Château de la Marine près de Nîmes le 16 juillet 1902.

BERNOT (ACHILLE, JOSEPH), né le 10 juin 1842 à Ham (Somme), mort le 10 juillet 1911 à Ham.

*Député de la Somme de 1881 à 1885.
Sénateur de la Somme de 1893 à 1909.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 283.)

Mais il se présenta au Sénat le 21 mai 1893, au siège laissé vacant par M. Jametel décédé, et fut élu. Membre de commissions, il ne manifesta aucune activité en séance publique, se bornant à déposer quelques pétitions au nom de certains de ses compatriotes.

Réélu au renouvellement du 28 janvier 1900, il appartenait à plusieurs commissions *ad hoc* mais ne manifesta pas en séance publique. Il fut battu au renouvellement du 3 janvier 1909.

Ses activités étaient surtout orientées vers les agriculteurs de France dont il était membre de la Société. Il présidait la Chambre syndicale des fabricants de sucre de France.

Comme industriel, il installa le premier dans son usine de Ham des appareils de diffusion, de rechauffage et de cristallisation du sucre en mouvement. Il

préconisa également la plantation de races de betteraves à sucre riche.

Il mourut à Ham, sa ville natale, le 10 juillet 1911.

BERNY (GÉRARD DE), né le 18 février 1880 à Amiens (Somme), mort le 21 décembre 1957 à Amiens.

*Sénateur de la Somme
de 1936 à 1944.*

Après avoir accompli à Amiens son cycle secondaire Gérard de Berny continua ses études à Paris à l'École des Hautes études commerciales d'où il sortit diplômé et à la Faculté de droit où il obtint sa licence.

Mobilisé le 4 août 1914 à Soissons comme sergent au 67^e régiment d'infanterie, il partait quelques jours plus tard au front où il fut grièvement blessé le 22 septembre 1914 près de la tranchée de Calonne en chargeant à la baïonnette. Au début de 1916 il retournait au feu avec le 302^e régiment d'infanterie et participait, comme mitrailleur, aux combats qui se déroulèrent à Bois-le-Prêtre, au Mort-Homme, dans la forêt de l'Argonne, sur les monts de Champagne, dans la Somme devant Mareuil, puis en Italie au Mont Tomba et sur la Piave. Parti sergent, il était à l'armistice capitaine commandant un bataillon du 21^e tirailleurs algériens, décoré de la Croix de guerre avec trois citations et Chevalier de la Légion d'honneur.

Démobilisé, il se consacra à la reconstitution dans l'Oise d'une ferme et de propriétés dévastées. Mais la mort de son frère aîné en 1928, le rappela dans la Somme pour se fixer définitivement à Ribeaucourt où il reprit l'exploitation du domaine agricole familial.

Élu conseiller municipal de Ribeaucourt le 22 juillet 1928, il en devint maire le 29 du même mois et entra le 18 octobre 1931 au conseil d'arrondissement où il représentait le canton de Domart-en-Ponthieu. Il retrouva son mandat en octobre 1934 avec une majorité accrue.

Il fut élu Sénateur de la Somme le 20 octobre 1935 (renouvellement du 14 janvier 1936) et n'appartint à aucun groupe.

Tour à tour membre des Commissions de l'Armée (1936), de la législation civile et criminelle (1937), de l'air (1937, 1938, 1939, 1940), de l'Algérie (1937, 1938), des douanes (1938, 1939), de l'agriculture (1940), il prit part à la discussion du projet de loi instituant un congé annuel payé et de celui de l'Office national du blé (1936). En 1937 il parla au cours de la discussion du budget de l'air pour demander le renforcement de notre aviation.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pouvoirs constituants au maréchal Pétain. Il ne fit plus acte de candidature après la libération et se consacra à son domaine agricole.

Il était président de l'aéro-club de Picardie, administrateur de la Coopérative agricole de Domart-en-Ponthieu et

président de l'Association des anciens combattants de Ribeaucourt.

Mort à Amiens, sans laisser d'héritiers directs, les collections qu'il avait conservées dans son hôtel, ancienne résidence des trésoriers de France en Picardie, furent vendues à la Galerie Charpentier. Elles comprenaient : meubles, tapis, peintures, aquarelles, gouaches, dessins, etc. et une bibliothèque extrêmement riche. Le montant de toutes ces ventes devait revenir aux œuvres sociales de la ville d'Amiens.

BERON (EMILE), né le 1^{er} juillet 1896 à Lalaye (Bas-Rhin).

Député de la Moselle de 1928 à 1942.

Né dans une région de langue française de l'Alsace annexée, Emile Béron qui fréquenta l'école primaire jusqu'à 14 ans, fut contraint d'apprendre l'allemand comme seconde langue.

Ouvrier métallurgiste, il adhéra à vingt ans au mouvement révolutionnaire par l'intermédiaire d'un travailleur socialiste originaire de Berlin.

Tourneur sur métaux à Hayange, Secrétaire de l'organisation régionale du parti communiste il se présenta aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 et fut élu au deuxième tour de scrutin par 7.889 voix contre 7.634 au candidat de droite, député de la circonscription de Thionville-ouest.

Inscrit au groupe communiste, il appartint à la Commission d'Alsace-Lorraine et à partir de 1930 à la Commission de la marine marchande. Il déposa une proposition de loi relative aux pensions d'invalidité des anciens combattants, et une seconde tendant à l'institution de la représentation proportionnelle aux élections législatives.

À la tribune, il soutint les thèses de son parti et de la III^e Internationale au cours de nombreux débats.

C'est ainsi qu'il s'opposa aux crédits militaires, à la politique du Gouvernement à l'égard de l'Union soviétique et prôna « le défaitisme révolutionnaire » (1929 et 1930).

Il exposa aussi les vues de son parti sur la crise économique et la politique financière (1930), il réclama l'annulation de toutes les dettes de guerre (1932).

En raison de ses origines, il fut également chargé à plusieurs reprises de défendre les thèses de ses amis politiques sur les problèmes d'Alsace-Lorraine. Il réclama pour ses compatriotes le « droit de libre disposition », protesta contre l'assimilation, qualifiée de politique « impérialiste », demanda un enseignement bilingue, exigea l'abrogation du Concordat. Il soutint également le mouvement autonomiste alsacien, protesta contre la condamnation par la Cour d'assises de Colmar de deux députés appartenant à ce mouvement et réclama une amnistie en leur faveur.

Il s'intéressa également à diverses questions régionales comme l'achèvement d'une ligne de chemin de fer d'intérêt local, protesta contre les sanctions infligées à des agents des chemins de fer

d'Alsace-Lorraine, soutint les revendications des invalides de guerre des trois départements recouvrés.

Par ailleurs il prit la défense des employés des P.T.T. sanctionnés à la suite d'une grève et des fonctionnaires révoqués pour le même motif.

Vers la fin de la législature il entra en conflit avec la direction du parti communiste qui lui refusa l'investiture pour les élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932.

Il se présenta néanmoins comme candidat socialiste-communiste et fut élu au deuxième tour de scrutin, par 8.446 voix contre 7.746 au candidat de droite. Le candidat communiste officiel qui lui avait été opposé n'obtint que 903 voix au premier tour et 147 au second.

Malgré cette rupture il s'apparenta encore au groupe communiste au début de la nouvelle législature, jusqu'au 11 janvier 1933 date à laquelle il s'inscrivit au groupe de la gauche indépendante. Il continua d'autre part d'appartenir à la Commission de l'Alsace et de la Lorraine.

Il déposa des propositions intéressant la législation sociale des trois départements de l'est (1932), les baux commerciaux (1932), les magasins à prix unique (1933), la réglementation du marché du travail (1934), et la protection de l'épargne (1934).

Il continua de défendre les revendications des Alsaciens et des Lorrains en matière sociale (1933, 1935), celles des cheminots du réseau d'Alsace-Lorraine (1933). La discussion du budget des services d'Alsace-Lorraine en 1933, lui donna d'ailleurs l'occasion, au cours d'une très vive altercation avec M. Maurice Thorez, nouveau leader du parti communiste, d'expliquer les raisons de sa rupture avec ce parti et celles de son évolution politique vis à vis des problèmes posés par les trois départements alsaciens et lorrains et par l'arrivée au pouvoir des nazis en Allemagne. Il n'en continua pas moins à réclamer l'abolition du concordat et la suppression de l'enseignement religieux (1934).

Il participa également aux discussions concernant les baux commerciaux (1932), l'amnistie (1933), « les magasins à prix unique » (1933, 1936), la réglementation du marché du travail (1934).

Il prit part enfin dans les derniers mois de la législature à la discussion de la réforme électorale ; bien que partisan de la représentation proportionnelle, il craignait que celle-ci ne renforçât l'influence des dirigeants des grands partis dans le choix des candidats aux élections.

Cette réforme n'ayant pas abouti, c'est au scrutin d'arrondissement qu'il fut réélu au deuxième tour de scrutin des élections des 26 avril et 3 mai 1936, comme candidat du Front populaire par 8.817 voix contre 8.694 au candidat de droite, le candidat communiste s'étant désisté en sa faveur.

Inscrit de nouveau au groupe de la gauche indépendante, il appartient à la

Commission de l'Alsace et de la Lorraine et à la Commission du travail.

Il déposa des propositions de loi intéressant spécialement les trois départements d'Alsace et de Lorraine : droit de chasse et exercice de la pharmacie.

Il n'intervint que rarement à la tribune : en 1936 pour demander l'amélioration de la législation sur les assurances sociales en Alsace et en Lorraine et en 1938 pour demander, toujours à propos du même problème, « une assimilation franche, loyale et directe mettant nos compatriotes des trois départements recouvrés sur un pied d'égalité avec tous les citoyens français ».

En politique générale, il soutint d'abord les cabinets de Front populaire, approuva les accords de Munich et le 10 juillet 1940 vota la délégation de pouvoirs au maréchal Pétain.

Il avait été élu conseiller général du canton de Hayange en 1937.

Il s'est tenu depuis la libération, à l'écart de la politique. Il est domicilié à Hayange.

BERQUET (ALFRED, PAUL, LOUIS), né le 26 août 1860 à Crespin (Nord), mort le 5 mars 1939 à Calais (Pas-de-Calais).

Député du Pas-de-Calais de 1919 à 1928.

Ancien élève du Lycée de Lille, Alfred Berquet fit de brillantes études supérieures. Il obtint son diplôme de pharmacien de 1^{re} classe en 1885 et de docteur en médecine en 1896. Lauréat de la faculté de médecine et de pharmacie de Lille, il obtint la médaille d'argent en 1884 et la médaille d'or en 1885.

Elu conseiller municipal de Calais en 1908, il le resta jusqu'en 1925. Il fut premier adjoint au maire de 1908 à 1919.

Il servit pendant la guerre comme sergent-infirmier dans l'armée auxiliaire.

Il se présenta aux élections générales de 1919 et fut élu, le 16 novembre, sur la liste d'union républicaine sociale et nationale, dans la deuxième circonscription du Pas-de-Calais par 56.359 voix sur 76.573 suffrages exprimés. Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, il fit partie de la Commission de la marine marchande mais ne se manifesta pas à la tribune.

Il se représenta aux élections générales du 11 mai 1924 sur la liste de concentration républicaine où il figurait en 2^e position et fut réélu par 47.895 voix sur 89.744 votants. Inscrit au groupe de la gauche républicaine démocratique, il retrouva son siège à la Commission de la marine marchande et appartient en outre aux Commissions de l'hygiène et des régions libérées.

Son activité en tant que parlementaire, s'exerça surtout en commission et il ne prit part à aucun débat.

Il s'intéressait beaucoup par contre, aux problèmes de son département. Il était Président de la ligue radicale-socialiste de Calais et vice-président de la formation radicale-socialiste du Pas-de-Calais, membre du Comité exécutif du parti radical et de la ligue républicaine

démocratique (alliance Carnot) de Calais.

De par ses titres et ses fonctions, il appartenait en outre à de nombreux comités et commissions, s'occupant des questions de l'enseignement et de l'hygiène. Il était notamment président de la Commission cantonale d'assistance de Calais, membre du Conseil académique de Lille et du comité départemental de l'enseignement technique, vice-président de la caisse de Ecoles.

Chevalier de la Légion d'Honneur, officier de l'Instruction publique, Alfred Berquet était titulaire de la Médaille du Roi Albert-1^{er} de Belgique et Commandeur du Nicham Iftikar.

Il mourut à Calais le 5 mars 1939, à 79 ans.

BERRY (JEAN-BAPTISTE, MARIE, Georges), né le 8 mars 1855 à Bellac (Haute-Vienne), mort le 13 avril 1915 à Paris.

Député de la Seine de 1893 à 1915.

Arrière petit-fils d'un avocat au Parlement, Georges Berry fait ses études secondaires au collège de Poitiers puis au lycée Louis-le-Grand à Paris d'où il sort lauréat du concours général. Il mène ensuite de front des études de lettres et de droit. Licencié ès lettres en 1874, il soutient sa thèse de doctorat en droit sur « *La dérogation des droits successifs des enfants naturels* » en 1876. Il s'inscrit alors au Barreau de Paris. Il est chargé en 1881, par le Gouvernement, de mener un enquête sur l'organisation des œuvres d'assistance en Angleterre, en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne. Poursuivant en France son étude sur le paupérisme, il ne craignit pas de se mêler pendant une certaine période au monde des mendiants et de vivre en leur compagnie. La même année il publie un ouvrage sur *Le divorce* et il se présente aux élections municipales à Montmartre: il est battu. C'est dans le quartier de la Chaussée d'Antin qu'il sera élu en 1884 et réélu après l'annulation de sa première élection.

Il siégera au Conseil municipal jusqu'en 1894 dans la minorité conservatrice. Président de plusieurs sociétés de bienfaisance, il manifeste ses préoccupations sociales dans un certain nombre d'ouvrages : *La peine de mort* (1881), *La grève* (1882), *Les corporations et les associations ouvrières* (1883), *L'anarchie et l'athéisme dans la question sociale* (1887), *L'école sans Dieu* (1889), *L'ouvrier sans Dieu* (1890), *Les mendiants* (1891), *Les petits martyrs : mendiants et prostituées* (1892), *L'assistance par le travail en Allemagne* (1893). Dans le même temps il demande à l'Hôtel de Ville la suppression des bureaux de placement payants, la suppression de la mendicité, la réintégration des religieuses dans les hôpitaux. Il se préoccupe également de la protection des enfants abandonnés.

Après un échec aux élections générales législatives de 1885, il se présente à celles des 20 août et 3 septembre 1893 dans le 9^e arrondissement de Paris, première circonscription. Il est élu au deuxième

tour de scrutin. D'opinions monarchistes, il se présentait comme « républicain rallié ». Au Palais Bourbon il préside le groupe des députés de la Seine. Membre de la Commission du travail et de diverses Commissions spéciales, il préside celle qui étudie les moyens de supprimer la mendicité. Il dépose plusieurs propositions de loi tendant à transformer les délits de mendicité et de vagabondage en simples contraventions pour lesquelles le juge de paix pourrait prononcer l'envoi dans des colonies de travail. Il demande des subventions pour les institutions privées d'assistance (1895). Il intervient à propos du travail des enfants et des femmes (1896), des œuvres d'assistance par le travail (1896), des sociétés de secours mutuel (1897). Il intervient également en faveur des anciens militaires et de divers petits fonctionnaires (1897-1898). Il se préoccupe aussi et surtout des bureaux de placement (1897). Avocat, il demande la suppression des tribunaux inutiles (1894) et une réforme judiciaire (1895) et il intervient à propos du régime des successions et donations (1894), de la détention préventive (1897), et de la détention préalable (1897). Défenseur du petit commerce, il participe activement, de 1894 à 1898, à de nombreuses discussions relatives à la patente des grands magasins. Au conseil municipal, il avait été un des promoteurs de l'achèvement du Boulevard Haussman ; à la Chambre, il s'intéresse à l'assainissement de Paris et de la Seine (1894), à la reconstruction de l'Opéra-Comique (1894) et à la réglementation des Halles centrales (1896).

En 1897, il publie un nouvel ouvrage sur *La mendicité professionnelle*.

Aux élections générales de 1898, il est réélu au premier tour de scrutin, le 8 mai. Toujours membre de la Commission du travail, il devient membre des Commissions du commerce et de la réforme judiciaire, du commerce et de l'industrie. « Antidreyfusard », il demande au mois d'octobre la convocation anticipée des Chambres, afin qu'elles s'opposent à la révision du procès. Il demande à interpellier le Gouvernement sur la démission du Ministre de la Guerre Cavaignac (1898) puis sur celle de Fraycinet (1899). La violence de ses propos contre la « majorité servile » du Gouvernement lui vaut l'application de la censure en 1900. Au cours de cette législature il intervient à propos du régime des boissons (1898-1900-1901), du repos hebdomadaire (1902), de l'Exposition universelle (1899-1900) et de multiples questions juridiques, sociales et fiscales. En 1902, il interpelle le Gouvernement sur les camps de « reconcentration » formés par l'Angleterre en Afrique du Sud. Il avait publié en 1900 un ouvrage intitulé « *Français et Boers* ».

Georges Berry est constamment réélu au premier tour de scrutin aux élections générales des 27 avril 1902, 6 mai 1906 et 24 avril 1910.

Lors de l'affaire des fiches, il attaque violemment le Ministre de la Guerre, le Général André. D'opinions libérales, il s'oppose tant aux nationalistes qu'à la

politique de Combes. En 1905 il prend part en ce sens à la discussion de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

Devenu progressiste et siégeant comme non-inscrit, il obtient une dernière fois le renouvellement de son mandat aux élections législatives du 26 avril 1914. Il meurt un an plus tard à Paris.

Il avait été longtemps maire de Mortemart (Haute-Vienne), où il possédait des propriétés.

Il avait publié dans sa jeunesse deux recueils de poésies : *Les inondés* (1875) et *Les Lyonnais* (1877).

Le Président Paul Deschanel prononça son éloge funèbre à la séance du 29 avril 1915. Evoquant le tempérament fougeux du disparu, il déclara que celui-ci « ne détestait pas les coups ; mais s'il frappait quelquefois un peu fort, il ne blessait pas, parce que l'on sentait sous la rudesse, la bonhomie ».

BERSEZ (PAUL, LOUIS, FERDINAND), né à Viesly (Nord) le 22 janvier 1857, mort à Paris le 27 août 1940.

Député du Nord de 1898 à 1906.

Sénateur du Nord de 1906 à 1940.

Fils d'un négociant de Viesly, Paul Bersez fit ses études secondaires au lycée de Douai, en qualité d'interne, et en sortit bachelier ès sciences et ès lettres. Il fit ensuite son droit à Paris et, après avoir obtenu son diplôme de licencié, revint dans sa ville natale où son père l'associa à son commerce. Cette collaboration ne fut pas de longue durée, son père mourut prématurément en 1881, et le jeune Bersez cédant l'entreprise commerciale, quitta Viesly pour Cambrai.

Pendant dix ans, il s'initia à la vie collective de la cité, s'efforçant de se familiariser avec tous les problèmes locaux et régionaux. Puis il milita dans la presse, collabora avec l'administration comme délégué cantonal, entra à la Commission administrative des hospices et en 1895 obtint son premier mandat électif en entrant au conseil d'arrondissement de Cambrai-Ouest à la presque unanimité des voix.

L'année suivante, il fut élu Conseiller municipal de Cambrai pour en devenir le maire un an plus tard le 29 mai 1897. Il devait conserver cette magistrature pendant 15 ans, durant lesquels il fit de la vieille cité médiévale qu'était Cambrai, une ville moderne. Sur les 115 hectares récupérés sur les anciennes fortifications s'ouvrirent des avenues, des boulevards, augmentant d'un tiers le réseau des voies urbaines. Les anciennes rues furent élargies, rectifiées, alignées. Des jardins et des squares furent aménagés, des bâtiments publics s'élevèrent : Collège de garçons, Collège de filles, gare, Hôtel des Postes, Chambre de Commerce, magasins généraux, etc. La longueur des égouts fut quadruplée, les bouches d'incendie et les bornes-fontaines multipliées, sept écoles primaires créées, 3.515 immeubles construits.

Il entra au Conseil général en 1904 pour y représenter le canton de Cambrai-

Ouest. Il en devint aussitôt vice-président, et président en 1908.

Il était Président du Conseil d'arrondissement lorsque le Congrès républicain de la première circonscription de Cambrai le désigna à l'unanimité comme candidat aux élections législatives de 1898. Il fut élu le 8 mai, au premier tour de scrutin par 24.506 voix contre 4.469 à son concurrent le plus favorisé.

Membre de la Commission du commerce et de l'industrie et de la Commission des économies administratives, il prit part à la discussion : d'une interpellation sur la distribution aux troupes de conserves défectueuses (1899) et du budget de l'instruction publique, au sujet de la reconstruction du collège de Cambrai (1900).

Il fut réélu par la même circonscription aux élections générales du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, par 20.925 voix contre 297 à son seul adversaire, Constant. Toujours membre de la Commission du commerce et de l'industrie, il siégea en outre à celle de l'administration, des cultes et de la décentralisation. Il déposa en 1902 un projet de résolution tendant à autoriser la Ligue du Nord contre la tuberculose, à organiser une loterie pour la création et l'entretien des dispensaires antituberculeux.

Il entra au Sénat au renouvellement du 7 janvier 1906 et devait être réélu le 11 janvier 1920, le 6 janvier 1924 et le 16 octobre 1932.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il appartenit à diverses Commissions parmi lesquelles on peut citer, celle chargée d'étudier les questions intéressant les départements libérés de l'invasion ; celle chargée de l'étude de l'organisation économique du pays pendant et après la guerre ; celle des régions libérées ; celle des travaux publics, des mines, du commerce et de l'industrie. Son activité parlementaire durant 34 ans de vie sénatoriale, ne s'est traduite ni par la rédaction de rapports, ni par des discours. Il préférait la méthode directe au sein des comités de travail et la stimulation des exécutants. Ses principales manifestations oratoires se situent en 1917 sur les dommages de guerre, en 1918, à propos de la libération des régions envahies, et en 1919 sur l'insuffisance du ravitaillement.

Il fut l'objet le 14 juin 1931 à Cambrai d'une manifestation destinée à commémorer ses 33 années de vie parlementaire, ses 25 ans de Sénat et ses 45 ans de dévouement à la chose publique. Ses concitoyens et ses électeurs lui offrirent le témoignage de leur gratitude et de leur affection.

Au moment de l'invasion de 1940, Paul Bersez et sa famille furent chassés une deuxième fois de leur foyer et reprirent le chemin de l'exode. Paul Bersez était entré en sa 84^e année.

Replié à Arcachon, il subit des privations et des fatigues dont il ne put se remettre.

À Vichy, le 10 juillet 1940, il ne prit

pas part au vote des pouvoirs constituants.

Rentré à Paris, il y mourut le 27 août 1940, entouré de ses enfants et petits-enfants.

Il était Officier de l'Instruction publique et décoré de la médaille d'or de l'assistance publique.

BERTEAUX (HENRY, *Maurice*), né à Saint-Maur-des-Fossés (Seine) le 3 juin 1852, mort le 21 mai 1911 à Issy-les-Moulineaux.

Député de Seine-et-Oise de 1893 à 1911.

*Ministre de la Guerre
de 1904 à 1905 et en 1911.*

Maurice Berteaux fait de brillantes études au Lycée Charlemagne et est plusieurs fois lauréat du concours général. Il fait son service militaire dans l'artillerie et après avoir accompli ses périodes, deviendra capitaine de réserve. Il se familiarise ensuite avec les questions boursières. A peine âgé de 27 ans il est titulaire d'une charge d'agent de change à la Bourse de Paris et bientôt devient membre de la chambre syndicale de cette corporation, fonctions qu'il conservera pendant sept ans. C'est à ce titre qu'il rédige le rapport de la Commission extra-parlementaire chargée de préparer le règlement d'administration publique prévu par la loi de 1885 réorganisant le marché des valeurs à terme.

En 1888, il est élu conseiller municipal de Chatou et il devient maire de cette commune trois ans plus tard. Déjà sa courtoisie, la bienveillance qu'il témoigne à tous, son attitude franche et loyale, le soin qu'il met à éviter les heurts inutiles lui valent, dans son arrondissement, cette large popularité dont il a le goût. Aussi lorsqu'il se présente aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893 dans la première circonscription de Versailles, dès le premier tour de scrutin, il distance de plus de 1.000 voix le baron Hely d'Oissel, député sortant. Celui-ci se retire et Berteaux est élu au second tour avec cinq mille voix de majorité.

Il s'était présenté comme candidat radical-socialiste et avait explicitement fait siens les articles du programme radical : l'impôt global et progressif sur le revenu, la séparation des Eglises et de l'Etat, la réduction de la durée du service militaire, l'extension aux vieillards de l'assistance publique. A la stupéfaction de son entourage — la famille Berteaux et lui-même appartenaient à la bourgeoisie aisée — toutes ses sympathies vont vers l'aile gauche des radicaux socialistes dont il deviendra en quelques années le chef incontesté. Sans avoir une éloquence classique il parle avec aisance et, grâce à son habileté à manier les groupes et à travailler les couloirs, il a une action indubitable sur la Chambre.

Il s'inscrit au groupe radical-socialiste et à celui de la gauche démocratique et fait preuve d'une activité intense dans les domaines les plus divers.

Il montre naturellement une compétence particulière pour les questions financières ; dès 1893 il est membre de la Commission du budget, au nom de laquelle il établit de multiples rapports. En 1896 il dépose une proposition de loi ayant pour objet l'établissement d'un impôt général et progressif sur le revenu et soutient le projet Doumer d'impôt sur le revenu global. Les conservateurs dénoncent à l'envi ce radical d'affaires qui cumule impunément des fonctions financières au Parlement avec sa charge à la Bourse de Paris. Mais Berteaux déclare qu'en aucun cas il n'accepterait la charge de Ministre des Finances et ces insinuations malveillantes n'ont aucun écho dans les partis de gauche. En 1897 il dépose, de concert avec Jaurès, et il fait aboutir une proposition de loi relative à la situation des mécaniciens, chauffeurs et agents des trains. Il s'intéresse activement à la restauration du château de St-Germain-en-Laye et à celle du laboratoire de Grignon et soutient les Cabinets Brisson et Bourgeois. Au moment des discussions budgétaires il réussit à faire voter des récompenses ou des distinctions honorifiques en faveur des vieux ouvriers. Sa popularité ne fait que croître et aux élections générales du 8 mai 1898 il est élu au premier tour de scrutin avec un gain de plus de 5.000 voix. En 1898 et 1899, en tant que rapporteur spécial des Postes, il fait adopter les projets de ratification des conventions postales avec de nombreux pays. Les années suivantes il rapporte le budget de la guerre, propose la création d'une direction d'état-major (1901), prend part à plusieurs interpellations et intervient à différentes reprises en faveur de l'amnistie.

Aux élections générales du 27 avril 1902 il est, de nouveau, réélu au premier tour de scrutin. Chargé du rapport sur l'élection du député Syveton, il demande la constitution d'une Commission d'enquête et les conclusions de celle-ci entraînent l'invalidation du député nationaliste.

Il fait de la Commission du budget et de celle des crédits sa citadelle. En 1902, rapporteur général du budget, il s'acquitte de cette tâche écrasante avec brio. Il entre, la même année, à la Commission de l'armée dont il sera bientôt l'un des piliers.

Outre ses multiples rapports et interventions faits au nom de la Commission du budget, parmi lesquels il faut citer le rapport sur le projet de loi portant approbation de la convention de Bruxelles relative au régime des sucres, il intervient encore à titre personnel en faveur de l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux invalides (1903), et à propos d'un rachat éventuel des réseaux des chemins de fer du Centre et de l'Ouest (1904). La même année il rapporte au nom de la Commission de l'armée le projet de loi de deux ans et fait échouer les amendements des conservateurs tendant à renforcer l'armée de métier. Il interpelle ensuite le général André, Ministre de la guerre, déjà vive-

ment attaqué par divers députés de droite, sur la constitution, par le service de renseignements de l'Etat-major général de l'armée, de dossiers et de fiches concernant les officiers. Le débat met en cause le franc-maçon Vadeкар, accusé de classer les officiers en républicains, désignés pour le tableau d'avancement et en « talas » qui devaient en être rayés. L'ordre du jour déposé par Bienvenu-Martin, Berteaux, Jaurès et Thomson se contente d'exprimer l'idée que le devoir de l'Etat républicain est de « défendre par les moyens de contrôle réguliers dont il dispose les fidèles et courageux serviteurs de la République et de la Nation ». L'ordre du jour pur et simple ayant été repoussé de justesse, la priorité est accordée — à deux voix de majorité seulement — à ce texte qui sauve ainsi le Ministère Combes. Mais à l'issue du débat le Ministre de la Guerre est souffleté en public par Syveton, il démissionne le 15 novembre 1904 et le Président Loubet appelle Maurice Berteaux à lui succéder. Il réussit rapidement à apaiser par d'habiles nominations l'émotion suscitée dans l'armée et au sein du Parlement par l'affaire des fiches. Aussi Rouvier, en constituant son Ministère, du 24 janvier 1905, le prie-t-il de ne pas quitter la rue St-Dominique. Il fait alors aboutir la loi de deux ans au Sénat. Le 10 novembre suivant une majorité conservatrice à la Chambre ayant décidé, à main levée, de donner la priorité aux interpellations tendant à réprimer la propagande antimilitariste dans les Bourses de commerce, Berteaux quitte le banc des Ministres et gagne son banc de député. Jaurès dépose une motion demandant l'ajournement du débat jusqu'à ce que le Gouvernement ait dit à la Chambre s'il est au complet ou pourquoi il ne l'est pas.

Rouvier s'exclame que c'est la première fois qu'on verrait un Gouvernement « empêché de s'expliquer par un artifice de procédure et étranglé entre deux portes par des muets ». Berteaux explique alors son geste : « ayant constaté que la majorité obtenue par le Gouvernement se composait de membres de la droite et de cette partie du centre qui n'a jamais cessé d'attaquer le Ministre de la Guerre et de travestir tous ses actes, j'étais décidé à ne plus faire partie du Cabinet ». Il voulait donner à la majorité républicaine l'occasion de se manifester. Malgré le vote d'un ordre du jour Steeg enjoignant au Gouvernement de « s'appuyer uniquement sur la majorité qui a voté la séparation de l'Eglise et de l'Etat », Berteaux maintient sa démission et son opposition à la politique générale de Rouvier.

A partir de 1906 il est élu chaque année vice-président de la Chambre et président de la Commission du budget. A diverses reprises il cumule cette présidence avec celle de la Commission de l'armée. A ce titre il participe à la discussion du projet de loi sur les cadres et effectifs de l'armée. Il intervient activement dans la discussion des interpellations adressées au Ministre des Finances

Poincaré et relatives à l'impôt sur le revenu. Ecarté du Cabinet de Clemenceau, il appuie cependant de toute son influence le projet de loi concernant le rachat du chemin de fer de l'Ouest (1907) et prend part à la discussion du projet Caillaux d'impôt sur le revenu, demandant notamment pour les professions libérales la faculté de s'abonner à l'impôt.

Il interpelle sans ménagement le Gouvernement Clemenceau sur son attitude à la suite du vote de la Chambre concernant la réintégration des fonctionnaires révoqués, et pose ainsi sa candidature à la présidence du Conseil. Clemenceau ne s'y trompe pas et s'écrie : « Nous partirons sans regret car nos successeurs sont prêts ; il est là, il est tout fait le Ministre des bons garçons ».

Le 20 juillet 1909, lors de la discussion des conclusions de la Commission d'enquête sur la marine, Maurice Berteaux repousse la priorité en faveur de l'ordre du jour Jourde accepté par Clemenceau et contribue ainsi à renverser ce Gouvernement. Il refuse alors d'entrer dans le Cabinet Briand. Malade, il abandonne quelque temps la présidence de la Commission du budget, mais prend part à la discussion des interpellations de Pelletan sur la situation du personnel des chemins de fer.

Réélu au premier tour des élections générales du 24 avril 1910 avec 15.000 voix de majorité, il se fait le censeur du Cabinet Briand ; jamais son action n'a été aussi grande sur la Chambre. Dès le mois de juin il interpelle le Gouvernement reconduit. Quand Briand démissionne le 27 février 1911, le Président Fallières, après avoir hésité entre Berteaux qui préside alors le groupe de la gauche radicale-socialiste et Caillaux, confie le pouvoir au sénateur Monis. Ce dernier fait appel aux deux « caéciques » du parti radical. Pour la troisième fois, Maurice Berteaux se voit confier le portefeuille de la guerre où il fait preuve de son infatigable activité. Très féru d'aviation, il prévoit que celle-ci pourra apporter un nouveau concours à la défense nationale et veut l'élever au rang d'une arme autonome et redoutable.

C'est dans cet esprit qu'il encourage le sport aéronautique. Le 21 mai 1911, accompagné du Président Monis, il assiste, à Issy-les-Moulineaux, au départ de la course aérienne Paris-Madrid, organisée par le *Petit Parisien*. Tous deux s'avancent au milieu de la piste quand un monoplane en difficulté, soudain, s'abat. Monis est grièvement blessé, quant à Berteaux il est tué sur le coup, décapité par l'hélice de l'appareil.

Le Président de la Chambre, Brisson, dans son éloge funèbre, après avoir exalté le patriotisme du défunt, évoqua cette faculté qu'il avait, précieuse entre toutes, « de dissoudre, par la bonne grâce et la franchise, les rancœurs trop souvent fomentées par les ardeurs politiques ».

BERTHELEMOT (MARIE, Edouard), né le 21 juin 1877 à Troyes (Aube), mort le 20 mars 1932 à Rouen (Seine-inférieure).

Député de l'Aube de 1919 à 1924.

Docteur en droit, magistrat, Edouard Berthelemot fit toute la guerre de 1914-1918 pendant laquelle il fut quatre fois blessé et quatre fois cité à l'ordre du jour.

Il était vice-président du tribunal d'Avesne (Nord) depuis le 20 juin 1919 lorsqu'il fut élu député de l'Aube aux élections générales du 16 novembre 1919 sur la liste d'Union républicaine qui emporta quatre sièges sur six.

Dans sa profession de foi, de concert avec ses colistiers, après avoir réclamé le maintien « des conquêtes laïques et sociales de la République », il critiquait les dirigeants du parti socialiste qui avaient adopté les théories des communistes russes et opposait à la lutte des classes « la solidarité de tous les citoyens dans la justice sociale ».

Sur le plan des institutions, il demandait la création d'un conseil national économique et la limitation de l'initiative parlementaire en matière de dépenses. En politique étrangère, il voulait « l'exécution rigoureuse et immédiate des conditions imposées par le Traité de Paix à nos ennemis vaincus » mais souhaitait « une réduction immédiate du service militaire ».

Sur le plan agricole, il s'intéressait particulièrement à la production « intense des engrais ». Au profit des viticulteurs il exigeait la défense énergique des appellations d'origine.

Enfin, il réclamait sur le plan scolaire, l'éducation intégrale de tous les enfants suivant leurs aptitudes sans égard aux conditions de fortune.

Il s'inscrivit au groupe du parti Républicain radical et radical-socialiste et appartint à la Commission de l'hygiène et à la Commission de la législation civile et criminelle.

Ancien combattant, il s'attacha à défendre les intérêts matériels et moraux de ses camarades du front. C'est ainsi qu'il déposa une proposition de loi relative à l'avancement des fonctionnaires ayant appartenu aux unités combattantes (1921) ; qu'il participa à la discussion relative à la célébration de l'anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 (1921) ; qu'il demanda l'extension aux fonctionnaires des P.T.T. des avantages de carrière accordés à certaines catégories de fonctionnaires anciens combattants, et qu'il défendit la législation sur les emplois réservés lors de la discussion relative aux économies budgétaires (1924).

Juriste, il participa à la discussion sur les baux commerciaux (1923) et s'opposa à l'application du double décime et à la taxe sur le chiffre d'affaires frappant les cafés, hôtels et restaurants de moyenne importance (1924).

En politique générale il vota généralement avec la minorité mais s'abstint toutefois lors de la constitution du premier Cabinet Poincaré.

Il se représenta sans succès aux élections générales du 11 mai 1924 sur une liste radicale qui fut battue par la liste de droite.

Il fut réintégré dans la magistrature et nommé conseiller à la Cour d'appel de Rouen, puis Président de Chambre à cette même cour le 11 septembre 1930, fonction qu'il occupa jusqu'au 20 mars 1932, date de son décès prématuré à l'âge de 55 ans.

BERTHELOT (ANDRÉ, MARCEL), né le 20 mai 1862 à Paris, mort le 6 juin 1938 à Paris.

*Député de la Seine de 1898 à 1902.
Sénateur de la Seine de 1920 à 1927.*

Fils du célèbre chimiste Marcellin Berthelot (voir ci-après) et frère de Philippe Berthelot qui fut secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, André Berthelot, fit ses études aux lycées Saint-Louis et Henry-IV à Paris puis à la Sorbonne. Reçu, en 1884, à vingt-deux ans, à l'agrégation d'histoire et de géographie, il fut membre de l'Ecole française de Rome, chargé de mission en Italie et en Hollande, puis nommé, en 1886, maître de conférences et directeur adjoint à l'Ecole des hautes études où il enseigna l'histoire des religions grecques et romaines.

Il entra dans la vie politique en 1894, en se faisant élire conseiller municipal de Paris dans le quartier de la Monnaie et conseiller général de la Seine, mandats électifs qui lui furent renouvelés en 1896 et qu'il conserva jusqu'en 1898. Devenu secrétaire du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, il se consacra principalement à la question du chemin de fer métropolitain dont la construction fut décidée sur son rapport.

Il se présenta aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, dans la 1^{re} circonscription du 6^e arrondissement de Paris, et fut élu, au deuxième tour de scrutin, par 3.731 voix contre 3.193 à M. Montell, sur 7.048 votants. Il réclama dans son programme politique : « l'application intégrale du vieux programme républicain : révision par une Constituante, chambre unique, référendum, mandat impératif, séparation des Eglises et de l'Etat, suppression du budget des cultes, impôt progressif sur le capital ou le revenu remplaçant les impôts de consommation et les patentes, abolition immédiate de l'octroi ».

Elu sous l'étiquette de « républicain socialiste », il appartint au début de la législature au groupe socialiste, puis, lors de la dislocation de celui-ci, ne se fit inscrire à aucun groupe et vota généralement avec les radicaux-socialistes.

Il fut membre de la Commission du suffrage universel et de la Commission du budget et de diverses Commissions spéciales.

Il déploya une très large activité en Commission et en séance publique.

Sa vaste culture lui permit de déposer des rapports sur les sujets les plus dif-

férénts : Budget des protectorats (1899) ; distribution d'énergie (1899) ; budget spécial de l'Algérie (1899, 1901, 1902) ; affichage électoral (1900) ; budget des chemins de fer de l'exercice 1902 ; chemins de fer tunisiens (1902) ; territoires du sud de l'Algérie (1902).

Il prit part à de nombreuses discussions financières : à celle du projet de loi autorisant la ville de Paris à établir des taxes directes et indirectes en remplacement des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques (1898) ; aux débats sur l'Exposition universelle de 1900 (1899) ; sur les affaires étrangères, la situation en Algérie et en Tunisie (1901) ; l'expédition de Chine (1901) ; la réforme de l'enseignement secondaire (1902).

Il fut battu au premier tour de scrutin, aux élections générales du 27 avril 1902 par M. Charles Benoist, rédacteur politique de la *Revue des Deux Mondes*, professeur à l'École des sciences politiques, n'obtenant que 2.799 voix contre 4.316 à son adversaire, sur 8.087 votants.

Il échoua également aux élections sénatoriales dans le département de la Seine en 1907 et en 1909.

Par contre les élections sénatoriales du 11 janvier 1920 lui furent favorables. Il fut élu, au deuxième tour de scrutin, par 588 voix sur 1.019 votants, parmi les candidats de la liste du bloc républicain national. A la Haute Assemblée il fit partie du groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste.

Il appartient à la Commission des Affaires étrangères et à la Commission de politique générale des colonies et protectorats. Il présente une proposition de loi sur l'énergie électrique (1920) et participe aux débats sur : les questions fiscales et financières (1920, 1921 et 1926), les habitations à bon marché (1920), l'énergie électrique (1920), l'aménagement du Rhône (1921), le droit à la retraite des fonctionnaires pourvus d'un mandat électif (1926), la caisse d'amortissement et la révision constitutionnelle (1926) ; mais son action se trouva paralysée par la déconfiture de la Banque industrielle de Chine dans laquelle il avait des intérêts (1923).

Il ne sollicita pas le renouvellement de son mandat de sénateur aux élections du 9 janvier 1927.

Administrateur du Touring Club de France, il était entré dans l'industrie comme collaborateur du financier belge Edouard Empain, avait été administrateur du Métropolitain (1902-1919), et président de la Société parisienne pour l'industrie des chemins de fer et tramways électriques. Il avait joué un rôle de premier plan dans l'organisation des transports et de l'électrification de la capitale, avait été le promoteur, en 1906, de la Société d'électricité de Paris et de la Société des ateliers électriques de Jeumont, enfin, avait fondé, en 1910 et 1911, la Compagnie de navigation Sud-Atlantique et la Banque industrielle de Chine.

Il n'abandonna jamais les études historiques ou scientifiques, au cours de ses diverses activités parlementaires et industrielles.

Il publia dans *La Nation* de nombreux articles sur l'histoire des quartiers de Paris, devint secrétaire général de la *Grande Encyclopédie* entreprise, en 1885, par Camille Dreyfus et sut mener à bien la publication de cette œuvre, achevée en 1901 et dans laquelle il écrivit de nombreux articles. Il fut pendant un certain temps éditorialiste du journal *Le Matin*. Il publia une *Histoire intérieure de Rome* (1885), des *Morceaux choisis des historiens grecs* (1888). Il collabora aux tomes I et III de *l'Histoire générale de l'Europe* dirigée par Lavisse et Rambaud (1892-1894). Au point de vue géographique, il organisa, en 1901, la mission Blanchet pour l'étude du Sahara occidental, la mission chargée de l'étude du chemin de fer de l'Algérie au Tchad (1911), et publia *L'Afrique saharienne et soudanaise, ce qu'en ont connu les Anciens* (1927), et *L'Asie centrale et sud-orientale d'après Ptolémée* (1930).

Cet universitaire parisien qui représenta Paris dans les assemblées, resta digne de son père, le savant Marcellin Berthelot, en mettant sa science au service des assemblées législatives de son pays, de l'expansion de celui-ci dans le monde et des recherches historiques et géographiques auxquelles il avait consacré sa vie.

BERTHELOT (PIERRE, EUGÈNE, Marcellin), né le 25 octobre 1827 à Paris, mort le 18 mars 1907 à Paris.

Sénateur inamovible de 1881 à 1907

Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (1886-1887)

Ministre des Affaires étrangères (1895-1896).

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNÉY *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 289).

Il fut membre de plusieurs Commissions, en présida un certain nombre et prit part à différents débats concernant notamment le recrutement de l'armée, l'exercice de la médecine et de la pharmacie, le régime des raisins secs, l'enseignement secondaire.

Le 1^{er} novembre 1895 il fut nommé Ministre des Affaires étrangères dans le Cabinet Léon Bourgeois. En cette qualité il soutint à la Chambre le budget de son département pour l'exercice 1896 et répondit à des interpellations sur la déclaration de Londres du 15 janvier 1896 et sur l'arrangement de Tananarive du 18 janvier 1896. Il démissionna avec tout le Ministère le 23 avril 1896 et reprit sa place à son banc de Sénateur. Il prit part à la discussion du projet de loi sur la protection de la santé publique en 1897, et en 1898 à la discussion du budget relatif à cet exercice. Il revint en 1900 et en 1901 sur la question de la

protection de la santé publique renvoyée au Sénat, en qualité de Président de la Commission, et intervint au cours de la discussion du budget de l'Instruction publique et des Beaux-arts en 1901 puis en 1904.

Le 19 mars 1907, le Président Antonin Dubost annonçait son décès au Sénat et prononçait son éloge funèbre.

Mais l'exercice de son mandat de Sénateur dans lequel il apportait un esprit de défense des institutions républicaines qui n'admettait aucune compromission, ne l'empêchait pas pour autant de poursuivre ses travaux scientifiques.

L'industrie des matières colorantes extraites du goudron de houille a notamment tiré un grand parti de ses découvertes. C'est d'ailleurs son œuvre scientifique qui lui valut tous les honneurs officiels : Grand-croix de la Légion d'honneur, il avait été élu en 1900 membre de l'Académie française en remplacement de Joseph Bertrand.

En 1901 eut lieu à la Sorbonne une grandiose cérémonie, en présence du Président de la République, de ses élèves, de ses admirateurs et de ses amis pour fêter son cinquantenaire scientifique.

Le Gouvernement lui fit des funérailles nationales et la loi du 24 mars 1907 décida le dépôt au Panthéon de ses cendres et de celles de sa femme, morte quelques heures avant lui.

Il était le père de Philippe Berthelot qui fut secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères et d'André Berthelot qui fut député et sénateur (voir plus haut).

BERTHET (JEAN, Louis), né le 22 août 1857 à Ugine (Savoie), mort le 1^{er} décembre 1896 à Paris.

*Député de la Savoie
de juin à décembre 1896.*

Louis Berthet est issu d'une famille de la vieille bourgeoisie d'Ugine, sa famille paternelle détenait la charge de notaire depuis des générations. Celle de sa mère était apparentée avec celle du poète Ducis.

Après de brillantes études médicales il devint interne des hôpitaux de Lyon en 1880, puis exerça à Divonne, Bourbon-Lancy et enfin à Albertville.

En 1889 il succéda comme conseiller général d'Ugine à son oncle Isidore Berthet et se spécialisa dans les questions d'assistance, proposant un plan d'organisation de l'assistance médicale en Savoie. A la même époque il fonda à Albertville le journal « *Le Réveil* ».

Le 28 juin 1896 il se présenta à l'élection législative partielle provoquée par le décès du député d'Albertville, Pierre Blanc. Candidat républicain progressiste il obtint 4.620 voix contre 2.231 à son seul adversaire. Mais il mourut le 1^{er} décembre de la même année, après 5 mois de mandat. Son éloge funèbre fut prononcée à la Chambre à la séance du 2 décembre 1896 par le Président Henri Brisson qui rendit hommage aux qualités

de cœur de ce « digne continuateur de Pierre Blanc dont les allocutions étaient toutes pleines de la mémoire de ces Allobroges qui s'étaient donnés à nous en 1792. »

BERTHET (Léon, César, Antonin), né à Annecy le 29 septembre 1861, mort le 18 mars 1937 à Meyzieu (Isère).

*Député de la Haute-Savoie
de 1898 à 1910.*

Fils de Marie-François Berthet, avocat à Annecy, Léon Berthet fit ses études de droit à Lyon et, comme son père, devint en 1886 avocat au barreau de la Haute-Savoie, puis juge de paix suppléant. Il s'intéressa aux questions rurales et bientôt présida le syndicat des agriculteurs du département. Il fut élu successivement, conseiller municipal d'Annecy, conseiller d'arrondissement, conseiller général d'Annecy-Sud avant de se présenter aux élections législatives du 8 mai 1898, où il emporta le siège de député au premier tour de scrutin par 12.287 voix contre 3.641 à Thonion, député sortant. Comme la plupart des candidats de gauche il avait promis la suppression des vieilles contributions, la réduction des droits sur les boissons hygiéniques, et l'impôt progressif sur les successions. Membre des Commissions du budget, des travaux publics et de l'enseignement, il rédigea de très nombreux rapports, intervint notamment en matière de voies de communication et interpella le Gouvernement dans le but de faire supprimer la zone franche couvrant le pays de Gex et une partie de la Haute-Savoie. En 1902 il mit l'impôt sur le revenu à son programme. Réélu le 11 mai, au deuxième tour de scrutin après avoir battu difficilement le nationaliste Caron il s'inscrivit au groupe agricole et à celui de l'Union démocratique. Soutenant fidèlement le Ministère Combes il prit farouchement position contre les congrégations. Il rapporta le projet de loi relatif à la législation forestière en Algérie (1902) et interpella le Gouvernement sur la juridiction répressive dans ce pays (1903). Il conclut par la négative son rapport sur la proposition de résolution Tournade tendant à fermer les gares de marchandises les dimanches et jours fériés (1904). Après sa réélection le 6 mai 1906 au premier tour de scrutin il fit partie du groupe de la gauche radicale et socialiste. Il s'intéressa vivement à la réglementation des jeux, proposant de rétablir le monopole de la ferme des jeux (1907). Dans la question de l'impôt sur le revenu il se prononça sans équivoque pour l'imposition du revenu net, contre l'immunité de la rente et également contre le dégrèvement familial. Il refusa l'amnistie pour les événements de Draveil (1908).

Membre de la Commission des travaux publics il interpella le Gouvernement sur les voies d'accès au Simplon et proposa de percer le petit Saint-Bernard (1909). En 1910 il lui manqua 34 voix

pour être réélu. Son concurrent, le papetier Crolard (Fédération républicaine) l'emporta avec 10.243 suffrages. Il se consacra dès lors à Paris à l'exercice de sa profession et devint bâtonnier. Il se présenta aux élections générales de 1914 mais n'obtint que 4.024 voix et abandonna dès lors la carrière politique.

Il mourut le 18 mars 1937 à Meyzieu, dans l'Isère. Marié en 1903 il n'a pas laissé de postérité.

BERTHEZENNE (CHARLES), né à Valleraugue (Gard) le 30 janvier 1871, mort à Valleraugue le 11 juin 1942

Député du Gard de 1928 à 1942

Charles Berthezenne était, comme son père, fabricant de chapeaux. Avec l'opiniâtreté des cévenols, il a consacré sa vie au maintien et au développement de l'industrie du feutre et de la sériciculture, activités typiques de la région. Conseiller municipal de Valleraugue dès 1904, maire de cette commune à partir de 1908 jusqu'à sa mort, soit pendant 34 ans, il jouissait d'une grande popularité parmi ses concitoyens qui l'éluèrent conseiller général en 1921 et sans interruption par la suite.

Les 22 et 29 avril 1928, il se présenta aux élections législatives comme socialiste indépendant et fut élu au second tour de scrutin. Il préconisait dans sa profession de foi électorale la création d'un conseil économique dans chaque arrondissement et la participation des travailleurs à la gestion sociale et aux bénéfices des entreprises. Inscrit au groupe du parti républicain socialiste, ses interventions tendent toutes à protéger la sériciculture, l'industrie et le commerce de la soie. Il présidait d'ailleurs à la Chambre, le groupe de défense de la sériciculture. Aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932 il gagne 3.000 voix au deuxième tour de scrutin par rapport à 1928. Membre de la Commission des boissons, il participa activement à la discussion du projet de loi tendant à l'assainissement du marché du vin (1934).

Réélu aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936 au deuxième tour de scrutin, et inscrit désormais au groupe de l'union socialiste et républicaine, il poursuivit son activité infatigable en faveur de sa circonscription. Membre de la Commission de l'administration générale, départementale et communale, il plaida la cause des filatures françaises de soie au cours de la discussion du budget du Ministère du commerce de l'exercice 1937 et celle de la sériciculture lorsque fut débattu le budget du Ministère de l'Agriculture de l'exercice 1938.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pouvoirs constituants.

Il se retira dans sa commune natale pendant l'occupation et y mourut le 11 juin 1942 quelques jours après la fin de son mandat.

BERTHOD (ADRIEN, MAXIME, Aimé), né le 9 août 1878 à Champagnole (Jura), mort au Mans, le 16 juin 1944.

*Député du Jura de 1911 à 1914
et de 1924 à 1935*

*Sénateur du Jura de 1935 à 1941
Sous-secrétaire d'Etat à la Présidence
du Conseil en 1925 et en 1930
Sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-arts
de 1930 à 1931*

*Ministre des Pensions en 1932
Ministre de l'Education nationale
en 1934.*

Elève de l'Ecole normale supérieure, reçu premier à l'agrégation de philosophie, Aimé Berthod, militant radical socialiste, professa au lycée de Laon avant de devenir directeur du Cabinet du Ministre des Affaires étrangères Stephen Pichon de 1906 à 1911. Il écrivit pendant cette période : *Primaire et secondaire, comment et pourquoi il faut unifier l'enseignement* (1906) ; *Proudhon et la propriété* (1910) (thèse de doctorat en droit). Le 9 avril 1911 il se porta candidat au siège laissé vacant par la mort du député de Saint-Claude, Ernest Tarbouriech et fut élu au deuxième tour de scrutin, ayant obtenu 4.596 voix contre 4.296 au candidat conservateur Droz et 3.096 au socialiste Alexandre Varenne. Membre de la Commission du travail il rapporta divers projets importants notamment celui relatif aux associations ouvrières de production et sur le crédit au travail. Il intervint avec vigueur dans la discussion du projet de loi portant approbation de la convention territoriale du 4 novembre 1911 entre la France et l'Allemagne.

Aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, il ne réunit que 5.177 voix contre 6.202 à l'industriel Lissac, conseiller général du canton. Capitaine aviateur pendant la Grande Guerre il fut plusieurs fois cité, décoré de la Croix de guerre et fait Chevalier de la Légion d'honneur. Après la guerre il enseigna à Paris aux lycées St-Louis, Charlemagne et Louis-le-Grand.

Aux élections générales du 16 novembre 1919, candidat de la liste d'Union républicaine présentée par l'ancien Ministre des Finances Ch. Dumont il n'obtint que 19.260 voix contre 25.000 en moyenne à la liste d'Union nationale. Le 11 mai 1924 il présenta, en prenant la tête, une liste du cartel des gauches qui obtint 31.000 voix en moyenne, et deux élus contre 24.000 à la liste d'action républicaine qui n'eut qu'un élu. Membre de la Commission des Affaires étrangères, de celle du suffrage universel et de celle de l'enseignement il prit une part active dans la discussion de la loi tendant à éviter les expulsions des locataires (1925) et à celle des propositions de loi tendant à accorder aux femmes l'électorat et l'éligibilité, préconisant de ne les leur accorder qu'en matière d'élections municipales.

Le 29 octobre 1925 il fut nommé sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil dans le troisième Cabinet de

Painlevé et, à ce titre, au cours de la discussion du budget de l'exercice 1926 intervint en faveur de la décentralisation de l'enseignement.

Aux élections législatives des 22 et 29 avril 1928, sous le régime du scrutin d'arrondissement, il fut élu par la circonscription de Lons-le-Saunier au deuxième tour de scrutin. Il s'éleva avec force contre les propositions et projets de loi tendant à autoriser certaines congrégations (1928-1929). Sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil de l'éphémère Ministère Chautemps (21 février 1930) puis Secrétaire d'Etat aux Beaux-arts du Ministère Steeg (13 décembre 1930 - 27 janvier 1931) il n'eut pas le temps de donner sa mesure.

Réélu au premier tour de scrutin aux élections générales du 1^{er} mai 1932, il devint aussitôt après Ministre des pensions dans le troisième Cabinet Herriot (3 juin - 18 décembre 1932) puis Ministre de l'Education nationale du deuxième Cabinet Daladier (30 janvier - 5 février 1935) et du deuxième Cabinet Doumergue (9 février - 8 novembre 1934). Il y défendit l'école laïque avec vigueur. D'autre part, à la suite d'une interpellation, il accepta de fixer au 1^{er} juillet la date des vacances scolaires.

Candidat à l'élection sénatoriale partielle du 28 avril 1935 il fut élu au troisième tour de scrutin par 420 voix contre 405 à Edmond Grandmottet qui menait aux deux premiers tours, et entra à la Commission de l'enseignement. Il intervint dans la discussion d'un projet de loi relatif au Conseil national économique et à propos des crédits de l'éducation nationale dans les budgets de 1936 et 1938. Il fit également partie des Commissions des Affaires étrangères et des Colonies. Le 10 juillet 1940 il vota le projet de loi constitutionnelle donnant tous pouvoirs au maréchal Pétain après avoir contribué à en modifier le texte avec ses collègues du groupe des sénateurs anciens combattants.

Il participa activement à la Résistance. Il se réfugia à Paris puis en Savoie pour échapper à la Gestapo, mais fut arrêté par celle-ci le 25 février 1944 et incarcéré à Lons-le-Saunier. Au cours de cet emprisonnement il contracta une maladie pulmonaire dont il devait mourir. Libéré à titre conditionnel par les Allemands il échappa à une tentative d'assassinat ourdie par la Milice. Il se cacha dans une clinique du Mans où il mourut le 16 juin 1944.

Aimé Berthod était vice-président de l'Entente interparlementaire des partis radicaux et démocratiques. Il avait publié après la guerre 1914-1918 : *Trois années de tranchées avec les territoriaux du Jura* (1920), *Proudhon et notre temps* (en collaboration avec Guy-Grand (1920), *La politique républicaine* (en collaboration avec Augé-Laribe, Emile Borel, Daladier, Herriot, etc. (1924).

Il s'était marié en 1925 mais n'a pas laissé de postérité.

BERTHON (ANDRÉ), né le 21 juillet 1882 à Petit-Palais (Gironde).

Député de Paris de 1919 à 1932.

Avocat à la cour d'appel de Paris. André Berthon milita de bonne heure au sein du parti socialiste unifié. Il ne détenait encore aucun mandat politique quand il se présenta aux élections législatives du 16 novembre 1919 dans la 3^e circonscription de la Seine. Il fut élu ainsi que ses colistiers Bracke et Mouret. C'était toutefois un échec relatif pour son parti qui n'emportait que 3 sièges sur 14 à pourvoir. Inscrit d'abord au groupe S.F.I.O., il fit partie de la majorité au congrès de Tours et s'inscrivit, en conséquence, au groupe communiste. Membre de la Commission de l'Algérie et de la Commission des spéculations de guerre, il prit une part extrêmement active aux travaux de la Chambre, intervenant notamment au cours de la discussion du projet de loi de François Marsal relatif à la création de nouvelles ressources fiscales (1920), demandant à interpellier le Gouvernement sur l'exécution des clauses du traité de paix, sur la politique dans la Régence, en Proche-Orient et en Syrie, sur les menées royalistes (1921), s'opposant à l'occupation de la Ruhr et aux poursuites contre Marty et les mutins de la mer Noire dont il réclama ensuite la grâce (1922), demandant la suppression des poursuites engagées contre Cachin et Vaillant-Couturier. Il intervint encore vigoureusement au cours de la discussion de la réforme fiscale de 1923.

Aux élections générales du 11 mai 1924 il se présenta en tête de la liste communiste, gagna 3.000 voix et fut réélu ainsi que Piquemal. Il reprit son activité incessante dans de multiples domaines, se faisant le défenseur des mutins, des déserteurs, des grévistes, interpellant le Gouvernement sur ses responsabilités dans la durée de la guerre marocaine (1925), intervenant en faveur de la C.G.T. tunisienne et dans la discussion d'interpellations relatives aux communistes condamnés en application des lois de 1894 visant les anarchistes (1927). Dans la discussion de la loi électorale de 1928, il déposa des motions tendant à ajourner le rétablissement du scrutin uninominal, le vote des femmes et le vote familial. Lors du débat de 1928 sur les accidents du travail il proposa d'y assimiler les maladies professionnelles.

Il fut réélu aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 dans la 2^e circonscription du 13^e arrondissement de Paris, au deuxième tour de scrutin par 8.820 voix contre 8.125 à Charles Leboucq républicain de gauche et député sortant. Membre de la Commission des Affaires étrangères et de la Commission de législation civile et criminelle il déposa une proposition de loi sur l'amnistie et intervint en faveur des députés autonomistes alsaciens Ricklin et Rossé, défendant vigoureusement le principe de l'immunité parlementaire à cette occa-

sion et lors de la discussion d'une résolution tendant à la libération du député Marty (1928). Il prit part également à la discussion d'un projet de loi relatif à la suppression de tribunaux de première instance et interpella le Gouvernement sur les expulsions arbitraires consécutives aux manifestations en faveur des condamnés indochinois de Yen Bay (1930) et fit voter divers amendements à la loi d'amnistie de 1932. Le parti communiste lui refusa son investiture aux élections de 1932 et il ne se représenta pas. Mais en 1936 il fut candidat dans la 1^{re} circonscription du 13^e arrondissement contre le même Marty pour qui il avait tant combattu à la Chambre en 1928. Il ne recueillit que 2.712 voix. Ayant rompu complètement avec les communistes il se consacra au barreau, acceptant toutefois d'être désigné par le Gouvernement de Vichy comme conseiller municipal pour le 13^e arrondissement de Paris, de 1943 à 1944.

BERTHON (AUGUSTE), né le 6 octobre 1860 à Valence (Drôme), mort le 9 janvier 1933 à Toulon (Var).

Député du Var de 1914 à 1919.

Fils de François Auguste Berthon, ouvrier de l'arsenal de Toulon, Auguste Berthon après quelques brèves études rentra aussi à l'arsenal où il se spécialisa comme tourneur sur métaux. Ses qualités d'organisateur et la confiance de ses camarades lui firent attribuer d'importantes responsabilités syndicales. Militant du parti socialiste unifié il se présenta aux élections législatives des 26 avril et 10 mai 1914. Il fut élu au second tour de scrutin par 2.678 voix contre 2.163 au candidat de la Fédération des gauches.

Membre de la Commission de la marine marchande et de celle des pensions il n'intervint que rarement en séance publique. Au scrutin de liste en 1919 les socialistes unifiés n'obtinrent que 18.000 voix en moyenne tandis que la liste du Bloc républicain en obtenait 24.000. Auguste Berthon ne fut donc pas réélu et il ne se représenta pas aux élections législatives de 1924. Conseiller municipal et adjoint au maire de Toulon il se consacra à ce mandat et à ses activités syndicales, accédant bientôt au poste de secrétaire général du syndicat de l'arsenal.

Il mourut le 9 janvier 1933 à Toulon.

BERTHOULAT (PIERRE, LOUIS, FÉLIX, Georges), dit GEORGES-BERTHOULAT, né au Châtelet (Cher) le 16 août 1859, mort à Paris le 5 juillet 1930.

*Député de Seine-et-Oise
de 1902 à 1906.*

*Sénateur de Seine-et-Oise
de 1920 à 1930.*

Issu d'une vieille famille berrichonne, Georges Berthoulat fit ses études classiques au lycée de Bourges. Il fréquenta

la Faculté de droit de Paris et obtint le diplôme de licencié en droit. Il devint alors chef de cabinet du Préfet du Cher. En 1885, il fut nommé secrétaire général du département du Cantal, le plus jeune fonctionnaire du cadre. Il démissionna en 1888 pour devenir rédacteur politique et secrétaire général du *Progrès de Lyon*. Il fera une carrière brillante dans le journalisme, collaborant notamment à la *République française*. Aux élections générales de 1898, il se présenta dans le Cher, dans la deuxième circonscription de Saint-Amand-Montrond, mais ne recueillit que 3.904 voix contre 5.826 à Lesage. Il s'installa alors à Paris où il prit la direction de la *Liberté*, dont il rédigea l'éditorial et à qui il consacra de 1898 à 1920 le meilleur de son activité. En 1902, il se présenta aux élections générales des 27 avril et 11 mai « contre le radicalisme Dreyfusard et le collectivisme internationaliste ». Il fut élu député de Corbeil (1^{re} circonscription) au deuxième tour de scrutin.

Inscrit au groupe colonial, il participa aux travaux de la Commission des assurances et de celle de la Presse. Il fut un des plus ardents adversaires du Ministère Combes. En 1903, il demanda au Gouvernement d'organiser un référendum sur la question du budget des cultes. En 1905, il prit une part active à la discussion du projet de loi portant séparation de l'Eglise et de l'Etat : il déposa notamment une motion préjudicielle tendant à consulter les conseils généraux et les conseils municipaux sur cette question. En 1906, il participa à la discussion des propositions de loi relatives aux caisses de retraites ouvrières.

Battu aux élections de 1906, il poursuivit la lutte contre l'anticléricalisme dans la *Liberté*. Pendant la guerre de 1914-1918, sa femme se mit au service des blessés avec un dévouement admirable tandis qu'il consacrait sa plume à la défense du pays.

Au renouvellement du 11 janvier 1920, il fut élu sénateur de Seine-et-Oise et abandonna la direction de son journal pour se consacrer à son mandat. Il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine et fit successivement partie des Commissions des Affaires étrangères, de l'enseignement et des colonies. Ses interventions principales eurent pour objet : l'occupation de la Ruhr en 1921, une interpellation sur la liquidation des biens allemands par les séquestres en 1922, le scrutin d'arrondissement en 1924. Il s'intéressa aux affaires départementales et communales bien qu'il ne fut titulaire d'aucun mandat local, et aux choses de l'art. En 1923, il se plaignit des fautes commises dans le choix des œuvres entrées au Musée du Louvre dont il voulait faire « le reliquaire de la beauté française », et il demanda au Ministre de montrer « contre de tels agissements la haine vigoureuse d'Alceste ».

Réélu au renouvellement du 9 janvier 1927, il devint membre de la Commission des Finances qui lui confia le rapport budgétaire sur l'Alsace-Lorraine ; et, en

cette qualité, il fut également le rapporteur pour avis de nombreux projets tendant à réintroduire notre législation dans les départements recouverts. Une demande d'interpellation qu'il avait adressée au Ministre de l'Education nationale et des Beaux-arts devait être discutée le 7 juillet 1930. Mais il mourait l'avant-veille à Paris en son domicile du 7^e arrondissement à la suite d'une opération chirurgicale.

Son éloge funèbre fut prononcé à la séance du Sénat du 7 juillet 1930 par le Président Paul Doumer qui rendit hommage à ce citoyen toujours dévoué à la chose publique.

Georges Berthoulat était Chevalier de la Légion d'honneur.

BERTIER DE SAUVIGNY (MARIE, RENÉ, JEAN DE), né le 31 octobre 1877 à Saint-Mihiel (Meuse), mort le 26 septembre 1925 à Volmunster (Moselle).

Sénateur de la Moselle de 1922 à 1926.

Jean Bertier de Sauvigny descendait d'une puissante famille de la Robe parisienne, originaire de Bourgogne, anoblée par charge au xvii^e siècle, alliée aux Machault et aux Durey, illustrée par deux Intendants de Paris, dont l'un fut également Premier Président du Parlement Maupeou et dont le second périt assassiné à Paris en 1789 (en même temps que son beau-père J.F. Foulton, Conseiller d'Etat et contrôleur général des finances).

Il fut élevé successivement à Paris, au château de la Grange, à Manom, près de Thionville, puis au château des Rosaires, près de Saint-Brieuc. Il fit ses études secondaires à la rue des Postes à Paris et entra à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr en 1896. Il passa ensuite à l'Ecole de cavalerie de Saumur d'où il sortit sous-lieutenant en 1899. Il fut affecté à Compiègne et à Libourne, puis entra à l'Ecole supérieure de guerre pour en sortir breveté d'Etat-major. Il prit contact avec la politique lorsqu'il fut nommé aide de camp du Ministre de la Guerre Maurice Bertheaux.

Ayant épousé en 1908 Marie-Louise, Pauline, Huberte Chalneton de Croy, il fit campagne au Maroc en sa compagnie de 1909 à 1911, d'où il partit à Washington en qualité d'attaché militaire à l'ambassade de France. Il y resta jusqu'au mois d'août 1914 où il regagna la métropole sur sa demande pressante, la guerre venant d'éclater. Il fut d'abord officier de liaison entre les armées française et anglaise dans le secteur de Saint-Omer, puis fut envoyé aux Dardanelles en qualité d'officier de liaison entre le commandement anglais et le commandement français. Rappelé en France et affecté au 8^e Hussard comme chef d'escadron, il fut blessé en septembre 1917 dans le secteur de Noyon. Il obtint cinq citations et plusieurs décorations étrangères en récompense de ses services.

Dès la libération de l'Alsace-Lorraine, il racheta le château de la Grange qu'il avait été contraint de vendre à une entre-

prise allemande en 1912 pendant l'annexion. Il s'y établit et, attiré par la politique, devint conseiller général de la Moselle et maire de Manom en novembre 1919.

Un siège de sénateur s'étant trouvé vacant en 1922 à la suite du décès du chanoine Collin le 30 novembre 1921, il fit acte de candidature à l'élection partielle du 26 février 1922 et l'emporta facilement. Il devait être réélu au renouvellement du 6 janvier 1924. Il prit place sur les bancs de l'Union républicaine et devint membre de la Commission de l'hygiène, assistance, assurance et prévoyance sociales, puis de la Commission de l'Armée. Il prit part à de nombreuses discussions, on l'entendit notamment sur : le budget de la guerre de l'exercice 1923, l'expulsion des locataires, l'organisation judiciaire en Alsace et en Lorraine (1923); le port de Strasbourg, la taxation de denrées alimentaires, les budgets des exercices 1925 et 1926, et présenta de nombreux rapports sur l'application de la législation française en Alsace et en Lorraine.

Il mourut subitement, en pleine activité, le 26 septembre 1925 à Volmunster, pendant un congrès de l'Office agricole départemental qu'il présidait. Son trop bref mandat ne lui permit pas de donner sa mesure.

Le Président De Selves prononça son éloge funèbre à la séance de rentrée du Sénat, du 12 novembre 1926 dans lequel il retraça la carrière du disparu qui, après avoir été séparé de sa province natale, vivait de l'espérance de la retrouver, et eut la joie d'assister à la revanche de la justice.

La Moselle lui fit d'imposantes obsèques.

BERTON (OSCAR, ARMAND), né le 12 mars 1859 à Genté (Charente), mort à Crozant (Creuse) le 4 mars 1916.

Député de la Creuse de 1898 à 1902.

Après avoir terminé ses études de droit Armand Berton devint avoué de première instance. Bientôt il abandonna cette profession et, installé à Crozant, se consacra à l'Agriculture tout en militant au sein du parti radical. Il rédigea et dirigea une feuille locale : « *La Creuse radicale* ». Il fut successivement délégué cantonal, conseiller d'arrondissement, maire de Crozant.

Les 8 et 22 mai 1898, candidat radical-socialiste aux élections générales, il fut élu au deuxième tour de scrutin, battant Defumade, député républicain sortant. Inscrit au groupe radical-socialiste il proposa de réduire les traitements des fonctionnaires et d'interdire aux députés toute appartenance à des sociétés financières (1899). Battu aux élections de 1902 par son ancien adversaire, Defumade, il fit carrière dans la magistrature, présidant les tribunaux de première instance du Vigan, de Tournon puis d'Ancenis. Il mourut en 1916 à Crozant, commune qu'il avait longtemps administrée.

BERTRAND (JEAN, JACQUES, Jules), né à Champniers (Charente) le 19 décembre 1864, mort à Paris (17^e) le 18 janvier 1942.

Député de la Charente-Inférieure de 1919 à 1924.

Issu d'une famille de propriétaires terriens, Jules Bertrand ne s'intéressa qu'assez tard aux questions politiques. A la fois propriétaire foncier et fabricant d'engrais il présidait le Comité agricole et industriel de La Rochelle. Il devint membre puis Président du Tribunal de commerce de cette ville, Président de la Fédération maritime et commerciale et Président de l'Union des groupements industriels et commerciaux.

Trop âgé en 1914 il ne participa pas à la Grande Guerre. A 55 ans il posa sa candidature en Charente-Inférieure aux élections législatives du 16 novembre 1919, alors qu'il était conseiller municipal de La Rochelle, sur la liste d'Union républicaine nationale. Les suffrages s'étant dispersés sur trois listes il passa à la plus forte moyenne avec 37.352 voix, derrière Taittinger et Villeneau ses colistiers, battant son homonyme radical William Bertrand qui n'obtint que 34.352 voix.

Dans sa profession de foi électorale il préconisait un resserrement de l'Union sacrée, le renforcement des pouvoirs du Président de la République et la limitation de ceux du parlement. Tandis que ses colistiers s'inscrivaient au groupe de l'Action républicaine et sociale il adhéra à l'Entente républicaine démocratique.

Membre de la Commission du commerce et de l'industrie et de celle des transports il intervint activement dans la discussion des projets de loi relatifs aux bénéfices de guerre et à la taxe sur le chiffre d'affaires (1921), déposa et rapporta une proposition de loi relative au nouveau régime des chemins de fer (1921) et rapporta un projet de loi relatif à l'extension du port de La Rochelle-Pallice (1922).

En 1924 sa liste fut battue par l'Union des gauches et il ne se représenta pas en 1928.

Il se fixa à Paris où il s'occupa jusqu'en 1937, de la Société de fabrication d'engrais dont il était président.

Il mourut dans le 17^e arrondissement, où il résidait, le 18 janvier 1942.

BERTRAND (LUCIEN, JOSEPH), né le 9 octobre 1847 à Eygalayes (Drôme), mort le 6 décembre 1929 à Lachau (Drôme).

Député de la Drôme de 1902 à 1919.

Fils d'un petit propriétaire, Lucien Bertrand fit ses études de droit, et devint notaire. Il se lança dans la politique « contre les monarchistes et les réactionnaires de toutes couleurs ». Aux élections législatives de 1876 il se présenta, sans succès, contre le comte de Suarez d'Aulan, mais recueillit toutefois près de 4.000 voix. Devenu maire de Séderon, puis conseiller général de la Drôme, il

brigua de nouveau les suffrages des électeurs lors des élections générales des 27 avril et 11 mai 1902 dans la circonscription de Nyons. Au second tour de scrutin il triompha cette fois du comte d'Aulan — qui le précédait pourtant au premier — avec 4.657 voix sur 7.983 votants.

Inscrit au groupe des radicaux-socialistes, Lucien Bertrand devint membre de diverses commissions — notamment de celle de la réforme judiciaire, et se consacra principalement à son travail de commissaire. Il appuya constamment de ses votes la politique de « concentration républicaine » : séparation des Eglises et de l'Etat, (« selon l'exemple, déclarait-il à ses électeurs, de la grande république américaine et de plusieurs cantons suisses »), service de deux ans, retraites ouvrières et paysannes etc.

Réélu au premier tour de scrutin, le 6 mai 1906 avec 4.122 voix sur 7.289 votants, Lucien Bertrand redevint membre de diverses commissions, notamment de celle des Postes et télégraphes.

Se vouant exclusivement à son rôle de commissaire « moins brillant mais plus efficace » assura-t-il à ses électeurs, il soutint d'une façon générale la politique du Cabinet Rouvier.

Réélu, plus difficilement, aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910 au deuxième tour de scrutin, avec 3.924 voix sur 7.308 votants, son activité parlementaire prit les mêmes formes que lors des législatures précédentes — il fut notamment membre de la Commission d'assistance et de prévoyance sociale. Il apporta constamment sa voix aux gouvernements successifs, sauf au Cabinet Briand en 1911 : il appuya en effet la tendance Malvy qui reprochait à Briand d'appliquer avec trop de ménagement les lois de 1901 et de 1904 sur les congrégations religieuses.

Aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, 3.987 électeurs de Nyons — sur 6.612 votants — lui firent à nouveau confiance et le choisirent au second tour de scrutin pour les représenter à la Chambre des Députés où il devint membre de la Commission des pensions civiles et militaires. Malade, il se retira progressivement de la vie publique, ne se représenta plus aux élections suivantes et mourut le 6 décembre 1929 à Lachau (Drôme).

BERTRAND (PAUL, dit Charles), né le 26 mai 1884 à Avesnes (Nord), mort à Paris le 13 janvier 1954.

Député de la Seine de 1919 à 1928.

Fils de Valéry Bertrand et de Marie Panarion, Charles Bertrand fit carrière dans le journalisme, eut une brillante conduite durant la Grande Guerre et y fut grièvement blessé. A ce titre il devint secrétaire général de l'Union nationale des combattants, président du comité d'entente des unions de mutilés et d'anciens combattants, puis président de la Fédération interalliée des anciens combattants.

Le 16 novembre 1919 il se présenta aux élections générales sur la liste du Bloc national, opposée à la S.F.I.O., dite liste d'Union républicaine et sociale qui obtint la majorité absolue. Il fut élu derrière Coutant et Lajarrige et s'inscrivit au groupe d'Action républicaine et sociale. Membre des Commissions du travail et de la prévoyance sociale puis de celle des pensions militaires, il rapporta la loi relative à la garantie de l'emploi des hommes rappelés sous les drapeaux et s'intéressa au sort des fonctionnaires et contribuables mobilisés. Réélu sur la liste de Cartel devant Bokanowsky le 11 mai 1924 il ne s'inscrivit à aucun groupe. Membre de la Commission du travail, il déposa diverses propositions de loi à caractère social. Commissaire des Affaires étrangères il interpella le Gouvernement sur la présence de Joseph Caillaux dans le Cabinet Painlevé (1925) et prit part à la discussion relative à la ratification des accords de Locarno.

Il ne se représenta pas en 1928 mais concentra son activité à la direction des organismes d'anciens combattants. Capitaine de réserve il reprit du service pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Charles Bertrand mourut le 13 janvier 1954 en son domicile parisien de la rue Rougemont.

BERTRAND (PAUL, CHARLES, ALFRED), né le 11 décembre 1847 à Châlons-sur-Marne (Marne), mort le 17 novembre 1936 à Sainte-Menehould (Marne).

Député de la Marne de 1889 à 1910.

Fils de médecin, Paul Bertrand s'installa comme avoué à Sainte-Menehould, dont il devint le maire. Lors des élections générales du 22 septembre 1889, il fut élu député, au premier tour de scrutin, dans la circonscription de Sainte-Menehould, avec 3.699 voix sur 7.229 votants. Il devint membre de diverses Commissions, notamment de celle du budget pour l'exercice 1894. Il se révéla d'emblée un parlementaire extrêmement actif, multipliant les rapports : tutelle administrative (1890) ; organisation des départements (1890) ; éligibilité des députés (1890) ; etc.) et prenant part à de nombreuses discussions (compétence des justices de paix (1890) ; saisie-arrêt des salaires (1891) ; conseils de prud'homme (1891) ; protection des accouchées (1892) ; liquidation de la compagnie universelle du canal de Panama (1893). En 1892 il avait été nommé membre de la Commission d'enquête sur l'affaire de Panama (élu une première fois il avait démissionné pour protester contre l'insuffisante représentation de la droite au sein de cette Commission, il avait ensuite été réélu avec de nouveaux membres et avait alors conservé son mandat, l'équilibre politique étant mieux respecté).

Réélu lors des élections générales des 20 août et 3 septembre 1893, au second tour de scrutin, avec 5.061 voix sur 6.271, votants, il devint membre de diverses commissions et, à ce titre, présenta de nombreux rapports : modifications du

règlement de l'Assemblée (1894) ; mesures propres à faciliter le mariage des pauvres, proposition Lemire (1894-1896) ; création de caisses d'assurances mutuelles contre les calamités agricoles (1895).

Il intervint fréquemment en séance publique, notamment en ce qui concerne les menées anarchistes (1894) ; la politique dans l'armée (1895) ; la réforme de l'impôt sur les boissons (1895) ; le travail des femmes et des enfants dans les établissements industriels (1896) ; la protection des petits salaires (1898).

Le 22 mai 1898 (deuxième tour de scrutin des élections générales, le premier avait eu lieu le 8 mai) il fut élu de nouveau avec 3.840 voix sur 7.046 votants. Membre de diverses Commissions, et notamment de celle du règlement, de celle des crédits pour l'exercice 1899, de celle de la législation criminelle, et de celle du budget pour l'exercice 1902, il fut nommé en 1901 membre de la Commission de surveillance des Caisses d'amortissement et des dépôts et consignations.

Il rédigea un certain nombre de rapports sur des problèmes particuliers. Il prit la parole en séance publique dans les discussions concernant notamment le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels (1899) ; les mauvais traitements exercés contre les animaux ; courses de taureaux, tir aux pigeons, etc. (1900).

Lors des élections générales du 27 avril 1902, — et, cette fois, dès le premier tour de scrutin — 5.026 électeurs sur 6.994 votants, choisirent, à nouveau, Paul Bertrand pour les représenter à la Chambre des députés. Il fut nommé membre de diverses Commissions, notamment de la Commission du budget pour l'exercice 1903 et de la Commission de la réforme judiciaire. Il présenta un grand nombre de rapports, en particulier sur des questions douanières et financières. Il intervint en séance publique au sujet de la retraite des ouvriers mineurs (1903) ; l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables (1903) ; le placement des employés et ouvriers (1903) ; le recrutement de l'armée (1903) ; la séparation de l'Eglise et de l'Etat (1905). Il présenta deux amendements l'un étendant aux légataires universels le droit de revendication des biens révolus, l'autre concernant les évêchés ; la législation du mariage — proposition Lemire (1906).

En 1906 — élections générales des 6 et 20 mai —, il obtint au deuxième tour de scrutin 5.089 voix sur 6.326 votants. Il devint membre de diverses Commissions notamment de la Commission des économies et de la Commission de la liberté de réunion, dont il fut président. Il prit part à plusieurs discussions concernant, notamment, les effectifs des troupes de couverture de la frontière de l'Est (1908) ; l'impôt sur le revenu (1908) ; sans s'opposer au principe de cet impôt, il ne vota pas « un projet qui suscite beaucoup de controverses » ; les conseils de guerre (1904) ; les cruautés envers les

animaux (1909) ; les opérations des liquidateurs des congrégations (1910) : il vota la confiance au Gouvernement, mais demanda que toute la lumière soit faite sur les protections politiques dont avaient pu bénéficier les « grands liquidateurs » ; la répression de la corruption électorale (1910).

Il ne représenta pas aux élections générales de 1910 et se retira à Sainte-Mencheould où il mourut le 17 novembre 1936.

BERTRAND (WILLIAM, GASTON), né le 9 novembre 1881 à Marennes (Charente-Inférieure).

Député de la Charente-Inférieure

de 1914 à 1919 et de 1924 à 1939.

Sénateur de la Charente-Inférieure

de 1939 à 1945.

Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur

du 26 novembre 1933 au 9 janvier 1934.

Ministre de la Marine marchande

du 9 janvier 1934 au 29 janvier 1934,

du 9 février 1934 au 31 mai 1935,

puis du 17 juin 1935 au 23 janvier 1936.

Sous-Secrétaire d'Etat

à la Présidence du Conseil

du 22 juin 1937 au 17 janvier 1938.

Ministre de la Marine militaire

du 18 janvier au 13 mars 1938.

Après ses études au lycée de La Rochelle, puis à la faculté de droit de Paris, William Bertrand, fils d'un imprimeur de Marennes, s'inscrivit comme avocat au barreau de cette ville, en 1904. Il devait s'inscrire à celui de Paris en 1926 et à celui de Saumur en 1945 pour en être deux fois bâtonnier.

Elu conseiller d'arrondissement en 1913, il se présenta aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, dans la circonscription de Marennes. Il emporta le siège au second tour de scrutin, avec 8.860 voix sur 14.091 votants : il avait fait appel aux électeurs républicains contre « les prisonniers inavoués de la réaction ».

Inscrit au groupe du parti républicain radical et radical socialiste, il devint membre de la Commission de la marine marchande, de la Commission des postes et télégraphes, de la Commission de révision des lois constitutionnelles et de la Commission du suffrage universel. Auteur d'un certain nombre de propositions de loi concernant principalement la marine marchande (1916, 1917) il présenta également sur le même sujet plusieurs rapports sur des projets de loi (primes à la construction de navires (1915) ; invalides de la marine (1915) ; caisse de prévoyance des marins français (1918).

Il prit part, notamment à la discussion d'un projet de loi visant les successions des militaires et marins (1915). En 1918 il fut élu Secrétaire de la Chambre.

Victime du scrutin de liste aux élections du 16 novembre 1919 — sur sept sièges, cinq furent enlevés par la liste d'union républicaine nationale (Le Provost, de Launay, Taittinger, etc.) et deux seulement par la liste républicaine sur laquelle il arrivait en sixième posi-

tion — William Bertrand fut au contraire élu avec la liste entière présentée par l'union des gauches, le 11 mai 1924. Il avait personnellement obtenu 59.040 voix sur 103.508 votants. Membre de la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats et de la Commission de la marine marchande — dont il devint le vice-président — il se consacra principalement à son travail de commissaire, intervenant toutefois à plusieurs reprises en séance publique notamment au sujet du budget de la marine marchande (1926). Il demanda à interpeller le Gouvernement sur la nouvelle organisation administrative et judiciaire (1926) mais le Gouvernement obtint le renvoi du débat. Il avait, en novembre 1924 déposé, avec plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à substituer à la taxe sur le chiffre d'affaires une taxe unique à la production. En octobre 1927, il fut élu vice-président de son parti.

Réélu aux élections des 22 et 29 avril 1928, au second tour de scrutin, dans la circonscription de Marennes, avec 7.222 voix sur 13.589 votants, William Bertrand, membre de la Commission de la législation civile et criminelle et de la Commission de la marine marchande, déposa une proposition de loi concernant les emplois réservés aux veuves de pensionnés de guerre, présenta un certain nombre de rapports : inspection des transports (1929) ; assurances maritimes d'Etat contre les risques de guerre (1930) ; aide de l'Etat à la Compagnie générale transatlantique (1931) ; immunité des services d'Etat (1932) ; hypothèques maritimes (1932).

Il prit part à plusieurs débats concernant notamment les loyers (1930), le commerce des vins (1931), l'aide à la Compagnie générale transatlantique (1931).

Réélu au premier tour de scrutin lors des élections du 1^{er} mai 1932 — avec 8.493 voix sur 13.767 votants — William Bertrand fut nommé membre de la Commission de la marine marchande et de la Commission des travaux publics et des moyens de communication. Il présenta plusieurs rapports concernant principalement la crise de la marine marchande. Choisi par M. Camille Chautemps — qui cumulait la Présidence du Conseil et le Ministère de l'Intérieur — comme sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, 26 novembre 1933, il fut nommé dans le même Cabinet. Ministre de la marine marchande le 9 janvier 1934 en remplacement de M. Eugène Frot qui devint Ministre du travail et de la prévoyance sociale. William Bertrand ne fit pas partie du Cabinet Daladier du 30 janvier 1934, mais retrouva le portefeuille de la marine marchande le 9 février 1934 au sein du Gouvernement présidé par Gaston Doumergue. Il le conserva dans le Cabinet Flandin du 8 novembre 1934, et, après l'avoir perdu du 1^{er} au 17 juin 1935 (Cabinet Bouisson et début du Cabinet Laval) il en reprit possession pour remplacer Mario Roustan au sein du Cabinet Laval, et le conserva jusqu'au 24 janvier 1936, date à laquelle Albert

Sarraut remplaça Pierre Laval à la tête du Gouvernement.

Lors des élections générales du 26 avril 1936, 6.637 électeurs de Marennes, sur 13.999 votants le choisirent à nouveau, au premier tour de scrutin, pour les représenter au Palais-Bourbon. Il fut nommé membre de la Commission des finances et, à ce titre, fut rapporteur du budget de la marine marchande pour 1937. Lorsque, le 22 juin 1937, le Cabinet Camille Chaulemps remplaça le Cabinet Léon Blum, William Bertrand fut choisi par le nouveau chef de Gouvernement comme sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil. Dans le quatrième Cabinet Chaulemps — du 18 janvier au 13 mars 1938 — William Bertrand devint Ministre de la Marine militaire.

Le 23 octobre 1938 (renouvellement du 10 janvier 1939) William Bertrand obtint 711 voix sur 1.010 votants, aux élections sénatoriales de la Charente-Inférieure. Nommé membre de la Commission de la marine et de celle des travaux publics, il se consacra principalement à son travail de commissaire. Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pouvoirs constituants. Après la guerre, M. William Bertrand ne reprit pas son activité politique mais conserva sa toge d'avocat jusqu'en 1959.

Il s'est retiré au Coudray-Macouard (Maine-et-Loire).

BESNARD (ARMAND, LOUIS, CHARLES, GUSTAVE, VICE-AMIRAL), né le 11 octobre 1833 à Rambouillet (Seine-et-Oise), mort le 15 juillet 1903 au Château de Rohu (Morbihan).

Ministre de la Marine

du 28 janvier au 1^{er} novembre 1895
et du 29 avril 1896 au 28 juin 1898.

Fils d'un notaire, Armand Besnard sortit de l'Ecole navale le 1^{er} août 1852. Pendant la guerre contre la Russie, il appartint à l'escadre de l'amiral Febvrier-Despointes qui combattit au Kamtschatka en septembre 1854. Il partit ensuite pour l'Adriatique en 1859 et en Chine en 1860, à bord d'une canonnière, sur le Pei-Ho. On l'envoya ensuite en Cochinchine où il resta deux ans et au Cambodge où il fut blessé à l'affaire de Go-Vi-ep. Embarqué sur *L'Armorique*, il fit campagne en 1864 et 1865 sur la côte occidentale d'Afrique. Il était aide de camp de l'amiral commandant la division navale. Il fut membre de l'expédition contre les Pahouins en 1864. On lui confia alors successivement le commandement du *Pélican*, du transport *L'Indre*, de l'avis *L'Arabe* et du brick *Obligado* sur lequel il commença la guerre de 1870. Il fut alors débarqué et nommé Colonel à titre auxiliaire puis chef d'Etat-major de l'armée de Bretagne. Il combattit à Droué, au Mans et participa à la reprise du plateau d'Avours.

La guerre terminée, il fut embarqué sur *Le Curieux* comme aide de camp de l'amiral Jaurès, navigua dans le sud-atlantique et se fit remarquer en renflouant la goélette *Berthe-et-Jeanne* échouée sur les côtes de l'Argentine.

Nommé Capitaine de frégate le 19 avril 1873, il embarqua comme second sur *Le Borda*, puis fut rappelé en 1876 auprès de l'amiral Jaurès dans les mers du Levant. Il remplissait les fonctions, sur le vaisseau-amiral *La Gauloise*, de chef d'Etat-major.

Capitaine de vaisseau le 30 janvier 1880, il commanda *Le Borda* et fut nommé aide de camp de l'amiral Cloué.

Lorsque le Conseiller d'Etat Auguste Gougeard fut nommé Ministre de la Marine dans le Ministère Gambetta du 14 novembre 1881, il appela auprès de lui le Commandant Besnard pour lui confier la direction de son cabinet militaire et de l'Etat-major général. A la chute du Ministère, le 27 janvier 1882, il fut nommé Commandant de la frégate *La Surveillante* dans la division du Levant.

L'année suivante il redevenait chef d'Etat-major de l'amiral Jaurès alors à la tête de l'escadre d'évolutions, et en septembre 1884 il commandait *L'Phigénie*, bateau-école d'application des aspirants.

Nommé membre adjoint du conseil d'amirauté en 1886, il fut promu contre-amiral le 29 décembre. Il devint ensuite directeur du personnel au Ministère de la Marine, le 1^{er} avril 1887, et le resta jusqu'au 15 novembre 1889. Il commanda peu après la division navale d'Extrême-Orient de 1890 à 1892 et fut promu vice-amiral le 14 février de cette même année.

Inspecteur général, chef du Service hydrographique de la Marine, et membre du conseil d'administration de l'Observatoire de Paris, il fut nommé Préfet maritime de Brest en 1893.

Lors de la formation du 3^e Cabinet Ribot du 26 janvier 1895, il reçut, le 28 janvier, le portefeuille de Ministre de la Marine. Il soutint notamment, en cette qualité, le budget de son Ministère pour l'exercice 1895. Mais Ribot dut démissionner le 28 octobre suivant.

Le vice-amiral Besnard fut remplacé à la Marine par Edouard Lockroy dans le Ministère suivant, constitué par Léon Bourgeois. Mais ce cabinet ne vécut que quatre mois et vint le Ministère Méline du 29 avril 1896 dans lequel Armand Besnard retrouva son portefeuille. Il devait le conserver jusqu'au 28 juin 1898.

Il fit preuve à la Chambre, comme au Sénat, d'une grande activité, prenant part à tous les débats mettant en cause la Marine nationale. Il soutint notamment avec beaucoup de ténacité, de talent et de compétence les budgets du Ministère de la Marine des exercices 1895, 1897 et 1898. Il remplaça l'Ecole supérieure de la Marine créée par Lockroy, par une école des Hautes études établie à Paris, il marqua son attachement à la Marine marchande et à ses équipages et s'intéressa à la sécurité de la navigation et aux engins de sauvetage.

Après la démission du Cabinet Méline il passa au cadre de réserve et se retira en Bretagne, au château de Rohu (Morbihan) où il mourut le 15 juillet 1903.

Il était Grand officier de la Légion d'honneur.

BESNARD (FÉLIX, ALEXANDRE, FRANÇOIS), né le 6 juin 1858 à Cormenon (Loir-et-Cher), mort le 17 mai 1913 à Joigny (Yonne).

Sénateur de l'Yonne de 1909 à 1913.

Après avoir terminé ses études de droit, Félix Besnard acquit, en 1887, une étude d'avoué près le tribunal de première instance de Joigny (Yonne).

Ayant gagné dans cette ville la confiance de ses concitoyens, il ne tarda pas à solliciter un mandat de conseiller municipal qui lui fut aussitôt accordé pour être couronné par celui de maire en 1896, magistrature qu'il devait conserver jusqu'à sa mort. Le conseil général de l'Yonne devait, peu de temps après, l'accueillir pour y représenter le canton de Joigny.

Homme franc et cordial, ayant su conquérir l'amitié et créer, autour de sa personne, une atmosphère sympathique, il se présenta au renouvellement sénatorial du 3 janvier 1909 et fut élu en remplacement de M. Lordereau, sénateur sortant.

Ayant pris place sur les bancs de la gauche démocratique, il siégea dans diverses commissions et présenta, en leur nom, des rapports concernant : le règlement définitif du budget de l'exercice 1904 ; les nouvelles bases à envisager pour lutter contre la fièvre aphteuse (1911) ; la vente et le nantissement des fonds de commerce ; les mesures tendant à combattre la dépopulation et à relever la natalité (1912) et, en 1913, il développait, à la tribune, les raisons qui militaient en faveur de la lutte contre la dépopulation et la solution qu'il envisageait.

Il disparut brutalement alors qu'il paraissait plein de force et même de jeunesse.

Le Président Antonin Dubost annonçait la nouvelle au Sénat, à la séance du 19 mai 1913, rendant hommage à « l'homme qui, par son adhésion profonde et son dévouement sans ostentation, fournit à un régime politique son véritable appui ».

BESNARD (LOUIS, VICTOR), dit BESNARD-FERRON, né le 13 mai 1873 à Villiers-sur-Loir (Loir-et-Cher), mort le 19 juin 1954 à Villiers-sur-Loir.

Député du Loir-et-Cher de 1928 à 1942.

Fils de paysans, viticulteur lui-même, Besnard-Ferron fut très tôt un propagandiste « de gauche » : « depuis trente-cinq ans déclara-t-il en 1928 dans sa profession de foi, je suis un militant républicain et démocrate ».

Dès 1904 il devint conseiller municipal de son village natal, puis plus tard, conseiller général du canton de Vendôme.

Mais c'est seulement en 1928 qu'il se présenta aux élections générales législatives dans la circonscription de Vendôme comme candidat du parti socialiste S.F.I.O.

Coiffé de son pittoresque chapeau vert à larges bords il entra dans la bataille électorale et triompha facilement au

deuxième tour de scrutin, le 29 avril 1928, de son adversaire de droite le député sortant R. Barillet.

Membre du groupe socialiste il appartint à la Commission de l'agriculture.

Élu par les vigneron de la vallée du Loir, ses interventions furent essentiellement consacrées à la défense des vins des coteaux du Loir et de la Touraine pour lesquels il invoqua le patronage de Ronsard et de Rabelais (1930). En 1931 il défendit à la tribune, en tant que rapporteur pour avis de la Commission de l'agriculture, les productions de sa circonscription et polémiqua à cette occasion avec le questeur Barthe, son camarade de parti, membre influent de la Commission des boissons et défenseur des vins de l'Hérault.

Il se préoccupa aussi du prix du blé, réclama la réduction des bénéfices des minotiers et des marchands de grains (1931), demanda le versement d'allocations aux réservistes pères de famille appelés à suivre des périodes d'instruction militaire, ce qui lui donna l'occasion de réaffirmer, en réponse à des interruptions venues de la droite, le patriotisme du parti socialiste.

Il se préoccupa encore de quelques questions locales comme celle des taxes réclamées aux entrepreneurs de battage (1929).

De nouveau candidat aux élections générales de 1932, il est réélu aisément comme représentant du parti S.F.I.O. au deuxième tour de scrutin, le 8 mai 1932, par 9.460 voix contre 7.681 à son adversaire de droite.

Toujours inscrit au même groupe il retrouve sa place à la Commission de l'agriculture. Mais il abandonne bientôt son parti le 24 novembre 1932 pour s'apparenter au groupe des socialistes français et des républicains socialistes. Par la suite il appartint aussi aux commissions de l'assistance et de la prévoyance sociale (1933) des boissons (1933), des comptes définitifs et des économies (1934).

Durant cette législature il ne déposa qu'une proposition de loi tendant à l'organisation de la profession d'expert-comptable et ses rares interventions concernèrent de nouveau la défense de la viticulture du centre, durement atteinte par la crise de surproduction. Il réclama la sélection des cépages, la production de vins de qualité, la distillation obligatoire et affirma que les petits vignerons du centre contrairement aux gros producteurs d'Algérie et du Midi, n'étaient en rien responsables de la surproduction (1933 et 1934).

Il fut réélu au deuxième tour de scrutin le 3 mai 1936 comme candidat du Front populaire — quoique de nuance modérée — par 9.200 voix contre 8.209 à son principal adversaire.

Membre du groupe de l'union socialiste et républicaine, il appartint pendant cette législature aux commissions de l'assistance et de la prévoyance sociales (1936) des comptes définitifs (1936) de l'enseignement public et des Beaux-arts (1939).

Comme précédemment ses rares interventions furent consacrées à l'agriculture et à la viticulture.

En 1938, il protesta contre l'augmentation de la taxe de circulation sur les vins et, répondant au Ministre des Finances, M. Paul Reynaud, il déclara : « Je serai fidèle à ce rendez-vous et dans un an, si vous le permettez, devant une table garnie d'une vieille bouteille de cet incomparable vin de France, nous examinerons les résultats de votre expérience ». En 1940 il intervint au nom de son groupe dans la discussion d'interpellations sur la politique agricole. Il protesta contre la spéculation sur la viande, s'inquiéta du grand nombre d'agriculteurs mobilisés, réclama pour eux des permissions et pour leurs familles des allocations militaires.

En politique générale il approuva les accords de Munich et vota le 10 juillet 1940 les pleins pouvoirs au Gouvernement du maréchal Pétain.

Devenu maire de Villiers-sur-Loir quelque temps avant la guerre il fut révoqué de ses fonctions par le Gouvernement de Vichy en 1942. Après la Libération il n'eut plus d'activité politique et mourut dans sa commune natale le 19 juin 1954.

BESNARD (RENÉ, HENRY), né le 12 avril 1879 à Artannes (Indre-et-Loire), mort le 12 mars 1952 à Paris.

*Député d'Indre-et-Loire de 1906 à 1919.
Sénateur d'Indre-et-Loire
de 1920 à 1941.*

*Sous-secrétaire d'Etat aux Finances
du 27 juin 1911 au 11 janvier 1913.*

*Ministre des Colonies
du 12 au 18 janvier 1913.*

*Ministre du Travail
et de la Prévoyance sociale
du 21 janvier au 18 mars 1913*

*Sous-secrétaire d'Etat à la Guerre
du 14 septembre 1915 au 8 février 1916,
et du 28 décembre 1916
au 7 septembre 1917.*

*Ministre des Colonies
du 12 septembre au 13 novembre 1917.
Ministre de la Guerre
du 21 au 25 février 1930.*

Issu d'une famille installée en Touraine depuis 1686, René Besnard naquit à Artannes (Indre-et-Loire) le 12 avril 1879. Docteur en droit et avocat en 1903, il publia une thèse consacrée aux perquisitions et saisies en matière criminelle.

Désigné par les comités républicains, radicaux, et radicaux-socialistes anticléricaux, comme candidat à la députation, il fut élu, dans la première circonscription de Tours, au deuxième tour de scrutin des élections générales des 6 et 20 mai 1906, par 13.393 voix sur 13.936 votants, battant le député sortant, Drake, qu'il avait distancé dès le premier tour. Secrétaire d'âge de la Chambre — il avait juste 27 ans — membre de diverses commissions (postes et télégraphes, mines) et de la commission chargée d'examiner les documents saisis à la nonciature (1907), il devint en

1909 secrétaire de la Chambre des députés.

Il déposa plusieurs propositions de loi concernant notamment la responsabilité des propriétaires d'automobiles (1906), la rétribution des membres du jury criminel (1908), le droit de correction paternelle (1908). Il prit part à plusieurs discussions en séance publique : les conseils de prud'hommes (1907), le jury criminel (1908), les conseils de guerre (1909), les colonies pénitentiaires (1909), la corruption électorale (1910). Au cours de la séance du 4 janvier 1910 il développa longuement une interpellation, dénonçant l'action violemment opposée à la fois au Gouvernement et aux évêques et catholiques libéraux de M. Rocafort « représentant officieux du Vatican au sein de l'Université ». Au cours du débat intervinrent notamment Barrès : « Il faut que l'honneur de M. Rocafort soit lavé de tout soupçon », et Jaurès : « Il y a donc dans l'Université des avancements de police ? ».

Réélu avec quelque difficulté lors des élections des 24 avril et 8 mai 1910 (Drake l'avait précédé de 443 voix au premier tour de scrutin, mais il obtint au second 13.580 voix sur 27.152 votants) René Besnard devint membre de la Commission du travail, de la Commission du budget et de la Commission du suffrage universel.

Auteur de plusieurs propositions de loi : aménagement du droit de correction paternelle (1910), indemnité de plus-value à accorder au fermier qui a enrichi le fonds loué (1910), il fut également, entre autres, plusieurs fois rapporteur du budget du Commerce et de l'Industrie.

Le 27 juin 1911 il fut nommé sous-secrétaire d'Etat aux Finances (Kloiz étant Ministre des Finances) dans le Cabinet Caillaux. Il conserva son portefeuille lorsque, le 14 janvier 1912, Poincaré succéda à Caillaux, mais au sein du même cabinet, il fut nommé Ministre des Colonies le 12 janvier 1913 en remplacement d'Albert Lebrun qui prit alors à la Guerre la place d'Alexandre Millerand. Enfin, Briand choisit René Besnard comme Ministre du Travail et de la prévoyance sociale dans son Ministère du 21 janvier 1913, et après avoir démissionné le 18 février, le conserva au même poste dans son cabinet du 18 février 1913 qui ne put durer que jusqu'au 18 mars. Besnard ne trouva pas place dans le Ministère Barthou du 22 mars 1913. Redevenu simple député il fut élu en 1913 membre du Comité consultatif des assurances sur la vie et des entreprises de capitalisation, et fut une nouvelle fois, pour l'exercice 1914, rapporteur du budget du commerce et de l'industrie.

Réélu lors des élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, au deuxième tour de scrutin, avec 10.703 voix sur 18.341 votants, il devint membre de la Commission des crédits, de la Commission du commerce et de l'industrie, de la Commission de l'armée, de la Commission de la marine marchande, puis, en 1919, de la commission chargée d'examiner les traités de paix.

Il fut rapporteur du projet de loi portant approbation du traité de paix conclu à Versailles le 28 juin 1919, (partie concernant les colonies allemandes).

Parti comme sous-lieutenant aux armées en 1914, il en était revenu pour prendre le sous-secrétariat de l'aéronautique militaire dans le Cabinet Briand du 29 octobre 1915, poste qu'il occupa jusqu'au 8 février 1916. De retour aux armées, il fut nommé capitaine et cité. Dans le nouveau Cabinet Briand du 12 décembre 1916 il occupa un sous-secrétariat d'Etat à la Guerre (Administration générale) aux côtés de Lyautey, Ministre de la Guerre. Il remplisit les mêmes fonctions, mais auprès de Paul Poincaré cette fois, dans le Cabinet Ribot du 20 mars 1917, jusqu'au 7 septembre 1917. Enfin, Paul Painlevé étant devenu Président du Conseil le 12 septembre 1917 donna le portefeuille des Colonies à René Besnard, mais le cabinet tomba le 13 novembre pour faire place à Clemenceau.

Auteur, en 1919, d'un ouvrage économique « *Où va-t-on ?* », René Besnard ne fut pas candidat à la députation lors des élections générales du 16 novembre 1919. Il se présenta au Sénat le 11 janvier 1920 et fut élu sénateur d'Indre-et-Loire, mandat qu'il devait conserver lors des élections du 6 janvier 1924, et du 10 janvier 1935.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique du Sénat, il s'y fit remarquer à la Commission des affaires extérieures. En 1924 il fut nommé Ambassadeur de France à Rome, poste qu'il occupa jusqu'en 1928.

Le 21 février 1930, Camille Chautemps lui confia le Ministère de la Guerre, mais ce fut un cabinet presque mort-né puisqu'il disparut dès le 25 février.

Membre de la Commission des affaires étrangères et de la Commission de l'armée dont il devint vice-président, il participa à quelques débats concernant plus spécialement la politique extérieure et la politique du blé.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota la délégation de pouvoirs au maréchal Pétain, puis se tint à l'écart de la vie politique.

René Besnard fut à la fois grand avocat d'affaires civiles, président de la Fédération radicale-socialiste de Tours, membre de l'Académie diplomatique, collaborateur de nombreux journaux et revues.

Il mourut à Paris le 12 mars 1952, à 78 ans. Il était officier de la Légion d'honneur.

BESSE (RENÉ, AMÉDÉE, MARCEL, JOSEPH), né le 20 février 1891 à Toulon (Var), mort le 13 février 1947 à Paris-7^e.

Député du Lot de 1932 à 1942.

Ministre des Pensions en 1936.

Ministre des Anciens combattants et pensionnés de 1939 à 1940.

Ancien combattant, grand mutilé (amputé du bras droit), Commandeur de la Légion d'honneur et titulaire de la Croix de guerre, avocat à la Cour de Paris, René Besse se présenta aux élec-

tions générales du 27 avril 1928, dans la circonscription de Cahors. Il n'obtint, au premier tour de scrutin, que 3.560 voix sur 18.650 votants, et retira sa candidature avant le second tour. Devenu en 1931 maire de Cabrerets — il devait le rester jusqu'en 1940 — il fut à nouveau candidat aux élections des 1^{er} et 8 mai 1932. Il fut, cette fois élu, obtenant, au scrutin de ballottage, 9.304 voix sur 17.815 votants. Il s'était présenté comme républicain de gauche, se réclamant notamment de Briand, auprès duquel il avait servi quelques années auparavant et pour lequel il avait une grande admiration.

Inscrit au groupe des indépendants de gauche, il fut nommé membre de la Commission de l'agriculture et de la Commission des pensions, et, en 1934, de la Commission d'enquête chargée de rechercher toutes les responsabilités encourues depuis l'origine des affaires Slavisky.

Il déposa plusieurs propositions de loi concernant notamment le prix d'achat des tabacs (1933); les pensions et retraites (1933); l'attribution de la Croix de guerre (1934). Il fut rapporteur du projet tendant à fixer le statut des grands mutilés de guerre (1935), projet à la discussion publique duquel il prit une part importante. Il intervint d'ailleurs à maintes reprises dans les débats concernant les anciens combattants. Albert Sarraut le choisit comme Ministre des Pensions dans son 2^e cabinet du 24 janvier 1936.

Lors des élections générales du 26 avril 1936, il l'emporta dès le premier tour de scrutin, avec 10.664 voix sur 17.291 votants. Mais le Cabinet Sarraut dut démissionner le 4 juin 1936, en raison des résultats des élections. Il ne s'inscrivit à aucun groupe. Il fut nommé membre de la Commission de la législation civile et criminelle, et de la Commission des pensions civiles et militaires dont il devint président. Il fut, notamment, rapporteur du projet de loi sur la révision des pensions abusives (1937) et de celui sur le statut des grands mutilés de guerre (1938), au vote duquel il fut étroitement associé. Il redevint Ministre des Anciens combattants et pensionnés dans le 3^e cabinet Daladier, du 13 septembre 1939 et le resta jusqu'au 20 mars 1940. A ce titre il défendit le budget de son ministère pour l'exercice 1940. C'est lui qui le 14 mars 1940 au nom du Gouvernement, rendit hommage au brave soldat, Félix Grat, député de la Mayenne, qui devait tomber au champ d'Honneur le 13 mai suivant.

Le 10 juillet 1940, il vota, à Vichy, en faveur des pouvoirs constituants demandés par le Maréchal Pétain.

René Besse disparut prématurément, emporté par la maladie à l'âge de 56 ans, le 13 février 1947 à Paris.

BESSET (LUCIEN), né le 4 janvier 1892 à Paris.

Député de la Seine de 1928 à 1936.

Industriel, entrepreneur de travaux publics, président de la Chambre syndi-

cale du sciage et du travail mécanique des bois, membre de nombreuses organisations professionnelles, Inspecteur départemental de l'enseignement technique, M. Lucien Besset, qui avait eu une très brillante conduite pendant la guerre de 1914-1918 — Croix de guerre belge et française, 5 blessures, 12 citations, président des « Hirondelles de la Mort » — se présenta aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, à Paris, dans le 11^e arrondissement (2^e circonscription) comme candidat de Concentration républicaine et sociale. Il fut élu, au deuxième tour de scrutin, obtenant 8.571 voix (contre 4.149 au premier tour) sur 16.201 votants. Inscrit au groupe des Indépendants de gauche, il fut nommé membre de la Commission d'assurance et de prévoyance sociale, de la Commission du commerce et de l'industrie — il en devint secrétaire — et de la Commission d'Alsace-Lorraine. Auteur de plusieurs propositions de loi : concernant notamment le contrôle des publications financières (1928) ; les pensions des veuves de guerre (1930) ; le repos hebdomadaire (1930), M. Lucien Besset présenta également un certain nombre de rapports, en particulier sur un projet relatif à l'outillage national, texte qui fit l'objet d'une discussion en séance publique, à laquelle il prit une part active (1930), insistant notamment sur l'aménagement des terrains de jeux, gymnases et stades. Lucien Besset, ancien international de foot-ball-rugby s'intéressait particulièrement aux sports — il fut vice-président du groupe de l'éducation physique et des sports de la Chambre, de 1928 à 1936, et membre du Conseil supérieur de l'éducation physique de 1930 à 1934 — il a d'ailleurs obtenu la médaille d'or de l'éducation physique.

De nouveau candidat — de Concentration républicaine et sociale — aux élections des 1^{er} et 8 mai 1932, M. Lucien Besset fut élu au second tour de scrutin, avec 8.955 voix sur 15.412 votants, battant M. Frot qui obtint 6.419 voix. Inscrit au groupe des Indépendants de gauche, il devint membre de la Commission de l'armée dont il fut vice-président, de 1932 à 1936, et de la Commission du commerce et de l'industrie où il retrouva son siège de secrétaire. M. Besset fut élu secrétaire de la Chambre (1932 et 1933). Il se consacra principalement à son travail de commissaire « plus fécond, avait-il déclaré à ses électeurs, que bien des manifestations de tribune ». En 1934, il déposa une demande d'interpellation sur le fait que certains ministres avaient offert des faveurs aux dirigeants d'une association d'anciens combattants en vue de neutraliser l'action de ces derniers.

Aux élections des 26 avril et 3 mai 1936 M. Besset, précédé de justesse au premier tour de scrutin par Florimont Bonte (7.460 voix contre 7.653) fut distancé au second tour (7.852 voix contre 9.212 à F. Bonte).

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, M. Besset appartient à la R.I.F. (Résistance intérieure française) et fut nommé vice-président du mouvement national de résistance : « Ceux de la libération ». Il

obtint à ces titres, la Croix de combattant volontaire de la résistance, la Médaille de la France libérée, ainsi que la Croix de guerre française 1939-1945.

Il est à l'heure actuelle :

— Membre perpétuel du Sporting club universitaire de France ;

— Membre d'honneur du Stade français ;

— Membre de la Sabretache, société d'études et d'histoire militaires ;

— Membre de l'Association des membres de la Légion d'honneur décorés au péril de leur vie ;

— Vice-président du Groupe des anciens députés de la troisième République ;

— Membre du Comité directeur de l'Association fondée par les représentants du peuple de la troisième République pour la rénovation de nos institutions et la défense des traditions républicaines ;

— Président d'honneur de la 11^e section de l'Union nationale des combattants ;

— Membre de l'Union mondiale des intellectuels.

Enfin, il est Commandeur de la Légion d'honneur à titre militaire, depuis juin 1937.

BESSON (PAUL, XAVIER), né le 5 juin 1831 à Lons-le-Saunier (Jura), mort le 20 juin 1902 à Paris-6^e.

*Représentant du Jura
à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COGNÉY *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 305.)

Après son échec aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il reprit sa charge d'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation et la conserva jusqu'à sa mort qui survint à Paris à son domicile de la rue de Vaugirard, le 20 juin 1902.

BESSON (PHILIBERT, HIPPOLYTE, MARCELIN), né le 6 juin 1898 à Vorey (Haute-Loire), mort le 16 mars 1941 à Riom (Puy-de-Dôme).

*Député de la Haute-Loire
de 1932 à 1935.*

Philibert Besson fut élevé par sa mère, veuve, dentellière dans un petit village de la Haute-Loire. Après des études brillantes, il s'engagea à 17 ans. Plusieurs fois blessé, prisonnier puis évadé, il termina la guerre comme lieutenant d'artillerie. Ingénieur électricien (Institut électrotechnique de Grenoble) et Ingénieur mécanicien (Ecole de mécanique de Paris) il commença une carrière d'officier de marine marchande puis, à la suite d'incidents divers, y renonça et revint dans la Haute-Loire où il se lança dans la politique. Elu maire puis conseiller d'arrondissement de Vorey, il se présenta comme indépendant aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, dans la première circonscription du Puy. Il fut élu au second tour de scrutin, avec 8.511 voix sur 14.876 votants.

Au Palais-Bourbon, Philibert Besson ne s'inscrivit à aucun groupe, ne fit partie d'aucune commission, mais n'en déploya pas moins une très grande activité. Premier interpellateur du Gouvernement — il l'avait promis à ses électeurs — il exposa les moyens propres à conjurer la crise économique, qui, ayant un caractère universel devait donc avoir, selon lui, une solution universelle. Sur les catastrophes du *Georges-Philippart* et de l'*Atlantique* (1932-1933) il développa des idées que, par la suite, partagerent nombre d'experts. Il dénonça avec vigueur « les vautours du trust de l'électricité » (1932) qui produisent de l'électricité à bon marché mais la vendent fort cher. Il s'occupa d'un certain nombre d'affaires qui défrayerent la chronique (Stavisky, Prince, etc.).

Ayant sur tous les problèmes des idées très personnelles, il se trouva rapidement en conflit avec plusieurs de ceux-là même qui avaient contribué à le faire élire. En lutte contre les autorités constituées de la Ville du Puy, il eut notamment maille à partir avec la magistrature et les gens du barreau. Condamné par le tribunal du Puy en 1932, il fut déchu de son mandat par la Chambre des Députés le 7 mars 1935, après que la Cour de Cassation ait, en 1934, rendu définitive la condamnation prononcée en première instance. Le débat donna lieu à une passe d'armes entre, d'une part, le Gouvernement et sa majorité et, d'autre part, l'extrême gauche (Renaud Jean) et l'extrême droite (Navier Vallat, Amidieu du Clos) qui, pour des raisons différentes, insistaient sur le fait que le cas de Philibert Besson était peu important à côté de celui des parlementaires compromis dans l'affaire Stavisky pour lesquels, selon eux, les décisions de justice tardaient trop à intervenir.

Plusieurs orateurs, dont le Rapporteur M. Paul Ramadier, firent allusion à l'état mental de l'intéressé.

Philibert Besson prononça pour sa défense un long discours à la fois technique (il développa une critique en règle de la politique financière de déflation), pathétique (il évoqua sa mère mourante, les forces obscures qui luttèrent contre lui), et incohérent (il décrit les multiples tentatives d'assassinat dont, selon lui, il était incessamment l'objet).

Il mourut à Riom (Puy-de-Dôme) le 16 mars 1941.

BESSONNEAU (JULIEN), né le 19 mai 1880 à Paris, mort le 24 août 1960 à Paris.

*Député du Maine-et-Loire
de 1919 à 1924.*

Ingénieur agricole de l'École de Grignon, Julien Bessonneau succéda à son père en 1916 à la tête d'importantes filatures d'Angers. Capitaine d'aviation, il avait mérité la Croix de guerre sur le front d'Orient.

Il avait lancé les tentes sanitaires et les hangars dits « Bessonneau » qui furent largement utilisés pendant la guerre.

Candidat à la députation lors des élections générales du 16 novembre 1919, il fut élu à la tête de la liste républicaine d'union nationale qui emporta trois sièges sur quatre. Il avait obtenu personnellement 23.945 voix sur 54.580 votants. Il fut nommé membre de la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, de la Commission de la marine marchande, et de la Commission d'Alsace-Lorraine. Mêlé au krach de deux sociétés dont il était administrateur, il se retira pratiquement de la vie politique dès 1921.

En 1952 il avait repris ses activités comme administrateur des Etablissements Zessmeur.

Il est mort le 24 août 1960.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

BETFERT (JEAN, PIERRE), né le 18 avril 1874 à Ruca (Côtes-du-Nord), mort le 31 octobre 1953 au lieu-dit « Le Bourg », à Ruca.

*Sénateur des Côtes-du-Nord
de 1938 à 1945.*

Issu d'une vieille famille de cultivateurs et de propriétaires agricoles, Jean Bettfert accomplit son cycle secondaire aux collèges de Dinan et de Saint-Servan, puis revint à la terre pour la travailler de ses propres mains.

Son instinct profond du monde rural et ses connaissances techniques devaient en faire bientôt un expert agricole écouté et apprécié.

Ses concitoyens lui manifestèrent leur sympathie en l'élisant le 6 mai 1900 conseiller municipal de sa commune natale et en lui confiant l'écharpe de maire le 20 mai suivant. Il devait conserver cette magistrature pendant 38 ans.

Le 14 décembre 1919, il devenait conseiller d'arrondissement du canton de Matignon, pour le rester 12 ans durant, et il entra le 25 octobre 1931 au conseil général des Côtes-du-Nord pour y siéger pendant 7 années.

Une élection partielle devant avoir lieu le 15 mai 1938 pour pourvoir au remplacement de M. Yves Le Trocquer, décédé, Jean Bettfert fit acte de candidature et emporta le siège au deuxième tour de scrutin par 644 voix contre 577 à M. Lemonnier, candidat du Front populaire. Ce mandat devait lui être renouvelé aux élections du 23 octobre 1938.

Inscrit au groupe de l'Union démocratique et radicale, il appartient à la Commission de la législation civile et criminelle et à la Commission des douanes au nom de laquelle il présenta deux rapports tendant à modifier au profit des territoires d'outre-mer, les tarifs douaniers de certains produits. Son passage au Palais du Luxembourg fut de trop courte durée pour lui permettre de donner sa mesure.

Il ne prit pas part au vote du projet de loi constitutionnelle, le 10 juillet 1940, à Vichy.

Après la libération, il ne fit plus acte de candidature et se retira dans sa

propriété du Bourg, où il mourut le 31 octobre 1953. Il était entré dans sa 80^e année.

Il avait présidé la Caisse locale du crédit agricole de Matignon et la section cantonale des Pupilles de la nation de Matignon.

En sa qualité de vice-président de la Fédération départementale d'électrification des Côtes-du-Nord, il avait contribué à répandre l'électricité dans les communes rurales.

BETHMONT (PAUL, LOUIS, GABRIEL), né le 12 octobre 1833 à Vitry-sur-Seine (Seine), mort à Saint-Coutant-le-Grand (Charente-Inférieure) le 3 août 1889.

Représentant de la Charente-Inférieure à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.
Député de la Charente-Inférieure de 1876 à 1882.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 306.)

Après cette démission de député, il ne put, comme il en avait décidé, se consacrer à ses hautes fonctions de Premier président de la Cour des Comptes. Il mourut prématurément à 56 ans, à Saint-Coutant-le-Grand.

BETOULLE (LÉONARD, dit Léon), né le 25 octobre 1871 à Limoges (Haute-Vienne), mort le 30 novembre 1956 à Limoges (Haute-Vienne).

Député de la Haute-Vienne de 1906 à 1924.

Sénateur de la Haute-Vienne de 1924 à 1944.

Fils d'une humble couturière, Léon Betouille suivit l'enseignement de l'école communale, entra comme « petit clerc » dans une étude d'officier ministériel, puis comme employé de bureau dans une fabrique de porcelaine. Grand lecteur des auteurs socialistes (Karl Marx, Engels), des philosophes du XVIII^e siècle et des grands révolutionnaires français, il adhéra au Centre démocratique des travailleurs, puis au parti socialiste français, animé par Jean Jaurès. En 1900 il entra au conseil municipal de Limoges, puis en 1901 au conseil d'arrondissement. En 1904 il devint adjoint au maire de Limoges. Au moment des grandes grèves de 1905 il fonda le « *Populaire du Centre* ».

Après une campagne électorale agitée il fut élu député au premier tour de scrutin des élections générales du 6 mai 1910, par 11.844 voix sur 23.161 votants. Inscrit au groupe socialiste dont il devint secrétaire, Léon Betouille appartint à diverses commissions, dont celle de l'enseignement. Dans sa première intervention publique il combattit violemment le projet d'augmentation de l'indemnité parlementaire, mais son amendement fut repoussé par 290 voix contre 218. Il déposa un certain nombre de propositions de loi, concernant notamment l'aide aux familles des grévistes (1907) ; les congés de maternité pour les institutrices (1907) ;

le chômage (1908). Il fut également rapporteur de plusieurs projets ou propositions de loi portant principalement sur les problèmes de l'enseignement : traitements du personnel de l'enseignement primaire public (1908) ; organisation de l'enseignement primaire (1909). Il intervint à maintes reprises en séance publique, traitant des sujets les plus divers : politique du Gouvernement dans les événements du Midi (1907) ; service militaire (1908) ; rémunération du personnel des écoles maternelles (1908) ; chômage (1909) ; tarif général des douanes (1909) ; incorporation des condamnés dans l'armée (1910).

Réélu lors des élections générales du 24 avril 1910, toujours au premier tour de scrutin, et avec un nombre de voix accru, 15.414 sur 24.896 votants, Léon Betouille devint membre de diverses commissions, en particulier de celle du travail et de celle de l'enseignement et des Beaux-arts. Il déposa une proposition de loi tendant à abolir la contrainte par corps pour l'exécution de toutes les condamnations autres que l'amende, prononcées par les tribunaux criminels, correctionnels ou de police (1913), et de nombreux textes d'intérêt local. Il fut rapporteur d'une proposition de loi tendant à établir l'égalité de traitement entre les membres de l'enseignement public de même classe. Excellent orateur, il traita, notamment, de l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables (1911) ; des œuvres d'hygiène sociale (1911) ; du traitement des institutrices en couches (1911-1912) ; de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes (1911-1912) ; des pharmacies mutualistes (1912) ; du prix du pain (1912) ; du recrutement de l'armée (1912) ; de la défense de l'école laïque (1913) ; du service militaire (1913) ; du repos des femmes en couches (1914).

En mai 1912 Betouille avait conquis la mairie de Limoges, qu'il devait conserver sans interruption jusqu'en 1940. Il mit en œuvre un important programme de grands travaux municipaux.

Le 24 avril 1914, 16.274 électeurs le choisirent encore comme député au premier tour de scrutin, sur 21.350 votants, ses quatre adversaires ne réunissant que 1.332 voix.

Redevenu membre des mêmes commissions, il prit part à plusieurs débats, concernant principalement les mobilisés : militaires réformés (1915-1916) ; permissions aux hommes du Front (1916) ; législation des pensions des armées de terre et de mer (1917) ; garantie de la reprise du contrat de travail des mobilisés (1918) ; rapatriement des prisonniers de guerre (1918) ; allocations aux familles des démobilisés (1919) ; militaires démobilisables condamnés par les conseils de guerre (1919) ; événements de Russie et de mer Noire (1919) ; pensions militaires (1919). Durant la guerre il se consacra presque entièrement à la gestion des intérêts municipaux. La population de Limoges ayant presque doublé en raison de l'afflux des réfugiés — belges notamment — il eut à résoudre de difficiles problèmes. Il créa

des offices municipaux du charbon, du sucre et de la viande. Sa réputation de grand administrateur grandit et on lui proposa à trois reprises de devenir ministre, mais il ne voulut pas abandonner la ville qui lui était chère.

Le 16 novembre 1919 les cinq membres de la liste socialiste unifiée emporta les cinq sièges de la Haute-Vienne. Léon Betouille, tête de liste, avait obtenu 43.043 voix sur 80.968 votants.

Il devint membre de la Commission des travaux publics et des moyens de communication, et de la Commission de l'administration générale, départementale et communale. En 1921 il interpella le Gouvernement au sujet de la crise de chômage. Il prit part à divers discussions concernant notamment : les familles nombreuses (1921) ; les emplois des anciens militaires pensionnés (1921) ; les loyers (1921, 1922, 1923) ; l'enseignement primaire (1923) ; la création d'une caisse des pensions de guerre (1924). En 1920 il était devenu conseiller général : il devait le rester jusqu'à la fin de la 3^e République.

Le 11 mai 1924, la liste du parti S.F.I.O., avec Léon Betouille à sa tête — il obtint 51.813 voix sur 86.530 votants — enleva encore tous les sièges. Membre de la Commission de l'administration générale départementale et communale, et de la Commission des pensions, Betouille prit part à quelques discussions, mais, après quelques mois, un des trois sièges des sénateurs de la Haute-Vienne étant devenu vacant — à la mort de Pierre Codet — il se présenta à la Haute Assemblée et fut élu le 14 décembre 1924. Réélu sénateur lors des renouvellements du 9 janvier 1927 puis du 14 janvier 1936, Léon Betouille consacra le principal de ses forces à son activité d'administrateur local. Il fit cependant au Sénat plusieurs interventions remarquées, notamment, en 1935, sur « la dissolution des ligues factieuses ». Il avait en effet déposé une demande d'interpellation à ce sujet à la suite d'incidents tragiques au cours desquels, malgré ses efforts, s'étaient opposés violemment les membres de l'organisation des Croix de Feu et ceux du Comité antifasciste. Elu président du conseil général de la Haute-Vienne en 1930, régulièrement réélu maire de Limoges lors de chaque élection municipale, Léon Betouille eut une activité considérable à la tête de la ville et du département.

Il vota, le 10 juillet 1940, à Vichy le projet de loi constitutionnelle. Révoqué de ses fonctions de maire le 16 novembre 1940 par le Gouvernement de l'Etat français, Betouille prit une part active à la Résistance et, en octobre 1947 reprit son fauteuil de maire. Réélu en 1953 il mourut dans sa ville le 30 novembre 1956. Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

BEURGES (HENRY, CHARLES, LOUIS, CONTE DE), né le 25 septembre 1822 à Bar-le-Duc (Meuse), mort le 8 mai 1912 à Ecot-la-Combe (Haute-Marne).

Représentant de la Haute-Marne à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.

Après ces échecs successifs, il sembla se désintéresser de la politique et se retira à Ecot-la-Combe (Haute-Marne) où il mourut le 8 mai 1912 à 90 ans.

Il avait épousé en 1851, Mlle de Rohan-Chabot de qui il n'eut qu'une fille décédée sans postérité.

BEZANSON (PAUL), né à Gray (Haute-Saône) le 25 janvier 1825, mort à Paris, le 1^{er} juillet 1893.

Député de la Haute-Saône de 1869 à 1893.

Grand industriel, franc-comtois, propriétaire à Breuches d'une importante usine de filature et de tissage de coton, Paul Bezanson était depuis 24 ans conseiller général de la Haute-Saône lorsqu'il se présenta aux élections générales législatives de 1869, dans la deuxième circonscription de Lure. Prochant aux opportunistes « d'avoir depuis douze ans compromis la fortune du pays dans des expéditions lointaines, des travaux publics souvent improductifs, des dépenses scolaires exagérées », il proposait un programme nettement conservateur, qu'il résumait ainsi : « révision de la Constitution, peu de politique, apaisement, travail, économie, affaires. »

Paul Bezanson fut élu au premier tour de scrutin, le 22 septembre 1869, avec 7.911 voix contre 6.939 au candidat radical. A la Chambre, il présenta des rapports sur des projets de loi autorisant des communes ou des départements à emprunter ou à créer des taxes exceptionnelles. La mort ne devait pas lui permettre d'aller jusqu'au bout de son mandat, puisqu'elle l'emporta le 1^{er} juillet 1893. Son éloge funèbre fut prononcée le jour même, par Félix Faure, alors vice-président de la Chambre qui loua « son expérience surtout précieuse dans les questions industrielles et agricoles, qui tinrent une si grande place dans les travaux de cette législature. »

BEZINE (PAUL, EDMOND), né le 11 juin 1854 à Molinons (Yonne), mort le 5 septembre 1909 à Molinons.

Député de l'Yonne de 1889 à 1896.

Sénateur de l'Yonne de 1896 à 1909.

Issu d'une vieille famille républicaine, Paul Bezine fit ses études au lycée de Sens, puis au collège Sainte-Barbe à Paris. Il possédait à Molinons un moulin modèle où il avait introduit la mouture par cylindres.

Il était conseiller général de Villeneuve-Archevêque lorsqu'il se présenta aux élections de 1889, dans la circonscription de Sens. Se réclamant de la gauche radicale, il fit une campagne anti-boulangiste et anti-cléricale. « Plus d'avocats, plus de Ferrystes ! », écrivait-il dans sa circulaire aux électeurs, « la République des classes dirigeantes a fait son temps ». Il se prononçait pour une révision de la Constitution, mais dans un sens républicain, « contre le Césarisme et la monarchie pour la suppression du budget des cultes, la séparation des Eglises et de l'Etat ».

Arrivé en tête au premier tour de scrutin, le 22 septembre 1889, il l'emporta au second tour, le 6 octobre par 8.716 voix contre 5.919 à son concurrent conservateur Gibez.

A la Chambre, il prit place à l'extrême gauche, et se consacra surtout aux questions agricoles, économiques et douanières, s'intéressant notamment au régime des sucres. Il appartenait à la Commission spéciale chargée de l'examen des projets de loi concernant l'exploitation des services maritimes postaux.

Pour les élections générales de 1893, il reprit les grandes lignes de son programme de 1889, en y ajoutant l'institution de l'impôt sur le revenu, l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes, un système d'assurance contre les accidents du travail et l'interdiction du cumul des fonctions électives. Il fut élu aisément, le 20 août dès le premier tour de scrutin, obtenant 8.804 voix contre 4.924 à Gibez.

Membre de diverses commissions, il se montra fidèle à ses engagements puisqu'il déposa une proposition de loi tendant à établir l'assistance publique dans les campagnes et plusieurs rapports sur des projets autorisant divers départements à créer des centimes additionnels pour financer l'assistance médicale gratuite. Il occupa le siège de secrétaire de la Chambre de 1895 jusqu'à la fin de la législature.

Le 13 septembre 1896, Paul Bezine était élu au siège de sénateur de l'Yonne laissé vacant par le décès de M. Delhon. Il démissionnait de son mandat de député le 5 novembre.

Au Luxembourg, il se fit inscrire au groupe de la gauche radicale. Il déposa plusieurs rapports et propositions relatifs à l'organisation judiciaire et à l'assistance médicale gratuite et se fit entendre en 1896 dans la discussion du projet de loi concernant la réforme de l'impôt des boissons.

Réélu le 28 janvier 1900, il appartient à plusieurs commissions au nom desquelles il déposa quelques rapports sur des sujets d'intérêt local.

Il ne se représenta pas au renouvellement du 3 janvier 1909.

Il devait mourir cette même année dans sa commune natale.

BEZOS (ROBERT), né à Luxey (Landes) le 5 mai 1882, mort à Brocas (Landes) le 23 mai 1948.

Député des Landes de 1936 à 1942.

Le docteur Bezos était maire de Brocas et vice-président du conseil général des Landes — auquel il appartenait depuis 1910 — lorsqu'à la fin de 1935 il décida de poser sa candidature au siège rendu vacant par le décès du député Léo Bouysson.

Fort de sa position locale, il pouvait en outre se prévaloir de beaux titres de guerre : engagé volontaire, blessé, il était revenu du front avec cinq citations et la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur ; il était président de la fédération

des combattants républicains. Aussi l'emporta-t-il aisément, à l'élection partielle du 19 janvier 1936, avec 9.223 voix sur 14.940 votants dans la première circonscription de Mont-de-Marsan.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe Républicain radical et radical-socialiste.

Trois mois plus tard, c'étaient les élections générales des 26 avril et 3 mai 1936. Le docteur Bezos, qui exprimait sa confiance au Ministère Sarraut « pour sa vigilance républicaine » et promettait aux électeurs « une politique vigoureuse pour la liberté, la paix et le pain » eut cette fois plus de mal à s'imposer.

Ce n'est en effet qu'au deuxième tour de scrutin qu'il l'emporta sur le candidat S.F.I.O. Lamarque-Cando, par 9.114 voix contre 8.355.

Il prit la parole, en 1939, pour demander à ses collègues d'adopter un projet de statut du métayage, propre, à ses yeux, à apporter aux métayers plus de sécurité et de bien-être.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota le projet de loi constitutionnelle présenté par le Maréchal Pétain.

Il ne reparut pas sur la scène politique après la Seconde Guerre mondiale, et mourut à Brocas, le 23 mai 1948.

BIANCHI (MARIUS), né le 7 juillet 1823 à Saint-Tropez (Var), mort à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise) le 14 août 1904.

Député de l'Orne de 1876 à 1881.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 313).

Il se retira à Maisons-Laffitte où il mourut le 14 août 1904 à 81 ans.

BIBIÉ (MAXENCE), né le 11 janvier 1891 à Allemans (Dordogne), mort le 25 mai 1950 à Périgueux (Dordogne).

Député de la Dordogne de 1924 à 1942.

Sous-secrétaire d'Etat à l'Economie nationale du 26 octobre au 26 novembre 1933.

Sous-secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer

du 30 janvier au 9 février 1934.

Sous-secrétaire d'Etat au Travail du 24 janvier au 4 juin 1936.

Sous-secrétaire d'Etat au Commerce du 18 janvier au 19 mars 1938.

Maxence Bibié fit ses études secondaires aux collèges de Ribérac et de Sarlat, puis au lycée de Périgueux d'où il sortit bachelier. Etudiant à la Faculté de droit de Bordeaux, il devint secrétaire du doyen Duguit. Après avoir passé sa licence, il venait de soutenir une brillante thèse de doctorat, lorsqu'éclata la guerre de 1914. Mobilisé dès le mois d'août comme simple soldat d'infanterie, il termina la campagne en 1918 comme capitaine, avec 5 citations, la Croix de guerre et la Croix de la Légion d'honneur à titre militaire. Rendu à la vie civile, il passa l'agrégation de droit public en 1922 et fut nommé professeur à la faculté de droit de Gre-

noble, puis à celle de Bordeaux où il occupa la chaire de droit international public en 1924.

Conseiller général du canton de Ribérac, il se présenta aux élections générales législatives du 11 mai 1924 sur la liste d'union des gauches où il occupait la quatrième place. Cette liste eut cinq élus, deux au quotient électoral et trois à la plus forte moyenne.

Maxence Bibié s'inscrivit au groupe républicain socialiste et socialiste français. Il appartient à la Commission de l'armée, à celle des affaires étrangères et à celle du travail. Auteur d'une proposition de loi tendant à instituer une contribution nationale pour alimenter la Caisse d'amortissement (1925), il présenta des rapports sur une proposition de loi dont il était signataire, tendant à accorder des permissions agricoles aux militaires pour les travaux de la fenaison et de la moisson (1925); sur la proposition de résolution de M. Loucheur tendant à régler l'ordre d'envoi des troupes au Maroc (1925); et sur le projet de loi portant approbation de la Convention consulaire entre la France et la Tchécoslovaquie, signée à Paris le 3 juin 1927 (1928). Il participa à plusieurs débats portant sur : le budget de l'agriculture et celui de la guerre de l'exercice 1925, les manifestations d'étudiants à la Faculté de droit de Paris (1924); le ravitaillement en blé, en farine et en pain, le budget des conventions et des Affaires étrangères de l'exercice 1927 (1926); le budget des conventions de l'exercice 1928 (1927); les menées communistes (1928).

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 (retour au scrutin uninominal) il fut élu député de la circonscription de Ribérac au deuxième tour de scrutin par 8.500 voix contre 6.473 à M. Brunet, son principal concurrent. Il retrouva son siège à la Commission des Affaires étrangères, et rapporta le projet de loi tendant à la ratification d'un protocole amendant le statut de la Cour permanente de justice internationale (1930) ainsi que le projet de loi portant ratification de conventions entre l'Etat et la Compagnie française des pétroles (1931). Il se fit entendre en outre sur : l'Office national des céréales panifiables, les familles nombreuses, les agents militaires, la réforme judiciaire, les incteurs des postes (1928); le pacte général de renonciation à la guerre, l'accapement des biefs de pêche, les incendies de forêts (1929); l'interpénétration des conseils de préfecture et du conseil d'Etat, la Cour permanente de justice internationale (en qualité de rapporteur), la permission agricole exceptionnelle pour les soldats (1930), la ratification de conventions entre l'Etat et la Compagnie française des pétroles (en qualité de rapporteur pour avis) (1931); l'enseignement agricole (1932). Il fut élu secrétaire de la Chambre au début de l'année 1930 et le resta jusqu'à la fin de la législature, en 1932.

Réélu aux élections générales du 1^{er} mai 1932 au premier tour de scrutin, par 10.462 voix contre 11.172 à M. Beauvier son adversaire le plus favorisé, il retrouva

son siège à la Commission des Affaires étrangères et entra à celle de la législation civile et criminelle. Il présenta une proposition de loi tendant à déclarer que M. Aristide Briand, ancien Président du Conseil avait bien mérité de la Patrie (1935), et rapporta le projet de loi sur le port des armes prohibées (1925). Il se fit entendre sur : le chômage (1932), la transformation des écoles spéciales rurales en écoles mixtes, les maisons d'arrêt, les petites prisons, le marché du blé (1933).

Le 26 octobre 1933 il était nommé sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil et chargé de l'économie nationale, dans le premier Cabinet Albert Sarraut, qui devait démissionner le 23 novembre suivant.

Mais il retrouvait un portefeuille quelques semaines plus tard dans le deuxième Cabinet Daladier où il était chargé, le 30 janvier 1934, du sous-secrétariat d'Etat à la France d'outre-mer. Ce cabinet fut également éphémère; il démissionnait le 7 février suivant, à la suite de l'affaire dite du « Six février 1934 » consécutive au scandale Stavisky. Reprenant sa place à son banc de député, Maxence Bibié participa aux débats sur : le marché du blé, les allocations impayées aux familles nombreuses, le recrutement des professeurs des écoles primaires supérieures, le problème de la Sarre (1934); le port des armes prohibées (en qualité de rapporteur), le conflit italo-éthiopien, la coordination de la route et du rail, la politique extérieure du Gouvernement (1935).

Le 24 janvier 1936, le Président Albert Sarraut lui confiait le portefeuille de sous-secrétaire d'Etat au Travail dans son deuxième Cabinet. En cette qualité il prit part aux discussions sur : la protection de l'industrie et du commerce en détail de la chaussure, les conducteurs de voitures publiques non propriétaires de leur voiture, le rajustement des rentes des accidentés du travail. Il dut démissionner avec le Ministère le 4 juin 1936, les élections législatives des 26 avril et 3 mai précédents ayant changé la majorité de la nouvelle Chambre.

Il n'en fut pas moins réélu à ces élections, au deuxième tour de scrutin, par 8.949 voix contre 4.941 à M. Brunet. Il siégea aux mêmes commissions que sous la précédente législature et déposa notamment une proposition de loi tendant à permettre aux femmes l'accession aux fonctions d'avoué (1936); il rapporta en outre le projet de loi portant approbation du traité d'amitié, de commerce et de navigation conclu à Bangkok entre la France et le Siam (1938). Il se fit entendre sur : les procédures de conciliation et d'arbitrage dans les conflits collectifs du travail, la politique extérieure du Gouvernement, la modification de la loi sur la liberté de la presse, le maintien de l'ordre public (1936); la politique générale du Gouvernement (1937). Le 18 janvier 1938 il était nommé sous-secrétaire d'Etat au Commerce dans le quatrième Cabinet Chautemps qui démissionna le 10 mars suivant.

Comme député, Maxence Bibié parti-

cipa à de nouveaux débats sur : l'exposition internationale de New-York (1939) ; l'approbation du traité d'amitié, de commerce et de navigation entre la France et le Siam (en qualité de rapporteur) (1938) ; les buts de paix des alliés, l'allocation spéciale en faveur des mobilisés sans famille (1939).

Il vota les pouvoirs constituants au Maréchal Pétain, le 10 juillet 1940 à Vichy, puis ayant renoncé à la politique, il reprit sa chaire à la Faculté de droit de Bordeaux, en novembre 1941, qu'il conserva jusqu'à sa mort survenue à Périgueux le 25 mai 1950 alors qu'il n'avait que 59 ans.

Il a écrit plusieurs ouvrages de droit, dont un notamment sur les *Institutions Internationales*.

BICHON (PIERRE), né à Bourgneuf-en-Retz (Loire-Inférieure) le 26 novembre 1848, mort à Angers (Maine-et-Loire) le 3 juillet 1915.

Député du Maine-et-Loire de 1902 à 1906.

Issu d'une famille ouvrière, Pierre Bichon fit de brillantes études qui lui permirent d'obtenir et le diplôme de pharmacien et le titre de docteur en médecine de la Faculté de Paris. Il fit la campagne de 1870, et reçut à cette occasion la croix de Chevalier de la Légion d'honneur.

S'étant installé à Angers, pour y exercer la médecine, il fut élu conseiller municipal de cette ville puis, en 1893, conseiller général.

En 1902, il se présenta aux élections générales. Rappelant ses origines modestes, et proclamant ses convictions républicaines de toujours, il appelait « tous les républicains à s'unir contre le péril nationaliste réactionnaire ». Au premier tour de scrutin, le 27 avril 1902, il n'arriva qu'en seconde position. Mais au second tour, le 11 mai, grâce à la « discipline républicaine », il l'emporta avec 10.875 voix, contre 7.545 à son concurrent le mieux placé.

À la Chambre, il appartint à plusieurs commissions, dont celle de l'hygiène publique. Mais il ne déposa ni propositions ni rapports et ne prit jamais la parole.

Sans doute ses électeurs lui tinrent-ils rigueur de cette inaction, car, en 1906, ils lui préférèrent le candidat situé nettement à sa droite dans l'éventail politique, M. Gauvin, auquel ils accordèrent 13.014 suffrages contre 9.900 au docteur Bichon.

Il reprit son cabinet médical à Angers, où il mourut le 3 juillet 1915.

BIDAULT (CHARLES), né le 15 mars 1851 à Bléré (Indre-et-Loire), mort le 22 février 1917 à Paris.

Sénateur d'Indre-et-Loire de 1897 à 1917.

Minotier et propriétaire à Bléré, Charles Bidault sut provoquer autour de sa personne un courant de sympathie dû à la

simplicité de ses manières, au bon sens de ses jugements et à la fermeté de sa ligne de conduite.

Ses compatriotes l'avaient porté au conseil municipal, puis à la mairie de Bléré en 1880 et, enfin, au conseil général d'Indre-et-Loire pour le canton de Bléré, la même année.

Il appartenait, en outre, à la Commission départementale de l'instruction publique, était vice-président du comice agricole populaire de l'arrondissement de Tours, présidait la société de secours mutuels de Bléré et la 38^e section des « Prévoyants de l'avenir ». Il était membre de la chambre de commerce de Tours depuis 1886.

Sa carrière politique s'était jusque-là accomplie dans son département, lorsqu'un siège de sénateur se trouva vacant en Indre-et-Loire. Il s'agissait de remplacer M. Cordier, sénateur inamovible, décédé le 10 janvier 1897. Charles Bidault ayant fait acte de candidature à l'élection partielle du 4 avril suivant, fut élu avec 354 voix contre 157 à M. Tiphaine, radical et il devait conserver son mandat au renouvellement du 7 janvier 1906, ayant recueilli 528 voix au premier tour de scrutin.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il appartint à diverses commissions et fut nommé secrétaire de celle des pétitions et de celle d'initiative parlementaire. En 1908, il prit part à la discussion du budget du Ministère de l'agriculture. En 1905, il participa au vote du projet de loi relatif à la répression de la fraude sur les vins ; il présenta, en 1908, le rapport sur le budget des chemins de fer de l'Etat, puis il cessa toute activité, ses forces ayant décliné.

À la séance du 1^{er} mars 1917, le Président Antonin Dubost annonçait son décès au Sénat et prononçait son éloge funèbre, rendant hommage à « l'homme excellent et au bon ouvrier de la République ».

BIENAIMÉ (AMIRAL AMÉDÉE, PIERRE, LÉONARD), né à Paris le 26 février 1843, mort à Paris le 16 mars 1930.

Député de la Seine de 1905 à 1919.

Fils d'un mécanicien, Amédée Bienaimé fit ses études secondaires au lycée Bonaparte, puis au lycée du Mans. Entré à l'École navale en 1859, il en sortit en 1861 pour prendre part à la campagne du Mexique avec le bataillon des fusiliers-marins. En 1864, il participa à l'expédition des Comores. Il fit la guerre de 1870 dans les bataillons de la marine qui contribuèrent à défendre Paris. L'année 1875 le trouve à bord du navire-école *Alexandre* ; il y préparait des mémoires sur la perforation des murailles cuirassées et sur l'emploi de l'acier dans la fabrication des bouches à feu de la marine. En 1878, commandant du *La Motte-Picquet* il fit campagne dans les mers du Sud, prenant part à la répression d'une insurrection en Nouvelle-Calédonie. Nommé capitaine de frégate en 1880, il

fut envoyé au Tonkin en 1883, mais, blessé, il dut rentrer en France.

Capitaine de vaisseau en 1887, il commanda le *Du Guesclin* (1889), puis la division de Toulon (1891). En 1893, au moment de l'expédition de Madagascar, il commandait la division navale de l'océan Indien. Cela lui valut d'être très critiqué lorsque furent connues les insuffisances de préparation de la campagne ; il se justifia en montrant qu'il avait dénoncé ces erreurs dès les premiers jours.

Il fut promu contre-amiral le 8 juin 1895. Chef d'Etat-major de l'escadre de la Méditerranée en 1897, il fut à la tête de l'Ecole supérieure de la marine de 1898 à 1900. A la même époque, il prépara l'expédition de Chine d'une manière qui lui valut le grade de vice-amiral (avril 1900) et le titre de Grand officier de la Légion d'honneur (1901). Après avoir exercé les fonctions de chef d'Etat-major général de la marine, il fut nommé en 1902 préfet maritime de Toulon.

Cette même année, 1902, une campagne de presse fut déclenchée contre certaines méthodes de l'administration de la marine. Le Ministre, Camille Pelletan, rendit l'amiral Bienaimé responsable des errements ainsi dénoncés, et le mit en disponibilité. Bien des gens estimèrent alors qu'il avait servi de bouc émissaire.

C'est sans doute cette circonstance qui incita les comités nationalistes à demander à l'amiral Bienaimé de poser sa candidature au siège rendu vacant dans le 2^e arrondissement de Paris par la mort mystérieuse du député Gabriel Syveton. L'amiral accepta, et proposa aux électeurs parisiens un programme, auquel il resta fidèle tout au long de sa carrière politique : révision de la Constitution, modification du mode d'élection du Président de la République « pour le soustraire à la domination des Chambres », pas d'impôts nouveaux, et, en particulier, pas d'impôts sur le revenu, pas d'emprunts, lutte contre le collectivisme, contre la propagande internationaliste et antimilitariste.

Le scrutin eut lieu le 8 janvier 1905, et l'amiral Bienaimé l'emporta assez aisément, avec 6.437 suffrages contre 5.165 à son rival le plus dangereux, Bellan.

A la Chambre, siégeant sur les bancs de l'opposition nationaliste irréductible, il intervint plusieurs fois à propos du budget de la marine, et, le 19 mai 1905, il prit la parole en faveur des établissements congréganistes d'assistance.

Aux élections générales du 6 mai 1906, il retrouva à peu près exactement sa majorité de l'année précédente — 6.982 voix contre 5.701 — et fut élu dès le premier tour de scrutin.

Le 13 juillet 1906, au cours de la discussion d'interpellations relatives à l'arrêt de révision qui mit fin à l'affaire Dreyfus, il intervint pour protester contre des « attaques personnelles » qui avaient été lancées, du haut de la tribune, contre

certaines officiers. Dans l'atmosphère passionnée de cette séance, il n'en fallut pas davantage pour déclencher ce que le *Journal Officiel* décrit comme un « violent tumulte » et obliger le président à suspendre la séance.

L'amiral Bienaimé, au cours de cette législature, déposa des propositions de loi sur la protection des secrets de la défense nationale (1906), sur l'organisation de l'artillerie navale (1909) et intervint à de nombreuses reprises sur les constructions navales (1906-1908), sur la situation de la flotte (1907), sur l'organisation du corps des officiers de marine (1909).

Réélu dès le premier tour de scrutin, aux élections générales du 24 avril 1910, avec 6.982 voix contre 5.192 au radical Rebeillard, il appartint, au cours de la dixième législature, aux Commissions de la marine et du budget.

Toujours très actif, il déposa un grand nombre de rapports et de propositions sur des sujets intéressant la marine : statut du corps des officiers, inscription maritime, budget. Il interpella le Gouvernement sur l'organisation du Haut commandement (1911), sur la catastrophe du cuirassé *Liberté* (1911).

Réélu le 26 avril 1914 au premier tour de scrutin, à une majorité écrasante — 6.605 voix contre 1.812 à son concurrent — l'amiral Bienaimé appartint, au cours de la onzième législature, aux Commissions des crédits, de la marine, de la marine marchande, de l'armée, ainsi qu'à la Commission « chargée d'examiner s'il y a lieu de mettre en accusation M. Malvy » et à la Commission chargée d'examiner les divers traités de paix. Il continua à déposer de nombreux rapports et propositions sur des sujets concernant la marine : recrutement, avancement, discipline, etc. Le 13 décembre 1916, au cours de la discussion d'interpellations sur la politique générale du Gouvernement, il intervint pour exprimer sa défiance à l'égard du Président du Conseil, Aristide Briand, et réclamer son remplacement par « un homme d'action ».

Il subit un échec aux élections générales du 16 novembre 1919, sur la liste d'Union républicaine nationale et sociale, conduite par M. Millerand, où il occupait la 10^e place, et qui eut huit élus. L'amiral Bienaimé abandonna alors la politique. Il vécut dans la retraite, et mourut à Paris le 16 mars 1930 à 87 ans.

BIENVENU (LÉON, MARIE, JOSEPH), né le 19 novembre 1835 à Pouzanges (Vendée), mort à Lille le 19 septembre 1913.

Député de la Vendée de 1876 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUSY *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 315).

Ayant obtenu de faire valoir ses droits à la retraite, il demeura à Lille où il mourut le 19 septembre 1913 à 78 ans.